



HISTOIRE

MILITAIRE

DE LA SUISSE,

ET

CELLE DES SUISSES

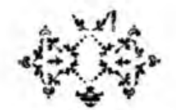
DANS LES DIFFÉRENS SERVICES DE L'EUROPE.

COMPOSÉE ET REDIGÉE SUR DES OUVRAGES ET PIECES AUTHENTIQUES.

Par M. MAY, DE ROMAINMOTIER.

Helvetii bellica Gens, olim armis virisque mox memoria nominis clara. TACIT. *Hist. lib. I. cap. lxvij.*

TOME IV.



A LAUSANNE,
Chez J. P. HEUBACH ET COMP.

M. DCC. LXXXVIII.

HISTOIRE MILITAIRE
DE LA SUISSE,

DEPUIS

L'ANNÉE 468 DE LA FONDATION
DE ROME,

OU

285 ANS AVANT L'ERE DE JESUS-CHRIST,

JUSQU'À LA CONCLUSION

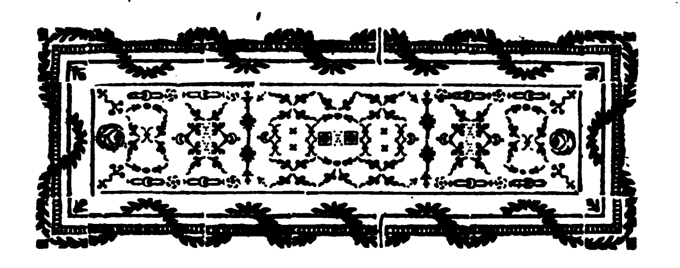
DE LA PAIX PERPÉTUELLE

AVEC

LA COURONNE DE FRANCE

EN 1516.

TOME IV.



HISTOIRE MILITAIRE DE LA SUISSE.



CHAPITRE IV.

Histoire militaire de la Suisse, depuis la conquête de la Lorraine, sur la fin de 1476, jusqu'à la conclusion de la paix perpétuelle avec la couronne de France en 1515, inclusivement avec ce traité.

SECTION I.

CONQUÊTE DE LA LORRAINE.

LE duc Rêné de Lorraine avait acquis la considération de nos ancêtres, en déployant à la bataille de Morat, les talens d'un grand capitaine, réunis à la valeur la plus intrépide ; & il venait de 1476.

Section I.

se concilier leur affection au congrès de Fribourg, 6. par son affabilité & le zéle qu'il manifesta pour les intérêts du corps Helvétique, particuliérement pour ceux de Berne & de Fribourg, en sa qualité de sur-arbitre. Profitant de cette bienveillance générale, ce prince demanda aux représentans des cantons à ce congrès, le lendemain du prononcé des arbitres, la permission de lever dans leurs états & dans ceux de leurs co-alliés, une armée de 20 mille hommes, pour reconquérir la Lorraine; demande qui mit ces républiques dans un grand embarras, ne pouvant d'un côté se résoudre d'abandonner un prince qui leur était devenu si cher, & n'osant d'un autre côté se dégarnir à ce point de leurs troupes, tandis qu'elles s'attendaient à une troisieme irruption du duc de Bourgogne. Dans cette perplexité, les cantons s'arrèterent à un parti mitoyen, qui satisfit en partie le duc de Lorraine; ce fut de lui accorder la levée de 7 à 8000 volontaires, n'étant pas fâchés au surplus, d'occuper en pays étranger une partie de leur jeunesse, qui, fiere de ses derniers succès, devenait de jour en jour plus difficile à contenir. Le duc estimé & chéri des confédérés, parvint aisément à rassembler sous ses bannieres un corps d'élite d'environ 7500

Conquête de la Lorraine.

hommes, commandés par des officiers des premieres maisons de la Suisse. Se voyant à la tête d'un corps de troupes, plus redoutable par sa valeur déterminée que par son nombre, le duc de Lorraine profita de l'inaction de Charles, & pénétra dans ce pays avec d'autant plus de facilité, que toutes les places de la Lorraine, désarmerent à l'imitation de Nancy, leurs garnisons Bourguignonnes, & les expulserent de leurs murs, en ouvrant leurs portes à leur légitime souverain; lequel pourvut Nancy d'une garnison de 1500 confédérés, & gardant la campagne avec le reste de ses troupes, il les vit en moins de quinze jours renforcées jusqu'à 12 mille hommes, par ses sujets qui vinrent le joindre en foule. 1476.

Charles commençant à se réveiller de sa léthargie, convoqua les états de Bourgogne à Salins, & les ayant assemblé dans la collégiale de cette ville, il monta en chaire, d'où il leur fit l'énumération de tous les malheurs qu'il venait d'essuyer, dans l'intention de les animer contre ses ennemis; le tout néanmoins à pure perte, se trouvant ruinés par les expéditions de Grandson & de Morat; les états représenterent à ce prince, l'impossibilité où ils se trouvaient, de lui fournir les secours considérables qu'il venait d'en exiger. Extrême-

ment irrité de ce refus, le duc Charles menaça
76. les états de Bourgogne de les abandonner pour toujours, & s'adreſſa à ceux de Flandres, dont il reçut des ſecours d'hommes & d'argent ſi conſidérables, qu'il parvint à raſſembler une armée de 40 mille hommes, avec laquelle ce prince entra en Lorraine au milieu d'Octobre, inveſtit Nancy le 22; mais ayant eu beaucoup de peine à ſe procurer les matériaux néceſſaires, à la fonte de l'artillerie qu'il lui fallait pour cette expédition, les pieces de batterie ne purent arriver avec leurs munitions que le 20 Novembre devant cette place, & ne commencerent à jouer contre ſes murs, que le 24, & encore avec très-peu de ſuccès.

Le duc de Lorraine porta la garniſon de Nancy à 2500 hommes, en la renforçant de 1000 Suiſſes, & après avoir diſtribué le reſte de ſes troupes dans les diverſes places de la Lorraine, il ſe rendit le 22 Novembre à Berne, ſe préſenta le 23 devant le conſeil ſouverain de cette république, & lui dépeignit la triſte ſituation de ſes états, d'une maniere ſi touchante qu'il en obtint dans la même ſéance, une levée de 3000 hommes, & que la régence de Berne ſollicita ſi vivement les autres cantons en faveur de ce prince,

Conquête de la Lorraine.

dans une diéte indiquée, pour cet effet, à Lucerne, que Zurich, Lucerne, Soleure, Bâle, Fribourg 1477.
& Bienne, lui permirent de lever 5000 hommes dans leurs états respectifs : les cinq cantons démocratiques & les autres états co-alliés du corps Helvétique, n'ayant pas voulu participer à cette levée, qui se rassembla le 26 Décembre, dans la ville de Bâle & ses environs, au nombre de plus de 8000 hommes. Jean Waldmann, de Zurich; Brandolphe de Stein, de Berne; Pierre de Hertenstein, fils de l'avoyer de Lucerne; Urs Stéguer, de Soleure; Arnold de Rothberg, de Bâle; Rodolphe de Wuippens, de Fribourg; & Pierre Wythenbach, de Bienne, furent nommés les chefs de ces troupes, par les états qui les avaient fournis. Le duc de Lorraine conduisit le 28 Décembre, ce corps d'armée dans le Sunthgäw, où il fut renforcé par les troupes Autrichiennes, par celles des évêques de Strasbourg & de Bâle, & par celles des trois villes impériales d'Alsace, au nombre de 3000 chevaux, commandés par les comtes de Thierstein & d'Oettinguen, & de 1200 arquebusiers, sous les ordres du chevalier Guillaume Herter.

Cette armée combinée ayant pénétré le 1 Janvier dans la Lorraine, par le passage de Ste. Marie- 1477.

77.

aux-Mines, fut jointe le lendemain par les comtes de Linanges & de Bitſch, à la tête de 1000 chevaux & de 3000 *Lands-Knecht*, & le ſurlendemain par le reſte des troupes du duc Rêné. Tous ces renforts ayant porté cette armée à 26 mille hommes, parmi leſquels on diſtinguait 13000 Suiſſes, 4000 chevaux, 1200 arquebuſiers & 4000 lanſquenets; le duc de Lorraine s'empara le 4 du pont de St. Nicolas, poſte de la plus grande importance, que le duc de Bourgogne avait négligé d'occuper, en ſuivant les conſeils perfides d'un traître qu'il honorait de ſa confiance, & qui ſe nommait le comte de Campo Baſſo, Napolitain, & vendu de longue main à Louis XI. Le duc de Lorraine ayant fait paſſer ſon armée le 5 Janvier, ſur le pont de St. Nicolas, la conduiſit à l'ennemi, après l'avoir rangée, ſelon les avis du comte de Thierſtein, du chevalier Guillaume Herter & des commandans Suiſſes, de la maniere ſuivante. L'avant-garde, compoſée de 7000 hommes d'infanterie Suiſſe & Allemande, parmi leſquels ſe trouvaient 400 arquebuſiers; & ayant Jean Waldmann, Rodolph de Wuippens & Arnold de Rothberg à ſa tête, était ſoutenue par 2000 gendarmes Lorrains & Allemands, ſous les ordres des comtes de Linanges & de Bitſch. Le

Traités & événemens divers.

duc de Lorraine s'était réservé le commandement en chef de cette avant garde, qui devait commencer le combat & se porter d'abord sur l'artillerie ennemie, dont l'armée alliée était dépourvue, le duc de Lorraine n'ayant pu s'en procurer dans ce court espace de tems, ou n'ayant pu la faire suivre dans les marches forcées, qui rendirent ce prince en six jours, des portes de Bâle, à celles de Nancy. Le corps de bataille, formé par le reste de l'infanterie Suisse & Allemande, & commandé par Brandolphe de Stein, Pierre de Hertenstein & Urs Stéguer, avait ses deux flancs couverts par la cavalerie Autrichienne, sous les ordres des comtes de Thierstein & d'Oettinguen. Et l'arriere-garde, composée des 800 arquebusiers restans & de 4000 arbalêtriers Lorrains, avait le chevalier Guillaume Herter pour commandant en chef. 1477.

Le duc de Bourgogne avait fait sortir son armée le matin du 5, hors de son camp, contre l'avis de ses officiers les plus expérimentés, qui lui conseillaient d'attendre les troupes combinées derriere ses retranchemens que l'on aurait pu garnir, au besoin, de 60 pieces de gros canons. Cet avis était d'autant plus sensé, que les troupes de Charles étaient la plupart de nouvelles levées, & le

reſte découragé par les défaites de Grandſon &
77. de Morat, avaient à combattre une armée aguerrie & pleine de valeur, remplie de confiance en ſes chefs, auſſi-bien qu'en ſes victoires précédentes. Charles rejeta pour ſon malheur, ce conſeil ſalutaire, parce qu'il n'était pas conforme à ſon penchant décidé pour les réſolutions les plus téméraires, qui lui en avaient acquis le ſurnom; de ſorte que Campo-Baſſo, cherchant à faire périr ce prince, quoiqu'il comblât journellement ce miſérable de graces, l'engagea d'aller au devant de ſes ennemis. Il eſt vrai que Charles n'omit rien pour donner à ſon armée la poſition la plus avantageuſe, en couvrant ſon front de la droite au centre, d'un large foſſé rempli d'eau & garni d'une double haie vive, derriere laquelle il diſtribua la plus grande partie de ſes arquebuſiers. Au centre, où ce retranchement formé par la nature finiſſait, le duc de Bourgogne avait placé une trentaine de groſſes coulévrines, défendues par l'élite de ſes troupes. L'aîle gauche de ſon armée était poſtée derriere un ravin très-large & très-profond, qui, en couvrant tout ſon front, la rendait inattaquable de ce côté.

SECTION II.

BATAILLE DE NANCY.

CE fut dans cette position avantageuse, que le duc de Bourgogne attendit l'armée des alliés, qui s'ébranla vers 11 heures pour l'attaquer, mais dont les chefs appercevant toutes les difficultés qu'elle aurait à surmonter, qui les mettraient dans le cas de sacrifier leurs meilleures troupes à pure perte, ils prirent à l'instant leur parti & changerent leur plan d'attaque. Sur quoi, le duc de Lorraine laissa le corps de bataille & l'arriere-garde en face à l'ennemi, pour l'observer & tomber sur son artillerie, quand il aurait commencé le combat avec l'avant-garde, en recommandant à Brandolphe de Stein & à ses deux adjoints d'en éviter les décharges, en faisant tomber dans ce moment, le corps de bataille ventre à terre. Cette manœuvre répugnant à l'intrépidité innée des Suisses, ce ne fut qu'avec des peines infinies que ce prince parvint à persuader les trois chefs de cette division à l'agréer, & ceux-ci en eurent tout autant à la faire exécuter à leurs troupes ; les uns & les autres en reconnurent néanmoins si bien l'utilité, que la même manœuvre fut exécutée par nos ancêtres avec beaucoup de succès & 1477.

1477. ſans aucune répugnance de leur part, aux batailles de Fraſtenz & de Novarre, comme l'on verra dans la ſuite de ce volume.

Ces nouvelles diſpoſitions faites, le duc de Lorraine ſe mit à la tête de l'avant garde, & couvert par une colline qui dérobait ſa marche à l'armée Bourguignonne, il la tourna & l'attaqua par le flanc gauche, avec d'autant plus d'avantages, que le comte de Campo-Baſſo, chargé de couvrir cette aîle avec la cavalerie Napolitaine, paſſa dès le commencement du combat, du côté des alliés: ceux-ci, remplis d'horreur d'une pareille perfidie, lui firent dire, « *que n'étant pas accoutumés à combattre & à ſervir ſous les mêmes bannieres avec des traîtres, il ne devait pas avoir la hardieſſe de ſe mêler parmi leurs troupes; ſans quoi ils le chargeraient* ». Ce miſérable ainſi rebuté, & ne voulant pas perdre le fruit de ſa trahiſon, prit le parti d'occuper avec ſon eſcadron, un défilé près de Condé, pour couper la retraite à l'armée Bourguignonne après ſa déroute, qu'il regardait comme infaillible: en effet, cette aîle droite de Charles, découragée par cette défection, ainſi que par ſes défaites précédentes, ne ſoutint qu'une heure & demi le choc de l'avant-garde alliée, & ſe débanda, dès que celle-ci fut renforcée par le

Bataille de Nancy.

corps de bataille qui, ayant vu le combat entâmé, forma un quarré long de 200 hommes de front, & tomba avec tant d'impétuoſité ſur l'artillerie ennemie, qu'il s'en rendit maître au bout d'une heure, malgré la défenſe vigoureuſe qui lui fut oppoſée; & avançant toujours ſur le terrain occupé par le centre de l'armée de Charles, cette colonne foudroya tout de ſuite, avec l'artillerie dont elle venait de s'emparer, l'aîle gauche Bourguignonne, tandis qu'elle coupait au même inſtant la droite par cette manœuvre de ſa gauche; laquelle ébranlée & miſe entre deux feux, ne ſongea pour lors, qu'à éviter par une prompte fuite, la furie du vainqueur. Reſtait la droite de l'armée de Bourgogne, réunie à ſon centre dépoſté, où Charles & ſes généraux oppoſerent à l'avant-garde victorieuſe des alliés, réunie aux deux autres diviſions de leur armée, une réſiſtance très-courageuſe; mais foudroyés par leur propre artillerie, & chargés avec une furie ſans égale par les Suiſſes, les troupes Bourguignonnes furent enfoncées après trois heures du ſoir, & miſe dans une déroute totale; la garniſon de Nancy ayant ſaiſi cet inſtant déciſif pour faire une ſortie & tomber ſur les derrieres de cette aîle droite, acheva ſa défaite par cette attaque.

1477.

Presque toute l'infanterie Bourguignonne périt
477. dans cette déroute, poursuivie par celle des alliés durant une heure, une grande partie précipitée dans la Meuse & s'y noya, & toute celle qui voulut se sauver par Condé, y fut massacrée par la cavalerie de Campo-Basso, qui en fit un carnage effroyable, & qui, à la suite de cette perfidie insigne ; entra, de même que son chef, au service de Louis XI, après que le duc de Lorraine eût rejetté leurs offres de services avec un noble dédain. Charles rallia l'élite de sa cavalerie, avec laquelle il fit face vers l'étang de Saint Jean, dans l'espérance de donner à ses généraux le tems de rassurer son infanterie & de la ramener au combat ; sécondé dans cette entreprise par son frere naturel Antoine, le comte Engibert de Nassau, Olivier de la Marche, & les seigneurs de Croy, de Chrinay & de Lallain, ce prince parvint à rassembler trois à 4000 gensd'armes, tandis que le margrave d'Hochberg & le comte de Montfort faisaient conjointement avec Philippe de Créve-cœur, d'inutiles efforts pour rallier l'infanterie. Mais le duc de Lorraine, suivi des comtes de Thierstein, d'Oettinguen, de Linanges & de Bitsch, étant tombé tout de suite avec leurs escadrons sur le duc de Bourgogne &

sa

Bataille de Nancy.

ſa gendarmerie, ſans lui donner le tems de ſe reconnaître; Charles reçut dans cette charge un coup de lance dans la cuiſſe gauche, qui lui fut portée de côté au défaut du cuiſſard, & quelques inſtans après, une autre lance lui entra dans la hanche droite au défaut de la cuiraſſe. Cette ſeconde bleſſure ayant obligé le duc de Bourgogne à ſe retirer de la mêlée, ſon cheval percé de coups s'abattit ſous lui, & le précipita dans une foſſe bourbeuſe, qu'il voulait franchir, & qui était à une demi lieue de ce ſecond champ de bataille. Tandis que ce prince faiſait d'inutiles efforts pour ſe tirer de là, ſurvint le châtelain de Die, lieutenant d'un eſcadron Lorrain, qui, au rapport de Commines & des Mémoires de la Marche, avait l'ouïe fort dure, & qui dans la pourſuite de la gendarmerie Bourguignonne, enfoncée & culbutée peu d'inſtans après la retraite de Charles, vit le duc étendu dans ce foſſé, qui lui cria: *Mon ami, ſauves le duc de Bourgogne:* le châtelain croyant entendre *vive le duc de Bourgogne*, & irrité de cette bravade, fendit avec ſa hache d'armes la tête nue de ce prince infortuné, dont le caſque avait ſauté par la violence de ſa chûte, ſans le connaître, la nuit commençant à tomber.

1477.

Ainſi périt Charles, duc de Bourgogne, à l'âge

de 43 ans & deux mois, étant né le 10 Novem-
1477. bre 1433. Ce prince avait hérité le 16 Juillet 1467, par la mort de son pere Philippe le bon, du duché & du comté de Bourgogne, d'une grande partie de la Picardie, de l'Artois, du Hainault, du Luxembourg & du Limbourg, du Brabant, avec ce qui forme de nos jours la Flandre Autrichienne, Française & Hollandaise, qui se trouvaient à cette époque au plus haut degré d'opulence, par le commerce d'Anvers, & les belles fabriques en toiles, draps & autres étoffes, de même qu'en tapisseries du Brabant & de la Flandre. Enfin, les sept Provinces Unies, bien éloignées pour lors à la vérité, de leur opulence & de leur population actuelle, étaient encore comprises dans cet héritage immense. Si Charles avait sû jouïr avec modération de cet état de splendeur & de puissance, qui le mettait de niveau avec les premiers potentats de l'Europe méridionale, dont il était recherché & redouté, il aurait été sans contredit le souverain de son siécle, le plus heureux; & en gardant plus de ménagemens avec l'empereur Frédéric III, le duc en aurait obtenu la création du quatrieme royaume de Bourgogne, qui formait l'objet de tous ses vœux. Mais ce prince, à tous égards digne d'un meilleur sort, (car il dé-

1477. dans ſes vengeances, & qu'il jouàt même au plus fin avec Louis XI, l'on ne ſaurait s'empêcher de plaindre ſon triſte ſort, tandis que l'on s'indigne contre ſon lâche rival qui, par une longue chaine de perfidies, trama ſa perte.

Revenons à cette ſanglante & mémorable journée. Les troupes alliées, de retour à l'entrée de la nuit, de la pourſuite de leurs ennemis, tomberent toutes à genoux ſur le champ de bataille, pour rendre leurs actions de graces à la bonté Divine, de cette victoire ſignalée & déciſive, qui leur coûta tout au plus 300 hommes tués, & environ le double de bleſſés, tandis que l'infanterie Bourguignonne fut preſqu'entiérement détruite, & que ſa gendarmerie y perdit beaucoup de monde, avec divers officiers de marque, entr'autres les ſeigneurs de Rubempré, de Contay, de la Vieuville, de Cité & de Flaersheim, & le baron de Vauxmarcus. Et quoique l'on varie beaucoup ſur la perte de l'armée vaincue, nous croyons pouvoir l'évaluer ſans aucune exagération, tout comme à Morat, à vingt & quelques mille hommes; & cela après avoir ſoigneuſement combiné & rectifié les chroniques & les annales de ce tems; la Meuſe ayant englouti tout autant de ces troupes fugitives, après cette déroute, que le lac de

1477. en liberté sur l'intercession de Louis XI, au service duquel il passa incontinent, & fut créé peu de tems après, maréchal de France, par ce monarque.

L'armée victorieuse prit possession du camp ennemi, qu'elle trouva tout tendu, rempli de vaisselle & d'autres effets de prix, outre beaucoup d'artillerie, de munitions, d'armes & de bagages; en un mot, d'un butin si considérable, qu'il surpassa de beaucoup l'attente des vainqueurs, entre lesquels il fut partagé avec beaucoup d'équité, de même que les dépouilles des morts, portées à la masse commune, après que le duc de Lorraine eût prélevé le quart du tout pour sa portion, du consentement des commandans auxiliaires. Ce jeune prince, qui n'avait pas encore 23 ans révolus, lorsqu'il remporta cette victoire décisive, & qui déploya dans cette sanglante journée, les talens d'un grand capitaine, réunis à la valeur la plus intrépide, fit cantonner l'armée victorieuse dans les environs de Nancy & du champ de bataille, une dixaine de jours, durant lesquels se fit le partage des dépouilles ennemies. Dans cet intervalle, on découvrit & on enleva le corps du duc de Bourgogne, couvert d'une armure d'argent, & son casque d'or, en mufle de lion, avec un grand pannache, à côté

Bataille de Nancy.

de lui dans le même fossé, ayant la tête fendue jusqu'aux dents, un coup de lance dans la cuisse gauche, & un autre à la hanche droite, & reconnu par le châtelain de Die pour l'inconnu qu'il avait tué, comme nous l'avons dit, par un malentendu, rapporté & éclairci par deux écuyers de ce prince qui l'avaient suivi hors du combat, blessés mortellement, étendus à quelques pas de leur maître, enlevés avec lui du champ de bataille, & qui expirerent au bout de quelques jours. En voyant les restes inanimés d'un prince, qui n'aguères faisait trembler l'Europe méridionale, le duc de Lorraine versa des larmes sur son sort déplorable, s'indigna de la férocité du châtelain de Die, d'avoir tué un ennemi blessé, qui lui demandait grace, & le chassa de sa présence. L'ame magnanime de Rêné ne s'en tint pas là, faisant rendre à son ennemi tué tous les honneurs funebres d'une tête couronnée, il lui fit faire des obséques magnifiques le 12 Janvier, à la suite desquelles, il fut inhumé dans l'église de St. Georges, à Nancy.

1477.

Les troupes auxiliaires furent renvoyées par le duc de Lorraine, au milieu de Janvier, avec mille remerciemens. Nous avons rendu compte, de quelle maniere ce prince paya les contingens

Section II.

1477. de l'archiduc, des évêques de Strasbourg & de Bâle, & ceux des trois villes impériales d'Alsace. Quant aux troupes Suisses, elles reçurent la solde exorbitante de 12 florins du Rhin par mois, à compter du jour qu'elles avaient été enrôlées, jusqu'au premier de Février, outre la solde de bataille, formant celle d'un mois; ce qui montait pour chaque soldat, selon la valeur numéraire d'aujourd'hui, à 120 livres de France par mois; les bas-officiers, ou *Rott-Meisters*, ayant la moitié en sus de cette solde, les lieutenans le double, & les commandans de chaque contingent, le quadruple, outre les profits du non complet. On verra dans la seconde section du volume suivant, qu'en 1480, Louis XI paya une solde encore plus forte aux troupes Suisses. Le duc de Lorraine, non content d'avoir soudoyé aussi richement cette levée confédérée, fit encore des présens magnifiques à ses chefs, qui ramenerent sur la fin de Janvier cette armée victorieuse, d'environ 14000 Suisses à Bâle, couverte de gloire & de riches dépouilles ennemies, d'où ses divers contingens se séparerent, pour regagner leur patrie.

Il eût été à désirer pour le bonheur de nos ancêtres, qu'après avoir vaincu & dissipé les armées innombrables du duc de Bourgogne, ils

Bataille de Nancy.

eussent sçu jouir paisiblement de leurs victoires ;
au lieu que d'un côté, le partage des richesses 1477.
immenses, dont ils venaient de dépouiller ce prince, fut une pomme de discorde entre les divers membres du corps Helvétique ; tandis que d'un autre côté, la jeunesse des états confédérés, déshabituée depuis un an de la vie sédentaire, ainsi que des travaux de la campagne, enrichie considérablement par les victoires de Grandson & de Morat, & en dernier lieu par celle de Nancy, ne put être contenue qu'avec beaucoup de peine par ses souverains, dans les bornes de la soumission dûe dans tout état policé, par ses citoyens, aux loix & aux réglemens de la régence. De-là résulterent, dans les guerres survenues entre Louis XI, & l'archiduc Maximilien, au sujet de la succession de Bourgogne, diverses levées illicites de troupes Suisses, servant indifféremment ces deux princes, malgré les défenses les plus séveres, promulguées à ce sujet par diverses diétes. La jeunesse Helvétienne excitée par la solde exorbitante qu'elle avait reçue en Lorraine, qu'elle recevait de Louis XI, & que l'archiduc était obligé de lui payer ; & plus encore par ses inclinations belliqueuses & son esprit inquiet, courut au-devant des offres de ces prin-

ces belligérans, ſans aucun égard aux défenſes, & ſans crainte des punitions qu'elles décernaient aux contrevenans; punitions qui, à la vérité, ne furent exécutées que faiblement dans la plupart des cantons, vu le grand nombre des coupables.

SECTION III.

TACTIQUE PERFECTIONNÉE DES SUISSES.

AVANT que de tracer le tableau des diſſenſions du corps Helvétique, heureuſement terminées à l'amiable ſur la fin de 1481, par les ſoins patriotiques du ſaint hermite Nicolas de Flue; nous communiquerons à nos lecteurs quelques remarques ſur la tactique perfectionnée de nos ancêtres, depuis le milieu du quinzieme ſiecle, de même que ſur leurs armes offenſives & défenſives; en nous réſervant de rendre compte des ſuites de la mort du duc de Bourgogne, par rapport aux autres puiſſances de l'Europe méridionale, au commencement du cinquieme & ſeptieme volume.

Les progrès étonnans de nos ancêtres dans la tactique, ſe manifeſterent dès 1468 dans la guerre de Mullhauſen, & ſur-tout dans la guerre de Bour-

Tactique perfectionnée des Suisses.

gogne, qui les mit dans la nécessité indispensable de réunir leurs forces, & de rassembler des armées de 20 à 30 mille hommes, pour tenir tête à celles du duc de Bourgogne, du double & même du triple plus nombreuses : ce qui exigeait absolument une certaine quantité d'officiers, subordonnés à un ou plusieurs chefs expérimentés, un plan d'opérations militaires & un ordre de bataille, formé dans un conseil de guerre, & changé ou modifié par ce tribunal, selon que la nature du terrein ou des circonstances l'exigeaient; par conséquent un conseil de guerre permanent, composé par les chefs des divers contingens; & enfin, un train d'artillerie, avec le talent de le distribuer dans des postes avantageux, & celui de s'en servir à propos; toutes choses, dont les confédérés n'avaient jusqu'à cette époque, que des notions confuses & aussi éloignées de celles qu'ils acquirent par les guerres de Mullhausen & de Bourgogne, que ces dernieres connaissances étaient elles-mêmes imparfaites, en comparaison de celles que l'on a acquises de nos jours dans la tactique. Aux batailles de Tonnerbühl, de Morgarthen, de Lauppen, de Fraubrunnen, de Sempach, de Naffels, de Spicher & de la Wolfs-Halden, nos ancêtres n'opposerent que des corps de 1500 à

Section III.

5000 hommes, à des ennemis trois, quatre & cinq fois plus nombreux, qu'ils n'hésiterent cependant pas d'attaquer malgré cette supériorité, & qu'ils défirent constamment. L'on vit à la vérité, aux siéges de Berthoud, de Bélinzona & de Zurich, des armées de 12 à 18 mille confédérés, mais ce ne furent que des efforts passagers, & les Suisses n'y formerent point de ces plans d'opérations, non plus que des ordres de bataille, aussi bien combinés que dans la guerre de Bourgogne.

La convention de Sempach, du 10 Juillet 1393, est la premiere ordonnance militaire, promulguée par les cantons, conjointement avec Soleure; elle fut confirmée & extrêmement amplifiée aux diétes convoquées à Lucerne en 1474, & les deux années suivantes pendant la guerre de Bourgogne, & qui siégerent à quatre reprises durant cette époque, plusieurs mois de suite, sans interruption dans cette ville. La convention de Stanz, du 22 Décembre 1481, fixa pour toujours & invariablement, la maniere de partager les dépouilles ennemies, de même que les pays conquis sur une puissance ennemie du corps Helvétique. La diéte, convoquée à Zurich en Avril 1499, durant la guerre de Suabe, changea quelques articles à ces ordonnances, & y en ajouta d'autres. Mais ce sont

Tactique perfectionnée des Suisses.

les décrets émanés de ces quatre diétes de Lucerne, durant la guerre de Bourgogne, qui formerent en quelque sorte le code militaire des confédérés; & ce fut de là, que l'on vit la subordination établie dans les armées confédérées, s'y réunir à la valeur la plus intrépide. Les dispositions admirables, formées par les conseils de guerre à Grandson & à Morat, la précision & l'exactitude avec laquelle ces manœuvres furent exécutées, au moyen de cette subordination, contribuerent pour le moins autant à ces deux victoires décisives de nos ancêtres, que leur valeur innée, sur-tout à Morat; bataille qui décida néanmoins du sort de la Suisse. Le changement subit que le duc de Lorraine fut obligé de faire, par l'avis de Waldmann & des autres commandans Suisses, dans les dispositions arrangées la veille pour attaquer l'ennemi, ayant été exécuté à la bataille de Nancy, sans la moindre confusion, forme encore une preuve évidente de cette subordination établie dans les troupes Suisses, par les ordonnances séveres des diétes de Lucerne. Mais ce qui caractérisa sur-tout cette vertu militaire de nos ancêtres, fut l'attachement constant du soldat à ses devoirs, sans en être détourné par l'attrait du pillage; conduite d'autant plus di-

gne d'éloges, que l'histoire ancienne & moderne nous fournit divers exemples d'armées victorieuses, négliger la poursuite de ses ennemis pour se livrer au pillage, & en être attaquées derechef à l'improviste & vaincues à leur tour. Les troupes Suisses foulant les riches dépouilles Bourguignonnes à leurs pieds, en poursuivant cette armée fugitive à travers son camp devant Grandson, rempli de richesses immenses, sans perdre de vue leur premier devoir, & sans se laisser détourner par ces objets attrayans, du soin de poursuivre leur victoire, donnerent à ce siecle un exemple inouï de discipline, digne des plus grands éloges, & attesté cependant par diverses annales & mémoires de ces tems.

En jetant un coup d'œil sur la quarante & quatrieme section du second volume, qui traite des mœurs & des usages de nos ancêtres au treizieme siecle, nous avons parlé de la quantité prodigieuse d'armures ou armes défensives, qu'ils parvinrent à se procurer par leurs victoires à Tonnerbühl, Morgarthen, Laüppen, Fraubrunnen, Sempach & à Näffels; avec quel soin ces trophées étaient conservés de pere en fils, & combien ils aimaient à s'en parer un jour de combat. En ajoutant à ces journées si glorieuses aux

Tactique perfectionnée des Suisses.

Suiſſes, celles de Spicher, du Stoſs, de la Wolfshalden, de Ragaz & d'Héricourt; & en ſuppoſant avec beaucoup de vraiſemblance, que le métier d'armurier, & ſur-tout celui des cuiraſſes, nommé en allemand, *Zeug-Schmidt* & *Harniſch Schmidt*, était cultivé de préférence parmi un peuple auſſi belliqueux; ce que nous avons vérifié au ſujet de Zurich, de Berne, de Lucerne & de Soleure, tout comme il le fut par cette raiſon chez les Helvétiens, aux tems de Marius & de Céſar, ſoit pour raccommoder ces armures conquiſes, ſoit auſſi pour les rajuſter aux différentes tailles; l'on ne ſera pas ſurpris d'apprendre, que la plus grande partie de l'infanterie Suiſſe était couverte de ces armes durant la guerre de Bourgogne, & que ſes victoires à Grandſon & à Morat acheverent non-ſeulement d'en fournir à tous les Suiſſes, mais mirent encore les divers membres du corps Helvétique en état de dépoſer dans leurs arſenaux reſpectifs, une grande quantité de ces armures. Le ſoldat était couvert d'un caſque, d'un corcelet ou double cuiraſſe & de braſſards; les officiers y joignaient les gantelets & les cuiſſards, étant armés preſque de pied en cap, ſelon l'uſage établi parmi la nobleſſe depuis quelques ſiecles. Néanmoins

l'on commença à fabriquer en Suisse depuis 1495, des armures pour le soldat, dont les cuirasses n'étaient pas si longues que celles de leurs voisins, ne lui couvrant que la poitrine & l'estomac, afin qu'il n'en fût pas incommodé en marche, & moins accablé par les ardeurs d'un soleil brûlant ; ce qui venait d'arriver aux troupes Suisses dans l'expédition de Charles VIII en Italie; inconvénient auquel il fallut de toute nécessité remédier, lorsque la plupart des expéditions de nos ancêtres eurent la Lombardie pour objet.

Quant aux boucliers, cette arme défensive fut abandonnée en Suisse, comme nous avons déja remarqué dans le second volume, dès le commencement du treizieme siecle, étant devenu incompatible avec l'usage de la hallebarde, de l'espadon à deux mains & de l'arbalette.

Venons à la suite de ces remarques aux armes offensives de nos ancêtres, qui étaient, la pique, la hallebarde, la hache d'armes, l'arbalette, l'espadon à deux mains, la dague & l'arquebuse.

La pique, l'arme principale, & pour ainsi dire le nerf de l'infanterie Grecque & Romaine, & dont l'usage s'était absolument perdu après la chûte de l'empire Romain en Occident, fut introduite peu-à-peu dans les troupes confédérées

depuis

Tactique perfectionnée des Suisses.

depuis la bataille de St. Jaques en 1444 : l'infanterie Suisse se servit déja en 1446 avec succès de la pique, à la bataille de Ragaz. En 1448, l'on vit dans la guerre de Rhinfelden, le quart des troupes Suisses qui assiégerent cette place, armées de piques. Cette arme fit en 1468, durant la guerre de Mullhausen, la principale force de l'infanterie confédérée, se trouvant dès-lors bien exercée aux différentes manieres de s'en servir. Toutes les annales du quinze & seizieme siecles nous assurent, que les Suisses furent les restaurateurs de cette arme, & en renouvellerent l'usage parmi leurs troupes. Aussi jusqu'en 1520, l'on appellait vulgairement dans toute l'Europe méridionale, les piquiers des Suisses. Du reste, les armées confédérées, dénuées de cavalerie, devaient naturellement chercher à suppléer à ce défaut de leur constitution militaire, en inventant ou remettant en usage la seule arme, capable de s'opposer avec succès aux attaques de la cavalerie armée de lances.

La longueur ordinaire des piques était de 15 pieds pour le premier rang, & de 18 pieds pour le second rang; on les faisait pour l'ordinaire de bois de frêne, qu'on armait à l'extrêmité d'un fer

Section III.

aigu & affilé des deux côtés, de 7 pouces de longueur, sur deux de largeur dans le milieu : (voyez la fig. 1, page 44.) ; ce fer était attaché par deux bandes du même métal à la hampe, traversées par quatre cloux rivés de chaque côté. L'autre bout de la hampe était garnie d'une longue virole de fer, allant en pointe, afin de pouvoir ficher la pique en terre au besoin.

L'on accoutuma le soldat peu-à-peu à porter la pique, sans se gêner réciproquement. En marchant, cette arme se portait sur l'épaule droite, & pas tout à fait horizontalement. Lorsque l'on présentait la pique à l'ennemi, le bout tenu par la main droite, était appuyé sur le bras gauche recourbé, & présentée horizontalement à mi-corps aux attaques ennemies. Les troupes Suisses ayant appris en peu d'années les divers exercices, que quelques-uns de leurs officiers expérimentés inventerent pour le maniement de la pique, & firent exécuter avec succès, avaient une telle confiance en cette arme & dans cette maniere de combattre, qu'un corps d'infanterie de quelques mille hommes, dont le tiers était composé de piquiers, attaquait sans hésiter, en rase campagne, un corps trois fois plus nombreux. Cependant la pique avait aussi ses inconvéniens ; soit en deve-

Tactique perfectionnée des Suisses.

nant embarrassante, lorsqu'il fallait se battre dans un terrein trop resserré; soit en devenant même inutile, comme cela arriva aux Suisses à la bataille de Novarre; dans l'un & l'autre cas, les piquiers se servaient de la hache d'armes qu'ils portaient pour cet effet à la ceinture; mais comme la pique les gênait dans cette derniere maniere de combattre, les piquiers ouvraient pour lors leurs rangs, pour peu que cette manœuvre fût praticable, afin de laisser passer les hallebardiers qui, pour lors se glissaient avec autant d'adresse que de promptitude à travers les premiers rangs, qu'ils couvraient & remplaçaient, jusqu'à ce que ceux-ci eussent retrouvé le moment de se servir encore de leurs piques. Cette manœuvre ramena, dans plus d'un combat, entr'autres, à Novarre, la victoire du côté des Suisses, lorsqu'elle se trouvait, en quelque sorte, déja entre les mains de leurs ennemis. Cette manœuvre se pratiquait aussi, lorsque les rangs ennemis étaient enfoncés & rompus par le choc des piques; pour lors les hallebardiers achevaient leur défaite, en tombant sur eux avec cette impétuosité adaptée à la maniere de combattre de ceux-ci. Par cette raison, trois ou quatre rangs de piquiers étaient soutenus par deux ou trois

rangs d'hallebardiers. Un corps Suiſſe ainſi composé & garni ſur ſes flancs de quelques centaines d'arquebuſiers, formait une citadelle mouvante, impénétrable aux attaques ennemies, hormis à celle de leur artillerie.

La hallebarde fut auſſi inventée en Suiſſe, au commencement du treizieme ſiecle. Les annales Helvétiennes nous apprennent, que les corps auxiliaires, fournis en 1231 & en 1240 par les trois pays d'empire, à l'empereur Frédéric II, étaient armés de hallebardes & qu'ils s'en ſervirent avec beaucoup de ſuccès. Cette arme était compoſée d'une hampe de bois dur, de cinq pieds & demi à ſix pieds de longueur, armée au bout d'un fer épais & tranchant, fait en forme d'une hache de charron, qui avait l'air d'être traverſée d'un grand fer de pique ayant au dos de cette hache un autre fer affilé & pointu; la fig. 2. pag. 44, en peut donner une idée. Ce fer de la longueur d'un pied, ſur quatre à ſix pouces de largeur, était attaché par deux fortes bandes de fer à la hampe, au moyen de ſix cloux rivés de chaque côté, qui traverſaient celle-ci. Cette hampe, plus forte que celle de la pique, était traverſée d'abord au-deſſous des deux bandes de fer, & à huit pouces de celui de la hache, par deux peti-

Tactique perfectionnée des Suisses.

tes branches du même métal, tant ſoit peu recourbées. Ces branches, de trois pouces de longueur, & formant une tranſverſale en direction oppoſée à celle de la hache, avaient été ajoutées à la hallebarde, afin de rendre les piques ennemies inutiles, en les acrochant avec l'une ou l'autre de ces branches, & en forçant par ce moyen le fer de la pique contre terre. Les hallebardiers ſe ſervaient encore d'un autre moyen pour déſarmer les piquiers ennemis, en coupant la hampe de la pique près du fer, par un grand coup du tranchant de la hallebarde, qui rarement manquait ſon effet; après quoi les piquiers ennemis étaient défaits d'autant plus aiſément, qu'ils n'avaient pas, comme ceux des Suiſſes, la hache d'armes pour ſe défendre. Ces deux manœuvres devinrent un objet eſſentiel dans le maniement de la hallebarde, dès que les troupes confédérées les eurent employées avec ſuccès aux batailles de Sempach & de Bélinzona, contre les lances de la cavalerie, qui avait mis très-mal à propos pied à terre, dans la fauſſe idée de les combattre avec plus d'avantages.

La tactique ayant fait de grands progrès, comme on l'a vû, dans les armées confédérées, au tems de la guerre de Bourgogne, divers officiers

travaillerent à perfectionner le maniement de la hallebarde, & à rendre les effets de cette arme encore plus décisifs & plus terribles, en introduisant un exercice parmi les hallebardiers, qui en rendant leurs bras nerveux plus agiles, leur apprit à diriger leurs coups vigoureux avec plus de justesse & de certains mouvemens uniformes, afin de ne pas blesser leurs compagnons dans la chaleur de la mêlée; ce qui était arrivé quelquefois dans les premiers combats des confédérés contre la maison d'Autriche. D'ailleurs, les piquiers commençant à s'introduire peu-à-peu dans l'infanterie Allemande & Italienne, les deux manieres de les combattre avec succès, que nous venons de citer, exigeaient nécessairement un exercice cultivé dans cette manœuvre, de la part des hallebardiers Suisses. Aussi, dès ces tems, le soldat confédéré se servit toute sa vie de la même arme, comme le moyen le plus sûr de se perfectionner dans son maniement, & de s'accoutumer à l'espece de fatigue, résultant de son usage. De sorte que le piquier, combattant toute sa vie avec la pique, le hallebardier avec sa hallebarde, l'arbalètrier avec son arbalette, & l'arquebusier avec son arquebuse, se trouvaient soldats faits & dressés à l'exercice de leur arme respective, dès

Tactique perfectionnée des Suisses.

leur deuxieme ou troisieme expédition. Il en était de même des *Rott-Meisters*, & de ceux des officiers subalternes, qui ne parvenaient pas au commandement supérieur; ils restaient constamment attachés au service des piquiers, hallebardiers, &c. dès qu'ils y avaient débuté dans leur premiere expédition.

Les corps d'aventuriers ou de *Freye Knecht*, furent la plupart du tems composés, pendant les guerres de Bourgogne & de Suabe, de deux tiers des hallebardiers & d'un tiers d'arquebusiers. Les hallebardiers étaient encore armés d'espadon, & depuis 1499, de la dague.

La hallebarde était devenue, depuis la guerre de Bourgogne, l'arme des officiers supérieurs, quoique commandans des piquiers, des arbalètriers ou des arquebusiers; pour lors, la hampe couverte de velours noir & garnie de cloux dorés, était d'un ou de deux pieds plus longue que celles des soldats. Les officiers supérieurs de l'infanterie Française ayant adopté, à l'imitation des Suisses, l'usage de cette arme pour leurs personnes, même les princes & les généraux, lorsqu'ils combattaient à pied, la hallebarde prit en France le nom de *pertuisanne* ou *partisanne*. Cet usage gagnant l'Allemagne, l'on y vit, de même qu'en

Section III.

France, les princes, les généraux & les officiers ſupérieurs combattant à pied, la hallebarde ou *pertuiſanne* à la main, au rapport de Schleydan, de Thou, du *Theatrum Europeum*, & de Mézerai, juſqu'après la paix de Munſter, qu'on leur ſubſtitua la demi pique.

Quant au ſoldat, il portait la hallebarde en parade ou en marchant à l'ennemi, perpendiculairement dans le bras droit; & en marche il portait la hallebarde ſur l'épaule droite, comme la pique, mais plus haute. Les officiers maniaient la hallebarde, en marche & en parade, comme de nos jours l'eſponton.

La hache d'armes était fort en uſage chez les Grecs & dans les troupes d'Alexandre le Grand. Les ſupplémens de Freinshémius, pour Quinte-Curſe, nous apprennent, dans le livre ſecond, qu'au paſſage du Granique par l'armée Macédonienne, & dans le combat qu'il occaſionna, Rhéſace, Satrape Perſan, déchargea un grand coup de cimeterre ſur la tête d'Alexandre le Grand, qui fendit ſon caſque; le Satrape était prêt à redoubler, lorſque Clitus le prévint, & d'un coup de ſa hache d'armes lui fit tomber le bras & le cimeterre. Il n'eſt pas décidé, ſi les Suiſſes renouvellerent l'uſage de la hache d'armes,

qui, des Macédoniens, se transmit, sous les successeurs d'Alexandre aux Parthes, de-là à la cavalerie Persanne de la seconde monarchie, & de celle-ci aux Huns; ou si ces derniers firent connaître cette arme en Allemagne & en Helvétie, lorsqu'ils ravagerent ces pays. Il est sûr au moins, que cette arme fut connue en Helvétie, dès le commencement du douzieme siecle, tandis qu'elle servit dans le même tems à la cavalerie des Sarrasins, des Polonais & des Hongrais; que l'usage de la hache d'armes se conserve toujours parmi la cavalerie Géorgienne, faisant l'arme favorite de *Nadir-Schach*, selon les mémoires de Harwey sur la Perse, & sur ce conquérant.

Nos annales désignent la hache d'armes indifféremment, du nom de *Mord-Axt* ou de *Streith-Axt*. L'empereur Maximilien ayant reconnu l'utilité de cette arme, au commencement du seizieme siecle, l'introduisit dans sa cavalerie légere à l'incitation de la cavalerie Albanaise, qui, dans les guerres de Venise contre ce monarque, s'en servit avec succès. Les historiens Allemands la nomment *Streith Kolben*: la hache d'armes fut connue en Orient, de même qu'en Pologne & en Hongrie sous le nom de *Pusikan*.

La hache d'armes était composée d'un fer de

Section III.

hache, large, tranchant & bien arrondi, dont l'extrêmité oppofée avait la forme d'une tète de marteau; ce fer était traverfé d'un autre fer de la forme de celui d'une pique: le tout était fortement attaché à un manche de bois dur, de trois pieds de longueur, par deux bandes de fer, au moyen de quatre cloux rivés de chaque côté. Voyez la fig. 3. pag. 44.

Cette arme fe portait à la ceinture, fe maniait indifféremment avec une main ou avec les deux, & fervait dans l'infanterie Suiffe aux piquiers & aux arbalêtriers.

L'*arbalette*, encore en ufage dans les jeux & les exercices particuliers, eft trop connue pour qu'il foit néceffaire d'en donner ici la defcription. Les arbalettes dont les Suiffes fe fervaient, avaient des arcs d'un fer préparé en acier pliant, d'une telle force & décochant la flèche avec une telle roideur, qu'à cent pas elle perçait un homme de part en part. L'on trouve dans le fecond volume des annales de Tfchudi, page 652, une invitation circulaire de Zurich, pour des jours de francs prix, fur le pied dont nous en avons rendu compte dans le §. 12. de la vingt & deuxieme fection du volume précédent, où parmi les réglemens de ces jeux, la diftance du pofte de l'arbalêtrier au but, était

Tactique perfectionnée des Suisses.

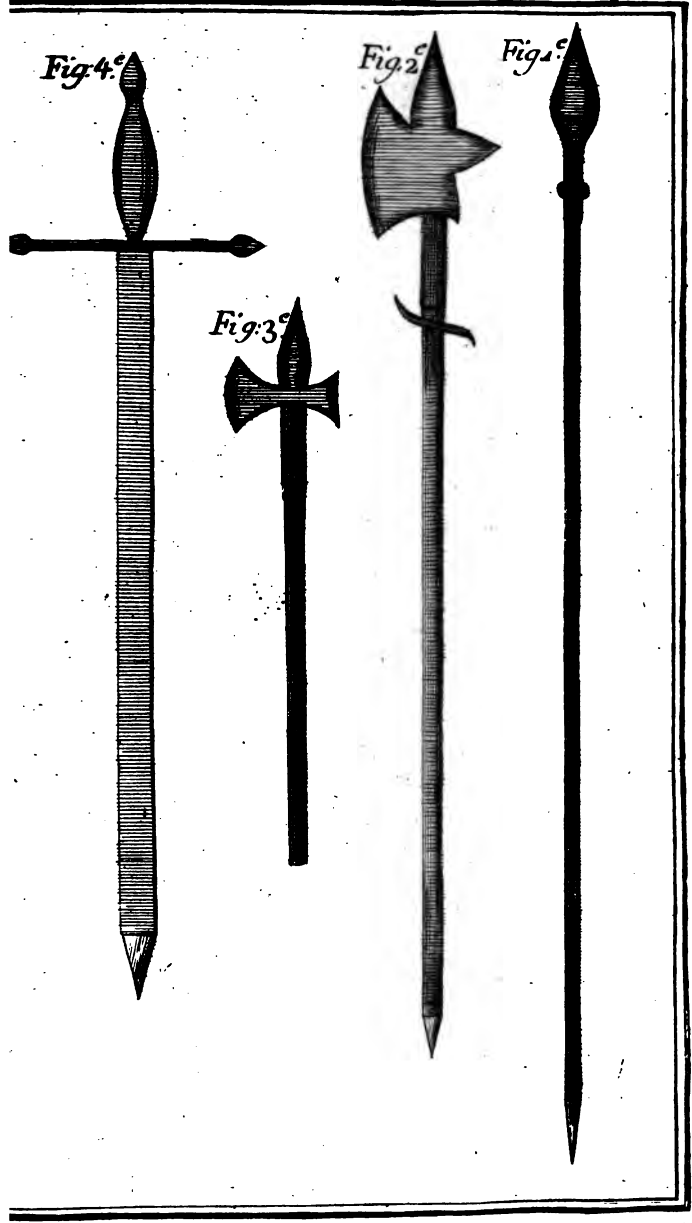
de 123 pas; & page 660, une autre invitation de la ville de Munich en Baviere, adressée pour le même sujet, à toutes les villes de la Suisse, dont les réglemens fixaient aux arbalêtriers la distance de 140 pas, de leur poste (*Anstand*) au but.

L'auteur a possédé durant plusieurs années une de ces arbalettes, fabriquée en 1448, ayant les armoiries de la famille de Steiguer, avec laquelle il perçait à 120 pas une planche de sapin d'un pouce d'épaisseur. Cette arme dont il a fait présent à l'état extérieur de Berne, & qui décore depuis lors la représentation de Guillaume Tell, dans la procession annuelle de cet institut, le jour du lundi de Pâques, avait la crosse couverte & revêtue de bandes d'ivoire; l'on y avait pratiqué des ressorts d'acier, d'une force extrême, tant pour empêcher la corde tendue de partir, que pour la faire partir au moyen d'une détente : l'on visait aussi juste qu'avec un fusil, la flèche ne formant pas six pouces de courbature à la distance de 100 pas, & l'on se servait d'un outil à deux branches, pour tendre la corde.

L'arbalêtrier portait cette arme, comme le soldat porte le fusil, ayant son carquois sur le dos, & son ceinturon garni, sur la droite, d'une hache d'armes; & sur la gauche, de l'outil qui lui ser-

vait à monter son arbalette. Nos annales font mention de cette arme, dès le dixieme siecle. Aux tems de la guerre de Bourgogne, les arbalêtriers étaient pour l'ordinaire entremêlés d'arquebusiers.

L'espadon, nommé *Schlacht-Schwerdt* par nos ancêtres, était une grande épée, dont la lame avait quatre pieds & demi de longueur, sur deux pouces de largeur. Plusieurs de ces lames étaient flamboyantes, & la plupart d'une trempe aussi parfaite que des sabres de Damas. La poignée, terminée par un pomeau, avait un pied & jusqu'à 16 pouces de longueur, afin de pouvoir être empoignée & maniée avec les deux mains, & traversée (voy. la fig. 4. ci-jointe,) par une branche de fer bien forte, qui lui servait de garde. Ces espadons se portaient sur le dos, & les hallebardiers en furent armés jusqu'en 1499, qu'on les abolit, comme une arme trop embarrassante en marche, ou lorsqu'il fallait monter à l'assaut. Cependant, l'espadon manié par nos ancêtres, coupait un fantassin en écharpe, & fendait une tête jusqu'aux dents, quoique armée d'un casque. Avant le milieu du quinzieme siecle & l'introduction des piquiers dans l'infanterie Suisse, une partie de leurs soldats étaient uniquement armés de ces espadons. Pour lors, un corps confé-



1.me Pique Fig: 2.me Hallebarde
3e Hache d'armes Fig:4.e Espadon

Tactique perfectionnée des Suisses.

déré avait ordinairement le tiers de sa troupe armée d'espadons, l'autre tiers de hallebardes, & le tiers restant d'arbalettes; & ces deux dernieres troupes avaient encore la hache d'armes à la ceinture. Cette formation des troupes Helvétiennes & confédérées, dura depuis 1240 jusqu'en 1468, que l'établissement des piques se fit aux dépends de ces espadons, qui, à cette derniere époque, devinrent plutôt un fardeau qu'une arme offensive pour les hallebardiers, ceux-ci ne s'en servant que lorsque les hampes de leurs hallebardes venaient à se casser, accident très-rare. Les princes & les généraux Allemands ayant introduit ces espadons dès le dixieme siecle, les lansquenets en conserverent l'usage jusqu'en 1580; mais, c'était la seule arme de cette partie de leurs troupes qui s'en servaient.

La dague était une épée fort courte, dont les Suisses & les Allemands commencerent à se servir sur la fin du quinzieme siecle, en place de la longue épée en usage chez les Picards, les Flamands, les Napolitains & les Espagnols, qui était très-gênante dans une marche; tandis que la dague n'embarrassait le soldat d'aucune maniere, dans toutes ses opérations militaires; sa lame n'étant que de deux pieds & tout au plus de deux

pieds & demi, comme les demi ſabres de l'infanterie Allemande, nommés *Palläſch*. La poignée & la garde de la dague était conſtruite en diminutif, comme celle de l'eſpadon. Les arquebuſiers portaient la dague, qui ſervit auſſi aux hallebardiers depuis l'abolition de l'eſpadon. Au reſte, nous reviendrons à cette matiere, en rendant compte des ordonnances militaires de la diéte de Zurich en 1499.

Les arquebuſes, nommées par Commines & Brantôme *barquebuttes*, & ceux qui s'en ſervaient, *barquebuttiers*, furent connues en France & en Italie au commencement du quinzieme ſiecle, & en Suiſſe depuis 1425, mais elles furent enviſagées par nos ancêtres juſqu'en 1468, plutôt comme artillerie légere, que comme une arme portative; les confédérés s'étant ſervis durant la guerre civile de Zurich, des arquebuſes ſur le pied d'artillerie légere, en les plaçant aux créneaux d'un château, dans un poſte retranché, ou dans les barques qu'ils armerent ſur le lac de Zurich, dans leſquelles le feu des arquebuſes fut pour l'ordinaire plus meurtrier que celui des petites coulévrines dont ces bâtimens étaient auſſi garnis. Il y avait dès 1450, des francs prix établis pour les arquebuſes, dans les principales villes de la Suiſſe.

Tactique perfectionnée des Suisses.

Les arquebusiers ne furent introduits dans les armées confédérées, qu'après la bataille de Morat; & dans les expéditions de nos ancêtres durant les guerres de Suabe & du Milanais, l'on vit sur 1000 hommes de leurs troupes, 60 à 75 arquebusiers, que l'on plaçait tantôt sur les aîles, & tantôt dans les premiers rangs de l'armée, entremêlés avec les piquiers, selon l'emplacement du champ de bataille & des dispositions qui résultaient de la part du conseil de guerre. Le quart ou le cinquieme des *Freye-Knecht*, était pour l'ordinaire composé d'arquebusiers, dont l'arme fut raccourcie & rendue plus légere, au commencement du seizieme siecle, afin de ne pas retarder cette troupe d'élite dans ses marches forcées & autres manœuvres qui exigeaient une certaine promptitude. A l'égard des arquebusiers, dont l'arme plus longue & plus lourde fut laissée sur l'ancien pied, ils furent postés de préférence dans les bois & derriere des hayes vives, où leur feu était très-redoutable. L'arquebusier portait son arme, comme de nos jours le mousquet; de la main droite, il portait sa fourche servant d'appui à l'arquebuse, étant de plus armé d'une dague à la ceinture, & portant à un cordon, un grand cornet rempli de poudre, en bandouliere.

Section III.

L'artillerie des Suisses, dont nous avons déja rendu compte, aussi-bien que de leurs machines de guerre, dans la quarante & quatrieme section du second volume, exige encore divers éclaircissemens de notre part. Zurich ayant vu en 1415, l'effet de l'artillerie Bernoise, au siége du château de Baden, songea dès-lors à s'en procurer; ce que cette république exécuta en 1425, ayant fait venir de Nuremberg, une douzaine de pieces de gros canons, de 36 à 48 livres de balle. Les Zuricois augmenterent cette artillerie du double de 1439 à 1443, ayant dès-lors dressé, à l'imitation de Berne, une partie de leurs jeunes citoyens, sous la direction de quelques maîtres canoniers, *Buchsen-Meisters*, au service de l'artillerie; précaution, qui contribua beaucoup au salut de Zurich, lorsque cette ville fut assiégée pour la cinquieme & derniere fois en 1444, par une armée confédérée, & ses murs battus avec peu de succès à la vérité, par une trentaine de pieces de grosse artillerie, dont la plus grande partie appartenait aux Bernois; tandis que ces murs étaient défendus & avec plus d'effet, par 30 à 40 coulévrines, dont le feu vif & soutenu incommoda tellement quelques quartiers de cette armée assiégeante, qu'ils furent obligés de se mettre hors de

de la portée du canon de cette place. Dans un pays entrecoupé de montagnes & hérissé de bois, comme la Suisse, où il y avait pour lors peu de grandes routes praticables pour les gros charrois, le transport de la grosse artillerie & de ses munitions devenait trop coûteux & trop pénible, pour s'en servir, à moins d'une nécessité indispensable: ces difficultés n'empêcherent pas néanmoins la régence de Berne, qui, durant la guerre civile de Zurich, avait considérablement augmenté son artillerie, d'en faire traîner en 1468, une douzaine de pieces de batterie jusqu'à Waldshuth, où elles furent employées contre cette place avec succès, de même que les six pieces arrivées de Zurich deux jours après celles de Berne, & qui furent dressées contre les murs de Waldshuth, de l'autre côté du Rhin.

Les divers membres du corps Helvétique ayant partagé en automne de 1476, environ 350 pieces de gros canons & coulévrines, prises sur le duc de Bourgogne à Grandson & à Morat, les cinq cantons démocratiques & le pays d'Appenzell, garantis d'un côté de toute invasion ennemie par leur situation, tandis que de l'autre, elle leur rendait le transport de cette artillerie, pour ainsi dire, impraticable, vendirent leur portion

de cette artillerie, de même que celle des munitions qui y était adaptée, aux régences de Zurich, de Berne & de Bâle; qui, en ayant reconnu durant la guerre de Bourgogne, toute l'importance & l'utilité, établirent pour lors respectivement des compagnies ou corps, uniquement destinées à ce service, qui furent exercées avec plus de soins qu'auparavant. Ces corps, composés en grande partie de la bourgeoisie de ces trois villes, se perfectionnerent tellement jusqu'à la fin de ce siecle, dans cette partie essentielle de l'art militaire, que, dans les guerres du Milanais, nos ancêtres passerent pour les meilleurs maîtres canoniers de l'Europe méridionale. L'on verra dans le volume suivant, avec quelle vivacité, avec quelle justesse les troupes Suisses servirent l'artillerie Française aux batailles de Fornoue & d'Agnadel, & contribuerent par ce moyen à ces deux victoires décisives de Charles VIII & de Louis XII. Dans les levées de troupes accordées par les cantons à ces deux monarques & à leurs successeurs, les ambassadeurs de France chargés de les négocier & d'en diriger la levée, chercherent toujours à se procurer de préférence, des officiers subalternes & bas officiers, parmi les membres de ces trois compagnies d'artillerie, ou à leur défaut, parmi celles que Lucerne & Soleure établirent sur la

Tactique perfectionnée des Suisses.

fin du quinzieme siecle, chez eux. Ces deux cantons ayant acquis dès 1450, quelque artillerie, & l'ayant aussi considérablement augmentée dans le partage de Nidau, en 1476, suivirent prudemment, au bout d'une quinzaine d'années, l'exemple de Zurich, de Berne & de Bâle, & ils en recueillirent les premiers fruits, de même que ces trois villes, durant la guerre de Suabe.

Les bannieres étaient encore au tems de la guerre de Bourgogne, les seules enseignes connues en Suisse; chaque canton avait sa grande & petite banniere. Dans les armées Bernoises, les villes de Thun, de Berthoud, de Cerlier, de Nidau, de Buren, de Zofinguen, d'Arau, de Bruk & de Lenzbourg, y envoyaient leurs bannieres respectives avec leurs contingens; & la régence de ce canton y faisait déployer sa grande & petite banniere, selon l'importance de l'expédition & du corps d'armée, plus ou moins nombreux, qu'elle exigeait. Il en était de même d un corps combiné, où les troupes auxiliaires de Soleure, de Fribourg & de Bienne, renforçaient celles de Berne. Mais dans les armées confédérées de tout le corps Helvétique, comme par exemple, celles qui furent rassemblées dans les environs de Mullhausen, d'Héricourt, de Grandson & de Morat,

chaque canton, ou état co-allié, n'y envoyait que sa grande banniere, quelque considérable que son contingent pût être; tel que celui de Berne, qui, dans les quatre expéditions citées ci dessus, allait de cinq à sept mille hommes. Le banneret était toujours le commandant en second de son contingent, & en prenait le commandement, lorsque le chef venait à manquer, en remettant pour lors sa banniere au vice-banneret ou *Statthalter*, lequel, par cette raison, était toujours à la suite du banneret, de même que pour le remplacer au cas qu'il fut tué, ou mis hors de combat. Les drapeaux ne furent introduits dans les levées Suisses, accordées aux puissances étrangeres, qu'en 1521; chaque bande ayant le sien, aux couleurs & aux armes du canton, ou état co-allié, qui l'avait levée.

La musique militaire & guerriere des troupes confédérées, dite dans nos annales, *die Feld-und-Kriegs-Music*, était de grands cornets d'airain, de cuivre doré & même d'argent, nommés encore de nos jours *Harsch-Hörner*, dans les cantons d'Ury & d'Underwalden, dont les milices en ont conservé constamment l'usage. Ces cornets furent transmis aux confédérés par les Helvétiens, qui s'en servirent pour sonner la charge, dans les guerres qu'ils soutinrent conjointement avec

Tactique perfectionnée des Suisses.

les Cimbres, contre les Romains, comme on l'a vu dans la section XII du premier volume. Ces cornets, nommés clairons par Commines, Claude de Seissel & Brantôme, étaient d'ordinaire placés derriere ou devant les bannieres, soit pour animer le soldat par leur musique guerriere, soit aussi pour l'instruire de la position de ces enseignes. Les joueurs de ces clairons ou *Harsch-Hörner*, ayant appris à tirer parti de cet instrument, jouaient différens airs & fanfares, qui désignaient la charge, la retraite, le ralliement, le péril de la banniere, & enfin la déroute des ennemis. Les annales d'Eterlin & de Schilling nous assurent, que lorsque ces clairons commencerent à sonner la charge à la bataille de Nancy, l'infanterie Bourguignonne se rappellant l'attaque impétueuse & terrible des Suisses, qui avait immédiatement résulté de cette musique à Grandson & à Morat, fut saisie d'effroi. Il paroît que ces clairons furent conservés jusqu'au milieu du dix-septieme siecle, dans les levées Suisses, accordées à nos puissances alliées, afin de joindre leurs fanfares à celles des fifres & aux sons des tambours : ceux-ci ne furent introduits & mis en usage dans les troupes de notre nation qu'en 1494. Il n'est pas décidé, si l'invention du tambour est dûe aux

Suisses ou aux Italiens ; il parait en échange qu cet instrument, beaucoup plus gros qu'il n'e de nos jours, & nommé *Tabourins*, par Con mines, Seissel & Brantôme, servit en 1494, lo de la premiere expédition de Charles VIII e Italie, dans l'infanterie Suisse, de même que dar celle des Italiens, que ceux-ci eurent à comba tre. Les différentes manieres de battre le tambou & de composer des marches, dont le son & l mesure réglaient les différens pas de la troupe, n furent proprement inventées, qu'en 1522, accompagnées pour lors des fifres; ce qui, au ra port de Paul-Jove, était une invention renouve lée des Grecs ; car les Lacédémoniens marchaier selon Thucidide, presque toujours à l'ennemi a son des flûtes, tout comme les Romains au so des trompettes.

SECTION IV.

SUITES DE LA GUERRE DE BOURGOGNE.

NOUS revenons à nos ancêtres, pour tracer le tableau de leurs dissentions, depuis l'automne de 1476, jusqu'à la fin de 1481, en examinant leur cause primitive, leurs suites fâcheuses, & le

Sect. IV. Suites de la guerre de Bourgogne.

conduite des divers membres du corps Helvétique; le tout avec cette impartialité qui n'a cessé de nous guider dans le cours de cet ouvrage. Ces dissentions ayant immédiatement suivi la guerre de Bourgogne, & résultant même des victoires que les Suisses remporterent sur le duc Charles, ont mis divers historiens dans le cas de nous proposer ce problême politique : si le corps Helvétique couvert de gloire dans toute l'Europe méridionale, & considérablement enrichi des dépouilles de la maison de Bourgogne ; mais en échange lié par-là, offensivement & défensivement avec les rois de France, entraîné par cette alliance dans les expéditions d'Italie, qui devint le cimetiere de ses citoyens, & jetté, en un mot, absolument hors de sa sphere, en embrassant sans nécessité les querelles des puissances voisines, comme l'on verra dans la suite de ce volume ; si dans un tel état de choses, ce corps n'a pas plus perdu que gagné par ses victoires? Valere Anselme, Stumpf & Bullinguer tranchent cette question, & en déplorant la perte de tant de milliers de confédérés, péris dans les guerres du Milanais, de même que la corruption des mœurs & l'insubordination de la jeunesse Helvétienne ; nous font envisager la guerre de Bourgogne, (tou-

jours dans la fausse supposition qu'on aurait pu l'éviter) & les victoires décisives de Grandson & de Morat, comme un grand malheur pour la Suisse. En échange, Stettler, Lauffer & Tscharner, moins prévenus, & se rangeant plutôt de l'avis d'Eterlin & de Schilling, que de celui de Valere Anselme, de Stumpf & de Bullinguer, sur l'origine de la guerre de Bourgogne & ses promôteurs, n'ont pas cru devoir conclure de la jouissance abusive d'un avantage pour le rejetter, & sans nous dissimuler les fautes & les excès de nos ancêtres, ils conviennent que l'acquisition très-importante du comté de Bourgogne, d'un prix inestimable pour les cantons, aurait à jamais établi leur puissance sur la base la plus solide, si ceux de Zurich, de Berne & de Lucerne avaient eu plus de condescendance pour les prétentions des cinq cantons démocratiques, quoiqu'elles ne fussent pas fondées sur l'équité. Et c'est ce que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, dans la suite de cet ouvrage.

§. I.

Les cinq cantons démocratiques, soutenus du pays d'Appenzell & de la ville de St. Gall, n'avaient consenti qu'avec peine, à ce que les dépouilles ennemies partagées sur les champs de

Suites de la guerre de Bourgogne.

bataille de Grandſon & de Morat, fuſſent reparties au prorata des troupes, que chacun des états confédérés & co alliés avaient fourni à l'armée combinée. Ces cinq cantons firent des oppoſitions formelles, à ce que le partage de l'artillerie, des munitions & des tentes, dépoſées à Nidau, ſe fit ſur le même pied, prétendant que le partage de ces effets, de même que celui de l'artillerie & des munitions, reparties après la bataille de Grandſon, à Fribourg, Morat & Grandſon, devait ſe faire par portions égales. Zurich, Berne & Lucerne qui auraient été les plus léſés par un tel partage, proteſterent formellement contre cette innovation, qu'ils traiterent d'injuſte; & ſe trouvant appuyés par Soleure, Fribourg, le prince abbé de St. Gall,& Bienne, les cantons démocratiques furent obligés de céder. Ces derniers ſe montrerent vivement piqués contre Berne, croyant avoir mérité plus de condeſcendance de ſa part; en lui cédant pour toujours au congrès de Fribourg, les ſeigneuries de Morat, de Cudrefin, de Grandcourt, d'Echallens, de Grandſon & d'Orbe; & en ſecourant Berne & Fribourg, avec autant de zele contre le duc de Bourgogne, menacées particulierement de la vengeance implacable de ce prince.

Section IV.

Nous remarquerons à ce sujet, que malgré cette cession authentique & perpétuelle faite au canton de Berne, des six seigneuries ci-dessus mentionnées au congrès de Fribourg, comme on l'a vu dans la cinquieme section du volume précédent; les huit cantons chicanerent celui de Fribourg sur cette possession en 1483; que Berne prenant, comme de raison, fait & cause en main pour Fribourg, il fut résolu dans une diéte convoquée le 14 Janvier 1484, à Munster dans l'Argäw, au sujet de divers réglemens de police générale; que ce démêlé serait remis au jugement définitif de quelques arbitres, à la tête desquels se trouva le chevalier Henri Göldlin, bourguemaître de Zurich, lesquels condamnerent Berne & Fribourg, à payer aux huit cantons 20 mille florins du Rhin, pour consolider leur cession perpétuelle de ces six seigneuries. Quoique Berne eut d'excellentes raisons à alléguer contre ce prononcé; entr'autres celle que Zurich & les cinq cantons démocratiques n'ayant contribué en rien à la conquête des dites seigneuries, ne pouvaient former aucune prétention légitime à ce sujet; que de plus Berne & Fribourg avaient transigé en deniers comptans avec les maisons de Savoye & de Châlons, afin de s'assurer la possession de ces do-

Suites de la guerre de Bourgogne.

maines ; néanmoins, pour ne pas troubler l'harmonie entre le corps Helvétique par la convention de Stanz ; Berne & Fribourg ratifierent le 30 Mai 1484, ce jugement onéreux : & même la régence de Berne liquida cette dette à la Saint Martin & Chandeleur suivante, quoique le bourguemaître Göldlin, comme sur-arbitre, convaincu du peu d'équité de cette prétention, & croyant par cette raison devoir mitiger cette sentence, n'eût condanné Berne & Fribourg, qu'à payer ces 20 mille florins, à raison de 1000 florins par an.

A l'égard des secours accordés par les cinq cantons démocratiques, à celui de Berne contre le duc de Bourgogne, ils ne faisaient en cela que remplir le premier article de la confédération Helvétique ; article fondamental & qui forme la base de ce pacte perpétuel. Quant à la ville de St. Gall & au pays d'Appenzell, ne pouvant se refuser dans ce péril imminent aux réquisitoires de Zurich & de Lucerne, ils n'étaient nullement dans le cas de faire valoir l'envoi de leurs contingens auxiliaires. Ce fut aussi la réponse des députés de Zurich, de Berne & de Lucerne, aux reproches qu'ils essuyerent à ce sujet de la part des cinq cantons démocratiques, de la ville de

St. Gall & du pays d'Appenzell, au milieu de Septembre 1476, lors du partage de Nidau. Mais allons plus loin, & ſuppoſons pour un inſtant, que ces cinq états confédérés & ces deux co-alliés, euſſent manqué auſſi eſſentiellement à leurs obligations fondamentales, & même à la ſaine politique, en abandonnant Berne, Soleure & Fribourg aux reſſentimens du duc de Bourgogne, au riſque de laiſſer envahir à ce prince la Suiſſe occidentale, formant autrefois la Bourgogne Transjurane; il reſte à ſavoir, ſi l'armée combinée, dénuée de ces ſept contingens ou d'environ 5000 hommes, aurait ſuccombé aux attaques de celle du duc Charles; l'hiſtoire des batailles du Donnerbühl & de Lauppen, & même celle des ſanglantes journées de Grandſon & de Morat, forme de fortes préſomptions en faveur de nos ancêtres contre les troupes Bourguignonnes. D'ailleurs, il eſt très-vraiſemblable, qu'informés de cette défection honteuſe, les cantons de Zurich, de Berne & de Lucerne, auraient tâché d'y ſuppléer, de même que les autres alliés, en renforçant leurs contingens reſpectifs.

1477. Les eſprits déja aigris, s'animerent encore beaucoup plus à la diéte convoquée les premiers jours de Janvier, à Lucerne, pour le partage des dé-

Suites de la guerre de Bourgogne.

pouilles Bourguignonnes, dépoſées depuis 10 mois dans cette ville ; où les cinq cantons démocratiques renouvellerent leurs prétentions, de partager ces effets précieux par portions égales, & les ſoutinrent avec beaucoup de véhémence. D'un autre côté, Zurich, Berne & Lucerne, croyant avoir déja ſuffiſamment démontré, lors du partage de Nidau, l'injuſtice de cette prétention, s'y oppoſerent avec la même vigueur, en déclarant *à leurs* parties adverſes, que ce partage ſe ferait ſur le même pied que les précédens, & que convaincus de l'équité de leur demande, ils ne s'en départiraient jamais, ni ne ſoumettraient la déciſion de ce différend à des arbitres, ou à la pluralité des ſuffrages. Nos mémoires contemporains aſſurent, que ces trois républiques prirent dans cette occaſion un ton de hauteur, qui choqua extrêmement leurs parties adverſes; mais que celles-ci furent obligées de céder, par les mêmes raiſons qui les y avaient réduites au partage de Nidau, ſe réſervant de faire ſentir leur mécontentement à ces trois cantons, de même qu'aux villes de Soleure, de Fribourg & de Bienne, dès que l'occaſion s'en préſenterait.

1477.

§. 2.

Pour le malheur du corps Helvétique, cette

Section IV.

77. occaſion ne ſe préſenta que trop tôt ; car tandis que les cantons étaient ainſi aux priſes, l'archevêque de Beſançon arriva à Berne, comme chef d'une députation des trois états du comté de Bourgogne, qui ayant appris la funeſte iſſue de la bataille de Nancy pour le duc Charles, & craignant plus que toutes choſes, d'être envahis par Louis XI, firent demander ſans délai à la régence de Berne un ſauf-conduit, qui leur ayant été accordé ſans difficulté, l'archevêque arriva avec ces députés, dans cette ville, chargé ſelon les mémoires contemporains, d'offrir à cette république, de la part des états de Bourgogne, de ſe mettre pour toujours ſous ſa protection immédiate, à-peu près ſur le même pied que Fribourg & Geneve ſe trouvaient ſous celle de la maiſon de Savoye. Soit que les principaux magiſtrats de Berne fuſſent gagnés par l'évêque de Grenoble, qui comme l'on verra, n'épargna rien pour faire échouer cette négociation, au rapport des annales de Valére Anſelme : ſoit auſſi, que le conſeil ſouverain de ce canton, brouillé ſur ces entrefaites avec une partie des états confédérés, n'oſât ſe charger ſeul d'une province auſſi conſidérable : ſoit enfin, que par des vues patriotiques, la régence de Berne voulût faire participer les autres cantons à

Suites de la guerre de Bourgogne.

une acquisition de cette importance, en désarmant d'une façon aussi magnanime le mécontentement des états démocratiques, cette république prit le parti de renvoyer l'archevèque de Besançon & ses collégues au corps Helvétique, & engagea Zurich d'indiquer au 25 Janvier une diéte dans cette ville, afin d'y discuter les propositions des états de Bourgogne. 1477.

L'archevêque de Besançon demanda aux huit cantons, assemblés à Zurich, de la part de ses commettans, d'être agrégé au corps Helvétique, soit à titre de neuvieme canton, soit aussi à celui d'état co-allié perpétuel. Le chevalier Henri Göldlin, bourguemaitre de Zurich & président de cette diéte, sécondé par l'avoyer baron de Bubenberg, premier député de Berne, & par Gaspard de Herteinstein, avoyer de Lucerne & député en chef de ce canton, remontra vainement aux représentans des autres états confédérés: *qu'ils devaient saisir avec empressement cette occasion unique, de donner à leur pacte perpétuel, par cette accession, un degré de puissance, qui acheverait de le rendre très-respectable à tous les potentats de l'Europe méridionale: que la Franche-Comté, si abondante en salines de la meilleure qualité, pourrait aisément fournir à tous les états de la Suisse une quantité suffi-*

Section IV.

sante de sel; " dont il s'y faisait dès-lors une
1477. „ consommation prodigieuse, pour la nourriture „ & l'engrais des bestiaux, de même que pour „ la saumure des fromages, & qu'ils étaient obligés de tirer à grands frais du Tirol & de la Baviere: " *que les cinq cantons démocratiques dépourvus de vins & de grains, & réduits à se pourvoir dans les pays étrangers de ces deux denrées de premiere nécessité, devaient recevoir sans hésiter les états du comté de Bourgogne, soit comme neuvieme canton, soit à titre de co-allié perpétuel du corps Helvétique, parce que cette province produisant en abondance des grains & des vins excellens, s'engagerait à leur fournir & à destiner uniquement, à un prix honnête, son superflu de ces denrées; que, pour cet effet, l'on pouvait conclure pour plus grande sureté une traite invariable, avec les états de la Franche-Comté, par rapport aux sels, aux vins & aux grains, avant que de les recevoir, comme membres du corps Helvétique.*

Quelque tranchantes que fussent ces raisons, elles ne firent aucune impression sur les cinq cantons démocratiques, lesquels ne portant leurs vûes d'aggrandissement que du côté du Milanais, saisirent avidément cette occasion de contrecarrer & mortifier ceux de Zurich, de Berne & de

Lucerne,

Suites de la guerre de Bourgogne.

Lucerne, & préférant cette satisfaction au bien-être de la patrie commune, refuserent constamment & avec obstination, les offres avantageuses de cette députation de la Franche Comté, quoiqu'ils ne pussent se dissimuler, que les principaux avantages de cette association seraient retombés sur eux. Mais qu'est-ce qui empêcha les cantons de Berne & de Lucerne, de recevoir les états du comté de Bourgogne, pour leurs co-alliés & combourgeois perpétuels, au refus d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Glarus & de Zug; l'histoire diplomatique de la Suisse offrant, comme on l'a vu, divers exemples d'états co-alliés perpétuels de quelques cantons seulement? Peut-être les largesses de l'évêque de Grenoble! Peut-être la crainte de s'attirer Louis XI à dos, tandis qu'ils étaient divisés avec les cinq cantons démocratiques! Peut-être encore la crainte de se brouiller irréconciliablement avec ces derniers, en les bravant par cette association! Et peut-être, enfin, que tous ces motifs réunis, porterent, selon toute apparence, ces trois cantons aristocratiques à une résolution aussi timide, que funeste à la prospérité du corps Helvétique. 1477.

Quoiqu'il en soit de ces présomptions, que les annales de ce siecle nous ont fournies sur cet

1477. événement, il est avéré, que Louis XI se préparant à envahir le comté de Bourgogne, & à le réunir pour toujours à sa couronne, n'épargna ni argent, ni cabales, pour faire échouer une association qui aurait mis cette province pour toujours à couvert de ses attaques. Jost de Silinen, évêque de Grenoble & ambassadeur ordinaire de ce monarque en Suisse, reçut ordre de son maitre, de fomenter, sous main, les ressentimens des cinq cantons démocratiques, contre Zurich, Berne & Lucerne, en y répandant l'argent à pleines mains; en quoi il ne réussit que trop. Mais revenons à la diéte de Zurich, où après beaucoup d'altercations très-vives, les cantons conclurent avec l'archevêque de Besançon & ses collégues, un traité d'alliance perpétuelle. L'évêque de Grenoble s'était rendu à Zurich, dès l'ouverture de cette diéte, & ravi de voir la tournure favorable aux vues de son maître, qu'y prenaient les choses, il offrit aux cantons de s'entremettre dans cette négociation, & de leur payer de la part de Louis XI, & au nom des états du comté de Bourgogne, 150 mille florins du Rhin, dont le premier tiers leur serait payé comptant, & le restant de cette somme en deux payemens de 50 mille florins, à la St. Martin de cette année

Suites de la guerre de Bourgogne.

& à Pâques de 1478. Cette offre ayant ébloui les cinq cantons démocratiques, fut acceptée ſans héſiter de leur part, & les confirmant dans leur réſolution, ils remirent à ce prélat, miniſtre de France, le ſoin d'arranger ce traité avec le comté de Bourgogne. Ainſi devenu maître de cette négociation, malgré la répugnance des députés Franc-Comtois à traiter avec lui, Zurich, Berne & Lucerne n'ayant pas voulu lui témoigner moins de confiance que les cinq autres cantons, l'évêque de Grenoble rédigea cette alliance ſur le pied le plus convenable aux vues de ſon maître, en y inſérant néanmoins quelques articles concernant la traite des ſels. C'eſt ainſi que les intrigues de ce prélat parvinrent à porter à nos ancêtres un coup ſi funeſte, que toutes les immunités accordées par Louis XI & ſes ſucceſſeurs à notre nation, ne peuvent le compenſer en aucune maniere.

1477.

§. 3.

Zurich, Berne & Lucerne, déſignées dans les annales Helvétiques, ſur-tout à cette époque, ſous la dénomination des trois villes, *die Drey Stätt*, & les cinq cantons démocratiques ſous celle des cantons forêtiers, *die Wald-Canton*; les trois villes donc n'ayant conſenti que malgré elles à ce

dernier arrangement avec le comté de Bourgo
1477. accablerent les cantons forêtiers de reprocl
ce ſujet ; ceux-ci repliquerent ſur le même
de ſorte que les deux partis ſe quitterent le ;
vrier à Zurich plus aigris mutuellement qu
mais. Les cantons forêtiers ayant animé leur
neſſe contre les trois villes, par leurs décl
tions continuelles au ſujet du prétendu tort q
avaient eſſuyé dans le partage des dépoı
Bourguignonnes, cette jeuneſſe aguerrie, ren
de valeur & fiere de ſes ſuccès dans la guerı
Bourgogne, ſe donna rendez-vous pour la
niere ſemaine de Février à Zug, ce cantc
ayant établi du 21 au 28 des jours de francs
S'étant choiſie des chefs & des officiers,
troupe reçut tant de recrues du pays d'Appen
d'Uznacht, de Gaſter & de Wallenſtatt, qu
fut augmentée dans l'intervalle de 8 jours
qu'à 4500 hommes. Ce corps bien armé ſe mi
premiers jours de Mars en marche, & preı
ſa route par les bailliages médiats de l'Arg
dits *libres*, il s'avança vers les terres de Beı
dont la régence ayant d'abord été avertie de c
aſſociation turbulente, avait déja pris les meſ
les plus vigoureuſes, pour garantir ſes doma
de toute inſulte & de toute violence de la

de cette *troupe extravagante*, ainſi nommée dans diverſes annales de ce tems. Berne fut d'autant plus ſur ſes gardes, que le ſénat avait été informé de bonne part du deſſein de ce corps, de rançonner Berne ou Fribourg, s'il en trouvait l'occaſion, excité ſous main à cette violence par divers magiſtrats des cantons forêtiers. 1477.

Dans ces conjonctures critiques, Berne pourvut Lenzbourg, Brugg, Arau, Zofinguen & Berthoud de garniſon, tint un corps de 4 à 5000 hommes prêt à marcher, envoya ſes lettres réquiſitoires aux autres cantons & états co-alliés, & dépêcha vers la troupe extravagante quatre membres du ſénat, qui ſommerent les chefs de cette troupe de leur déclarer, avant que de pénétrer dans le territoire de Berne, ſur quel pied ils y venaient; en leur déclarant, qu'à la moindre violence commiſe de leur part, ils auraient toutes les forces de cette république à combattre. Inſtruits des préparatifs Bernois pour les recevoir, les chefs de cette jeuneſſe fougueuſe, répondirent à ces délégués Bernois; qu'ils avaient formé cette aſſociation, uniquement dans le deſſein de ſe divertir pendant quelques ſemaines, en menant une vie de carnaval, en Allemand *das thorrechte-Leben*, ſans faire mal à perſonne; &

qu'ils demandaient la permiſſion de traverſer les
1477. domaines de Berne, en promettant de payer tous les vivres qu'on leur fournirait, & de ne cauſer aucune eſpece de dommages quelconques dans les domaines de ce canton. Sur cette déclaration & cette promeſſe, le paſſage fut accordé à ce corps par les députés Bernois, dont deux reſterent auprès de cette troupe, afin de lui ſervir de commiſſaires durant ce paſſage, & pour chercher à découvrir le véritable but de ſon aſſociation; tandis que les deux autres députés retournerent à Berne, rendre compte de leur miſſion à la régence, qui venait de recevoir réponſe à ſes lettres réquiſitoires, différant à la vérité beaucoup les unes des autres. Les réponſes de Zurich, de Lucerne, de Bâle, de Soleure, de Fribourg & de Bienne, contenaient des aſſurances poſitives, de ſoutenir Berne de toutes leurs forces: les réponſes de Zug & de Glarus, furent très-ambiguës, de même que celles des villes de St. Gall & de Schaffhauſen, tandis que celles des cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, contenaient un refus formel de ſe mêler de cette affaire, quoiqu'un tel procédé fût abſolument oppoſé aux ſtatuts fondamentaux de la confédération Helvétique.

Quant à la troupe extravagante, *die thorrechte-*

Suites de la guerre de Bourgogne.

Gesellschaft, arrivée auprès de Berthoud, elle prit sa route par Ségistorf, Buchsée, Freinisberg & Arberg, où ses chefs découvrirent leur dessein aux commissaires Bernois, tendant à rançonner Fribourg ; ils abandonnerent néanmoins ce projet sur la déclaration des dits commissaires, que Berne envisagerait cette entreprise, comme un acte d'hostilité envers ses propres sujets. Sur quoi, les chefs de cette troupe se rabattirent sur le projet de rançonner la maison de Savoye & la ville de Geneve, en dirigeant pour cet effet leur route sur Morat, Avenche & Payerne. Les commissaires Bernois ayant informé le conseil souverain de Berne de ce dessein, engagerent cette jeunesse à s'arrêter quelques jours dans les environs de Payerne : dans cet intervalle, la régence de Berne négocia avec tant de célérité, que la duchesse douairiere & régente de Savoye, s'engagea à payer, tant au nom de ses fils, qu'en celui de l'évêque & de la ville de Lausanne, 24 mille florins du Rhin, à la troupe extravagante, en forme de rançon ; à cette somme, Geneve joignit une contribution de deux florins du Rhin, par tête, à ce corps. Berne se chargea de faire les avances de ces deux payemens, que ses commissaires repartirent parmi les diverses ban- 1477.

Section IV.

des de cette troupe, sous la condition expresse
1477. de se séparer, & de regagner en droiture leur patrie, sans commettre aucun désordre, dès qu'elles auraient reçu leur quote-part de ces sommes; ce qui, ayant été accepté sans aucune difficulté par cette jeunesse, l'on exécuta de part & d'autre cette convention avec autant de diligence que de bonne foi. C'est ainsi que Berne parvint, au moyen de ces mesures remplies de vigueur & de sagacité, à dissiper du 18 au 24 Mars, une association très dangereuse, en ce qu'elle aurait pu allumer aisément une guerre civile très-sanglante.

§. 4.

Pendant que la régence de Berne portait son attention [illegible] à faire exécuter promptement la convention de [illegible], elle invita Zurich & Lucerne à une conférence, afin de s'y concerter [illegible] sur les moyens de se garantir de l'a[illegible] commençaient [illegible] conférence s'ouvrit à [illegible] cette démarche fut [illegible] cantons d'Ury, de [illegible] remplie de repro[illegible] à l'égard de Berne [illegible] par d'autres plainte[illegible] de l'inégalité prétendu[illegible]

Suites de la guerre de Bourgogne.

du partage des dépouilles Bourguignonnes. Sur quoi, les trois villes formerent le dessein de s'unir plus étroitement par une alliance particuliere, qui fut rédigée par une seconde conférence, le 29 Avril, à Berne, entre ce canton & ceux de Zurich & de Lucerne. La ville de Soleure fut invitée d'accéder à ce traité, ce qu'elle fit le 23 Mai, & Fribourg y fut admise le 2 Juin, sur l'intercession de Berne. Ce traité choqua les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden au dernier point, & croyant que celui de Lucerne n'était pas en droit de contracter, sans leur aveu, des alliances de cette nature, le citerent peu de tems après de comparaître à Békenried, désigné par le droit Helvétique, aussi bien que dans l'acte d'accession de Lucerne à la confédération Helvétique, comme *Mahl-Statt*, ou lieu du congrès, en cas de litige entre Lucerne & ces trois cantons; afin d'y rendre compte de sa conduite. Lucerne ayant informé Zurich & Berne de cette citation, & assurée d'en être soutenue au besoin, comparut à Békenried, mais refusa de se départir de son alliance avec les deux villes, & de se soumettre pour la décision de ce différend, à l'arbitrage inégal, proposé par ses parties adverses. Ce fut en vain, que Zug & Glarus indiquerent

1477.

1477. diverses conférences pour l'arrangement de ce différend, Lucerne resta inébranlable dans cette résolution, & accusa les trois cantons démocratiques d'avoir forcé Zurich, Berne & Lucerne, par leurs derniers procédés, à s'unir plus étroitement.

Les cantons démocratiques, outrés de cette conduite de Lucerne, s'en vengerent, en se refusant de leur côté constamment aux sollicitations de Zurich, de Berne & de Lucerne, pour recevoir Fribourg & Soleure, comme neuvieme & dixieme canton. Les esprits s'animerent ainsi de plus en plus; l'on en serait peut-être venu à des voyes de fait, sans les soins pacifiques de l'évêque de Grenoble qui, ayant reçu les reproches les plus sanglans de la part de Zurich & de Berne, sur ses intrigues précédentes, & qui, ne voulant pas brouiller son maître avec les trois cantons prépondérans, dans lesquels les principaux magistrats parlaient déja ouvertement d'accorder une levée de troupes à l'archiduc Maximilien; ce prélat ne perdit pas un instant pour conjurer cet orage, en calmant l'animosité des cinq cantons démocratiques, qu'il avait excitée six mois auparavant; de sorte que ces derniers parurent se contenter des assurances de Zurich, de Berne & de Lucerne, que cette alliance ne les empêche-

Suites de la guerre de Bourgogne.

rait pas de remplir, comme par le paſſé, envers les autres cantons, tous les devoirs obligatoires de la confédération Helvétique : néanmoins, les cinq cantons forêtiers continuerent à refuſer leurs ſuffrages, pour l'admiſſion de Soleure & de Fribourg, dans ce pacte perpétuel. 1477.

§. 5.

Comme ces diſſentions de nos ancêtres n'avaient pas percé au dehors, & que dans les diétes, les cantons obſervaient entr'eux les apparences de l'union, la gloire dont ils venaient de ſe couvrir dans la guerre de Bourgogne, leur acquit une telle conſidération parmi les puiſſances de l'Europe méridionale, qu'elles rechercherent à l'envi les unes des autres l'alliance du corps Helvétique, dont les diétes devinrent dès-lors le centre des négociations des empereurs & des rois de France, d'Eſpagne, d'Angleterre & de Hongrie, des papes & des états les plus puiſſans de l'Italie; tous ces ſouverains, diſons les choſes ſans détour, voulant obtenir des troupes d'une nation, dont la valeur toujours couronnée par la victoire, promettait un ſuccès aſſuré à leurs deſſeins ambitieux; & ces princes n'épargnerent ni largeſſes, ni promeſſes ſéduiſantes, pour parvenir à ce but; l'on vit, en diverſes époques, les cantons accorder

1477. ces levées avec trop de facilité, quelquefois par eſprit d'intérêt; mais plus ſouvent encore, afin d'occuper au dehors cette jeuneſſe bouillante, dont le gouvernement n'était plus le maître, ſurtout dans les états démocratiques, où les inclinations martiales de leurs jeunes citoyens ne pouvaient plus être contenues dans leurs foyers.

C'eſt ainſi que l'archiduc Maximilien, profitant des diſſentions du corps Helvétique, trouva moyen de faire lever dans le courant de Juin, par le canal du prince d'Orange, environ 4000 hommes, dans les domaines de Zurich, de Berne, de Soleure & de Fribourg, par la connivence de quelques magiſtrats des plus accrédités dans ces quatre états, & outrés dans ce moment contre le roi de France & ſon miniſtre. Ce corps ayant joint les troupes que Maximilien (fiancé avec la princeſſe Marie de Bourgogne) faiſait avancer dans la Franche-Comté, elles arrèterent, ſous les ordres du prince d'Orange, les progrès de l'armée Françaiſe dans cette province. Les deux armées campées dans les environs de Dôle, ſur la fin de Juillet, étant ſur le point d'en venir aux mains, les cantons raſſemblés ſur ces entrefaites à Baden, qui avaient accordé ſur la fin de Mars, une levée de 6000 hommes aux ambaſſadeurs de

Suites de la guerre de Bourgogne.

France, furent effrayés de voir 10 mille confédérés prèts à s'entre-égorger, pour une querelle qui leur était en quelque forte étrangere. Dans cet embarras aussi cruel que nouveau pour nos ancêtres, ce cas n'étant encore jamais survenu, la diéte députa Waldmann de Zurich; l'avoyer, baron de Bubenberg de Berne, & le landammann Imhoff d'Ury, sans délai, en Franche-Comté, & de-là auprès de Louis XI. Ces ambassadeurs, arrivés les premiers jours d'Août auprès de Dôle, firent d'inutiles efforts pour engager, suivant leurs instructions, les troupes confédérées des deux partis, à rentrer en Suisse; tout ce qu'ils purent obtenir des chefs des bandes, fut une parole d'honneur sacrée, de ne combattre, ni de commettre aucune hostilité les uns contre les autres; parole, dont cette ambassade fut obligée de se contenter, & que les capitaines Suisses observerent si religieusement, qu'elle tint les deux armées dans une espece d'inaction. C'était beaucoup pour le prince d'Orange, (dépourvu d'argent & manquant de subsistances, les états du duché & du comté de Bourgogne, ne pouvant le soutenir, parce qu'ils étaient envahis, en partie, par les troupes Françaises,) d'arrêter le sire de Craon tout court dans ses progrès, tandis que 1477.

1477. celui-ci trouvant les Suisses inflexibles pour toute expédition, qui aurait pu les mettre aux mains avec leurs compatriotes, fit parvenir à ce sujet sans délai ses plaintes à Louis XI, pour lors à Sens.

L'ambassade Suisse étant arrivée au milieu d'Août à la cour de France, trouva le roi extrêmement prévenu contr'elle, par les plaintes du sire de Craon, & particulierement contre l'avoyer de Berne, par celles de l'évêque de Grenoble, avec lequel le baron de Bubenberg avait eu de fortes prises, sept mois auparavant, à la diéte de Zurich, au sujet du comté de Bourgogne. De sorte que Louis XI fit peu d'accueil à cette députation, chargée d'ailleurs, de lui faire des représentations sur l'établissement des foires de Lyon, qui faisaient beaucoup de tort à celles de Geneve & au commerce de transit de la Suisse, en priant ce monarque de remettre les choses sur l'ancien pied. Ces représentations n'ayant produit aucun effet, le baron de Bubenberg insista tellement là-dessus dans une seconde audience, de même que sur d'autres griefs des cantons au sujet du comté de Bourgogne, que le roi lui témoigna son mécontentement; ce qui porta ce député à quitter le lendemain la cour avec sa suite, sans

Suites de la guerre de Bourgogne.

prendre congé, & à revenir en droiture à Berne; où ayant rendu compte de sa conduite en conseil 1477. souverain, il y eut de grands débats à ce sujet; l'avoyer Pétermann de Waberen, Guillaume de Diesbach, & les autres partisans de la France la blâmerent beaucoup, tandis qu'elle fut approuvée hautement par l'avoyer, baron de Scharnachthal, & par les autres magistrats mécontens de Louis XI, & de l'évêque de Grenoble; les premiers voulaient, que l'on écrivit une lettre d'excuse au roi là-dessus, & les autres, que l'on demandât satisfaction à ce monarque. Sur quoi, la régence de Berne prit sagement un parti mitoyen; ce fut d'écrire à sa majesté, pour lui demander explication sur cette affaire, & de faire des reproches très-vifs à l'évêque de Grenoble, de ce qu'il avait ainsi desservi le baron de Bubenberg à la cour de France; ce prélat en ayant reçu dans le même tems, de Zurich & de Lucerne, comme nous l'avons dit plus haut, arrangea les choses de maniere que la réponse de Louis XI, aux Bernois, eut de quoi satisfaire ceux-ci. Waldmann & Imhoff revinrent en Suisse, sur la fin de Septembre, avec force promesses du roi & de ses ministres, dont la moindre partie fut exécutée. Le prince d'Orange se trouvant sur ces entrefaites

1477. hors d'état de ſoudoyer ſon armée, & de lui procurer des ſubſiſtances, fut obligé d'en congédier, les derniers jours de Septembre, une grande partie, entr'autres les Suiſſes, & de repartir le reſte, dans le peu de places qui tenaient encore pour l'archiduc Maximilien & ſon épouſe.

Tel eſt le précis de cet événement, d'après les annales de Valere-Anſelme, de Rahn & de Stettler, & ſurtout d'après le journal hiſtorique de Tſchachthlan : il était trop remarquable pour n'être pas inſéré ici.

§. 6.

Les cinq derniers mois de cette année & les deux premiers de la ſuivante, nous offrent divers traités des cantons avec les puiſſances voiſines, qui réſulterent de la guerre de Bourgogne.

Jolande de Valois, ducheſſe douairiere de Savoye & régente de ces deux fils encore mineurs, Philibert & Charles, envoya en ſon nom & en celui de ces deux princes, une députation, le 4 Août, à Berne, afin de renouveller l'alliance de leur maiſon avec cette république qui, ſaiſiſſant cette occaſion d'obliger ſes alliés de Fribourg, refuſa cette propoſition, à moins que la ducheſſe & ſes fils ne libéraſſent pour toujours la ville de Fribourg des droits de ſuzeraineté, que Louis, duc de

Suites de la guerre de Bourgogne.

de Savoye avait acquis le 19 Juin 1451, sur cette ville; comme on l'a vu sur la fin de la vingt & unieme section. Le comte de Gruyere, grand maréchal de Savoye & chef de cette députation, fut obligé d'acquiescer à cette condition exigée du conseil souverain de Berne, qui ayant reçu le 22 Août, un acte de renonciation perpétuelle de ses droits, de la duchesse de Savoye & de ses deux fils, en date du 18, remit cette charte aux députés de Fribourg; & le même jour, l'alliance de la maison de Savoye avec Berne fut renouvellée, & l'observation de ce traité jurée dans la collégiale de St. Vincent, avec beaucoup de solemnité. De-là, cette députation se rendit à Fribourg, pour la même cérémonie, qui s'exécuta le 24 dans la collégiale de St. Nicolas, les députés Fribourgeois ayant signé à Berne le 22, au nom de leurs souverains, cette alliance perpétuelle avec la maison de Savoye. 1477.

Le comte Hugues de Montfort forma le 13 Octobre, à Zurich, au nom de l'archiduc Sigismond, & par l'entremise de l'évêque de Grenoble, avec les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne & d'Ury, de même qu'avec la ville de Soleure, un traité d'union, en confirmation de celui du 30 Mars 1474, qui resserra de beaucoup

Suites de la guerre de Bourgogne.

retiré cette contribution, de sorte que cette affaire fut terminée au gré de la maison de Savoye & de Geneve. 1478.

Quelques jours après cet arrangement, le duc Rêné de Lorraine s'étant rendu à Zurich, y renouvella conjointement avec les évêques de Strasbourg & de Bâle, & les trois villes impériales d'Alsace, son alliance du 14 Février 1474, pour quinze ans, dans cette diéte; laquelle offrit sa médiation à ce prince, au sujet de ses démêlés avec l'archiduc Maximilien, survenus depuis que ce dernier avait épousé la princesse Marie de Bourgogne; ces offres des cantons ayant été acceptées par ces deux princes, la même diéte arrangea vers la Chandeleur une pacification entr'eux, rélative à leurs limites respectives, que le duc de Lorraine & l'archiduc ratifierent au milieu de Février.

A peine la diéte de Zurich eût-elle reconcilié ces deux princes, que l'évêque de Metz comparut devant elle, au nom de l'empereur Frédéric III; Hugues, comte de Montfort, en celui de l'archiduc Sigismond; Hans, seigneur de Hohen-Embs, au nom de l'archiduc Maximilien; & Simon de Clermont avec Guillaume de Rochefort, de la part de l'archiduchesse Marie; qui représenterent

Section IV.

1478. aux cantons, conjointement avec Prosper Colonne, évêque de Catane & nonce du pape Sixte IV; *qu'après avoir contracté une alliance perpétuelle avec les états du comté de Bourgogne, l'honneur & la gloire du corps Helvétique exigeaient, que cette province ne fût pas envahie par Louis XI, ni soumise à leur domination.* « Ce qui était incontestable. ». *Qu'ainsi leurs souverains respectifs priaient les cantons, d'obliger le roi de France d'évacuer cette province sans délai; & à son refus, de l'y contraindre par la force des armes, offrant en ce cas de joindre leurs troupes à celle des confédérés.* « La diéte prit cette proposition *ad referendum*, & y répondit au préalable: » *que le dessein des cantons n'était pas de laisser envahir, ni opprimer le comté de Bourgogne par le roi de France.* L'évêque de Grenoble, très-allarmé de cette démarche des puissances ennemies de Louis XI, crut avoir beaucoup gagné, en obtenant de la diéte cette assurance générale; & profitant de l'animosité permanente entre les villes & les cantons forêtiers, empêcha les uns & les autres de prendre aucune résolution énergique à ce sujet, malgré les représentations de Zurich, de Berne & de Lucerne, & malgré ce que l'honneur exigeait de nos ancêtres dans cette

occafion, après les engagemens qu'ils avaient contracté avec la Franche-Comté. Ce prélat in- 1478.
trigant demanda pour le milieu de Mars, la convocation d'une diéte à Lucerne; & celle de Zürich s'étant féparée le 10 Février, il parcourut dans cet intervalle les cantons, & y répandit l'argent à pleines mains; de forte que la diéte de Lucerne fe contenta des affurances de cet ambaffadeur ordinaire de Louis XI; *que fon maître ferait évacuer fans délai le comté de Bourgogne par fes troupes.* Ce que ce monarque exécuta effectivement quelques mois après, y ayant été contraint par les forces réunies des maifons d'Autriche & de Bourgogne.

SECTION V.

CINQUIEME GUERRE DU MILANAIS.

LE pape Sixte IV, François de la Rovere, pontife ambitieux & turbulent, qui remplit l'Italie de troubles durant fon pontificat de 1471 à 1484; qui venait de tramer à Florence une conjuration en faveur des Pazzi fes parens, contre les Médicis fes ennemis, & voulait priver ces derniers des fecours de la duchefle douairiere de Millan qu'ils avaient imploré; le pape, difons-nous, très mécontent de

Section V.

1478. cette princesse, veuve de Galéas Sforze, assassiné en 1476, travailla sans délai à lui susciter l'inimitié & les armes des cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden. Prosper Colonne, nonce de ce pontife, parcourant pour cet effet ces trois états confédérés, toujours dominés du désir d'étendre leurs possessions au-delà des Alpes, malgré les bornes naturelles que la Providence semblait avoir prescrites à ce pays par cette chaine de montagnes, les engagea sans peine à complaire à Sixte IV, en déclarant la guerre à la duchesse de Milan, sur les prétextes les plus légers, sans avoir prévenu même ni consulté les autres cantons, sur une démarche aussi précipitée qu'injuste.

Cependant, malgré cette conduite irréguliere, ces trois cantons envoyerent leurs lettres requisitoires aux autres états confédérés. Zug & Glarus firent marcher, de même que le prince abbé de St. Gall & la ville de ce nom, celle de Schaffhausen & le pays d'Appenzell, leurs contingens, pour se réunir aux troupes de ces trois cantons : Zurich & Lucerne en firent autant, quoique plus mécontens que jamais d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden. En échange, la régence de Berne crut devoir employer les voyes de la négociation avant celles des armes, dans

Cinquieme guerre du Milanais.

une guerre entreprise sans aucune raison valable, & ayant fait gouter ce sentiment aux villes de Soleure & de Fribourg, ces trois états envoyerent, au milieu de Septembre, une députation à Bélinzona, pour préparer un accommodement entre les parties belligérantes. Pendant que ces médiateurs travaillaient à une pacification, après avoir conclu au préalable une suspension d'armes, les troupes des cinq états démocratiques & celles d'Appenzell rompirent cette trêve, & tenterent de surprendre la ville de Bélinzona par escalade, soit dans l'espoir de s'en rendre maîtres par ce moyen, soit aussi, selon Stumph & Stettler, pour rompre cette négociation. Quoiqu'il en soit des motifs de cette entreprise inexcusable, elle pensa coûter la vie aux députés de Berne, de Fribourg & de Soleure, qui ayant couru risque d'être massacrés par la bourgeoisie irritée de Bélinzona, parvinrent avec beaucoup de peine à obtenir la liberté de se retirer au camp confédéré, où ils demanderent vainement satisfaction de ce procédé odieux; ils ne purent en obtenir aucune des commandans de ces troupes, quoique vivement secondés par ceux de Zurich & de Lucerne, dont les contingens n'avaient point participé à cette violation manifeste du droit des gens. 1478.

Cinquieme guerre du M

pes, dans le paſſage de St. Gothard, un corps de 300 hommes Appenzellois & du comté de 1478. Sargans, ayant eu la témérité imprudente de faire rétentir les échos d'alentour de leurs cris & de leurs huées, détacherent d'un des ſommets de ce mont, une lavange de neige immenſe, qui les couvrit & étouffa tous, avant que leurs compagnons puſſent accourir à leur ſecours, en déblayant ces neiges; phénomene terrible, mais qui n'eſt que trop fréquent dans les vallons exhauſſés de nos hautes montagnes, ſur-tout en automne & au printems, où la moindre commotion de l'air peut exciter la chûte deſtructive de ces lavanges, capables de couvrir un village entier, & de l'enterrer avec tous ſes habitans, ſous 50 à 100 pieds de neige.

Le corps confédéré de 2000 hommes, poſté & retranché dans la vallée Livinienne entre Pollégio & Giornico, fut attaqué au milieu de Novembre, par une armée Milanaiſe de 15 mille hommes, qui eſſaya vainement d'eſcalader & de forcer ce retranchement. Les confédérés ayant été renforcés dès le ſecond jour, par 1000 citoyens d'Ury & d'Underwalden, ſortirent de leurs retranchemens, & tomberent à leur tour avec tant de vigueur ſur les ennemis, que ceux-ci totalement

1478. défaits au bout d'un combat de deux heures, prirent la fuite, après avoir laissé 1400 des leurs étendus sur le champ de bataille, en abandonnant une douzaine de demi coulévrines, & environ 300 arquebuses aux vainqueurs, qui, selon Eterlin, ne perdirent pas 50 hommes dans cette bataille, livrée le 17 Novembre.

1479. Les cantons se préparaient au printems de l'année suivante, à pousser cette guerre avec plus de vigueur, lorsque Louis XI leur offrit sa médiation; elle fut acceptée par les parties belligérantes, & ce monarque arrangea au milieu de Mai, un traité de pacification, par lequel la duchesse de Milan paya 24 mille ducats aux confédérés pour les frais de cette guerre. Le capitulat de Milan, conclu en 1467, entre le corps Helvétique & Marie Blanche Visconti, veuve de François Sforze, & le traité de Bélinzona, du 12 Juillet 1426, servirent de modele à celui-ci. Voyez à ce sujet, la fin de la LXVIe section du second volume.

Ce fut la premiere fois, que les vues ambitieuses des papes attirerent les armes confédérées en Italie. Il ne faut pas omettre, que Sixte IV envoya aux cantons, une bulle remplie d'absolutions plénieres & une banniere bénite, comme

Cinquieme guerre du Milanais.

s'il eût été queſtion d'une guerre contre les Turcs. Les ſucceſſeurs de ce pontife ne parvinrent que trop, pour le malheur de la Suiſſe, à abuſer ainſi de nos valeureux, mais trop crédules ancêtres, qui ſacrifierent des torrens de leur ſang, pour augmenter la puiſſance de Jules II, de Léon X & de Paul IV. 1479.

SECTION VI.

ÉVÉNEMENS DIVERS.

§. I.

MATHIAS Corvinus, dit Huniade, roi de Hongrie, unique, mais intrépide défenſeur de la chrétienté contre les Ottomans, qui, conjointement avec le célebre *Scander-Begg*, prince d'Albanie, ſoutenait au moyen d'une bravoure héroïque, relevée par tous les talens d'un grand capitaine, les efforts des armes de Mahomet II; crut que l'alliance d'une nation auſſi belliqueuſe, ne pourrait qu'être d'une grande utilité aux états de Hongrie, ſans ceſſe expoſés aux irruptions des Turcs, tandis qu'ils étaient abſolument abandonnés des princes & des états de l'empire, dont le 1476.

1476. faible chef, bassement jaloux de la gloire immortelle de ces deux héros, était même leur ennemi secret. Georges de Stein, gentilhomme Bernois, étant entré au service de Mathias après la bataille de Morat, & ne cessant d'entretenir ce monarque des exploits glorieux des Suisses, lui suggéra l'idée de s'allier avec eux. Connu de réputation du duc de Bourgogne, qui, après sa défaite à Morat, commençait à sentir l'impossibilité de subjuguer nos ancètres; le roi de Hongrie fut requis au milieu de Septembre 1476 par Charles, d'offrir sa médiation aux cantons, pour terminer cette guerre à l'amiable. Mathias, ayant la maison d'Autriche à craindre, tout comme le duc de Bourgogne, saisit avec empressement l'occasion d'obliger un prince avec lequel il espérait faire cause commune contre l'empereur & les archiducs, après l'avoir reconcilié avec les Suisses, dépêcha Georges de Stein, en qualité de son ambassadeur, vers la St. Martin, à Berne, chargé d'offrir sa médiation au corps Helvétique, au sujet du duc de Bourgogne. Ces offres du roi de Hongrie, fortement appuyées par Rodolphe, margrave d'Hochberg, ne furent point rejettées des cantons; mais ceux ci ne voulant entendre qu'à une pacification générale & permanente, en y com-

Événemens divers.

prenant le duc de Lorraine, l'archiduc Sigismond & leurs autres alliés, & en exigeant que le duc de Bourgogne évacuât la Lorraine au préalable, Charles venant de reconquérir ce duché, & fier de ce succès passager, rejetta avec hauteur ces conditions; de sorte que cette négociation se rompit d'abord, & l'ambassadeur du roi de Hongrie fut congédié par la diéte de Berne, & chargé de la part des cantons d'une lettre de remerciement pour son maître. 1476.

De Stein ayant fait dans cette diéte des ouvertures aux cantons, au sujet d'une alliance avec le roi son maître, elles furent reçues très favorablement par ces républiques, prévenues en faveur de ce monarque, dont la renommée remplissait toute l'Europe. Diverses expéditions consécutives exigeant tous les soins de Mathias, ne lui permirent pas de cultiver de quelques années ces dispositions; mais ayant fait une trêve avec Mahomet II, sur la fin de 1478, ce monarque revint avec empressement au projet de s'allier avec le corps Helvétique, & envoya pour cet effet de Stein, conjointement avec un magnat ou grand de Hongrie, sur la fin de Février 1479, en Suisse, avec ordre de ne rien épargner pour parvenir à la conclusion de cette alliance. Ces deux ambas-

Événemens divers.

trama contre ſes ſouverains une conſpiration, tendant à s'emparer le 2 Octobre, jour de la fète de St. Léger, & de l'ouverture annuelle de cette foire, de la ville de Lucerne, d'en raſer les murs d'enceinte, & d'en former un bourg ouvert, afin de changer la conſtitution de ce canton, qui devait être transformée en une démocratie complette, dont lui, Am-Stalden, aurait été le premier landammann; après avoir maſſacré au préalable tous les magiſtrats & les citoyens de Lucerne, qui auraient oppoſé quelque réſiſtance à l'exécution de ce complot; lequel fut découvert, au milieu d'Août, par la régence de Lucerne, qui fit arrêter & mettre Am-Stalden aux fers, le jour de la St. Barthelémi ou le 24 Août, & trouva cette affaire ſi importante, qu'elle chargea l'avoyer & le ſénat des deux ſémeſtres réunis, de l'approfondir avec tout le ſoin poſſible, & d'en découvrir tous les complices. Am-Stalden chargea dans ſes dépoſitions, entr'autres perſonnes, Bürgler, ancien landammann du haut Underwalden, & Küenégger, ſénateur du même état, qu'il accuſa l'un & l'autre d'être les principaux promoteurs de cette conſpiration, l'ayant non-ſeulement excité à la tramer, mais lui ayant encore promis de le ſoutenir de toutes les forces du haut Underwal-

1478.

1478. den: sur quoi, cet état envoya une députatio
Lucerne, chargée de justifier ces deux magisti
de cet attentat, comme ayant protesté de l
innocence. Le comité chargé d'instruire la p
cédure d'Am-Stalden, examina, en présence
ces députés, derechef ce criminel, qui pers
dans cet interrogatoire, de même que dans t
ceux qu'il subit encore, à accuser Bürgler
Küenégger d'être les premiers instigateurs de
complot.

1479. Am-Stalden conduit à l'échaffaud, & exho
par un discours très-pathétique de son confesse
de ne pas aggraver ses crimes par une accusat
qui pouvait avoir des suites très-funestes, ton
à genoux, & confirma ses dépositions par
nouveau & dernier serment, en implorant de
chef la miséricorde Divine, & celle de son sou
rain; lequel assemblé & siégeant sur la place
l'exécution, adoucit la sentence de ce crimin
qui portant d'être écartelé vif, fut commué
avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté
l'heure.

Il est remarquable, que l'état du haut Und
walden, bien loin de donner la moindre satisf
tion à celui de Lucerne, sur les complots cri
nels de Bürgler & de Küenégger; vu les dép
ti

Événemens divers.

tions réitérées d'Am-Stalden, confirma ces deux magiſtrats, dans l'aſſemblée générale de cette année, le premier comme landammann, & le ſecond comme conſeiller d'état, tandis que la régence de Lucerne ne témoigna aucune eſpece de reſſentiment de ce procédé.

§. 3.

Pendant que le corps Helvétique, jouiſſant de cette conſidération diſtinguée dans toute l'Europe méridionale, était recherché à l'envi par les puiſſances voiſines, les deux partis formés en Suiſſe, depuis le partage des dépouilles Bourguignonnes, étaient mutuellement plus animés que jamais les uns contre les autres. Les villes, après avoir ſecouru leurs parties adverſes avec autant de générosité dans la guerre du Milanais, malgré les procédés blâmables de leurs troupes, durant la médiation de Bélinzona, étaient outrées contre elles, de ce que ſans aucune gratitude pour ce ſervice eſſentiel, ces trois cantons forêtiers, *Wald-Stätt*, continuaient à refuſer leur conſentement à l'admiſſion de Soleure & de Fribourg dans la confédération Helvétique, avec une obſtination, qui s'étant communiquée aux cantons de Zug & de Glarus, prouvait clairement que ces cinq états démocratiques n'avaient d'autres motifs dans ces

refus, que celui de chagriner & contre-carrer Zurich, Berne & Lucerne.

Zurich indiqua, sans aucun fruit, dans le courant de 1479, de 1480 & de 1481, diverses diétes, pour engager les cinq cantons démocratiques, à consentir que Fribourg & Soleure fussent reçus dans leur pacte perpétuel, comme neuvieme & dixieme canton; mais les cantons forêtiers ayant refusé de consentir à cette admission, à moins que les cinq villes n'annullassent au préalable leur alliance particuliere, & celles-ci ayant rejetté de leur côté avec hauteur cette condition, l'on s'anima mutuellement de plus en plus, & l'on en vint aux reproches réciproques les plus sanglans. Les cantons de Zug & de Glarus, qui gardaient encore quelques ménagemens avec ceux de Zurich, de Berne & de Lucerne, engagerent les uns & les autres, à s'ajourner pour la derniere fois au milieu de Décembre, dans le bourg de Stanz, chef-lieu du bas Underwalden, où après avoir consumé diverses séances en vaines disputes, l'animosité réciproque s'accrut à un tel point, qu'il ne pouvait en résulter qu'une guerre civile. Dans ces dispositions, les députés rompirent la diéte, le soir du 21 Décembre 1481, avec forces menaces réciproques, se préparant à se séparer le lendemain;

Événemens divers.

lorsque la Providence veillant au salut de la Suisse; tandis que nos ancêtres ainsi aveuglés ne songeaient qu'à s'entre détruire, se servit du zele patriotique d'Henri Im Grund, bourgeois de Lucerne & curé de Stanz, soutenu des exhortations pieuses du St. Hermite Nicolas de Flue, pour ramener les cantons à leurs véritables intérêts. Mais, avant que d'entrer dans les détails de cette réconciliation, nous allons faire connaître ce véritable patriote & ce St. Hermite à nos lecteurs.

§. 4.

Nicolas de Flue ou de Rupé, issu d'une ancienne famille noble du haut & bas Underwalden, nâquit le 21 Mars 1417, servit avec honneur dans les diverses expéditions de la guerre civile de Zurich, en réprimant toujours, autant qu'il fut en son pouvoir, la cruauté de ses concitoyens dans le cours de cette guerre; fut durant plusieurs années *Land-Rath*, ou conseiller d'état du bas Underwalden, & se refusa modestement à diverses reprises aux sollicitations de ses concitoyens, qui voulaient l'avoir pour landammann; pere de dix enfans, & après avoir vécu avec son épouse Dorothea Weissling, dans l'union la plus constante, il demanda & obtint en 1466 le consentement de sa famille, de même que celle de

Section VI.

ſon ſouverain, pour ſe retirer dans une ſolitude & y vivre en hermite. Frere Nicolas, ainſi nommé depuis qu'il eût quitté le monde, vécut ſi exemplairement dans ſa retraite, qu'il acquit la vénération de ſes concitoyens; obligé ſouvent malgré lui de décider ſur leurs différends, ſes ſentences furent toujours reçues comme des oracles; & il fut viſité en 1469 par l'évêque de Conſtance, qui lui fit bâtir une chapelle, dont ce prélat fit lui-même l'inauguration. L'archiduc Sigiſmond d'Autriche rendit en 1474 le même hommage à la pieté de frere Nicolas, & voulut gratifier ſa chapelle de riches ornemens; ce que l'humble ſolitaire refuſa. Les macérations, auxquelles frere Nicolas s'habitua, durant dix-ſept ans qu'il vécut dans cet hermitage, ſont incroyables; deux planches lui ſervaient de lit, & une groſſe pierre d'oreiller; il n'avait ni paille, ni couverture, même dans les frimats les plus rigoureux de l'hiver; & ſa frugalité fut pouſſée à un tel point, que tous les auteurs contemporains prétendent, qu'il s'abſtint les dix dernieres années de ſa vie, de toute eſpece de nourriture, ne vivant que d'eau, & que ce fait fut vérifié par ordre du conſeil d'état du haut Underwalden. Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote, ſi frere Nicolas

Événemens divers.

n'avait eu d'autre mérite que ses macérations, il n'aurait sûrement pas trouvé place dans cet ouvrage ; mais c'est à la pieté éclairée & dénuée de tous les préjugés de son siecle, de même qu'au patriotisme zélé du saint hermite, que nous offrons ce faible hommage. Frere Nicolas termina sa carriere en 1487, & fut béatifié en 1669 par le pape Clément IX ; ses descendans forment encore de nos jours une des familles des plus illustres & des plus nombreuses du canton d'Underwalden, ayant toujours rempli avec l'approbation de ses concitoyens les premieres places de cette république.

SECTION VII.

DIÉTE DE STANZ.

REVENONS à la diéte de Stanz. Im-Grund, curé de ce bourg, réunissant toutes les vertus d'un saint à celles du patriote le plus zélé, & déplorant les suites funestes de la rupture de cette diéte ; part le soir du 21 Décembre à pied, & affronte, malgré son âge avancé de 62 ans, les frimats de la saison, les dangers dont le menacent des torrens 1481.

1481. & des précipices affreux, pour se rendre auprès de frere Nicolas. Arrivé au milieu de la nuit, après cinq heures d'une marche très-pénible, à l'hermitage du saint solitaire, avec lequel ses vertus chrétiennes l'avaient lié dès sa jeunesse de l'amitié la plus tendre, Im-Grund lui raconte la crise dangereuse du corps Helvétique, & le conjure tout en larmes de lui aider à sauver la patrie, en se rendant pour cet effet avec lui sans aucun délai à Stanz. Le saint hermite, après avoir imploré avec son ami Im-Grund la bénédiction divine sur cette entreprise, se releve comme un homme inspiré. *Frere*, dit il à Im-Grund, *cours à Stanz arrêter les députés par tes prieres; je te suivrai aussi vite que mes forces pourront me le permettre.* Im-Grund part, & soutenu par son zéle patriotique, retourne d'une haleine à Stanz, & y arrive au moment où les chevaux sellés annonçaient le départ des députés. Ce curé vénérable court aux diverses hôtelleries, supplie les députés d'accorder au salût de la patrie commune encore ce seul jour de délai, afin d'entendre les exhortations du saint hermite, en chemin, pour se rendre à leur assemblée. Tous les députés, touchés de ces prieres pathétiques d'Im-Grund, lui accorderent sans peine ce délai, & rentrant dans leur salle d'assemblée avec des dispositions plus pacifiques,

Diéte de Stanz.

qui furent affermies par un discours de Hans Féer, avoyer de Lucerne & premier député de ce canton; bientôt ils virent paraitre devant la diéte le saint hermite, tête & pieds nuds, ayant pour tout vêtement une robe de burre, ceinte avec une chaine de fer; lequel avec toute l'humilité chrétienne, debout au milieu des députés, leur parla en ces termes. 1481.

„ *Chers seigneurs & confédérés! Quoiqu'un faible mortel & chétif pécheur, je vous conjure d'écouter ma voix, qui vous exhorte au nom du Dieu de paix, de reprendre les uns pour les autres, ces sentimens d'union fraternelle, auxquels vous devez, de même qu'à la protection divine, les victoires que vous avez remportées sur les armées innombrables de Bourgogne. De grace, ne payez pas ce bienfait de la Providence de la plus noire ingratitude! N'êtes-vous pas tous freres & confédérés? Et pouvez-vous seulement former l'idée de vous entre-détruire, & de verser mutuellement votre sang! Non pas, chers seigneurs & confédérés, Dieu veuille vous préserver de ce crime, & détourner ce malheur de notre patrie. Vous, chers seigneurs de Zurich, de Berne & de Lucerne! Faites de grace les premieres avances de cette reconciliation, en annullant votre alliance particuliere, entre vous, de même qu'avec Fribourg & Soleure, qui en effet est contraire aux statuts fondamentaux de votre pacte*

1481. *perpétuel. Et vous, en échange, chers concitoyens & voisins*, en s'adressant aux députés d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, *contribuez-y de votre côté, en recevant comme neuf & dixieme canton, Fribourg & Soleure, qui ont mérité cette faveur de votre part, par leurs services zélés & efficaces durant la guerre de Bourgogne; ils vous seront assurés pour toujours, ils vous seront souvent utiles. Cependant n'étendez pas sans nécessité les liens de votre confédération sur de nouveaux états. Gardez-vous surtout des subsides & des pensions étrangeres, qui vous immisceront immanquablement & malgré vous, dans les guerres & les projets ambitieux de vos voisins. N'entreprenez aucune guerre que pour votre défense mutuelle, & alors partagez les dépouilles ennemies à raison de la force de vos contingens respectifs, & les pays conquis par portions égales entre les cantons. Dieu veuille bénir vos délibérations, & vous inspirer par son St. Esprit! Quant à moi, chétif organe de sa sainte volonté, je me retire dans ma solitude, où je ne cesserai d'implorer la bénédiction divine sur notre chere patrie commune.* »

Ce discours fut un coup de lumiere, qui ramenant les députés de cette diéte à leurs véritables intérêts; Zurich, Berne & Lucerne renoncerent à l'instant à leur alliance particuliere, desmême

qu'avec Fribourg & Soleure, tandis que ces deux villes furent reçues en échange par les cinq cantons forêtiers, & par conséquent d'une voix unanime, dans la confédération Helvétique, à titre de neuvieme & dixieme canton. Le tout, sous la ratification de ces dix républiques. 1481.

SECTION VIII.

CONVENTION DE STANZ.

APRÈS avoir ainsi terminé leurs différends à l'amiable, les représentans des cantons à cette diéte, prirent le parti d'ajouter aux statuts de la confédération Helvétique les articles suivans, afin de consolider d'autant plus ce pacte perpétuel.

1°. Les dix cantons renouvelleront de dix en dix ans la confédération Helvétique, & s'engageront par serment à en remplir fidélement tous les articles.

NB. L'on prescrivit en même tems la maniere dont chaque canton recevrait des autrs la prestation de ce serment, & sur quel pied il serait assermenté à son tour.

2°. Aucun canton ni état co-allié, ne com-

1481. mettra dans aucun tems, ni ſous quel prétexte que ce ſoit, aucun acte de violence ou d'hoſtilité, contre un autre canton ou état co-allié.

3°. Tous les autres membres du corps Helvétique aſſiſteront celui qui ſera attaqué, en déclarant la guerre à l'aggreſſeur.

4°. Tous les cantons & états co-alliés s'engageront à livrer ceux de leurs ſujets à toute la rigueur des loix, qui commettront quelqu'acte de violence dans un autre état confédéré.

5°. Chaque délit ſera puni par le tribunal de juſtice compétent de l'état, dans lequel le dit délit aura été commis.

6°. Aucun canton ni état co-allié, ne ſoutiendra ni ne protégera les ſujets d'un autre de ces états contre ſes ſouverains.

7°. Aucun membre du corps Helvétique ne formera de parti parmi les ſujets d'un autre de ces états, contre leur ſouverain reſpectif, ſous peine d'être traité comme perturbateur de cette confédération. Mais, en échange, tous les cantons & états co-alliés ſe réuniront, pour contenir leurs ſujets réciproques dans le devoir & l'obéiſſance.

Outre ces ſtatuts fondamentaux, ajoutés à la confédération Helvétique, la diéte de Stanz jugea

Convention de Stanz.

néceſſaire de promulguer les articles ſuivans entre les cantons. 1481.

1°. Une confirmation pléniere des ordonnances militaires, faites à Sempach en 1393, & à Lucerne en 1475 & en 1476, avec les explications ſuivantes.

2°. Les dépouilles ennemies de quelle eſpece que ce ſoit, ſeront partagées par tête & à raiſon de la force des contingens.

3°. Les contributions & les rançons, tirées d'un pays, d'une ville, ou des priſonniers ennemis, ſe partageront par portions égales entre les cantons & les états co-alliés.

4°. Le partage des pays & des villes conquiſes ſe fera par portions égales; mais bien entendu, que les cantons ſeuls participeront à ce partage.

Le recès de cette convention & de cette diéte, eſt du 22 Décembre 1481, lequel fut ratifié par tous les cantons.

Le ſaint hermite retourna le même jour dans ſa retraite, ſuivi & comblé des bénédictions de toute la Suiſſe, où l'on célébra cette réconciliation par des feux de joie & au ſon de toutes les cloches, ainſi que par un jour de fête & d'actions de graces ſolemnelles. La diéte de Stanz remercia le reſpectable Im-Grund de ſon zéle patriotique, &

les cantons s'acquitterent tous par lettres, de ce devoir envers frere Nicolas, dont la chapelle fut décorée de leurs offrandes, malgré l'humilité avec laquelle le saint hermite se défendit de les recevoir.

Vous avez reçu depuis lors, vénérables conservateurs du corps Helvétique, & vos mânes sacrés, recevront dans tous les tems des offrandes plus durables; car elles seront bénies & révérées sans cesse par tout citoyen confédéré patriote!

SECTION IX.

FRIBOURG REÇU NEUVIEME CANTON.

Nous avons rendu compte dans la vingt & unieme section du volume précédent, de l'origine de Fribourg & des révolutions diverses que cette ville éprouva jusqu'en 1451; dans la cinquantieme section du même volume, avec quelle générosité Berne admit Fribourg à la co-régence des seigneuries de Morat, d'Echallens, de Grandson & d'Orbe; en payant même pour Fribourg en 1484, sa moitié des 20 mille florins du Rhin, auxquels ces deux cantons furent condamnés par sentence

d'arbitres, pour la cession de ces quatre seigneuries, comme on a vu, dans le §. 1, section IV, de ce volume; dans le §. 7 de cette même section, l'on a vu Berne obliger en 1477, la maison de Savoye à libérer Fribourg des droits de suzeraineté, que le duc Louis I avait acquis sur cette ville en 1451. En ajoutant à tous ces services essentiels, rendus dans le courant de ce siecle par la régence de Berne à celle de Fribourg, malgré l'acharnement que les Fribourgeois manifesterent contre Berne, au tems de la guerre de Lauppen, celui d'avoir fait recevoir la ville de Fribourg dans la confédération Helvétique; il constate clairement, que le canton de Fribourg doit uniquement son état actuel, au zéle infatigable pour ses intérêts & aux intercessions bienfaisantes de la régence de Berne, qui céda à celle de Fribourg en 1537, avec la même générosité, divers districts du pays de Vaud, sans que celle-ci eût contribué à la conquête de ce pays; districts qui forment actuellement les bailliages Fribourgeois de St. Aubin, de Sur-Pierre, de Romont, de Rue, d'Estavayé & de Châtel-St. Denis. Du reste, les annales de Valere Anselme & de Stettler ont prouvé incontestablement cette assertion, de même que Lauffer & Tscharner, quoique d'Alt ait fait tout son possi-

par le conseil souverain, lors qu'il a fini sa préfecture de cinq ans; il est pris du conseil d'état. Le bourguemaître, cinquieme magistrat, chef & inspecteur de la bourgeoisie, ainsi que des 27 anciennes paroisses, est pris dans le conseil d'état, est élu le jour de la St. Jean Baptiste par la bourgeoisie pour trois ans, au bout desquels ses électeurs peuvent à leur choix le confirmer, ce qui arrive très-souvent, ou lui donner un successeur. Le commissaire général, élu par le conseil souverain en cas de vacance, & pris indistinctement du conseil d'état ou de celui des soixante, est le sixieme magistrat de cette régence. Les places vacantes du sénat ou conseil d'état, sont remplies le dimanche avant la St. Jean Baptiste, par une élection secrette, & dépendante absolument du hazard, au moyen d'une roulette; de la part du conseil des soixante & du grand conseil présidés par un des avoyers, les nouveaux élus sont pris du conseil des soixante, & doivent avoir 35 ans révolus.

Les quatre bannerets ou chefs des quatre bannieres de la ville, suivent immédiatement en rang, les membres du conseil d'état, & sont élus le lendemain de la St. Jean Baptiste, par le conseil souverain, & pris du conseil des soixante, à l'exclusion

Fribourg reçu neuvieme canton.

l'exclusion de la noblesse, du moins jusqu'en 1782. Les bannerets assistent de la part du conseil des soixante, de celle de la chambre secrette & de celle du grand conseil, à toutes les délibérations du sénat, sans y avoir voix délibérative; mais en qualité de contrôleurs & pour décider des appellations, qui peuvent avoir lieu à l'égard des sentences de ce tribunal. Chacun des quatre bannerets jouit de trois ans de préfecture, au bout desquels il peut être confirmé. Ces quatre magistrats sont à la tète d'un tribunal, nommé la chambre secrète, tirée du conseil des soixante, pour la formation de laquelle on choisit six membres par chaque banniere. Ce tribunal de 28 membres, (y compris les quatre bannerets dont le plus ancien est toujours le président, & qui, en cas de vacance, se complette soi-même, par une élection secrète, à la pluralité des suffrages,) formait une espece d'inquisition d'état, avec un pouvoir très-étendu, dont la noblesse était en quelque sorte exclue, mais qui vient d'être restrainte dans le congrès fédéral de Morat, convoqué durant l'été de 1782, par les cantons de Berne, de Lucerne & de Soleure, conjointement avec les représentans & plénipotentiaires de la régence de Fribourg.

Outre le sénat ou conseil d'état, le gouverne-

ment de Fribourg eſt outre cela compoſé; du conſeil des ſoixante, élu le 22 Juin par le conſeil ſouverain, & tiré du grand conſeil, après y avoir ſiégé 10 ans; & du grand conſeil, de 112 membres, tirés à vingt ans révolus, de la bourgeoiſie de Fribourg, & élus le 22 Juin, par le conſeil d'état réuni à celui des ſoixante & à la chambre ſecrette. Le conſeil des ſoixante, ainſi nommé, parce qu'il eſt de ſoixante membres, y compris les 24 ſecrets, ſe réunit au conſeil d'état dans les délibérations importantes, & quelquefois avec les ſecrets, ſelon la réquiſition des bannerets.

Toute la bourgeoiſie de Fribourg eſt immatriculée ſur 13 tribus, où les bourgeois ſont tenus de ſe faire recevoir, ſoit à 20 ans révolus, ſoit auſſi durant l'année de leur mariage, s'ils ſe marient avant cet âge. Ces treize tribus ſont reparties, de même que la ville, en quatre quartiers ou bannieres, ayant chacune leur chef reſpectif ou banneret; chacune de ces bannieres fournit au gouvernement, un banneret, ſix ſecrets & neuf autres membres du conſeil des ſoixante, & enfin vingt-huit membres au grand conſeil. Tous ces tribunaux réunis forment le conſeil ſouverain, de 200 membres, y compris le chancelier, élu par le conſeil ſouverain, réuni à la bourgeoiſie, con-

firmé annuellement le 22 Juin, choisi pour l'ordinaire dans le conseil des soixante, & qui, la plupart du tems, ne quitte cette place, que pour en obtenir une de conseiller d'état. La bourgeoisie de Fribourg s'assemble, à l'ordinaire, le jour de la St. Jean Baptiste, à l'église des cordeliers, pour y prêter le serment d'hommage à la régence; & à l'extra-ordinaire pour les élections des avoyers, du bourguemaître, du chancelier & du curé de la ville.

Le canton de Fribourg, participe à la corrégence du criminel de la Thurgovie, & des quatre bailliages Italiens de Lugano, Locarno, Mendrisio & Val-Magio; & jouit avec celui de Berne de la corrégence alternative, des bailliages de Schwarzebourg, Morat, Grandson & d'Echallens, ayant cinq ans de préfecture respective.

SECTION X.

SOLEURE REÇU DIXIEME CANTON.

SOLEURE, dont nous avons montré l'origine & les premiers succès jusqu'en 1319, de même que ses premieres alliances avec Berne, dans la quatrieme section du second volume, fut comprise

Section X.

dans la pacification du 16 Mars 1389, entre la maison d'Autriche & les cantons. Depuis cette derniere époque, Soleure fut envisagée comme un co-allié des états confédérés, quoiqu'elle ne le fût proprement que de Berne, & invitée par ces républiques à participer avec eux en 1393, à la convention de Sempach. Il est incompréhensible, que Soleure, jouissant dès-lors de toutes les prérogatives des autres cantons, participant à toutes leurs guerres, & comprise dans leurs traités de paix, sans être soumise aux restrictions pénibles, qu'ils avaient imposés en 1352 à ceux de Zug & de Glarus, n'ait pas dès-lors demandé d'être reçue dans la confédération Helvétique; ce qui, selon toute apparence, lui aurait été accordé sans aucune difficulté, au lieu qu'elle en essuyât beaucoup à ce sujet, comme l'on vient de voir. Soleure possédait déjà la plus grande partie de ses domaines actuels, au temps de sa réception dans la confédération Helvétique; les bailliages de Läberen, de Buchegberg, de Flumenthal, de Falkenstein, de Bechbourg, de Gösken & de Kriegsstätten, se trouvant dès-lors soumis à la domination de cette république. Nous ajouterons à ce sujet, que l'union inaltérable de Berne & de Soleure, établie en 1291 entre ces deux villes naissantes, ne se

Soleure reçu dixieme canton.

démentit jamais depuis lors, pas même dans ces époques déplorables, où les fureurs du fanatiſme enſanglanterent la Suiſſe; & où Soleure ne s'écartant pas un inſtant de la modération qui caractériſa toutes ſes démarches, ni de ſon attachement invariable pour Berne, fit les fonctions de médiateur.

L'acte des huit anciens cantons, qui admet Soleure à leur pacte perpétuel, comme dixieme canton, inſéré mot à mot dans le dictionnaire Helvétique de Lew, tome VII, à l'article de Fribourg, page 352 à 358; fut expédié de leur part à double à ces deux villes, & ſous la même date du 27 Décembre 1481. La députation, qui venait d'aſſermenter le magiſtrat & la bourgeoiſie de Fribourg, au nom des huit anciens cantons, ſe rendit de là à Soleure, où elle reçut le 10 Janvier 1482 de la régence & bourgeoiſie de cette ville, dans la collégiale de St. Urs, le même ſerment, avec toute la pompe & la ſolemnité dont cette cérémonie était ſuſceptible.

Le gouvernement de Soleure eſt ariſtocratique, & les deux avoyers en ſont les chefs; leur charge eſt à vie, en alternant chaque année. Ces deux premiers magiſtrats ſont élus, de même que le Banneret, *Statt-Venner*, troiſieme perſonne de l'état, & confirmés annuellement par le conſeil

Soleure reçu dixieme canton.

tribu, nommé *Alt-Räth*, & de deux du ſecond ordre nommé *Jung-Räth*; leſquels joints au procureur-général, nommé *Gemein-Mann*, poſte de la plus grande importance, élu par les conſeillers d'état du ſecond ordre & tiré de leur corps, mais qui prend néanmoins dès ſon élection rang d'*Alt-Räth*, avec leſquels il roule ſuivant ſon ancienneté. Tous ces membres du conſeil d'état ſont au nombre de 39, y compris le chancelier, élu par les deux conſeils réunis, lorſque cette place vient à vaquer par la mort ou une promotion, tiré indifféremment des conſeillers d'état du ſecond ordre & du grand conſeil, & qui prend rang immédiatement avant les *Jung-Räth*.

Lorſqu'une place de conſeiller d'état du premier ordre vient à vaquer, par décès ou promotion, le tréſorier étant ordinairement tiré de ce corps, quoique ce ne ſoit pas une loi; le conſeil ſouverain la remplace par le plus ancien des deux *Jung-Räth* de cette tribu, à moins que le chancelier ne ſoit attaché à la même tribu; pour lors l'élection ſe partage entre ces deux candidats. Les places vacantes des conſeillers d'état du ſecond ordre, ſont remplies par un des ſix membres du grand conſeil, attaché à cette tribu, & le candidat eſt élu par le conſeil d'état, dans lequel

un pere & un fils ne peuvent pas siéger en même temps, non plus que deux freres. Toutes les élections de cette régence se font au moyen d'un ballotage secret & à la pluralité des suffrages.

Le grand conseil est composé de 66 membres, élus par le conseil d'état, à mesure qu'une de ces places vient à vaquer, & tirés des 11 tribus, qui fournissent chacune six membres à ce tribunal, lequel ne peut être convoqué que par le conseil d'état, à l'ordinaire le premier mercredi de chaque mois, & à l'extraordinaire, pour les affaires d'état de quelque importance, comme les élections, l'examen des comptes du trésorier, le jour de St. Nicolas, 6 Décembre, de même que la confirmation de ce magistrat, & lorsqu'il s'agit de la promulgation de quelque loi fondamentale de l'état, de même que pour en changer d'anciennes.

Le canton de Soleure participe à la corrégence de la haute jurisdiction criminelle de la Thurgovie, cédée en 1499 aux dix cantons par l'empereur Maximilien I; & à celle des quatre bailliages Italiens, de Lugano, de Locarno, de Mendrisio & de Val-Magio.

SECTION XI.

TROISIEME GUERRE D'APPENZELL.

ULRICH VIII, prince abbé de St. Gall, né de basse extraction, fils d'un boulanger de Wanguen en Allgäw, mais en échange doué d'un génie supérieur & très-entreprenant, s'était mis en 1456 à la tête des capitulaires, *Couvent-Herren*, de ce monastere, contre leur abbé Gaspard de Breithen-Landenberg; & après de longues altercations, fut établi le 9 Novembre de la même année, administrateur de cette abbaye, par un jugement définitif du cardinal Enée Picolomini, légat du pape Calixte III en Suisse; il succéda en 1453, à son prédécesseur, dont il avait obtenu la résignation. Ainsi parvenu à cette prélature d'une voix unanime, ses capitulaires étant extrêmement satisfaits de son administration précédente, l'abbé Ulrich, passionné du désir de rétablir les finances délabrées de ce monastere & d'en augmenter les domaines, y réussit à tel point durant sa préfecture, que les annales St. Galloises le citent comme un des principaux restaurateurs de cette abbaye. Les tentatives inutiles & réitérées de l'administrateur Ulrich, pour retirer en 1464 le Rhinthal des mains des Appenzellois, dont nous avons ren-

du compte dans le §. 4, de la vingt & deuxieme section du volume précédent ; lui ayant attiré la malveillance de ce peuple altier, elle s'accrut, de même que la jalousie de la ville de St. Gall, contre ce prélat entreprenant, qui avait doublé les domaines de son monastere les derniers jours de 1468, par l'acquisition très-importante du comté de Toggenbourg. L'abbé Ulrich, pour se garantir des chicanes du pays d'Appenzell & de la ville de St. Gall, parvint à renouveller le 20 Avril 1469, avec les cantons de Schweiz & de Glarus, le traité de combourgeoisie du comte Pétermann de Raron avec ces deux états confédérés, & à le rendre perpétuel. Ce prélat obtint encore des quatre cantons protecteurs de son abbaye, le 24 May 1469, que le comté de Toggenbourg serait compris dans le traité d'union de 1451, cité dans le §. 3, de la vingt & deuxieme section du volume précédent.

L'abbé Ulrich désirant, après avoir consolidé ses acquisitions, d'aggrandir sa résidence, sollicita vainement la ville de St. Gall en 1481 & en 1482, de lui vendre le terrein nécessaire à cette bâtisse, en offrant de payer cette cession à un très-haut prix. Sur les refus réitérés du magistrat & de la bourgeoisie de St. Gall, ce prélat

résolut de transférer son monastere & sa présidence à Rorschach, qui formait dès-lors un gros bourg, dans la situation la plus riante & la plus avantageuse pour le commerce, sur les bords du lac de Constance. En conséquence de ce projet, l'abbé Ulrich obtint le 23 Mai 1483, une bulle du pape Sixte IV, qui permettait non-seulement cette translation, mais qui accordait encore à ce monastere le privilége de n'être soumis dorénavant qu'à la jurisdiction immédiate de la cour de Rome. L'empereur Frédéric III autorisa de même cette translation, par une charte du 17 Août 1484. Ces deux concessions ayant été approuvées par les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schweiz & de Glarus, protecteurs de ce monastere, l'abbé Ulrich posa le 21 Mai 1487, avec beaucoup de solemnité, la pierre fondamentale de cette nouvelle résidence, & employa une telle quantité d'ouvriers à cette construction, qu'il espérait la voir achevée en peu d'années. Mais cette entreprise déplut également à la bourgeoisie de St. Gall, aux citoyens d'Appenzell, & à une grande partie des sujets de ce prélat. Les St. Gallois craignaient la diminution de leur commerce, pour lequel Rorschach était infiniment mieux situé que leur ville. Les Appenzellois voyaient de mauvais œil

1489. la translation d'une résidence, où ils débitaient leurs denrées avec beaucoup de profit; & craignaient de plus, que les corps de St. Gall & de St. Othmar une fois transportés à Rorschach, ils ne pussent les visiter à l'avenir avec autant de facilité. Les mêmes raisons animaient cette partie des sujets du monastere de St. Gall, domiciliés dans ses environs, contre cette translation. Tous s'étant réunis, pour faire à l'abbé Ulrich des représentations contre ce nouvel établissement, sans pouvoir l'en détourner, ils se liguerent contre lui, résolus de détruire cette nouvelle résidence, avant qu'elle pût être fortifiée & mise à l'abri de leurs attaques.

En conséquence de ce complot, & après que les Appenzellois eurent sommé les habitans du Rhinthal, de les assister dans cette expédition, les conjurés s'ajournerent pour le 28 Juillet, à Grub, dans le pays d'Appenzell, au nombre de 2700 hommes. Ce corps composé de 1200 Appenzellois, de 600 habitans du Rhinthal, de 350 bourgeois de St. Gall, & de 550 sujets de l'abbé; & commandé par le bourguemaître de St. Gall, Ulrich Farnbueler, aussi-bien que par Hermann Schwendiner, landammann d'Appenzell, se rendit le 29 Juillet de grand matin à Rorschach, com-

mença par chasser les ouvriers, démolit & rasa tous les bâtimens commencés, pilla l'église & deux chapelles, quoique ces dernieres eussent déjà été consacrées par le prince abbé, le 8 Juillet précédent, & finirent par livrer tout ce bourg aux flammes. 1489.

Sur la nouvelle de l'incendie de Rorschach, l'abbé & ses capitulaires croyant avoir tout à craindre de la ville de St. Gall, se retirerent dans celle de Wyl, limitrophe de la Thurgovie, d'où ils envoyerent des députés aux quatre cantons protecteurs de leur monastere, leur porter des plaintes de ces ravages, & implorer leurs secours. Ces républiques croyant devoir employer les voyes de la douceur avant celles des armes, firent, durant sept mois, d'inutiles efforts auprès de cette populace turbulente, pour l'engager à faire au prélat de St. Gall les réparations qu'il était en droit d'en exiger. Les représentations réitérées de ces quatre cantons ayant été rendues inutiles, par les insinuations du bourguemaître Farnbueler & du landammann Schwendiner, les troupes de ces quatre états protecteurs de l'abbaye de St. Gall, se mirent, au milieu de Février, en campagne, au 1490. nombre de 6000 hommes, pour châtier sévérement ces perturbateurs de la Suisse orientale. Ce

Troisieme guerre d'Appenzell.

nombre de patriotes, & uvra nt les yeux à la multitude sur ses véritables intérêts, Farnbueler fut chassé ignominieusement; après quoi, une députation des magistrats de St. Gall, se rendit sans délai avec ces deux seigneurs à l'armée confédérée, en pleine marche, pour assiéger cette ville. Les deux comtes ayant demandé grace pour les St. Gallois aux commandans de ces troupes, tandis que les députés de St. Gall leur promirent, de se soumettre sans réserve, aux réparations & dédommagemens qui leur seraient prescrits par les cantons réunis à ces deux seigneurs; les chefs des contingens de Zurich, de Lucerne, de Schweiz & de Glarus consentirent à cette convention préliminaire; les autres contingens n'étant qu'auxiliaires; & l'armée confédérée se sépara le lendemain, pour ne pas augmenter les frais de cette expédition, qui devaient être payés par les destructeurs de Rorschach.

1490.

Les quatre cantons protecteurs du monastere de St. Gall indiquerent pour cet effet une diéte à Notre-Dame des Hermites, où leurs députés réunis aux comtes de Werdenberg & de Metsch, rendirent le 18 Mai le prononcé suivant.

1°. La nouvelle ligue entre la ville de St. Gall, le pays d'Appenzell, & les sujets du monastere

Section XI.

1490. de St. Gall ſera annullée, & défendu aux derniers, de contracter dorénavant aucun traité ni aſſociation quelconque, ſans la permiſſion expreſſe du prince abbé de St. Gall, le ſouverain légitime de ces derniers.

2°. Le prince abbé de St. Gall aura liberté entiere de conſtruire une nouvelle ville & monaſtere à Rorſchach, mais ſa réſidence ordinaire ſera établie comme par le paſſé, de même que ſes tribunaux, au monaſtere de St. Gall, & les corps de St. Gall & de St. Othmar y reſteront avec leurs châſſes.

3°. Les quatre cantons protecteurs du monaſtere de St. Gall, garderont le Rhinthal à perpétuité, pour s'indemniſer à l'égard du pays d'Appenzell, des frais de cette expédition.

4°. Le pays d'Appenzell payera outre cela 13 mille florins du Rhin, de dédommagement, au prince abbé de St. Gall.

5°. La ville de St. Gall, & les ſujets révoltés de ce monaſtere payeront conjointement 20 mille florins du Rhin, aux troupes des ſix cantons auxiliaires & co-alliés pour les frais de cette expédition.

Par le ſixieme & dernier article de ce jugement, la ville de St. Gall fut condamnée, à céder à perpétuité

Troisieme guerre d'Appenzell.

perpétuité au monastere de ce nom, diverses jurisdictions, de même que le terrein qu'elle avait refusé de lui vendre en 1482, en dédommagement de la destruction de Rorschach. 1490.

Les quatre cantons médiateurs tinrent la main, à ce que tous les articles de cette sentence fussent exécutés ponctuellement & sans délai, & prirent des mesures si vigoureuses pour cet effet, que les Appenzellois & la ville de St. Gall furent obligés de subir sans opposition ce châtiment de leurs violences, dans la crainte de s'attirer une seconde armée confédérée sur les bras.

SECTION XII.

ORIGINE DE LA GUERRE DE SUABE.

AYANT à rendre compte de la sanglante guerre, très mémorable dans les annales Helvétiques, nommée vulgairement la guerre de Suabe, qui s'éleva sur la fin de 1498, entre l'empereur Maximilien I & la ligue de Suabe, réunis à divers princes de la haute Allemagne; & le corps Helvétique; il sera nécessaire d'en développer l'origine à nos lecteurs.

Origine de la guerre de Suabe.

tons & états co-alliés. Heureusement pour le repos du corps Helvétique, que ses divers membres envisagerent cette affaire sous un tout autre point de vûe ; de sorte que Zurich fut obligée de renoncer aux voyes de fait & de remettre la décision de ce différend à des arbitres. Le margrave Rodolphe d'Hochberg, & le comte Oswald de Thierstein, choisis en cette qualité, de même que les députés de quelques cantons & des villes impériales d'Alsace, le terminerent le 2 Septembre de la même année à l'amiable, dans un congrès à Baden. En 1483, de Hohenberg fut condamné au feu pour ses crimes, & exécuté le 2 Juillet à Zurich. C'est ainsi que l'on vit nos ancêtres embrasser, à diverses reprises, aveuglement les querelles des cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden contre les souverains du Milanais, & entreprendre par cette raison diverses expéditions ultramontaines, sur les prétextes les plus légers & les moins valables.

La jeunesse confédérée, orgueilleuse de ses exploits, & des louanges dont toute l'Europe méridionale rétentissait à ce sujet, au lieu de les recevoir avec modestie, & de relever par ce moyen leur réputation distinguée, se présenta dans diverses villes impériales aux fêtes & jours de francs

prix, avec un air de fierté & de suffisance, qui choquant la jeunesse Allemande, augmenta de beaucoup la jalousie que celle-ci avait conçue de la gloire de nos ancêtres. Les propos indiscrets & les railleries piquantes que plusieurs jeunes citoyens des cantons démocratiques se permirent dans ces assemblées, sur la bravoure de la cavalerie Allemande dans la guerre de Bourgogne, parvinrent peu à peu à changer cette jalousie en haine nationale. Ces railleries portaient sur ce que cette cavalerie avait été culbutée, dès le premier choc, aux batailles d'Héricourt & de Morat, était arrivée à Grandson le lendemain de la bataille, & avait fait proposer le matin de celle de Morat par le chevalier Guillaume Herter, aux troupes confédérées, de se couvrir d'un retranchement, & d'attendre dans cette position l'armée de Bourgogne; proposition qui avait été rejettée avec dédain, comme on l'a vû, par Waldmann, d'Hallwyl & de Hertenstein. Le tout en exaltant la valeur helvétienne, qu'il aurait fallu laisser exalter aux autres, & en rabaîssant celle des Allemands; les cinq cantons démocratiques ayant toujours conservé un certain éloignement pour les vassaux de la maison d'Autriche & la noblesse de Suabe & d'Alsace, leurs anciens ennemis, mal-

Origine de la guerre de Suabe.

gré la ligue que leur ſûreté commune les engagea à former en 1474, contre le duc de Bourgogne, ligue dans laquelle ces cinq cantons n'étaient entré que par complaiſance pour Zurich, Berne, Lucerne & Soleure.

La ligue du bouclier de St. Georges, érigée en 1386 dans la haute Allemagne, pour opprimer les villes impériales de ces contrées, ayant à leur tête le duc Léopold d'Autriche, tué à Sempach, fit au commencement du quinzieme ſiecle de vains efforts, pour ſoutenir le prince abbé de St. Gall, Cuno de Stauffen, contre les Appenzellois, & tomba depuis lors peu à peu dans l'oubli, quand l'empereur Frédéric III prit le parti de la rétablir, de la confirmer & de s'en déclarer le chef, de même que ſes ſucceſſeurs au trône impérial ; en 1487, ſelon quelques auteurs, & en 1482, ſelon les annales Autrichiennes de Fugger ; ce qui paraît plus vraiſemblable, vû qu'en 1485, il y eut une conférence à Baden les premiers jours d'Avril, entre les députés de l'archiduc Sigiſmond, ceux des cantons & ceux de cette ligue, repréſentée par le capitaine du Hégäu, au ſujet de la ſûreté des grands chemins de leurs domaines reſpectifs. Quoi qu'il en ſoit de l'époque du rétabliſſement de cette ligue,

Section XII.

il est très-avéré que l'empereur la renouvella dans des vûes toutes différentes à celles de sa premiere fondation, c'est-à-dire pour la sureté publique de ces contrées: par cette raison, ce monarque engagea la plupart des villes impériales de la haute Allemagne d'entrer dans cette association, qui, à cette derniere époque, fut repartie en quartiers, celui du Hégäw & du lac de Constance, celui des rives du Kocher, celui des rives du Neker & de la Forêt-noire, & celui des rives du Danube, ayant leurs capitaines ou commandans & vice-commandans, élus à la pluralité des suffrages par leurs commettans. Cette ligue, n'embrassant dès-lors presque plus le cercle de Suabe, ne fut connue que sous le nom de la ligue de Suabe, en conservant néanmoins dans ses titres son ancienne dénomination de ligue du bouclier de St. Georges. Crusius nous assure dans ses annales de la Suabe, que cette ligue détruisit depuis son rétablissement jusqu'à la fin du quinzieme siecle, plus de 100 châteaux, qui formaient des repaires de brigands. L'empereur Maximilien I, parvenu en 1493 au trône impérial, se déclara chef de cette ligue, abolie en 1534 par l'empereur Charles V.

La noblesse réunie par ce moyen dans la haute

Origine de la guerre de Suabe.

Allemagne avec les villes impériales, & ce que l'on appelle en France le tiers-état, l'on comprend à quel point ces propos indiscrets de la jeunesse confédérée devaient exciter l'animosité de la nation Allemande contre nos ancêtres. Dans ces dispositions réciproques, l'empereur Maximilien I, convoqua en 1495 une diéte à Worms, dans laquelle il créa du consentement des états de l'empire, une cour de justice, nommée la chambre impériale, & en allemand *das keiserliche Cammer-Gericht*. Ce tribunal permanent fut établi la même année à Worms, afin de juger définitivement & au nom de l'empereur, les procès & les autres différends qui pourraient s'élever, soit entre les divers membres de l'empire, soit aussi entre les susdits états & leurs vassaux. L'on avait encore réglé dans la même diéte, la contribution respective des états de l'empire pour les honoraires de ce tribunal; & un subside gratuit, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs.

L'empereur envoya l'année suivante aux cantons rassemblés, en Février, à Zurich, une 1496.
ambassade chargée de leur faire part de ces établissemens, en les exhortant de s'y conformer, comme membres de l'empire. Cette propo-

Origine de la guerre de Suabe.

gées par cette accession de s'immiscer dans les querelles de cette ligue, trouvant de plus qu'elle blessait l'alliance que le corps Helvétique avait renouvellé le 4 Août 1484, avec la couronne de France ; que par cette derniere raison, elles ne pouvaient accorder aucune levée de troupes à sa majesté impériale, de crainte qu'elles ne fussent employées contre le roi de France ; qu'enfin les cantons ne se croyaient obligés de fournir des troupes à l'empereur, qu'au seul cas où les domaines de ce monarque, compris dans l'union héréditaire, fussent attaqués. 1496.

La chambre impériale de Worms, excitée & soutenue par l'empereur, piqué de la derniere réponse des cantons, reçut les plaintes du bourguemaître Farnbueler contre la ville de St. Gall, aussi-bien que celles du landammann Schwendiner contre le pays d'Appenzell, & ces deux états co-alliés du corps Helvétique ayant refusé de comparaitre devant ce tribunal, en vertu des immunités qu'ils avaient obtenus de divers empereurs, furent condamnés par contumace à une amende considérable, & sur leur refus de la payer, mis au ban de l'empire. La ville de St. Gall & les Appenzellois ayant envoyé une députation auprès de leurs cantons co-alliés respectifs, pour

Section XII.

1496. se plaindre de ces sentences de la chambre impériale, elles exciterent une rumeur effroyable dans les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, qui promirent aux députés de St. Gall & d'Appenzell de les soutenir de toutes leurs forces. Ces six cantons, décidés à déclarer la guerre à l'empereur, plutôt que d'abandonner leurs coalliés,
1497. envoyerent au milieu de Février une ambassade à Charles VIII, roi de France, chargée de représenter à ce monarque leur situation précaire vis-à-vis de l'empereur, & lui demander quels secours ils auraient à espérer de lui, en cas de rupture avec Maximilien & l'empire. Conrad Schwend, bourguemaître de Zurich & chef de cette ambassade, qui reçut le 2 Mars sa premiere audience du roi à Paris, obtint de ce monarque les assurances les plus positives, de soutenir les cantons à leur premiere réquisition envers & contre tous, d'un corps de 5 à 6000 gens d'armes & cavalerie légere, de même que d'un train de 20 pieces de grosse artillerie. Ravi de mettre le corps Helvétique aux prises avec l'empereur son ennemi mortel, le roi de France fit rendre toutes sortes d'honneurs à cette ambassade, lui réitéra ses assurances du secours, le 12

Origine de la guerre de Suabe.

Mars, dans leur audience de congé, & la fit accompagner en Suisse, par Antoine de Bassey, baillif de Dijon, avec ordre de réitérer les mêmes promesses de sa part aux cantons. 1497.

Malgré le succès de cette ambassade, & la déclaration du baillif de Dijon à la diéte de Lucerne, de la part de Charles VIII, les députés de Berne insisterent si fortement auprès des autres cantons, pour que l'on essayât encore les voyes de la négociation auprès de l'empereur, avant que d'en venir à une rupture, que ceux-ci y consentirent. Et comme Berne jouissait d'une grande considération auprès de ce monarque ; qu'il venait de lui fournir, conjointement avec le canton d'Ury, un corps de 4000 hommes pour sa tournée d'Italie, dont on trouvera la relation au commencement du septieme volume, les autres cantons chargerent celui de Berne de présenter leurs griefs à sa majesté impériale. Le chevalier Henri Matter, avoyer de Berne, fut chargé de cette commission importante, avec Rodolphe de Scharnachthal, baron d'Oberhofen, fils de l'avoyer de ce nom, & qui en 1507, obtint cette dignité. Ces deux ambassadeurs, connus & chéris de Maximilien, en reçurent leur premiere audience le 22 Avril, à Ins-

Section XII.

1497. pruk, dans laquelle ils obtinrent de lui, la cessation de toute poursuite de la chambre impériale de Worms, contre les états confédérés & leurs co-alliés perpétuels, la levée du ban de l'empire contre la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell, & le redressement des autres griefs du corps Helvétique, dans une conférence qui serait convoquée l'automne suivante à Insprük, entre les ministres impériaux & les députés des cantons. Cette assurance gracieuse fut réitérée à ces ambassadeurs de la part de Maximilien dans leur audience de congé le 3 Mai, ce monarque les ayant reçu outre cela, sur le même pied que ceux des têtes couronnées.

Dans le même tems, la Ligue-Grise ou Supérieure ayant sollicité les cantons de s'allier avec elle, ceux de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, firent le mercredi avant la St. Jean Baptiste, un traité d'union perpétuelle avec la dite Ligue, sur le même pied qu'avec le pays d'Appenzell. La Ligue-Caddée obtint la même faveur des susdits cantons sur la fin de 1498. Nous traiterons cette matiere plus en détail dans la section suivante, en y donnant une notice des trois Ligues-Grises.

Origine de la guerre de Suabe.

La conférence d'Inspruk eût effectivement lieu les premiers jours de Septembre, & les ministres impériaux y rédigerent avec les députés des cantons, une convention signée le 9 de ce mois par les deux partis, & ratifiée au bout de quinze jours par l'empereur, qui termina pour le moment à l'amiable les griefs du corps Helvétique. 1497.

Peu de jours après la ratification impériale de cette convention, arriva une ambassade de Maximilien à Zurich, soit pour remettre cette ratification aux cantons, soit aussi pour leur demander une levée de troupes. La diéte, convoquée le 10 Octobre dans cette ville, afin d'entendre ces ministres de l'empereur, ne put leur accorder cette levée, par la même raison qui avait porté les cantons à la refuser l'année précédente. Piqué de ce refus, & sollicité par Georges de Grossembroth, Hans de Lichtensteig & Paul de Sérentin, ses conseillers intimes, de s'en venger, ce monarque permit à la régence du Tirol, de recommencer ses chicanes à l'égard des Ligues-Grises, & à la chambre impériale de Worms, d'évoquer derechef à son tribunal diverses causes des états confédérés & co-alliés, qui n'étaient nullement de son ressort. Ces infrac- 1498.

1498. tions réitérées à la convention d'Infpruk, faites les trois premiers mois de cette année, irriterent derechef les cantons démocratiques, de même que ceux de Lucerne, de Fribourg & de Soleure, à tel point contre l'empire & fon chef, que ceux de Zurich & de Berne eurent beaucoup de peine à les empêcher d'en venir dès lors aux voyes de fait.

Charles VIII, roi de France, étant mort le 7 Avril, & Louis XII fon fucceffeur projettant de faire la conquête du Milanais fur Louis le Maure, l'empereur qui avait époufé en 1494, Blanche Marie Sforze, fœur de Louis, en fecondes noces, envoya les premiers jours de Mai une ambaffade en Suiffe, afin d'empêcher la levée de troupes que le roi de France follicitait du corps Helvétique pour cette expédition. Mais la plupart des cantons, outrés contre Maximilien, déclarerent à cette ambaffade, qu'ils n'en recevraient plus de fa majefté impériale, qu'elle ne leur eût donné fatisfaction fur leurs nouveaux griefs. Tandis que le baillif de Dijon, dépêché dans le même tems par Louis XII en Suiffe, n'eut pas de peine à réuffir dans l'objet de fa négociation, comme l'on verra dans le volume fuivant.

L'empereur, quoique choqué de ce procédé

Origine de la guerre de Suabe.

altier d'une grande partie des cantons, ne cessa
de distinguer celui de Berne, en lui donnant di- 1498.
verses marques de considération & d'attachement,
qui exciterent même la jalousie de quelques autres états confédérés. Ce monarque céda sur la recommandation de Louis le Maure, les salines de St. Hippolythe dans le comté de Bourgogne, à la régence de Berne, moyennant une rétribution annuelle très-modique. Cette concession de l'empereur, jointe aux liaisons de Berne avec le duc de Milan, ayant fait naître une certaine défiance contre cette république, chez les cantons démocratiques, les Bernois ne tarderent pas à la dissiper. Voici le fait. Louis Sforze, dit le Maure, & frere cadet du duc de Milan, Galeas Sforze, venant, au rapport de Guichardin & de Paul Jove, de faire empoisonner son neveu Jean Galeas Sforze, & d'usurper le duché de Milan, au moyen de ce crime; avait envoyé en 1495, le docteur Morosini en Suisse, chargé de négocier auprès des cantons le renouvellement du capitulat de Milan. Ce ministre, traversé dans cette négociation par le baillif de Dijon, ne réussit qu'à Berne, qui ayant renouvellé au milieu de cette année le capitulat, crut devoir garder la neutralité entre Charles VIII & Louis le Maure; & par cette raison refusa

1498. de participer à la seconde levée de 6000 hommes, que les autres cantons avaient accordé sur la fin de Juillet, au baillif de Dijon ; ce qui déplût à quelques cantons, qui prirent sur-tout beaucoup d'ombrages, d'un article séparé de ce capitulat, portant *que Berne s'engageait à ne donner aucun secours aux ennemis du duc de Milan, quels qu'ils puissent être.* Berne s'appercevant de ces soupçons, députa les premiers jours de Juin, le chevalier Barthelemi de May, sénateur de cette république, & seigneur de Strächliguen, Blumistein & Toffen, à Louis le Maure, chargé de retrancher le susdit article de cette alliance, & de restraindre cet engagement en celui d'une neutralité. Cette complaisance de Berne engagea les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, d'accéder à la même condition, en renouvellant aussi le capitulat.

Une autre marque de bienveillance, que l'empereur donna sur la fin de Juin, au canton de Berne, ce fut de lui offrir la cession de la principauté de Neuchâtel, dont le possesseur actuel, Philippe, margrave d'Hochberg, venait d'être mis au ban de l'empire par ce monarque, à la diéte de Worms. Bien éloignée de s'aggrandir aux dépends d'un de ses combourgeois, Berne fit tous ses

Origine de la guerre de Suabe.

ſes efforts pour faire rentrer le margrave dans les bonnes graces de l'empereur, & n'ayant pu y parvenir, cette république pourvut Neuchâtel d'une garniſon de 800 hommes, pour conſerver à ce ſeigneur ſon héritage paternel, au cas que Maximilien en diſpoſât en faveur de quelqu'autre état moins généreux que celui de Berne. 1498.

Sur les repréſentations de cette république à l'empereur, combien il ferait dangereux pour ſon beau-frere le duc de Milan, de pouſſer les autres cantons à bout, ce monarque fit inviter ces républiques de lui envoyer une ambaſſade à la diéte, qu'il avait convoquée pour le milieu d'Août, à Fribourg en Briſgäu, en leur faiſant eſpérer qu'elles y recevraient toutes ſortes de ſatisfactions. Le corps Helvétique ayant chargé le bourguemaître de Zurich, Conrad Schwend, l'avoyer de Berne Guillaume de Diesbach, & l'avoyer de Lucerne Werner de Meggen, de cette commiſſion importante, conjointement avec le chancelier de Berne, Thuring Frikhard; ces ambaſſadeurs étaient à peine arrivés à Fribourg, que l'on y fut informé d'un événement qui changea tout à fait les diſpoſitions de l'empereur à l'égard des cantons, en livrant derechef ce monarque aux conſeils de ſes miniſtres, qui n'épargnerent rien pour aug-

Section XII.

menter son ressentiment contre nos ancêtres.
1498. Georges, comte de Werdenberg-Sargans, Gaudence, comte de Metsch, & Werner, baron de Zimmeren, avaient été mis au ban de l'empire, le printems d'auparavant, à la diéte de Worms; ils accusaient Georges de Grossembrot de leur avoir attiré cette proscription de l'empereur, & voulurent s'en venger sur ce ministre impérial, en le faisant enlever aux bains de Pfefferts; dont l'abbé fit échouer l'entreprise, en faisant évader Grossembrot la veille, & conduire ce ministre impérial à Feldkirch. Irrité de cette violence, l'empereur en fit des plaintes très-vives aux ambassadeurs Helvétiques, exigea que les cantons lui livrassent ces trois seigneurs proscrits, avant que de vouloir entrer en matiere sur leurs griefs. Lucerne & les cinq cantons démocratiques ayant pris les comtes de Sargans & de Metsch sous leur protection immédiate, aussi bien que le baron de Zimmeren, rejetterent hautement cette demande de l'empereur, de sorte que cette ambassade quitta Fribourg le 28 Août, sans avoir pu obtenir de ce monarque le redressement de ses griefs. Dans une conférence, que ces ambassadeurs eurent l'avant-veille de leur départ, avec l'électeur & archevêque de Mayence, Berthold des comtes d'Henneberg, en sa qualité de grand chan-

Origine de la guerre de Suabe.

celier d'Allemagne, au sujet de la chambre impériale de Worms ; ce prince leur dit entr'autres: *J'ai dans ma chancellerie des plumes & du parchemin, qui sauront bien vous contraindre à reconnaitre la compétence de ce tribunal, & à vous soumettre à ses décisions* ; en faisant allusion au ban de l'empire : *Que votre grace électorale ne s'y fie pas*, répondit le bourguemaître Schwend de Zurich, *nous avons en échange des milliers d'hallebardes, qui hâcheront bien vite vos plumes & parchemins en morceaux.* Quelques auteurs placent cet événement au milieu de Septembre, & l'ambassade Helvétique, de même que la réponse de son chef, à la diéte de Lindau, convoquée au milieu d'Octobre. 1498.

Quoiqu'il en soit de cette date, de peu d'importance, dès que le fait est constaté ; Berne voyant avec regret une guerre sanglante, sur le point de s'allumer entre l'empereur & le corps Helvétique, fit un dernier effort pour la prévenir, en réitérant par écrit à ce monarque ses représentations ; lesquelles firent un tel effet sur Maximilien, qu'il fit inviter les cantons à une conférence pour le 2 Novembre à Inspruk. Une députation de ces républiques s'étant rendue dans cette ville, au jour désigné, pourvue d'un or-

Section XII.

1498. dre positif des cantons, de refuser à ce monarque toute levée de troupes, l'empereur entama malheureusement la premiere audience qu'il donna à cette ambassade, par une demande de cette nature; & sur son refus poli, mais positif, Maximilien s'emporta contr'elle à tel point, qu'il lui dit: « *Vous êtes des membres de l'empire, si refractaires à son chef, qu'il faudra vous mettre à la raison avec une puissante armée, & si vous me reduisez à vous visiter de cette maniere, je serai le premier à pénétrer dans vos terres & à vous faire répentir de votre obstination.* » Le bourguemaître Schwend de Zurich, chef de cette ambassade, sans s'émouvoir de ces menaces, répondit au monarque irrité: « *Je ne saurais conseiller cette visite à votre Majesté; nous avons un peuple si altier & si agreste, qu'elle pourrait bien avoir le sort du duc Léopold à Sempach.* » Puis prenant le ton de dignité convenable à ce moment, beaucoup de princes & de prélats d'empire se trouvant présens à cette audience; le bourguemaître de Zurich continua. « *Nous pouvons au surplus avoir l'honneur d'assurer Votre Majesté, que nous fiant en la justice de notre cause, & par cette raison en la protection divine, nous espérons qu'elle daignera continuer à bénir, comme par le passé, nos armes, dans une défense aussi juste.* »

Origine de la guerre de Suabe.

C'eſt ainſi que ſe termina ce dernier effort de Berne pour prévenir cette guerre ; les députés confédérés partirent d'Inspruk le 3 Novembre, ſans prendre congé ; l'empereur & les membres de la ligue de Suabe envoyerent le 13 Novembre, leurs déclarations de guerre au corps Helvétique. Mais, comme les Ligues-Griſes occaſionnerent en grande partie cette ſanglante & mémorable guerre, avant que d'en tracer le tableau, nous en allons offrir à nos lecteurs une notice. 1498.

SECTION XIII.

LES LIGUES-GRISES.

En rendant compte dans la ſixieme ſection du premier volume, de l'expédition très-douteuſe d'Elicon, citée à la vérité dans toutes nos annales, & traitée de fabuleuſe ſur des raiſons aſſez apparentes, dans les profondes & judicieuſes recherches de Mr. le profeſſeur Walther, ſur les Helvétiens ; nous avons parlé des Tuſciens, chaſſés de l'Etrurie par les troupes d'Elicon & de Bellovéſe, qui conduits par leur chef nommé

Section XIII.

Rhœto, ſe réfugierent dans la Valteline, & dans les diſtricts de Chiavenna & de Bormio, prirent le nom de *Rhœtiens*, & envahirent peu à peu juſqu'aux tems de Céſar, tout le pays qui forme de nos jours celui des Griſons. Durant l'émigration générale des Helvétiens, (décrite dans la ſeizieme ſection du premier volume), les *Rhœtiens* trop à l'étroit dans leurs vallons agreſtes, hériſſés de forêts & de montagnes, dont une grande partie formait des glacieres, ſaiſirent cette occaſion favorable pour s'étendre au nord & envahir une grande partie du *Pagus-Tugenus*. Les Tugéniens rentrés dans leur patrie, la trouvant occupée par des voiſins belliqueux, en état de ſe maintenir dans cette conquête,& refuſant de l'évacuer, tandis qu'eux-mêmes extrêmement affaiblis par la bataille de Bibracte ou d'Autun, ſe trouvaient hors d'état de chaſſer les Rhœtiens de leur *Pagus*, implorerent le ſecours de Céſar, qui fit marcher en diligence un de ſes lieutenans nommé Lucius Munatius Plancus, à la tête de trois légions, en Helvétie. Ce général Romain s'étant réuni aux Tugéniens, attaqua les Rhœtiens raſſemblés en force dans les environs de *Tugium*, les défit complettement à la ſuite d'une bataille très-ſanglante, & les contraignit de rentrer en Rhœtie. Il n'eſt

pas décidé, si Plancus poursuivant sa victoire, soumit dès-lors la Rhoetie à la domination Romaine; mais il l'est que ce général obtint l'année qui suivit cet événement, de la fondation de Rome 697, & 56 avant Jésus-Christ, le petit triomphe sur les Rhoetiens.

Sans être abattus par cette sanglante défaite, les Rhoetiens se réunirent sous le régne d'Auguste, aux Vindéliciens leurs voisins, qui habitaient pour lors une liziere du Tirol, les comtés de Feldkirch & de Brégenz, de même que les rives septentrionales du lac de Constance. Ces deux nations belliqueuses envahirent en moins de quelques mois une grande partie de la Suabe, jusques dans les environs d'Augsbourg, malgré la résistance que leur opposerent les Suéves, qu'ils défirent en divers combats, & mirent ce pays à feu & à sang. Les Rhoetiens & les Vindéliciens ne purent se maintenir qu'un an dans leurs conquêtes; l'empereur Auguste informé de leurs dévastations, fit marcher ses deux beaux-fils, Drusus & Tibere, à la tête de douze légions, contre ces peuples réunis; le premier, parti de l'Italie, les attaqua & les défit dans les Alpes Rhoetiennes; tandis que le second, pour lors proconsul des Gaules, passa dans le même tems le Rhin, auprès d'*Au-*

Section XIII.

gusta Rauracorum, avec cinq légions, attaqua de son côté les Rhœtiens & Vindéliciens, & les battit complettement dans les environs d'Uberlinguen. Ces deux généraux d'Auguste s'étant réunis dans le Wallgäw, quelques semaines après leur victoire, les deux peuples vaincus, plus irrités qu'abattus de leurs défaites, rassemblerent de leur côté toutes leurs forces, & attaquerent les légions Romaines avec une telle furie, que Tibere & Drusus eurent d'abord beaucoup de peine à leur résister. La bataille, livrée les premiers jours de Mai, commença de grand matin, & se soutint avec des succès variés durant huit heures, au bout desquelles la valeur & la discipline Romaine triompha de la fureur de ces barbares dont plus de la moitié resta sur le champ de bataille, & le reste se retira sur le soir avec beaucoup de précipitation, sans être poursuivi par les vainqueurs, qui, affaiblis & exténués par les fatigues de cette sanglante journée, ne voulurent pas commettre leurs succès aux revers d'une mêlée nocturne. Profitant néanmoins de cette victoire Drusus & Tibere subjuguerent les Rhœtiens & les Vindéliciens, & en formerent une provinc Romaine, sous le nom de Rhœtie; renfermai les contrées habitées par ces deux peuples, ju

qu'à cette derniere invasion. Cet événement se passa l'an de Rome 730, & 13 ans avant Jésus-Christ. Ce champ de bataille doit au surplus avoir été connu & célébré plus d'un siecle après, sous le nom de *Vallé-Drusiana.*

L'empereur Adrien ayant fait une nouvelle répartition des provinces Romaines Transalpines, divisa la Rhœtie en deux départemens, *Rhœtia prima & secunda.* Le pays des Grisons, proprement dit, se trouvait renfermé dans le département de *Rhœtia prima*, tandis que l'Helvétie orientale, forma, de même que le pays des Vindéliciens, le département de *Rhœtia secunda*, envahie sur la fin du troisieme siecle par les Allémaniens, & connue, les siecles suivans, sous le nom du duché d'Allémanie, comme on l'a vu dans le premier volume.

La *Rhœtia prima*, nommée aussi sous le regne de Sévère, *Rhœtia superior*, fut entierement dévastée au milieu du cinquieme siecle, par les Huns, après que la plus grande partie des Rhœtiens fût parvenue à se retirer & à se retrancher dans divers vallons inexpugnables des Alpes Rhœtiennes. A peine remises des ravages d'Attilla, cette contrée fut envahie & derechef ravagée sur la fin de ce siecle, par Odoacre, roi des

Section XIII.

Hérules, qui en fut chassé en 1490, par Théodoric, roi des Ostrogoths; elle resta sous la domination des successeurs de Théodoric, jusqu'à Théobalde qui, en 540, fut dépossédé de ce pays par Théodobert I, roi d'Austrasie; & fut soumise, de même que le reste de l'Helvétie, aux rois Mérovingiens. Les Rhœtiens, n'ayant point dégénéré de la valeur de leurs ancêtres, servirent en grand nombre dans les armées de Charles Martel, de Pepin & de Charlemagne, se distinguerent dans les expéditions de ces princes contre les Sarrasins, les Lombards, les Saxons & les Bavarois; & acquirent de cette maniere tellement la bienveillance de ces trois conquérans, qu'ils firent régir la Rhœtie, de même que les derniers rois Mérovingiens, par des préfets, qui, d'ordre exprès de ces monarques, traiterent ce pays avec beaucoup de douceur. Pour cet effet, Charles Martel choisit ce préfet en 730, parmi les Rhœtiens, & prit avec lui, à la bataille de Tours contre les Sarrasins, leur capitaine, nommé Victor: il eut son fils Vigile pour son successeur, & les descendans de celui-ci remplirent de pere en fils cette dignité suprême en Rhœtie; le dernier de cette famille fut Tellon, qui était aussi évèque de Coire. Il mourut en 784, & réunit tous ses

Section XIII.

traire insensiblement à la domination des premiers, & se mettre sous la protection de ces derniers. Tels furent les comtes du Tirol, de Chiavenna, de Maxox, de Montfort, de Bormio, de Brégenz, de Sargans, de Windek & de Realt, & les barons de Vaz, d'Aspermont, de Metsch, de Ræzuns, de Saxe, de Montalt & de Belmont ; qui faisaient pour la plupart gémir leurs sujets sous leur tyrannie, selon les us barbares de la domination féodale ; & qui, pour se maintenir dans leurs possessions en partie usurpées, s'attacherent aux empereurs Rodolphe d'Habsbourg & Albert I, surtout lorsque ce dernier manifesta le dessein de subjuguer les trois pays d'empire, dont le voisinage avait fait naître dans diverses seigneuries Rhœtiennes des idées de liberté. Par cette raison, ces seigneurs se montrerent alliés très-zélés des ducs d'Autriche, & les séconderent jusqu'à la fin du quatorzieme siecle, dans toutes leurs expéditions infructueuses, pour subjuguer les confédérés.

En échange, diverses communautés Rhœtiennes ayant servi l'empereur Conrad III & ses successeurs de la maison de Suabe, avec beaucoup de zele dans leurs expéditions d'Italie, obtinrent de ces monarques plusieurs immunités,

Les Ligues - Grises.

qui, sans les rendre indépendantes de leurs seigneuries, mirent néanmoins ceux-ci dans la nécessité de les ménager. L'exemple des trois premiers Etats confédérés, qui, en 1315, triomphèrent à Morgarthen du duc Léopold, encouragerent ces communautés Rhœtiennes, dont la plupart relevaient de l'évêché de Coire, à s'opposer avec fermeté aux vexations de quelques évêques. Les succès des huit anciens cantons, affermis & consolidés par la pacification générale de 1389, porta plusieurs communautés Rhœtiennes, la plupart relevant de l'évêché de Coire, à former en 1400 une association, sans que l'évêque, des comtes de Werdenberg, y formât d'opposition. Cette ligue ou association prit beaucoup plus de consistance en 1419, ayant été formée à cette derniere époque, entre la ville de Coire & onze jurisdictions, formant vingt-une communautés; encore sans aucune opposition de l'évêque de Coire; elle prit depuis lors la dénomination de Ligue-Caddée, ou de la Maison-Dieu, en allemand *Goths-Haus-Bund*, & en latin *Fœdus Cathedrale*, *sive*, *Ligua de Domo Curiensi.*

Encouragées par cet exemple, huit jurisdictions réparties en 21 communautés, s'associerent à Truns, au milieu de Mars 1424, sous le nom

Section XIII.

de Ligue-Grise ou Supérieure, en allemand, *der Obere oder Graue-Bund*, qui fut renouvellée & éclaircie sur divers points, le 18 Avril 1557; & se trouve insérée littéralement dans le Dictionnaire Helvétique de Lew, volume XIV, pages 192-198. Cette Ligue ne se forma pas sans opposition, comme celle de la Maison-Dieu; le comte Henri de Werdenberg, & le baron de Ræzuns, dont les vassaux y étaient entrés malgré eux, firent durant trente années d'inutiles efforts pour rompre cette association. On peut voir dans les annales Rhœtiennes de Sprecher, les troubles que ces deux seigneurs occasionnerent à ce sujet dans ces contrées. Nous ajouterons, que dès le milieu du quinzieme siecle, le nom de Rhœtie commença peu-à-peu à se perdre, & à être remplacé par celui des Ligues-Grises; Pays des Grisons, en allemand *das Graubündtner-Land*, en latin *Liga-Grisa*, & en Italien *Le tre leghé Grise.*

La Ligue des dix Jurisdictions, en allemand *Zehen Gerichten-Bund*, en latin *Liga decem Judiciorum*, & en italien *La Lega delle dieci Dritturé* improprement ainsi nommée, étant composée de plus de dix jurisdictions; forme la troisieme & derniere Ligue du pays des Grisons: elle est situé

Les Ligues - Grises.

au nord de la Ligue-Caddée, à l'orient de l'évêché de Coire proprement dit, & du Rhin, à l'occident de la basse Engadine, & au sud du Tirol. A la mort de Frédéric dernier, comte de Toggenbourg, survenue le 1 Avril 1436, onze jurisdictions Rhœtiennes appartenant à ce seigneur, (du chef de sa grand-mere Cunégonde, baronne de Vaz, & unique héritiere de cette maison qui avaient joui depuis un siecle de grandes immunités,) s'associerent le vendredi après la Fête-Dieu 1436, tandis que l'on se disputait en Suisse la succession du comte Frédéric, & formerent ainsi cette troisieme Ligue, en réservant néanmoins les droits de leur seigneur avenir. Voyez leur premier pacte dans le dernier volume du Dictionnaire Helvétique de Lew, page 41 à 45. Cette troisieme Ligue s'unit en 1450, avec celle de la Maison-Dieu, & en 1471, avec la Ligue-Grise ou Supérieure. La succession du dernier comte de Toggenbourg, s'étant partagée entre ses co-héritiers, en 1438 & en 1439, malgré les oppositions & les protestations de Zurich; comme on l'a vu dans la premiere section du second volume, ces onze jurisdictions tomberent entre les mains des comtes de Werdenberg, de Montfort & de Metsch, & en celles des barons

Brandis & d'Arbourg, qu'elles ne reconnurent pour leurs ſeigneurs, qu'après que ceux-ci eurent confirmé leur premiere aſſociation; ce que ces cinq ſeigneurs leur accorderent ſans difficulté.

Six de ces juriſdictions tomberent à la ſuite de pluſieurs ventes & retroceſſions, en 1478, entre les mains de l'archiduc Sigiſmond, & de là en 1490, entre celles de Maximilien, toujours avec la confirmation & la reſerve de leur pacte primitif de 1436, & de leur aſſociation aux autres ligues de 1471; ce qui leur fut accordé par ces deux princes. L'empereur Maximilien I, leur accorda même en 1496, une diſpenſe de péages dans tous ſes états; ce qui n'empêcha pas ce monarque brouillé avec le corps Helvétique, en automne de 1498, de retracter ces conceſſions à ces ſix juriſdictions, de même qu'à celles de Caſtels & de Schiers, que l'archiduc Sigiſmond avait acquiſes en 1489, du comte de Kilchberg, & de faire ſuſciter aux deux autres Ligues-Griſes diverſes chicanes par la régence d'Inſpruk. Ces huit juriſdictions tombées, pour le malheur de ce pays, entre les mains de la maiſon d'Autriche, obtinrent à la vérité de la part de l'empereur Maximilien I, en 1500 & en 1520, de celle de ſon ſucceſſeur & petit-fils Charles-Quint, une confirmation

Les Ligues-Grises.

mation pléniere de leurs concessions précédentes ; mais les vexations des baillifs Autrichiens au commencement du dix-septieme siécle, occasionnerent en grande partie les troubles des Ligues-Grises, dont nous parlerons dans le volume suivant, régne de Louis XIII. Enfin, ces huit jurisdictions parvinrent à se libérer pour toujours de la domination Autrichienne, par deux transactions avec l'archiduc Ferdinand-Charles d'Insprukk, les unes le 10 Juin 1649, pour 75000 gouldes Tiroliens; & les autres le 27 Juillet 1652, pour 21500 gouldes. Ces deux transactions furent ratifiées & confirmées en 1652 par l'empereur Ferdinand III. Ce n'est que de cette derniere époque, que date l'indépendance & la souveraineté de la Ligue des dix Jurisdictions, & qu'elle fut reconnue des cantons ; cette Ligue ayant fait en 1499 & en 1567, d'inutiles efforts auprès de ces républiques, pour être admise dans l'alliance des deux autres Ligues, conclue en 1497, & les deux années suivantes, avec les dix cantons. Les cantons de Zurich & de Glarus s'étant rendus aux instances de la Ligue des dix Jurisdictions, conclurent avec elle le 8 Septembre 1590 une alliance perpétuelle. Berne ayant conclu en 1602, un traité de cette nature

Section XIII.

avec les trois ligues, joignit ses instances en 1652 à celles de Zurich & de Glarus, auprès des dix autres cantons; de sorte qu'à cette derniere époque, cette ligue des dix jurisdictions fut reconnue par le corps Helvétique, sur le même pied que les Ligues-Grises & Caddée. En 1657, quelques jurisdictions de cette Ligue se racheterent auprès de l'évêché de Coire, de diverses redevances seigneuriales qu'il y possédait.

Ces trois Ligues ainsi formées en différentes époques, se réunirent en 1471 à Vaserol dans la jurisdiction de Bellfort, par une confédération perpétuelle, qui fut renouvellée le jour de Saint Matthieu, en 1524, étendue & éclaircie sur divers points le 11 Novembre 1544. Cette confédération (insérée littéralement dans le neuvieme volume du dictionnaire Helvétique de Lew, page 119-125; dans laquelle l'évêque de Coire, son chapitre & ses vassaux, de même que l'abbé de Dissentis, son monastere & ses vassaux, furent à cette derniere époque compris à perpétuité,) fut jurée pour lors dans toutes les jurisdictions des trois Ligues-Grises, entre les mains d'une députation nommée pour cet effet, par la diète Grisonne de Coire. La même cérémonie s'observa en 1573, en 1588, en 1603 & 1712.

Les Ligues - Grises.

Les trois Ligues - Grises s'allierent à diverses époques, soit en corps, soit séparément, avec divers membres du corps Helvétique. La Ligue-Grise ou Supérieure contracta le mercredi avant la St. Jean Baptiste 1497, une alliance perpétuelle avec les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus; la Ligue-Caddée ou de la Maison-Dieu, fut admise par ces sept cantons à ce traité, le 13 Décembre 1498. Les cantons de Berne, de Fribourg & de Soleure, accéderent à cette alliance en 1499, après la pacification de Bâle. Voyez le dictionnaire Helvétique de Lew, sur ce traité, Tome XIV, page 200-204; & sur l'admission de la Ligue-Caddée, Tome IX, page 60-64. Les trois Ligues - Grises, contracterent en commun des traités d'alliance perpétuelle, en 1600 avec la république du Vallais, en 1602 avec celle de Berne, & en 1707 avec celle de Zurich; ces deux derniers traités sont insérés littéralement dans le neuvieme volume du dictionnaire Helvétique de Lew, page 136-147.

Les cantons eurent l'attention d'appeller, depuis 1500, la Ligue-Grise & Caddée, & depuis 1652, les trois Ligues réunies à toutes les diétes Helvétiques, où il étoit question de négocier

avec des puissances étrangeres, sur-tout avec les rois de France. Néanmoins, les cantons catholiques se refroidirent beaucoup depuis la réformation pour les Ligues-Grises, la plus grande partie de leurs jurisdictions ayant embrassé la religion évangélique réformée; ils leur manifesterent même un éloignement décidé durant les troubles funestes qui déchirerent ce pays, depuis 1614 jusqu'en 1639. Par cette raison, les Ligues Grises firent depuis lors à diverses reprises d'inutiles tentatives, & en dernier lieu, en 1701, pour être reçus dans la confédération Helvétique: tout comme les cantons réformés s'opposerent constamment, sur la fin du siecle précédent, à ce que les sept dixains du Vallais pussent obtenir cette faveur.

La république réunie des trois Ligues-Grises, est formée par trois démocraties aristocratiques; la noblesse parvenant d'ordinaire aux premieres charges, dont les trois chefs s'appellent, dans la Ligue-Caddée, *Bunds-Président*, président de la ligue; dans la Ligue-Grise, *Land-Richter*, grand juge du pays; & dans la ligue des dix Jurisdictions, *Bunds-Landammann*, ou landammann de la ligue. Les jurisdictions & communautés de chaque ligue, ont chacune leur constitution & leur

Section XIII.

ſe tient alternativement dans le chef-lieu de la ligue, qui, cette année a la préſéance; le chef de cette ligue y préſide, & ſon chancelier en inſcrit les délibérations. Cette aſſemblée générale eſt formée par 63 députés, aſſavoir, 28 de la Ligue-Griſe, 22 de la Ligue-Caddée, & 14 de la ligue des dix Juriſdictions, leſquels, réunis aux chefs des trois ligues, forment un tribunal de 66 membres, y compris ſon préſident, dont les décrets ſont ſcellés du ſceau de la ligue où il ſiége. Les deux derniers jours de cette aſſemblée, les trois chefs des ligues en compoſent le récez avec deux membres de leur ligue reſpective, choiſis pour cet effet, la veille par la dite aſſemblée, & d'ordinaire parmi les anciens chefs de ligue. Ce recez, lû à la derniere ſeſſion de l'aſſemblée générale, y reçoit ſa ſanction; après quoi, l'on en délivre copie à chaque juriſdiction.

Outre ces aſſemblées générales ordinaires, il s'en convoque d'extraordinaires, nommées *allgemeine Bey-Tage*, à la réquiſition d'une puiſſance voiſine, ou de quelques membres du corps Helvétique, leſquelles ſont réduites à la moitié, & quelquefois même au tiers du nombre des députés des aſſemblées générales ordinaires; elles ſe tiennent à Coire, ſont préſidées par le chef de la

Les Ligues-Grises.

Ligue-Caddée, & ses délibérations sont inscrites par le chancelier de cette ligue. A l'égard de ses récez, ils sont composés & sanctionnés comme les précédens, & l'on en délivre le même nombre de copies.

Pour l'expédition des affaires courantes dans les trois ligues, elles ont destiné un congrès annuel, convoqué à Coire, sur la fin de Janvier, & dont la durée est de trois semaines, formé par les chefs & les chanceliers des trois ligues, réunis à deux députés de chacune d'elles. Les lettres des puissances voisines & des membres du corps Helvétique, s'adressent au président de la Ligue-Caddée, qui les communique aux chefs des deux autres; & la chancellerie de la république des Grisons réside toujours à Coire.

Les trois Ligues Grises régissent en commun la seigneurie de Meyenfeld, qu'ils acheterent des comtes de Salz & barons de Brandis, en 1509, pour 20 mille florins du Rhin, avec la Valteline, les comtés de Bormio & de Chiavenna, qui appartenaient autrefois à l'évêché de Coire, par des donations impériales, arrachées à ce diocese par les Visconti, & réunies au Milanais, reconquises en 1512, par les trois ligues, conjointement avec l'évêque de Coire, sur Louis XII, cédées la

même année à perpétuité par Maximilien Sforze, duc de Milan, à ces trois républiques & à l'évêque de Coire; cession qui leur fut confirmée dans la paix perpétuelle. La Valteline fut régie, de même que les comtés de Bormio & de Chiavenna, par les trois Ligues en commun avec l'évêque de Coire, depuis 1512 jusqu'en 1529; à cette derniere époque, ce prélat, Jean, baron de Zieglerberg, n'ayant voulu prendre aucune part à la guerre que ces trois républiques eurent à soutenir contre le châtelain de Muss, pour arracher ces trois bailliages de ses mains, fut destitué de sa quôte-part. Cette décision d'une assemblée générale, fut confirmée en 1530, par une transaction des trois Ligues avec cet évêque & son chapitre, dans laquelle ce prélat céda à perpétuité ses droits sur la Valteline, les comtés de Bormio & de Chiavenna à cette république, moyennant une rétribution de 573 florins du Rhin & 24 kreuzers, prélevés de deux en deux ans sur les péages de Chiavenna.

Depuis cette convention, les trois bailliages Grisons se régissent de la maniere suivante. La Valteline est régie par un capitaine général, résidant à Sondrio, place aussi honorable qu'importante, remplie la plupart du tems par les anciens

Les. Ligues - Grises.

chefs des ligues ; par un vicaire, résidant aussi à Sondrio, juge criminel, avec trois assesseurs habitans de la Valteline, qui lui sont présentés par l'assemblée de ce pays, lorsqu'une de ces places vient à vaquer ; & par quatre baillifs, nommés *Podestats*, qui résident à Tirano, Morbégno, Trahona & Téglio, dépendans du capitaine général. Le comté de Chiavenna est régi par un commissaire, résidant à Chiavenna, & par un *Podestat*, qui réside à Plurs. Et enfin, le comté de Bormio est aussi régi par un *Podestat*, résidant à Bormio. Ce capitaine général, en allemand *Lands-Hauptmann*, le vicaire & les six *Podestats*, ne jouissent que de deux années de préfecture, de même que le baillif de Meyenfeld ; ils sont élus & nommés dans l'assemblée de la ligue qui les fournit tous ; & assermentés par le congrès de Coire, auquel ils sont obligés de fournir des cautions de leur bonne conduite, & qui leur fait expédier leur patente. Les habitans de la Valteline & du comté de Chiavenna, jouissent de beaucoup d'immunités, entr'autres de celles d'avoir un code civil & criminel à eux, selon lequel ils doivent être uniquement jugés ; & celle de se choisir eux-mêmes un chancelier & un conseil du pays, nommé *Thal-Räth*. Les trois Ligues ont depuis

deux siecles pris le sage parti, d'établir un sindicat, *Sindicaterey*, composé d'un président, de huit assesseurs, de deux sécretaires & d'un huissier; choisis par l'assemblée générale parmi les députés des trois Ligues, qui de deux en deux ans font durant l'été la tournée de la Valteline, des comtés de Bormio & de Chiavenna, de même que du bailliage de Meyenfeld; reçoivent les plaintes & les appels des sujets, décident sur quelques-uns en dernier ressort, & en portent d'autres à l'assemblée générale; en examinant la conduite & la gestion du capitaine général, du vicaire & des baillifs, à toute rigueur.

A l'égard de la seigneurie de Meyenfeld, achetée de Jean de Marmels, en 1509, par les trois Ligues pour 20 mille florins, & celles de Malans & de Jennins, qui en ressortissent, en 1537, pour 10 mille florins; comme elle forme en même tems la cinquieme jurisdiction de la ligue des dix Jurisdictions, elle se trouve dans une position aussi contradictoire, que l'est son titre *de seigneurs corrégens & sujets respectifs*, en Allemand *mitrégierender Herren und respective Unterthanen*. En effet, cette seigneurie jouit de la prérogative de choisir parmi ses citoyens, & de nommer son propre baillif, & de l'instâler, lorsque son tour

Les Ligues - Grises.

eſt venu. Du reſte, cette ſeigneurie jouit de tant d'immunités, que le baillif de Meyenfeld n'eſt proprement que le contrôleur & fiſcal de la république.

Les trois Ligues - Griſes ſe ſont reparties la corrégence de ces bailliages, dans la proportion du nombre de leurs députés aux aſſemblées générales.

La Rhœtie actuelle, ou le pays des Griſons, y compris la Valteline, les comtés de Bormio & de Chiavenne, forment preſque le tiers de toute la Suiſſe ; elle eſt ſituée au ſud-eſt de ce pays, eſt bornée au ſud, par le Milanais & l'état de Veniſe ; à l'orient, par le Tirol ; au nord, par les comtés de Pludenz & de Sargans, & par le canton de Glarus ; & à l'occident, par le canton d'Ury, & par les bailliages de Bélinzona & de Val-Brégno. Son étendue eſt d'environ 375 lieues quarrées, communes de 25 au degré, dont on peut retrancher environ 90, occupées par des lits de torrens & de rivieres, de même qu'en glacieres ; reſte 285 lieues quarrées habitables & médiocrement cultivées. Ce pays contient au moment actuel, environ 225000 ames ; ce qui forme une population de 608 ames, par lieue quarrée, ſur toute l'étendue de ce pays ; & d'environ 789 ames par lieue quar-

rée de terrein habitable & cultivé; population qui va au quart de celle du canton de Zurich, & au cinquieme de celle des cantons de Zug & d'Appenzell.

SECTION XIV.

GUERRE DE SUABE.

1498. MAIS revenons à la guerre de Suabe. Les cantons envoyerent de leur côté, ainsi que les états co-alliés, dans le courant de novembre, leurs déclarations de guerre à l'empereur & à la ligue du bouclier de St. Georges, dont les principales forces furent cantonnées dans les environs de Constance, au nombre d'environ vingt mille hommes; & cette place, pourvue d'une forte garnison, servit de quartier général à quelques princes & aux capitaines les plus expérimentés de cette ligue; les uns & les autres ayant choisi Constance pour cet effet, comme formant à-peu-près le centre des différens corps de troupes, distribués en maniere de cordon, dans les postes les plus avantageux, depuis Glurens en Tyrol, jusqu'à Rhinfelden; & afin d'établir dans Conf-

Guerre de Suabe.

tance un conſeil de guerre permanent, qui pût diriger les diverſes opérations militaires, réunir au beſoin quelques-uns de ces corps, & ſe mettre à leur tête. 1498.

Le corps Helvétique, obligé de régler ſon plan de défenſe ſur celui d'attaque de ſes ennemis, pourvut en commun à la sûreté des villes de Stein, de Dieſſenhofen, de Schaffhauſen, de Keiſerſtuhl & de Coblenz, par de bonnes garniſons. Coblenz n'étant qu'un bourg ouvert, fut environné de retranchemens; ſa ſituation, vis-à-vis de Waldshuth & au confluent de l'Aar & du Rhin, rendait ce poſte de la plus grande importance; les troupes qui le gardaient, pouvaient défendre une grande étendue de pays; par cette raiſon, on les fit ſoutenir par un corps de réſerve, poſté à Klingenaw, diſtant de deux lieues de Coblenz. Les habitans de la Thurgovie reçurent ordre d'environner la forêt de Schwaderloch d'un bon retranchement garni de redoutes: ce travail fut ſoutenu par une partie des troupes de Zurich; de l'abbé & de la ville de St. Gall, de même que par celles du pays d'Appenzell, & fut achevé en moins de deux mois; tandis qu'une partie de ces troupes conſtruiſîrent des barraques, afin de s'y loger avec leurs

Section XIV.

1498. compagnons, au nombre de 2000 hommes, & parvinrent, dans le même espace de tems, à se mettre dans ce poste entiérement à couvert des rigueurs de l'hiver. Cette forêt, en vue de Constance & à une petite lieue de cette place, fortifiée & défendue de cette maniere, garantit durant cette guerre, toute la Thurgovie d'incursions ennemies. Les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, l'abbé & la ville de St. Gall, Appenzell & Schaffhausen, furent chargés de défendre les frontieres de la Suisse, depuis Meyenfeld à Klingenaw, de pourvoir à la défense du Schwaderloch, & de secourir au besoin les Ligues Grises. Les cantons de Berne, de Fribourg & de Soleure, furent chargés de la défense des frontieres de la Suisse, depuis Klingenaw jusqu'à Bâle & Dornach. L'évêque de Bâle, Gaspard, des barons Ze-Rhein, allié d'un côté avec les cantons, & de l'autre, prince & membre de l'empire, prit le parti de garder la neutralité la plus scrupuleuse. Ces dispositions du corps Helvétique furent quelquefois changées en partie durant cette guerre; mais l'on ne s'en écarta jamais essentiellement.

Les freres barons de Brandis, possédoient le

Section XIV.

1499. matin du 14, prennent les lansquenets retirés à Guttebourg entre deux feux, en tuent près de 300, & précipitent le reste dans le Rhin. Les vainqueurs, réunis à l'autre corps confédéré, livrent Treissen & d'autres villages aux flammes, & prennent par escalade le château de Vaduz, qui eut le même sort; son commandant Louis, baron de Brandis, fut envoyé prisonnier à Rapperschweil, & de là remis aux Bernois ses combourgeois. Les troupes confédérées s'emparerent le 16 de Meyenfeld, dont la garnison de 600 lansquenets, fut en partie passée au fil de l'épée, & en partie prisonniere de guerre; parmi ces derniers se trouverent les deux freres barons de Brandis; de sorte qu'il ne réchappa pas un seul homme employé à cette premiere expédition, qui coûta aux ennemis 2700 lansquenets, y compris la garnison de Vaduz de 100 hommes, les barons de Brandis ayant reçu le 12 un renfort de 1000 hommes. Le 17, les chefs de l'armée confédérée firent trancher la tête aux quatre bourgeois de Meyenfeld, qui avaient livré cette ville aux ennemis; puis ayant pourvu cette place, conjointement avec les Grisons, de même que les autres postes de ces frontieres, de troupes suffisantes, ils firent rentrer les leurs

le

1499. quels il y eut un détachement de 80 Bernois, qui s'étant trop écartés pour piller, fut surpris & enveloppé par 700 lansquenets, & après avoir chérement vendu leur vie, ces 80 hommes resterent tous étendus sur la place, au milieu de 300 de leurs ennemis.

SECTION XV.

BATAILLE DE LA HARDT.

TANDIS qu'une partie des troupes confédérées saccageaient ainsi le Hégäw, celles qui avaient repris Meyenfeld, étaient à peine rentrées dans leur quartier d'hiver, qu'informées de l'arrivée d'une armée allemande de 10 mille hommes, postée, avec un train d'artillerie, au village de la Hardt, entre Bregenz & Fussnach, & menaçant le Rhinthal d'une irruption, elles se rassemblerent, le 26 février, à Rhinek & dans les villages d'alentour, au nombre de 8000 hommes, commandés par le baron Ulrich de Hohensax, & sous lui, par d'autres chefs, qui prirent le parti de passer le Rhin & d'attaquer les ennemis, le 27, de grand matin. Les aventuriers Suisses, au nombre de 800, tomberent avec tant d'impétuosi

ſes quartiers d'hiver, couverte de gloire & de dépouilles ennemies. 1499.

SECTION XVI.

TRAITS DE DISCIPLINE ET DE VALEUR.

QUELQUES jours après la bataille de la Hardt, un corps confédéré de 1200 hommes, entreprit de paſſer le Rhin dans le comté de Werdenberg, malgré un retour de froid exceſſif, dans l'intention de ravager le comté de Feldkirch. Comme cette troupe ſe trouvait au milieu de la riviere, qui chariait pour lors beaucoup de glaçons, ayant de l'eau juſqu'à l'eſtomac, l'on vint avertir ſes chefs, que les ennemis avaient fait, de leur côté, une irruption dans le comté de Sargans. Sur cet avis, les capitaines ordonnerent, que chacun garda ſa place & ſon rang, juſqu'à ce que le détachement envoyé à la découverte, revint avec des éclairciſſemens sûrs. *Car ce ſerait une imprudence*, dirent-ils, *d'entrer en pays ennemi, ſans avoir mis le ſien à couvert de ſes ravages; & d'un autre côté, il y aurait de la lâcheté à s'en retourner, ſans avoir combattu l'en-*

nemi. Tout le corps obéit à cet ordre ſans mur-
1499. murer, & demeura plus d'une heure & demi dans cette pénible ſituation; obligé, pendant ce tems, de détourner avec ſes hallebardes les gros glaçons chariés par la riviere. Aſſurés enfin, qu'ils n'avaient reçu qu'une fauſſe allarme, les confédérés ſe porterent ſur les villages Autrichiens les plus à portée, où ils tâcherent de ſe remettre du froid rigoureux qu'ils venaient d'eſſuyer, dont quelques-uns perdirent la vie, & d'autres l'uſage de leurs jambes. Il eſt vrai, que les chefs & les officiers, conduiſant à pied cette troupe, prêcherent d'exemple, & s'expoſerent à cette incommodité, tout comme le moindre ſoldat. Cette anecdote, citée dans le troiſieme volume de l'hiſtoire des confédérés, par feu Mr. le baillif Tſcharner, d'Aubonne, pages 74 & 75, eſt tirée des mémoires de Wilibald Pirkheimer, & des annales Autrichiennes de Fugger, qui parlent l'un & l'autre avec admiration de ce trait de diſcipline.

Les habitans du Wallgäw, renforcés par un corps de lanſquenets & un gros de cavalerie, juſqu'au nombre de 5000 hommes, paſſerent le Rhin la nuit du 23 mars, auprès de Werdenberg, & pénétrerent dans la baronie de Hohenſax & dans le comté de Toggenbourg, juſqu'à ce

Traits de discipline & de valeur.

que l'allarme fût donnée aux différens corps Suisses, postés dans ces contrées, qui s'étant réunis en diligence, attaquerent ces troupes & les obligerent de repasser le Rhin, à la suite d'un combat assez sanglant, avec perte de 5 à 600 hommes. Ce corps Allemand tomba d'abord sur un poste de Glaronnois de 72 hommes, qui se défendirent avec la plus grande valeur; mais succombant sous le nombre de leurs ennemis, ils furent tous tués, à la réserve de leur officier, nommé Hans Schuler, qui attaqué par 20 cavaliers, s'adossa contre un mur, & dans cette posture, avait déja tué cinq ennemis avec sa hallebarde, lorsque Nicolas, baron de Brandis, commandant de ces gendarmes, survenu dans ce moment, voulant sauver la vie à un officier d'une valeur aussi recommandable, lui offrit bon quartier, que Schuler accepta avec répugnance, se faisant scrupule de survivre à ses concitoyens. Brandis lui fit donner un cheval, & le conduisit le lendemain à Feldkirch, où la nouvelle de cette belle action ayant dévancé Schuler, il y fut reçu avec acclamation. Tous les officiers, en quartier dans ce district, se faisant un devoir d'honorer cette bravoure héroïque, même dans la personne d'un de leurs ennemis, voulurent surpasser Bran- 1499

dis en générosité; & après avoir fêté Schuler
99. pendant plusieurs jours, ils le renvoyerent dans sa patrie, sans en exiger aucune rançon, & chargé d'un certificat de sa défense valeureuse, en lui donnant les plus grands éloges. Les confédérés voulant prouver à leurs ennemis, qu'ils ne restaient jamais en arriere, en fait de bons procédés, renvoyerent de leur côté un des freres, barons de Brandis, sans rançon. Schuler laissa une nombreuse postérité, qui ne dégénéra point de sa valeur; entr'autres un de ses descendans, nommé Jean, qui étant entré, en 1727, dans le régiment de Heffy, comme simple soldat, se poussa par son seul mérite & par diverses actions de la plus grande valeur, au point que feu Mr. de Vigier, son colonel, créa ce brave homme officier en 1744; & continuant à se distinguer, Schuler obtint, en 1759, une compagnie dans le même régiment, devenu Castellas; l'année suivante, la croix du mérite, à la création de cet ordre, & 1765, une retraite honorable de 2000 livres à cause de ses blessures. Cette anecdote, également honorable aux deux partis, dans un siecle où la valeur était rarement accompagnée d'autant de générosité, est tirée des annales de Stettler, & de la chronique Glaronnoise de Tschudi.

SECTION XVII.

ORDONNANCES MILITAIRES.

LES cantons, assemblés à Zurich dans le courant de mars, jugerent convenable au bien de leur service, de faire quelques changemens & augmentations aux ordonnances militaires, promulguées à Sempach en 1393, à Lucerne en 1475 & en 1476, & en dernier lieu à Stanz en 1481. 1499.

1°. L'on abolit les grands espadons à deux mains; voyez Section III; on ordonna aux officiers & soldats, aux hallebardiers & arquebusiers, de ne se servir dorénavant que de la dague, dont les lames furent dès-lors fourbies peu à peu plus longues & plus larges, du moins celles des officiers. De sorte que les épées Suisses, qui de la dénomination italienne de *dague*, avaient pris le nom allemand de *deguen*, avaient, en 1512, des lames de trois à quatre pieds de longueur, sur un pouce & jusqu'à dix-huit lignes de largeur, avec des poignées & des gardes proportionnées à des lames de cette force.

Le luxe & la magnificence ayant commencé dès-lors à s'introduire en Suisse, & nos ancêtres faisant reluire l'or & l'argent sur leurs armes, au

Section XVII.

lieu du fer qui les couvrait auparavant, l'on
499. fabriqua des gardes & des poignées d'épées en argent & même damasquinées, où la beauté & la finesse de l'ouvrage surpassaient le prix des métaux que l'on y avait employé. L'on posséde encore de nos jours, dans beaucoup de maisons en Suisse, de ces épées, dont on ne peut assez admirer la beauté de leurs poignées & de leurs gardes, & la trempe excellente de leurs lames. Nous avons déja remarqué dans la section III, que cette magnificence influa de même sur les pertuisannes des officiers. Nos ancêtres n'ayant, heureusement, pas encore été entraînés par le luxe à la mollesse, ne le manifestaient pour lors que dans la beauté & dans la richesse de leurs armes.

2°. L'on décerna la peine de mort, à tout soldat qui quitterait l'armée ou le camp, sans la permission de son chef; ou qui quitterait son rang pour piller, même après la victoire, sans la permission de son capitaine.

3°. Tout officier ou soldat, qui aurait refusé d'obéir au commandant de sa division respective; c'est-à-dire de l'avant-garde, corps de bataille ou arriere-garde; lors-même que ce commandant sera d'un autre canton, ou état co-allié, que le

Ordonnances militaires.

réfractaire, devait être pareillement puni de mort.

4°. Il fut défendu sous peine de la vie, de mettre le feu à un camp ou une place ennemie, sans la permission du commandant en chef. 1499.

5°. Les contributions ou les rançons, de quelle espece qu'elles pussent être, devaient être partagées dorénavant entre les troupes; & cela à tant par tête, & non plus par portions égales entre les divers états confédérés, comme l'on en était convenu à la diéte de Stanz, en 1481.

6°. Enfin, l'on restraignit la liberté, dont le corps des aventuriers avait joui jusqu'alors, en leur défendant sous peine de la vie, d'entamer un combat avec l'ennemi, sans l'ordre exprès des chefs de l'armée.

SECTION XVIII.

SUITES DE CETTE GUERRE.

CETTE même diéte s'occupa aussi de diverses négociations, avec Louis XII, roi de France, dont nous rendrons compte, dans la quatrieme section du volume suivant; avec Louis le Maure, duc de Milan, de même qu'avec les villes de

malgré le traité de combourgeoisie perpétuelle, que leur pere, le comte Allwig, mort en 1493, avait fait en 1488, avec Zurich. Les comtes de Sulz, furent d'abord punis de cette trahison, par le ravage que fit dans leurs domaines du Klekgäw, un corps de 1500 Zuricois, qui y entra du 19 au 22 Mars, & s'empara des villes de Neuenkirchen & d'Hallaw; après avoir été renforcé par 1000 confédérés, depuis Klingenau & Keisersstuhl; & après que ce corps réuni eût attaqué auprès d'Hallaw, & dispersé 4000 lansquenets, dont 400 resterent sur la place. 1499

SECTION XIX.

COMBAT DU BRUDER-HOLZ.

Les confédérés se vengerent aussi de la défection des comtes de Thierstein & de la ville de Colmar, en ravageant leur territoire. Un corps de 800 Bernois, Lucernois & Soleuriens s'étant réunis le 18 Mars, dans le dessein de faire une irruption dans le Suntgäw, se mit le 19 en marche, entra le 20 dans ce pays, y commit pendant cinq jours beaucoup de dégats, & comptait rentrer le 26 en

Section XIX.

1499. Suisse par Dornach, lorsque les officiers choisis par cette troupe pour la commander dans cette expédition; Daniel Babenberg commandant en chef, Hans Kisling capitaine des piquiers, Wernher Saler capitaine des hallebardiers, & Hans Degenscher enseigne, tous les quatre de Soleure, furent avertis le matin du 25 par la régence de Bâle, que le chevalier Frédéric de Cappel, un des officiers les plus expérimentés de la ligue de Suabe, avait posté 4000 lanquenets dans le *Bruder-Holz*, depuis Sainte-Marguerite jusqu'au pont de la Birs, chargés d'attaquer les confédérés de front, tandis qu'il tomberait avec 400 gendarmes sur leurs derrieres. Babenberg sollicité avec ses compagnons par les Bâlois, d'éviter cette embuscade, & de se jetter avec leur troupe dans Bâle, jusqu'à ce qu'il leur arrivât du secours de Berne & de Soleure, rejetterent avec un noble dédain les offres amicales de cette ville, quant à eux & à leurs corps, mais ils en profiterent pour y mettre leur butin en sureté jusqu'après le combat, afin de n'en être pas embarrassé durant l'action. Cette précaution prise, Babenberg & sa troupe étant résolus de périr jusqu'au dernier, ou de passer sur le ventre des ennemis, il la forma en quarré

Combat du Bruder-Holz.

deur, les piquiers faiſant face de tous côtés ſur les trois premiers rangs, & ſoutenus par les hallebardiers qui compoſaient les autres rangs, les arbalêtriers & arquebuſiers ayant été placés dans les quatre angles du bataillon. Dans cet ordre, les confédérés marcherent le 25 à midi, droit aux ennemis, dont l'infanterie commandée par le comte Oſwald de Thierſtein, fut enfoncée & miſe en déroute au bout de deux heures, après avoir laiſſé près de 700 hommes ſur le champ de bataille, parmi leſquels ſe trouverent le comte de Thierſtein & un baron d'Ampringuen qui commandait ſous lui. La cavalerie ainſi abandonnée, ne ſongea qu'à ſe battre en retraite, à la ſuite d'une attaque très-faible. Les confédérés ne perdirent pas 40 hommes, & ne voulant pas courir les riſques de ſe voir enlever cette victoire, en pourſuivant les ennemis, qui auraient pu recevoir de nouveaux renforts, paſſerent la Birs à la nuit tombante & allerent coucher le même ſoir à Dornach. 1499.

Combat d'Ermadinguen.

& après avoir imploré à genoux la protection Divine, ils attaquerent en même tems & des deux côtés les lansquenets dispersés en désordre dans Ermadinguen & les villages d'alentour, occupés au pillage & dans la plus grande sécurité par leurs premiers succès. Ces deux corps confédérés tombent à grands cris, & avec la plus grande furie sur les lansquenets, qui surpris, effrayés de ces deux attaques imprévues, n'opposerent, malgré la supériorité de leur nombre, qu'une résistance très-faible aux Suisses, lesquels ayant pris toute la musique guerriere du Schwaderloch, & la faisant sonner & rétentir de tous côtés, étaient parvenus par cette ruse à persuader à leurs ennemis, qu'ils étaient au nombre de six à 8000 hommes. Ce fut en vain que les officiers de cette infanterie, mise en déroute dès le premier choc, la rallierent & ramenerent au combat, elle résista dans cette seconde affaire à peine une heure aux confédérés, & ne songea, au bout de ce tems, qu'à chercher son salut dans une prompte fuite, en abandonnant son artillerie & ses officiers, qui désespérés de cette lâcheté, se firent tous tuer sur la place. Quant à la gendarmerie, elle se retira au galop vers Constance, dès la premiere déroute des lansquenets, qui perdirent dans les trois combats de 1499.

1499. cette journée près de 2400 des leurs, dont environ 1000 furent précipités dans le lac de Conftance. Les vainqueurs pourfuivirent les fuyards jufqu'à Tribolcinguen & fous le canon de Conftance, dont les volées, de même que celles du château de Gottlieben, obligerent les confédérés qui n'avaient pas perdu 50 hommes dans cette affaire, à retourner fur leurs pas. Les 15 pieces d'artillerie prifes avec leurs caiffons fur les lanfquenets, fervirent à garnir d'autant mieux les retranchemens du Schwaderloch, qu'ils n'en étaient pas fuffifamment pourvus. L'on remarquera que ce détachement confédéré furpris & battu, ne demanda qu'un renfort de 1200 hommes, pour prendre fa revanche; que dépourvu d'artillerie & de cavalerie, ce corps confédéré de 1520 hommes, rempli de confiance en fa valeur & aux difpofitions de fes officiers, attaqua fans héfiter un ennemi victorieux & au quintuple plus fort, foutenu encore d'un efcadron de 1000 gens-d'armes & pourvu de 15 pieces de gros canons; & que malgré tous ces défavantages, l'attente des Suiffes ne fut point trompée; mais qu'ils remporterent une victoire complette fur leurs ennemis. La même valeur & la même difcipline pro-

, comme on l'a vû, les mêmes effets au com-

bat du *Bruder-Holz*. Aussi l'une & l'autre de ces vertus militaires de nos ancêtres, ne cesserent d'exciter durant tout le cours de cette guerre, l'admiration des peuples voisins, & même celle de leurs ennemis. Nous remarquerons encore, que la proclamation, introduite parmi les troupes confédérées à la bataille de Sempach, une heure avant le combat, fut étendue dans la guerre de Suabe à cinq ennemis. Voyez à ce sujet le §. 3. de la XXXVIII. section du second volume. 1499.

SECTION XXI.

BATAILLE DE FRASTENZ.

Les états confédérés qui s'étaient chargés de défendre les frontieres de la Suisse, depuis *Saint Lucien-Steg* jusqu'à Rhineck, rassemblerent de nouveau leurs forces au milieu d'Avril, dans le comté de Werdenberg, au nombre de 9000 hommes, sous les ordres du baron Ulrich de Hohensax, & de quelques autres chefs, qui passerent le Rhin le 15, & se posterent entre Vaduz & Tschan, dans l'intention d'attaquer un corps de 10 mille ennemis, retranchés sur deux collines

1499. fort étendues, nommées le *Lanzen-Gast*. Ce poste était défendu de front, par un retranchement garni de redoutes & bien pourvû d'artillerie; une chaîne de rocs escarpés couvrait au midi la gauche de ce camp, & le rendait inattaquable de ce côté; la droite appuyée sur le bord de la colline dont la pente était fort aisée à escalader, se trouvait fortifiée par deux redoutes, défendues par 1500 Tiroliens montagnards & la plupart mineurs. Dès que les Suisses eurent passé le Rhin, les commandans du *Lanzen-Gast* donnerent l'allarme aux contrées voisines, & furent renforcés par toutes les troupes allemandes cantonnées à 15 lieues à la ronde; ce qui porta leur armée jusqu'à 15 mille hommes. Le baron de Hohensax ayant vainement essayé pendant quatre jours, par toutes sortes de bravades, d'attirer l'armée impériale hors de ses retranchemens, prit le parti de détacher la nuit du 19 au 20 Avril, un corps d'élite d'environ 3000 hommes, chargé de tourner l'ennemi & de l'attaquer vers Frastenz, à l'orient des deux redoutes.

Le commandant en second des troupes confédérées, Henri Wolleb, du canton d'Ury, dont les ancêtres étaient, dès l'onzieme siecle, barons d'Ospenthal, ou de l'Hospital, une branche de

Bataille de Frastenz.

cette famille s'étant réunie en 1310 aux citoyens 1499.
d'Ury, pour entrer dans la confédération Helvétique, prirent de cette époque le nom de Wolleb; se chargea du commandement de ce corps: lequel au moment de son départ, ayant appris la victoire, remportée la veille par les confédérés à Ermadinguen, cette nouvelle le remplit d'une telle émulation & d'une telle ardeur martiale, que brûlant du desir de se signaler à son tour, il marcha avec confiance au premier retranchement ennemi, où malgré les brouffailles épaisses qu'il eut à traverser dans cette route, il arriva à l'aube du jour, & trouva ce poste défendu par 300 arquebusiers impériaux; qui, aux premieres approches de Wolleb, se replierent sur les Tiroliens, après quelques décharges mal dirigées, qui ne tuerent que neuf hommes aux Suisses. Wolleb, sans donner aux ennemis le tems de se reconnaître, attaqua tout de suite ces deux redoutes, & s'en rendit maître au bout d'une heure, après avoir taillé en pieces une grande partie des Tiroliens. Ces derniers, obligés de se battre corps pour corps, voyant leurs premiers rangs en déroute, voulurent se retirer vers le gros de leur armée; mais coupés par une partie de l'aîle gauche des Suisses, qui, selon les dispositions arran-

Bataille de Frastenz.

Wolleb eut une cuisse emportée de la seconde 1499.
volée de canons : *compagnons*, s'écria t-il en tombant, *la victoire est à vous, foncez sur l'ennemi*. Ce valeureux chef expira quelques momens après.

Les Suisses escaladent à l'instant les retranchemens ennemis, & attaquent les lansquenets avec une telle furie, que ceux-ci après une mêlée très-sanglante, qui dura près de deux heures, furent enfoncés & mis dans une déroute totale, en laissant 3000 des leurs étendus sur le champ de bataille. Il périt encore plus de 1400 hommes dans cette déroute, dont la plus grande partie fut précipitée dans la riviere d'Inn. De façon que cette journée coûta près de 6000 hommes aux troupes Allemandes, & à peine 80 aux vainqueurs, selon les annales de Fugger, & les mémoires de Pirkheimer ; car les historiens Suisses n'évaluent la perte des confédérés qu'à 12 hommes ; ce qui est hors de toute vraisemblance. Les vainqueurs ayant poursuivi les troupes impériales pendant une heure & demi, s'emparerent de 12 pieces de gros canons, de 500 arquebuses, & de tout le camp ennemi encore tendu, rempli d'armes, de munitions & de bagages. Le baron de Hohensax pénétra avec l'armée victorieuse dans le Wallgäw, où il ne trouva dans tous les villages que

1499. des curés, des femmes & des enfans, dans la plus affreuse misere & hors d'état de payer aucune contribution; de sorte que les confédérés repasserent le Rhin le 22 Avril, & rentrerent dans leurs quartiers d'hiver.

SECTION XXII.

SECONDE EXPÉDITION DANS LE KLEKGÆW.

LA diéte rassemblée depuis les premiers jours de Mars à Zurich, résolut au milieu d'Avril, d'exécuter une nouvelle irruption dans le Klekgäw, afin de s'indemniser des frais de cette guerre par de fortes contributions, & de se venger de la noblesse de ce pays. Les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Zug, de Fribourg & de Soleure, s'étant associés pour cette expédition, les Bernois se mirent les premiers en campagne au nombre de 5000 hommes, commandés par leur avoyer Jean Rodolphe d'Erlach & par Jean Rodolphe de Scharnachthal, baron d'Oberhofen, qui en 1507, obtint aussi la dignité d'avoyer. Ce corps ayant été joint le 20 Avril, par 1200 Fribourgeois & Soleuriens, se

Seconde expédition dans le Klekgäw.

rendit le 22 à Baden, y séjourna jusqu'au 25, qu'il fut renforcé par 4000 Zuricois, sous les ordres du chevalier Henri Göldlin, ancien bourguemaître de Zurich, & de Hans Escher; par 2000 Lucernois, ayant leur avoyer Jean de Sonnenberg à leur tête, & par 300 citoyens de Zug. Cette armée reçut le même jour, comme un augure très-favorable, la nouvelle des victoires d'Ermadinguen & de Frastenz, passa le Rhin au nombre de 12500 hommes, le 26, à Kaisersstuhl, & investit le 27 la ville de Thungen, qui appartenait aux freres comtes de Sulz. Thierri de Blumenek, commandant de cette place & ennemi juré des Suisses, craignant par cette raison de tomber entre leurs mains, s'évada dès la seconde nuit de ce siege avec son secrétaire; ce dernier atteint & tué dans sa fuite, par un soldat confédéré, était chargé de papiers très-importans, qui, ayant été portés aux chefs de l'armée assiégeante, leur découvrirent le plan de plusieurs expéditions projettées par la ligue de Suabe contre le corps Helvétique. La garnison de Thungen, découragée par cette défection, choisit Henri de Baldegg pour commandant, qui demanda à capituler dès les premieres volées de canons, que l'armée assiégeante avait fait venir

1499

Section XXII.

de Kaiſers-Stuhl; les commandans confédérés
99. n'ayant voulu recevoir Baldegg & ſa troupe qu'à diſcrétion, il ſe rendit ſur ce pied, en défilant le 2 Mai, à la tête de 1400 lanſquenets, à travers deux hayes de l'armée Suiſſe; tous en chemiſe, tête & pieds nuds, avec un morceau de pain dans une main & une baguette blanche dans l'autre. Cérémonie ſubſtituée depuis quelques ſiecles à celle de faire paſſer les vaincus rendus à diſcrétion ſous les fourches, uſitée au tems des Romains, comme on l'a vu dans la onzieme ſection du premier volume, & qui, de même que la précédente, couvrait d'infâmie ceux qui avaient la lâcheté de la ſubir. Les chefs de l'armée aſſiégeante firent grace de la vie à cette troupe de poltrons, & ne daignerent pas même en exiger le ſerment uſité en pareil cas, de ne plus porter les armes contre les cantons, en retenant néanmoins leurs officiers, qui, étant de riches gentilshommes, furent condamnés à de groſſes rançons, & envoyés ſous bonne eſcorte au château de Baden, pour y être détenus, en attendant le payement de leurs rançons. L'hiſtoire nous a tranſmis le nom de tous ces lâches, que nous n'avons pas voulu inſérer ici, pour ne pas imprimer à leurs deſcendans établis en Alle-

Seconde expédition dans le Klekgâw.

magne, une tache que ces derniers ont effacée par nombre de traits de valeur. L'on permit aux habitans de Thungen, de se retirer où bon leur semblerait, sous la réserve positive de ne rien emporter de leurs effets; après quoi, l'armée confédérée partagea l'artillerie, les munitions, les armes, les bagages & les effets de toute espece, qui se trouverent dans cette place, qui fut ensuite livrée aux flammes.

1499.

Après la prise & la destruction de Thungen, les commandans Suisses envoyerent un détachement de 500 hommes, avec ordre de s'emparer du château de Kussemberg, appartenant aussi aux freres comtes de Sulz, dans lequel tous les habitans de ce district avaient sauvé leurs effets les plus précieux, & qui se rendit à la premiere sommation, quoique pourvu d'une garnison de 500 lansquenets. Le capitaine de ce détachement confédéré, reçut ordre de la diéte de Zurich, de conserver Kussemberg avec les vivres & les munitions qui s'y trouvaient, & d'y rester en garnison avec sa troupe jusqu'à nouvel ordre; les cantons voulant conserver cette place jusqu'à la fin de la guerre, comme une porte, par laquelle leurs troupes pouvaient pénétrer dans ces contrées. A l'égard des effets précieux, déposés dans Kussem-

Sect. XXIII. Conduite de l'empereur.

de leurs troupes, que la présence de l'empereur dans ces contrées, envoyerent couriers sur couriers à ce monarque, pour l'engager à se rendre auprès d'eux. Maximilien occupé dans ce moment à disputer la Gueldre au comte d'Egmont, s'accommoda avec lui, & se rendit les premiers jours de Mai dans le Brisgäw, à la tête de 6000 lansquenets. Outré des défaites réitérées de ses troupes & de celles de ses alliés, l'empereur chargea son conseiller intime Grossembrot, de publier un manifeste contre le corps Helvétique, dans l'intention d'en rendre les membres odieux à toutes les puissances de l'Europe méridionale. Tous les traités & pactes d'union des états confédérés, à commencer par celui de la confédération Helvétique, furent qualifiés dans ce manifeste de rébellion ouverte contre l'empire & ses chefs; tandis que tous les prédécesseurs de Maximilien, depuis Henri VII, & lui-même, avaient confirmé consécutivement ces pactes de la maniere la plus solemnelle. Cette piece, remplie d'invectives contre nos ancêtres, faisait l'énumération de toutes les familles nobles, dépouillées de leur patrimoine par les confédérés; le nombre en était à la vérité considérable, mais c'était comme ministres aveugles de la tyrannie 1499.

SECTION XXIV.

COMBAT DU LEIMEN-THAL.

PARMI les expéditions projettées par la ligue de Suabe, contre le corps Helvétique, & trouvées 1499 dans les papiers du sécretaire de Thierri de Blumenek, l'on découvrit le projet d'une invasion dans le canton de Soleure, en y pénétrant par Dornach & Arlesheim, qui devait être exécutée les premiers jours de Mai, par les comtes de Thierstein & d'Ortebourg, de même que par le chevalier Frédéric de Cappel. Cette découverte porta les troupes de Fribourg & de Soleure, à quitter l'armée confédérée le lendemain de la reddition de Thungen, & de retourner en diligence à Soleure, où ils arriverent le 6 Mai. Dans cet intervalle, Berne ayant été avertie le 3, du danger auquel Soleure était exposée, fit marcher le 5, un corps de 2400 hommes à son secours, sous les ordres d'Adrien, baron de Bubenberg & de Spiez, qui avait pour adjoint Louis de Diesbach & Brandolphe de Stein; ce corps renforcé le 6, par les 1200 Fribourgeois & Soleuriens revenant du Klekgäw, par un autre détachement de 400 Soleuriens & par 400 Lucernois, s'avança le 7,

jusqu'à Dornach, & attaqua le 8 au *Leimen-Thal,*
1499. à quelques lieues de Bâle, 4000 lansquenets, commandés par les comtes d'Ortebourg & de Thierstein, qui à la suite d'un combat de deux heures, furent enfoncés & totalement défaits. Le comte d'Ortebourg resta sur la place avec 4 à 500 hommes, & le chevalier de Cappel fut blessé mortellement. Les confédérés voulant profiter de cet avantage, s'avancent dans le Suntgäw, dissipent toutes les troupes impériales, répandues dans ces contrées, s'emparent des châteaux de Barthenheim & de Sirinz, de même que de la ville d'Absheim, qui, avec plusieurs villages, fut pillée & détruite par le feu. Les Suisses revinrent le 13 Mai à Dornach, chargés de butin, & chassant un troupeau innombrable de bétail devant eux; ils se séparerent le 15, après que Berne eût laissé 600 hommes pour la défense de Dornach, ayant Hans Rodolphe Nægeli pour capitaine, subordonné néanmoins à Benoît Hugui, baillif de Dornach.



SECTION

SECTION XXV.

EXPÉDITION DANS LE HÉGÆW.

MAIS revenons à l'armée confédérée, qui, après l'embrasement de Stuhlinguen, entra dans le Hégæw, mit tout ce pays à contribution, & s'empara de plusieurs châteaux, qui ayant été emportés par escalade, furent pillés & livrés aux flammes, & une partie de leurs garnisons passée au fil de l'épée, dans la premiere furie du soldat. Cette armée étant arrivée devant le château de Blumenek, 500 lansquenets chargés de défendre cette place, & effrayés du sort de leurs camarades pris d'assaut, demanderent d'abord à capituler; les confédérés leur accorderent la vie & la liberté, en exceptant néanmoins de cette capitulation, le baron de Rosenek, possesseur & commandant de cette place, contre lequel ils étaient extrêmement irrités. A l'égard des femmes, on leur abandonna la propriété de tout ce qu'elles pourraient emporter; la baronne de Rosenek, profitant de cette permission, & uniquement inquiéte du sort de son époux, le chargea sur ses épaules, en abandonnant sans regrets ses effets les plus précieux. Les commandans Suisses, touchés de cette fidélité conjugale, lac- 1499.

Expédition dans le Hégäw.

fort, étant menacés à tout moment d'être attaqués ; sur quoi les Zuricois détacherent 1000 hommes pour ce poste, sous les ordres de Hans Escher, auxquels les Bernois joignirent 800 hommes, commandés par Gaspard de Stein ; les uns & les autres arriverent le 10 au Schwaderloch. Ce poste ayant reçu peu de jours après une augmentation de 1500 hommes de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug, de Glarus, de St. Gall & d'Appenzell, fut défendu dès-lors, jusqu'à la fin de la guerre, par 6400 hommes. L'armée confédérée se sépara le 15 Mai. 1499.

SECTION XXVI.

BATAILLE DE LA MALSER-HEID.

TANDIS que les troupes Suisses ravageaient le Suntgäw, le Klekgäw & le Hégäw, un corps de 8000 impériaux, composé de lansquenets & de mineurs Tiroliens, se posta entre Glurens & les deux lacs de Connins à Lavaina, s'y fortifia par un retranchement garni d'artillerie, fit des irruptions continuelles dans la basse-Engadine, & exigea le 10 Mai, dans une de ces invasions,

Section XXVI.

1499. des contributions si énormes des habitans de ces districts, que ruinés totalement par ces excursions ennemies, & hors d'état de payer ces contributions, ils furent obligés de leur donner 30 ôtages, choisis parmi les notables d'entr'eux, qui furent conduits à Méran. Les Grisons appellerent les troupes Suisses, cantonnées sur les rives occidentales du Rhin, à leur secours, & rassemblerent tous leurs citoyens armés, sans néanmoins dégarnir leurs postes sur la frontiere du comté de Feldkirch. Ayant réuni, par ce moyen, une armée de 12 mille hommes, ses principaux chefs, qui étaient, le baron Ulrich de Hohensax, commandant des troupes confédérées, & Gubert de Salis, avec Jacob de Planta, qui étaient à la tête des troupes Grisonnes, prit le parti d'attaquer la nuit du 21 au 22 Mai, le retranchement de Lavaina.

Pour cet effet, Jacob de Planta fut détaché, le soir du 21, à la tête de 4500 Grisons, chargés de passer la montagne de Schlinguen pendant la nuit, de tourner l'armée ennemie vers la *Malser-Heid*, & de l'attaquer par derriere, en traversant le bois. Planta exécuta cette commission avec autant d'habileté que de bravoure, secondé par Rodolphe de Salis, surnommé le Long, dont

Bataille de la Malser-Heid.

nous aurons occasion de parler, avec éloges, dans la suite de ce volume. Ces deux chefs ayant passé la montagne de Schlinguen & traversé le bois de Malser avec bien des peines, se formerent en bataille avant le point du jour, & attaquerent tout de suite les troupes impériales à grands cris & avec beaucoup d'impétuosité; celles-ci surprises de cette attaque imprévue, crurent d'abord avoir toute l'armée Suisse sur les bras, & leur camp n'étant défendu de ce côté par aucun retranchement, ils furent sur le point d'être enfoncés dès ce premier choc; mais le grand jour leur ayant découvert le petit nombre de leurs ennemis, les troupes Allemandes, augmentées depuis deux jours jusqu'à 14 mille hommes, se partagerent en trois corps, dont l'un attaqua les Grisons de front, pendant que les deux autres les prirent en flanc; & comme les impériaux n'avaient pas eu le tems de se servir dans ce combat de leur artillerie, qui resta dans les retranchemens gardés par 2000 lansquenets, le baron de Hohensax & Gubert de Salis attendaient en vain avec leurs troupes rangées en bataille, les premiers coups de canon, pour attaquer de leur côté. De sorte que les Grisons allaient être réduits, après deux heures de prodi- 1499.

1499. de plus de 600 arquebuses, de la grande banniere du Tirol, de six autres bannieres, & de quantité d'armes & de bagages. Les troupes Suisses & Grisonnes ayant pénétré par Glurens jusqu'à Méran, ravagerent à leur tour cette partie du Tirol, en tirerent des contributions immenses, revinrent au bout de quelques jours sur leurs pas, raserent les retranchemens de Lavaina, & se séparerent le 29 Mai.

SECTION XXVII.

TABLEAU DU THÉATRE DE CETTE GUERRE.

MALGRÉ cette chaîne de victoires, le corps Helvétique commençait à se lasser d'une guerre qui venait de dévaster une partie de ses frontieres, en dépit d'un cordon de plus de 20 mille hommes, réparti depuis quatre mois en différentes places & postes retranchés, depuis Meyenfeld jusqu'à Dornach, qui ne pouvait empêcher les ennemis de faire de fréquentes irruptions en Suisse, & quoiqu'ils fussent toujours battus & repoussés au bout de 24 heures, les districts qui essuyaient ces incursions, n'en étaient pas moins saccagés de fond en comble. Les districts des Li-

gues-Grises, limitrophes du Tirol, furent surtout la victime de ces irruptions impériales, & cela au point d'en être totalement dévastés. 1499.

L'empereur se rendit le 4 Juin à Feldkirch, & rassembla toutes ses troupes dans les environs de cette ville; il voulait venger leurs défaites précédentes, & les ravages de ces contrées par les confédérés. Ce monarque détacha le 8 un corps de 6000 impériaux, qui pénétra dans l'Engadine & dans la Ligue des dix Jurisdictions, & acheva de saccager ces contrées, en y mettant tout à feu & à sang, jusques sous les murs de Coire. Tous les détachemens Suisses qui ne purent se replier sur Coire, Meyenfeld ou Sargans, furent taillés en pieces; ce qui coûta la vie à plus de 800 hommes. Sur la premiere nouvelle de cette invasion, & l'allarme donnée à tous les états voisins, il s'assembla au bout de deux jours, près de 6000 citoyens d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Glarus & des Ligues-Grises, qui se mirent en marche le 11 Juin, & furent joints le 12 par 2000 hommes, postés depuis Rhinek jusqu'à *St. Lucien-Steg.* Toutes ces troupes réunies allerent le 13 chercher l'ennemi qui avait déja repris la route du Tirol, laissant partout les traces les plus déplorables de ses rava-

Tableau du théâtre de cette guerre.

Telle était la misère affreuse, à laquelle cette lisiere du pays des Grisons était réduite. Les frontieres du Suntgäw, celles de la Suabe depuis Rhinfelden jusqu'à Brégenz,& celles du Tirol n'offraient pas un spectacle moins déplorable; l'on n'y voyait que les tristes ruines de châteaux, de bourgs & de villages détruits par les flammes, les campagnes désertes & sans aucune culture, & tous les habitans, sans en excepter même la noblesse la plus opulente, réduits à la mendicité par les dévastations des confédérés, ayant été contraints de se réfugier chez leurs voisins & d'y vivre de leurs bienfaits. Des maladies épidémiques, suites ordinaires d'une misere aussi affreuse, & toujours désignées sous le nom de peste, par les auteurs contemporains, parce que ses véritables symptômes leur étaient inconnus, se faisant sentir dans ces contrées saccagées, au point d'emporter une infinité de monde, mirent encore le comble aux fléaux de cette guerre. 1499.



SECTION XXVIII.

NÉGOCIATIONS INFRUCTUEUSES.

1499. LES vues politiques de Louis XII, & de Louis le Maure, tendant pour lors au même but, quoique ces deux princes eussent des intérêts diamétralement opposés, furent sur le point de terminer dès le milieu de Juillet cette guerre, si destructive pour toutes les puissances belligérantes, en leur offrant leur médiation. Louis XII rassemblait toutes ses forces pour envahir le Milanais, & espérait obtenir une levée considérable de troupes des cantons, dès qu'ils auraient fait leur paix avec l'empereur & ses alliés. En échange, le duc de Milan, averti des projets du monarque Français, qu'il redoutait extrêmement, se flattait de son côté de trouver de l'appui dans le corps Helvétique, si Galéas Visconti son ministre en Suisse, parvenait à terminer cette guerre, à la satisfaction de nos ancêtres. Visconti parvenu à s'insinuer auprès des régences de Zurich & de Berne, offrit le 19 Juin, la médiation de son maître au conseil souverain de cette derniere, qui remercia ce ministre de ses offres, & promit d'en faire part aux autres cantons. L'on indiqua une diéte à Lucerne, dans l'intention de commu-

Négociations infructueuses.

niquer à Visconti les articles préliminaires, suivant lesquels les cantons consentaient à conclure 1499.
la paix avec l'empereur & la ligue de Suabe. Tristan de Salazar, archevêque de Sens & ambassadeur de Louis XII en Suisse, se rendit de son côté à Lucerne, pour offrir la médiation de son maître au corps Helvétique; mais comme le train d'artillerie, que ce monarque devait fournir aux cantons, selon l'alliance du 16 Mars, n'arrivait point & se trouvait arrèté à Lyon, sous divers prétextes, ces républiques très-mécontentes du roi de France, bien éloignées d'exclure Visconti de cette médiation, comme Salazar paraissait le désirer, donnerent toute leur confiance au ministre de Louis le Maure, & le chargerent de faire parvenir leurs articles préliminaires à l'empereur. Flatté de cette préférence, & voulant se concilier la bienveillance du corps Helvétique, Visconti se rendit sans délai auprès de Maximilien, qui se trouvait pour lors à Lindau, & fit tous ses efforts pour engager ce monarque à accepter ces articles de pacification. L'empereur désirait la paix, pour le moins autant que les cantons; ses coffres vuidés, ses états limitrophes de la Suisse entierement ravagés, & enfin, le peu de déférence de la ligue de Suabe, à ses

1499. avis, l'avaient extrêmement dégoûté de cette guerre; mais étant dirigé par des ministres remplis d'animosité contre le corps Helvétique, ce monarque proposa, malgré les défaites réitérées de ses troupes, des articles préliminaires si déraisonnables, que les cantons les rejetterent, sans vouloir même les examiner.

SECTION XXIX.

DÉCOURAGEMENT DES TROUPES ALLEMANDES.

CES négociations infructueuses n'ayant point interrompu les hostilités, l'empereur forma dans cet intervalle un nouveau plan d'opérations; selon lequel, le comte de Furstemberg, pour lors dans le Suntgäw, à la tête d'une armée de 12 à 15 mille hommes, devait pénétrer en Suisse par le canton de Soleure, tandis que Maximilien comptait attaquer le Schwaderloch, avec les troupes reparties à Constance & dans les quartiers limitrophes de cette place. Ce monarque se flattant d'emporter le Schwaderloch, comptait à la suite de cette victoire, s'emparer de la Thurgo-

Découragement des troupes Allemandes.

vie & des états confédérés contigûs à ce pays. En
conſéquence de ce plan, Maximilien ayant fait 1499.
ſortir le 15 Juillet de grand matin l'armée Allemande de Conſtance, la rangea en bataille au nombre de 20 mille hommes, & après avoir fait établir quelques batteries de gros canons ſur les collines voiſines, afin de ſéconder & protéger ſon attaque, l'empereur voulut conduire cette armée en perſonne aux retranchemens du Schwaderloch. La garniſon de ce poſte montait à près de 7000 hommes, qui, préparés de longue main à bien recevoir les impériaux, bordaient le retranchement, & ſaluaient les ennemis de quelques volées de canon, accompagnées de leur muſique guerriere & de leurs cris d'allégreſſe; l'impatience des confédérés pour en venir aux mains, était ſi forte, que leurs chefs eurent non-ſeulement toutes les peines du monde à les retenir dans leurs lignes; mais, qu'ils furent encore obligés de diſtribuer les eſpadons, hallebardes & haches d'armes, conquiſes à la victoire d'Ermadinguen, aux femmes, qui, au nombre d'environ 1200, avaient ſuivi leurs maris au Schwaderloch, & qui demandaient à grands cris d'être armées, afin de pouvoir combattre à leurs côtés, à l'imitation des Helvétiennes. Maximilien, pour encourager

1499. les lansquenets, qui ne témoignaient pas à beaucoup près autant d'envie de se battre, se mit à la tête du corps de bataille, & voulut donner le signal de l'attaque, lorsque les commandans de l'armée abordant l'empereur, lui demanderent un moment de délibération, qu'il fut obligé de leur accorder, malgré son envie d'en venir aux mains.

L'on tint donc un conseil de guerre à cheval & à la tête de l'armée, dans lequel ceux qui l'avaient demandé, représenterent à l'empereur: *Qu'ils s'étaient à la vérité engagés à défendre les frontieres de l'empire, contre les Suisses; mais non pas à les attaquer dans leur pays, & encore moins dans un poste si bien fortifié. Que ce serait sacrifier cette armée à pure perte, & conduire ces troupes déja fort découragées, à une déroute assurée, à une mort certaine. Qu'ainsi, ils suppliaient Sa Majesté de remettre l'attaque du Schwaderloch à des tems plus favorables.* Maximilien, indigné de cette timidité, & sentant toute l'imprudence de conduire une troupe découragée à une attaque si périlleuse, malgré elle & malgré ses officiers, jeta de dépit son gantelet par terre, traita ces chefs de lâches, indignes d'avoir un empereur à leur tête, quitta l'armée au grand galop & se rendit à Constance, où il ne s'arrêta que jusqu'au lendemain, qu'il partit

Découragement des troupes Allemandes.

partit pour Lindaw. Les commandans Allemands firent d'abord rentrer l'artillerie & les munitions à Constance, leur armée les suivit deux heures après, accompagnée de quelques volées de canons du Schwaderloch & des huées de cette garnison, qui voulait à toute force tomber sur l'arriere-garde impériale; ce que les principaux officiers de ce poste ne jugerent pas à propos de lui permettre, ayant trouvé l'entreprise trop téméraire, malgré le découragement de leurs ennemis. 1499.

SECTION XXX.

FOURRAGE DU SCHWADERLOCH.

QUINZE jours après cette parade allemande, les commandans du Schwaderloch se rendirent aux instances réitérées des troupes confiées à leurs soins, en leur permettant de faire un fourrage général dans les environs de Constance, après avoir fait les dispositions suivantes pour en assurer le succès, & se mettre à l'abri de toute surprise. Ils sortirent le 30 Juillet de grand matin de leur poste, au nombre de 6000 hommes, avec toute leur artillerie, ne laissant que 1000 hommes à la

Section XXX.

1499. garde des retranchemens : ils placerent leur canon sur une colline, nommée le *Geisberg*, en faisant jouer cette batterie, défendue par 1500 hommes, à diverses reprises contre les murs de Constance, ce corps étant de plus chargé de conduire cette artillerie, s'il en était besoin, au secours d'un autre détachement de 2500 hommes, posté à une portée d'arquebuse du pont de Constance & derriere un rideau qui formait l'angle avec ce pont, & les mettait à couvert de l'artillerie de cette place. Ce second corps avait ordre d'observer la garnison de Constance, & de l'attaquer sans hésiter à la tête de ce pont, au cas qu'elle voulût faire une sortie, après avoir été renforcé par le premier détachement de 1500 hommes, & sa batterie. Toutes ces précautions prises, les 2000 confédérés restans, armés de faulx & de faucilles, & aidés par environ 1000 femmes, firent un fourrage complet autour de Constance, en épargnant à ses habitans la peine & les frais de leurs moissons. Les troupes allemandes entassées dans cette ville, au nombre de plus de 10 mille hommes, n'osant tenter une sortie, voulurent du moins troubler ces fourrageurs par le feu de leur artillerie, qui ne cessant de tirer, tua 9 confédérés & quatre femmes ; leurs camarades &

Section XXXI.

& Brégenz quelques grandes barques, construites sur le modele de celles que nous avons décrites dans le précédent volume, section XVII;
1499. qui étant montées chacune de 250 lansquenets, firent diverses descentes en Thurgovie, sur les terres du prince abbé de St. Gall & dans le Rhinthal; mais furent constamment repoussés; & ayant été vivement poursuivis par les confédérés dans une de ces descentes, les impériaux se jetterent en trop grand nombre dans deux de leurs barques, qui furent submergées avec plus de 800 hommes. Ce désastre arrivé le 24 Juillet, joint aux succès journaliers des armes confédérées, acheva d'abattre le courage des lansquenets, & de dégoûter Maximilien de cette guerre, d'autant plus que la nouvelle de la déroute de Dornach détruisit toutes les espérances qu'il avait conçues de son dernier plan d'opérations; de sorte que ce monarque engagea Visconti à renouer les négociations avec le corps Helvétique, & se rendit le 8 Août à Fribourg en Brisgäw, afin d'être plus à portée du congrès, qui venait de s'ouvrir le 4 à Schaffhausen, par les soins de Visconti.

Section XXXII.

côtés. Ce général fit le 18 dresser ses batteries,
1499. qui battirent les murs du château sans beaucoup d'effet, ne faisant observer aucune discipline, & ne songeant pas même à établir des postes avancés, ni à prendre aucune des précautions usitées contre les surprises. Cette armée assiégeante avait l'air, en un mot, d'être rassemblée pour un camp de parade & de plaisir, où l'on ne voyait que festins, bals & tournois. Quelques officiers prévoyant les suites funestes de cette négligence, firent sur cet objet des représentations au comte de Furstemberg, qui dans la plus grande sécurité sur toute espece d'attaque, leur répondit: *Ceux qui ont peur, n'ont qu'à décamper, les troupes Suisses sont en Thurgovie, & ils n'ont pas des ailes pour voler dans ces quartiers.* Les fortifications de Dornach tombaient en ruines; mais en échange cette place, pourvue depuis le 15 Mai, comme nous avons déja remarqué, d'une garnison de 600 hommes, avait pour baillif & commandant en chef, Benoit Hugui de Soleure, dont la bravoure & les talens militaires s'étant montrés avec distinction durant la guerre de Bourgogne, acheverent de le couvrir de gloire, de même que son adjoint & capitaine de la garnison, Hans Rodolphe Nægeli, sénateur de Berne, dans la défense va-

Siége de Dornach.

leureufe de cette place prefque démantelée.

Hugui fit avertir le 16 Juillet le fénat de Soleure, de l'arrivée du comte de Furftemberg, en priant ces fouverains, d'attendre celle des autres troupes confédérées, avant que de venir à fon fecours; en leur garantiffant fur fa tête, ainfi que Nægeli, de défendre Dornach, au moins quinze jours encore. Soleure communiqua tout de fuite cet avis aux autres cantons, & fur-tout à ceux de Berne & de Fribourg, en les priant de hâter la marche de leurs troupes; & en attendant leur arrivée, les Soleuriens fe mirent en campagne au nombre de 1500 hommes, commandés par Nicolas Conrad, avoyer de ce canton. Ce corps fe pofta vers Liechftall, où il fut joint le 19 par Brandolphe de Stein, à la tête de 800 Bernois, cantonnés dans le bas-Argäw. Quoique Zurich ne fe fut pas chargée de concourir à la défenfe des frontieres de Soleure, ce canton y envoya néanmoins un corps de 400 volontaires, fous les ordres de Gafpard Göldlin, qui fit une fi grande diligence, qu'il arriva de fon côté le 19 à Liechftall. Ces trois chefs des troupes confédérées, allerent le 20, reconnaître les ennemis, & fe placerent pour cet effet fur une colline couverte de bois, nommée la *Scharten-Flue* 1499.

Siége de Dornach.

de l'autre côté de la riviere, de la passer & de venir au secours de leurs camarades ; soit aussi 1499.
pour mettre l'ennemi entre deux feux. Ce conseil de guerre ayant décidé d'attaquer l'armée allemande à deux heures après midi, comme le moment le plus favorable pour cette surprise, les lansquenets & leurs officiers se trouvant pour lors dans le fort de leur ivresse, le restant des troupes confédérées ne fut rangé en bataille qu'à 11 heures. L'avant-garde formée par les 1500 Soleuriens, sous les ordres de leur avoyer Conrad, passa la *Scharten-Flue* en droiture, pour tomber sur la garde Gueldroise & sur un corps de lansquenets, chargé de défendre la batterie la plus considérable des ennemis. Le corps de bataille, composé des 3000 Bernois, commandé par l'avoyer d'Erlach, & sous lui par le banneret Wyler, se chargea d'attaquer de son côté l'armée allemande de front ; & obligé de faire un détour en passant une forêt, pour se rendre sur le champ de bataille, qui lui fut désigné, il ne pouvait y arriver, selon toute apparence, qu'une heure & demi après l'avant-garde.

SECTION XXXIII.

BATAILLE DE DORNACH.

1499. L'AVOYER Conrad ayant paſſé la *Scharten-Flue*, tomba le premier ſur les lanſquenets, qui ſurpris & ivres pour la plûpart, ne purent oppoſer aucune réſiſtance aux Soleuriens, & au bout d'un quart-d'heure, s'enfuirent vers le gros de leur armée, en abandonnant huit pieces de canons, commis à leur défenſe. Telle était l'indiſcipline & la confuſion qui régnait dans cette armée, que la garde Gueldroiſe, campée à une portée d'arquebuſe de ces lanſquenets, & ſéparée d'eux par un petit bois, crut qu'ils avaient pris querelle dans l'ivreſſe, lorſqu'elle entendit les cris des combattans, de ſorte que pluſieurs officiers de ce corps ſe détacherent pour les ſéparer; mais comme les Soleuriens leur répondirent à grands coups de piques & de hallebardes, ils rejoignirent leur troupe au grand galop, pour l'avertir de quoi il s'agiſſait. Tandis que l'avoyer Conrad était occupé à prendre poſte dans le camp des lanſquenets, à ſe couvrir de la batterie dont il venait de s'emparer, & à la tourner du côté de la Birs, en attendant l'arrivée du corps de bataille, la garde Gueldroiſe eut le tems de monter à cheval, & de ſe

Sect. XXIII. Bataille de Dornach.

replier sur le gros de l'armée, dont elle couvrit le front, jusqu'à ce qu'elle fut rangée en bataille; ce que les comtes de Furstemberg & de Bitsch, revenus de leur premiere sécurité, exécuterent sans perdre un instant, en envoyant ordre au corps campé de l'autre côté de la Birs, de venir les joindre tout de suite. 1499.

Sur ces entrefaites, arriva le corps de bataille Bernois, qui ayant eu un bois fort épais à traverser, & ses rangs rompus dans cette marche, fut obligé de les former de nouveau; ce qui donna une heure de repit aux ennemis. Les Bernois & Soleuriens réunis, formant un bataillon de 600 hommes de front, sur huit rangs de profondeur, après avoir vivement canonné l'armée Allemande, aussi rangée en bataille sur une ligne, & sa cavalerie couvrant ses deux aîles, s'ébranlerent à trois heures & demi du soir pour la charger. La mêlée se soutint pendant deux heures avec beaucoup d'acharnement & un avantage égal; car si les confédérés avaient en leur faveur une valeur intrépide, de même que le choc impétueux qui en résultait, & qui leur fit remporter tant de victoires, les Allemands avaient en échange une armée trois fois plus nombreuse, & par cette raison un front infiniment plus étendu,

1499. qui attaqua les Suisses de front & par les deux flancs. Les comtes de Furstemberg & de Bitsch, profitant de cette supériorité, firent les derniers efforts pour décider la victoire en leur faveur; de sorte que les confédérés enveloppés pour ainsi dire de tous côtés, ne parvinrent que par des prodiges de valeur à conserver leur artillerie conquise, & à se soutenir dans cette position désavantageuse.

Déja les Suisses avaient perdu plus de 300 hommes & beaucoup de terrein, sans avoir aucune nouvelle de leur arriere garde, lorsqu'elle parut enfin, après cinq heures; s'étant égarée en route & ne pouvant plus remplir sa premiere destinée, elle tomba tout de suite sur les derrieres de l'aîle gauche ennemie, qui avait formé une potence, & enveloppé le flanc droit des confédérés. Cette arriere-garde voulant éviter les reproches de ses compatriotes, exécuta cette attaque avec une telle furie, que cette division de l'armée Allemande, culbutée & mise en désordre, entraîna le reste des troupes impériales, qui furent obligées de se battre en retraite & de se reformer à une demi-lieue de là, devant le front de leur camp. Nos ancêtres ayant profité de cet intervalle, pour reprendre haleine & se remettre de

Bataille de Dornach.

leur côté en ordre, le combat recommença après
les six heures avec un nouvel acharnement. Les 1499.
confédérés étaient, malgré la jonction de leur arriere-garde, bien éloignés d'avoir aucun avantage sur un ennemi qui se battait avec une bravoure infinie, & qui, profitant de sa supériorité, était parvenu à les repousser au bout d'une heure, jusqu'à l'entrée du bois. Telle était la position de nos ancêtres, à sept heures & demi du soir, & à l'issue de ce troisieme combat de la journée, lorsque 1200 hommes de Lucerne & de Zug arriverent sur le champ de bataille, en poussant des cris d'allégresse & en faisant sonner leurs clairons, afin d'être d'abord reconnus des Suisses; ce nouveau renfort prenant la gauche de l'armée Allemande en flanc, l'attaqua avec une telle impétuosité, qu'il pénétra dans ses rangs, après avoir enfoncé la cavalerie Flamande qui couvrait cette aîle.

Ce fut le moment décisif: les Allemands, découragés d'un côté par l'arrivée successive de ces deux corps Suisses, craignirent d'avoir toutes les forces des cantons sur les bras, & dès ce moment ne penserent plus qu'à se battre en retraite; les confédérés, ranimés en échange par ce renfort inespéré, séconderent son attaque avec tant

Bataille de Dornach.

noiſes & Soleuriennes pour ſecourir cette place ; 1499.
ce qui décida Féer & Steiner à partir le lendemain 21, de grand matin, pour Liechſtall, en faiſant une telle diligence, qu'ils arriverent le 22 à ſept heures & demi du ſoir, ſur le champ de bataille. Ces deux chefs reçurent à la ſortie de Liechſtall, les premieres nouvelles de cette bataille, par des ſoldats fugitifs, nommés *Welſché* dans toutes nos annales, qui les aſſurerent, que les confédérés, totalement défaits, n'étaient dans le cas de recevoir de ſecours que celui de couvrir leur retraite. L'avoyer de Lucerne traita ces fugitifs de lâches, qui méritaient le dernier ſupplice, pour avoir quitté leurs rangs auſſi honteuſement ; & ſe tournant, auſſi bien que le landammann de Zug, vers leurs troupes : *chers compagnons*, dirent-ils, *doublons le pas, afin de vaincre ou de mourir avec nos compatriotes ; car s'ils ont eu le malheur de ſuccomber ſous le nombre de nos ennemis, certainement ils n'ont pas eu la lâcheté de tourner le dos, comme ces miſérables cherchent à nous le perſuader. Allons, marche !* Toute la troupe répondit avec des cris d'allégreſſe : *allons, marche !* & doublant le pas, ſurvint à point nommé au ſecours de nos ancêtres, en décidant la victoire par ſon attaque furieuſe.

Sect. XXXIII. Bataille de Dornach.

1499. Revenons (à la suite de cet éclaircissement) à l'armée victorieuse, qui ayant rendu sur le champ de bataille, ses actions de graces à la bonté Divine de cette victoire signalée, prit la même nuit possession du camp allemand, où trouvant des tables dressées dans presque toutes les tentes, elle put repaître & se refaire amplement, aux dépends des vainous, des fatigues de cette mémorable journée du 22 Juillet, dont les trois combats coûterent à nos ancêtres plus de 400 hommes, étendus sur le champ de bataille; les Allemands y perdirent 3500 hommes, parmi lesquels se trouverent les comtes de Furstemberg & de Bitsch; 21 pieces de gros canons avec beaucoup de munitions; neuf bannieres, entr'autres celles de Fribourg en Brisgäw & d'Ensisheim; & leur camp tendu, rempli de vaisselle & d'autres effets précieux, avec quantité de bagages. Les troupes d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden & de Fribourg arriverent le 23 Juillet à Dornach. Cette armée confédérée, d'environ 10 mille hommes, fit une troisieme irruption dans le Suntgäw, & après en avoir tiré de fortes contributions, se sépara le 30 Juillet, n'ayant découvert aucun vestige de troupes Allemandes dans ces contrées.

SECTION

SECTION XXXIV.

CONGRÈS ET PACIFICATION DE BASLE.

CES défaites conſécutives des troupes impériales, ne purent ouvrir les yeux aux miniſtres de 1499.
l'empereur, ſur leurs projets chimériques, de réduire les cantons à en recevoir la loi, ni détromper ce monarque à ce ſujet. Le corps Helvétique avait, ſur les ſollicitations de Galéas Viſconti, indiqué, pour le 4 Août, un congrès à Schaffhauſen, en remettant à ce miniſtre leurs prétentions & leurs pleins pouvoirs, Maximilien ayant remis les ſiens aux ambaſſadeurs de Louis XII. Les demandes de l'empereur furent encore ſi déplacées, après les échecs réitérés de ſes armées, que les députés des cantons, ſans y répondre, rompirent toute négociation dès cette premiere ſéance, après s'être concerté entr'eux dans cette ville, avant de ſe ſéparer, ſur un plan d'opérations ultérieures, ſelon lequel ils convinrent d'attaquer à forces réunies les quatre villes foreſtieres, & de commencer par le ſiege de Lauffenbourg, dont la garniſon venait d'être renforcée par 600 lanſquenets de Nuremberg. En conſéquence de ce projet, les cantons firent tranſporter à Brugg, l'artillerie françaiſe,

Section XXXIV.

1499. qui enfin était arrivée à Soleure. Au milieu de ces préparatifs de guerre, les instances du margrave Casimir de Brandebourg-Bareuth, jointes à celles de Galéas Visconti, engagerent les cantons à convoquer un nouveau congrès à Bâle, qui s'ouvrit le 28 Août, & qui fut composé du margrave Casimir de Brandebourg-Bareuth, de Tristan de Salazar, archevêque de Sens, & de Rigault d'Oreilles, gouverneur de Chartres, ambassadeurs de Louis XII, & de Galéas Visconti, ministre de Louis le Maure, duc de Milan; tous les quatre en qualité de médiateurs. De la part de l'empereur, le comte Philippe de Nassau, Jean de Thalbourg, évêque de Worms, Paul de Lichtenstein, conseiller intime de ce monarque, & Cyprien Sérentin, chancelier du Tirol, parurent dans cette assemblée, formée en outre par tous les représentans du corps Helvétique; Gothard de Gielen, prince abbé de Saint-Gall, s'y rendit en personne, & la ligue de Suabe y envoya les barons d'Absberg & de Thunguen.

Paul de Lichtenstein déclara, dès cette premiere séance, aux membres de ce congrès: *que l'empereur ne consentait à traiter de la paix, que sous les conditions proposées au congrès de*

Congrès & pacification de Bâle.

Schaffhausen, & qu'en cas d'un nouveau refus d'accepter ces articles préliminaires, les cantons devaient s'attendre d'avoir derechef toutes les forces de Sa Majesté Impériale & de la ligue de Suabe sur les bras. Louis Amman, chancelier de la ville de Zurich, répondit, au nom du corps Helvétique, à ce discours : *Que les cantons étaient très-surpris d'entendre à ce congrès des propositions qu'ils avaient déjà rejettées avec indignation, & qu'ils rejetteraient toujours de même; qu'ainsi il n'y avait qu'à rompre ce congrès & recommencer la guerre. Que le corps Helvétique continuerait à montrer à l'Europe, combien peu il redoutait les ennemis dont Lichtenstein osait les menacer; espérant, au surplus, que Dieu continuerait à bénir ses armes.* Sur cette replique ferme, les ambassadeurs impériaux quitterent leur ton fanfaron, & bien loin d'accepter le marché que le chancelier de Zurich venait de leur mettre à la main, ils demanderent la continuation des conférences; d'autant plus que les barons d'Absberg & de Thungen, leur déclarerent, au nom de la ligue de Suabe, *qu'absolument dégoûtés de cette guerre, les membres de cette association étaient décidés à conclure la paix avec les cantons à tout prix.* Les choses en étaient à ce point, lorsque les soins pacifiques du mar- 1499.

Section XXXIV.

grave de Brandebourg parvinrent à dresser & con-
1499. clure, entre les puissances belligérantes, un traité de pacification sur le pied suivant.

1°. Il y aura dorénavant une paix solide & perpétuelle, entre sa majesté impériale, la ligue de Suabe & tout l'empire d'Allemagne d'un côté, & les cantons, avec leurs co-alliés, formant le corps Helvétique de l'autre.

2°. Sa majesté impériale reconnaîtra, de même que les états de l'empire d'Allemagne, la souveraineté & l'indépendance des cantons, ainsi que celle de leurs co-alliés perpétuels; en réservant néanmoins les liens, qui attachaient le prince abbé de St. Gall, la ville de ce nom, & celle de Bienne à l'empire.

NB. Les états co-alliés des cantons, compris dans cet article, y furent spécifiés, à savoir, le prince abbé de St. Gall, la ville impériale de ce nom, la ville de Bienne, le pays d'Appenzell, la république du Vallais, la Ligue-Grise & la Ligue-Caddée.

3°. Qu'en conséquence de cette souveraineté & indépendance reconnues du corps Helvétique, toutes les procédures & les décrets de la chambre impériale de Worms, faits & rendus contre quelques membres ou sujets du corps Helvéti-

Congrès & pacification de Bâle.

que, ſeraient annullés ; & qu'il ſera expreſſément défendu à ce tribunal, de citer à l'avenir, ſous aucun prétexte quelconque, à comparaître devant lui, aucun membre du corps Helvétique, à moins que d'avoir obtenu au préalable des cantons un conſentement formel à cet égard ; ni aucun citoyen, vaſſal ou ſujet du corps Helvétique, à moins d'en avoir requis pour cet effet ſon ſouverain, & en avoir obtenu ſon agrément pour cette citation. 1499.

4°. Sa majeſté impériale cédera pour toujours, aux cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, la ſouveraineté abſolue & entiere de la Thurgovie, dont ce monarque avait conſervé la juriſdiction criminelle dans la plupart des diſtricts.

NB. Ces ſept cantons, pour lors uniques poſſeſſeurs & corrégens de la Thurgovie, admirent la même année les cantons de Berne, de Fribourg & de Soleure, à cette corrégence, quant au criminel. Et en 1712, Berne fut admis par le traité d'Araw, à la corrégence entiere de la Thurgovie.

5°. Les cantons reſtitueront les conquêtes qu'ils ont faites dans le comté de Feldkirch, dans le Klekgäw & dans le Hégäw, à leurs anciens ſouverains & poſſeſſeurs légitimes.

Section XXXIV.

6°. Sa majesté impériale conservera ses droits de
1499. suzeraineté sur le Brättigäw, en sa qualité de comte de Tirol; & les communautés du dit Brättigäw, faisant partie de la ligue des dix Jurisdictions, seront tenues de prêter le serment féodal de vassaux à l'empereur, qui, en échange s'obligera, de même que ses successeurs, de confirmer & reconnaître la validité du traité d'union & de combourgeoisie perpétuelle, contracté par les dites communautés, en 1471, avec les Ligues Caddée & Grises.

7°. Les difficultés de sa majesté impériale avec les Ligues-Grises, au sujet des échanges de domaines, faits en 1498, entre ce monarque & l'évêché de Coire, seront terminées à l'amiable, sous l'arbitrage de Frédéric de Hohenzolleren, évêque d'Augsbourg.

8°. Au cas qu'il s'élevât dorénavant de nouveaux points de litige, entre les susdites puissances belligérantes reconciliées par ce traité, la ville de Bâle servira de *Mahl-Statt*, ou de lieu du congrès, & les évêques de Constance & de Bâle d'arbitres.

9°. Sa majesté impériale & le corps Helvétique, renouvelleront ensemble l'union héréditaire, dans le courant de cette année, si cela se peut,

Congrès & pacification de Bâle.

ou du moins pour le plus tard, dans le cours de l'année ſuivante. 1499.

10°. Toutes les rançons & les contributions, qui n'ont pas encore été payées, ſeront annullées, & les ôtages remis en liberté, en rembourſant néanmoins pour ces derniers leurs frais d'entretien.

L'article onzieme contient deux tranſactions amiables. La premiere, entre le canton de Zurich & les comtes de Sulz, qui furent réintégrés dans leur traité de combourgeoiſie, avec cette république. La ſeconde, entre le canton de Soleure & le comte Guillaume de Thierſtein, par lequel, ce ſeigneur cédant le château & une partie du comté de Thierſtein aux Soleuriens, redevient leur combourgeois perpétuel.

Ce traité, inſéré dans le dictionnaire Helvétique de Lew, tome XVI, page 511-519, fut ſigné le 22 Septembre 1499, par toutes les puiſſances belligérantes & par les médiateurs.

C'eſt ainſi que les cantons, après avoir acquis par leurs victoires conſécutives durant cette guerre, beaucoup de gloire, y mirent le comble par une modération ſans égale, & digne des plus grands éloges. Nos ancêtres, ſans chercher à étendre par de nouvelles conquêtes, les limites

1499. que la Providence parait avoir prescrites à la Suisse, par cette enceinte de montagnes, de même que par celle du Rhin & du lac de Constance, se contenterent de faire reconnaître leur souveraineté & leur indépendance par sa majesté impériale, ainsi que par les états de l'empire, afin de se mettre pour toujours à l'abri de toute espece de chicanes, de la part de Maximilien & de ses successeurs à ce sujet. Diverses puissances de l'Europe méridionale, qui avaient déja reconnu cette souveraineté & cette indépendance du corps Helvétique, apprenant sa conduite remplie de modération & de dignité au congrès de Bâle, ajouterent de beaucoup à cette considération, que les armes victorieuses de nos ancêtres leur avaient déja inspiré pour les états confédérés. Aussi la plupart de nos annales envisagent la pacification de Bâle, comme l'époque la plus brillante de l'histoire militaire de la Suisse, & la plus glorieuse pour ses citoyens.



SECTION XXXV.

CONQUÊTE DU MILANAIS PAR LOUIS XII.

LOUIS XII, roi de France, avait du chef de ſon ayeule, Valentine de Viſconti, des droits inconteſtables ſur le duché de Milan & ſes dépendances; droits beaucoup plus légitimes que ceux de Louis le Maure, dont le pere avait en partie uſurpé ce pays; comme on l'a vu dans le précédent volume, §. 9, ſection XXII; ſoit ſur les états du Milanais, ſoit auſſi ſur les deſcendans de la maiſon de Viſconti, dont Galéas, cité dans les ſections précédentes, formait un des rejetons. Pour le malheur de la France, & même pour celui de nos ancêtres, Louis XII ſuivit le ſyſtême politique de ſon prédéceſſeur, relativement à l'Italie, & ſe fit proclamer à ſon couronnement, roi de France, de Naples, de Sicile & de Jéruſalem, duc de Milan, ſeigneur de Gênes & marquis d'Aſti. L'on trouvera, dans le volume ſuivant, les négociations de ce monarque auprès des cantons, pour les inciter à renouveller leur alliance avec ſa couronne; & dans cette ſection, comme dans les ſuivantes, les diverſes négociations des miniſtres de France en Suiſſe, qui concernent la Lombardie, les différentes levées de troupes 1499.

Conquête du Milanais par Louis XII.

le roi sollicitait d'avec sa femme, fille de Louis XI, afin de pouvoir épouser Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Le fils naturel de ce pape détesté, digne de séconder les vues de son pere, obtint de Louis XII le duché de Valentinois, des pensions & des dignités, & acheva d'applanir toutes les difficultés à l'entrée de ce monarque en Italie. Sollicité de dépouiller le duc de Milan, & assuré des puissances qui auraient pu s'opposer à ses vues, le roi de France profita du tems, où l'empereur avait une guerre malheureuse sur les bras, qui l'empêchait de sécourir Louis le Maure son beau-frere. Tandis que par une de ces inconséquences politiques, si fréquentes durant ce siécle, les ministres de France en Suisse travaillaient par ordre de leur maître, avec autant de bonne foi que de zéle, à reconcilier Maximilien & la ligue de Suabe avec les cantons, il est vrai, dans l'intention d'obtenir d'autant plus facilement de ces républiques une levée de troupes; mais il eut mieux valu peut-être, pour les intérêts du roi de France, de se passer de cette levée, & de tenir les mains liées à l'empereur.

1499.

Quoiqu'il en soit, Louis XII ayant eu la précaution de renouveller & de resserrer l'alliance de sa couronne avec les Suisses & le duc de Savoye,

Section XXXV.

1499. paſſa les monts au milieu de Juillet, à la tête d'une armée formidable, & fit en trois ſemaines la conquête du Milanais, du Parméſan, du Plaiſantin & de la ſeigneurie de Gènes ; quoique Louis le Maure, ſouverain de ces trois duchés & de Gènes, eut des troupes auſſi nombreuſes ſur pied que le roi de France. L'on vit alors pour la ſeconde fois dans ce pays, ce que pouvait la *furia Franceſe* ; c'eſt ainſi que les Italiens déſignaient l'impétuoſité des attaques des Français, qui déroutaient la ſagacité italienne. Quelques places ayant voulu réſiſter aux armes de Louis XII, furent priſes d'aſſaut & livrées au pillage. Ce triſte ſort effraya Milan, Parme, Plaiſance, Tortone, Pavie, Valence & Gènes, qui ouvrirent leurs portes au vainqueur. Louis Sforze, trahi & abandonné par la plus grande partie de ſes ſujets, de même que par ſes troupes, & attaqué de tous côtés, (car l'armée Vénitienne était entrée dans le Crémonais & s'en était emparé,) n'eut d'autre reſſource que de ſe réfugier avec ſa famille, ſes tréſors & quelques ſerviteurs affidés à Inſpruk, auprès de Maximilien.

Le roi de France craignant l'inconſtance des Vénitiens & la perfidie du pape, qui déja ſe répentait de l'avoir appellé en Italie, députa ſur la

Conquête du Milanais par Louis XII.

fin d'Août, le baillif de Dijon en Suisse, pour demander aux cantons une levée de 12 mille hommes, pendant que les ambassadeurs de ce monarque travaillaient au congrès de Bâle, à terminer la guerre de Suabe. Le baillif de Dijon demanda & obtint la convocation d'une diéte pour l'entendre, il lui fit part de l'expédition de son maître en Lombardie, & de la conquête qu'il venait de faire du Milanais; en offrant aux cantons de la part de Louis XII, comme possesseur de ce duché, de remplir fidélement tous les articles du dernier capitulat de Milan, & d'aller même au-delà des engagemens pris par Louis le Maure, dans ce traité, envers ces républiques. Cet ambassadeur extraordinaire du roi de France, termina ces assurances, en demandant aux cantons une levée de 12 mille hommes, pour conserver les conquêtes de son maître en Italie. Il y eut de grands débats dans cette diéte, au sujet de la demande du baillif de Dijon, de sorte qu'elle fut prise *ad referendum*, & que les représentans du corps Helvétique se séparerent, après s'être ajourné pour le 14 Septembre à Lucerne. S'étant rassemblés au jour prescrit dans cette ville, les cantons accorderent le 15, cette levée au monarque Français; soit que regardant la guerre de

1499.

1499. Suabe comme terminée, ils fussent bien aises d'occuper ailleurs leur jeunesse, qui devenait de jour en jour plus turbulente, ne pouvait être contenue dans les bornes de la subordination qu'avec des peines infinies; soit aussi que ce ministre de Louis XII eût répandu à propos de grosses sommes d'argent, comme divers historiens Suisses le prétendent. Quoiqu'il en soit, le baillif de Dijon conduisit cette levée sur la fin de Septembre en Italie, où elle fut repartie dans les places les plus importantes, qui venaient d'être soumises à la domination du roi de France; lequel combla de distinctions les capitaines de cette levée, & plusieurs d'entr'eux ayant suivi ce monarque à Gênes, assisterent à son entrée dans cette ville, & furent placés dans la cavalcade avec les seigneurs les plus qualifiés de la cour de France.

D'un autre côté, Galéas Visconti ayant beaucoup contribué à la conclusion de la paix de Bâle, adressa dans la derniere séance de ce congrès aux représentans du corps Helvétique, une harangue dans laquelle ce seigneur, extrêmement chéri en Suisse, dépeignit de la maniere la plus pathétique, la situation déplorable de son maître, expulsé de ses états, & conjura ces députés d'en-

gager leurs souverains respectifs à prendre le duc de Milan sous leur protection immédiate, ou du moins d'intercéder fortement en faveur de ce prince, auprès du roi de France. Touché de ces instances de Visconti, les cantons résolurent au commencement d'Octobre, d'envoyer une députation à Milan, chargée de féliciter Louis XII de ses conquêtes, & d'intercéder auprès de ce monarque pour le duc de Milan; afin d'obtenir à ce prince fugitif une pension honnête, ou quelqu'autre dédommagement de la perte de ses états. Le roi de France, revenu le 21 Octobre à Milan, donna le 26 audience aux ambassadeurs Suisses; à la tête desquels on voyait, Rodolphe Escher, bourguemaître de Zurich, & Jean Rodolphe de Scharnachthal, baron d'Oberhofen, Bernois; qui à la vérité, furent reçus par ce monarque, avec tous les honneurs que l'on rendait pour lors aux représentans des têtes couronnées, mais qui en échange ne purent rien obtenir pour le duc de Milan; ce qui néanmoins faisait l'objet essentiel de leur mission. A ce défaut, cette ambassade renouvella le 8 Novembre, au nom du corps Helvétique, le capitulat de Milan avec le roi de France, par ordre duquel ses ministres ajoutèrent à ce traité, quelques articles fort avantageux

1499.

1499. à nos ancêtres, afin de se concilier leur attachement. Vogel nous a transmis le résumé de ce capitulat renouvellé, dans son excellent ouvrage, sur les alliances des Suisses avec la couronne de France, page 79 à 85.

Louis XII quitta l'Italie sur la fin de Novembre, après avoir reçu les hommages du duc de Ferrare, & des marquis de Mantoue, de Montferrat & de Saluces; & pris la précaution de conclure une trêve avec l'empereur, jusqu'au 1 Mai 1500. Avant que de repasser les Alpes, le roi établit Philippe de Ravenstein, gouverneur de Gènes, & confia le gouvernement du Milanais à Jean Jaques Trivulce, en le décorant du bâton de maréchal de France. Originaire de ce pays, & issu d'une famille noble, mais pauvre & dénuée d'illustration, Trivulce en avait été chassé par Louis Sforze, sur la fin de 1493. Il s'attacha dès-lors inviolablement à la France, & doué de tous les talens d'un grand capitaine, il dirigea l'année d'après Charles VIII, dans son expédition de Naples, par d'excellens conseils.

Le baillif de Dijon, qui commandait dans Côme & sur ces frontieres, parvint au moyen de son argent & de ses intrigues, à attirer les premiers jours de Novembre, dans le canton d'Ury, près de

Section XXXVI.

distribuant les principales charges qu'à ses parens &
1499. à ses créatures. Les sommes destinées au payement des troupes, furent dissipées ou employées à d'autres usages. Les Suisses qui n'étaient point payés, qui étaient de plus traités avec beaucoup de hauteur par quelques généraux Français, s'en retournérent pour la plûpart très-mécontens dans leur patrie. Trivulce, rempli de sécurité, eut l'imprudence de céder à César Borgia un corps de 8000 Suisses, commandés par le seigneur d'Alègre. Le duc de Valentinois employa ces troupes avec beaucoup de succès en Décembre de l'année précédente, & en Janvier de celle-ci, pour s'emparer de plusieurs places de la Romagne, qui jointes à celles qu'il possédait déja, devaient lui former une souveraineté.

Tel était l'état des choses dans le Milanais, entiérement dégarni de troupes Suisses, lorsque les partisans de Louis Sforze, dit le Maure, en profiterent, pour le rétablir dans ses états. Galéas Visconti négociait en Suisse auprès de divers cantons, depuis les premiers jours de Novembre 1499, des sécours pour son maître; & s'il ne put en obtenir ouvertement, il parvint du moins à toucher quelques premiers magistrats de ces républiques en faveur de ce prince; lequel averti de ces dis-

Suites de cette révolution.

politions favorables, se rendit à Coire avec son frere le cardinal Ascagne Sforze, afin de donner plus de poids aux négociations de son ministre. Ce dernier parvint en Janvier, à lever un corps de 6000 Suisses, composé pour la plûpart d'officiers & de soldats, fraîchement revenus du Milanais, fort irrités contre Trivulce; & augmentés par 3000 Vallaisans, sous les ordres de Georges Auf der Flue, qui les avait rassemblés pour le service de Louis Sforze. Ces deux levées se rendirent les premiers jours de Février à Coire, auprès de ce prince, qui dans le même tems, reçut de l'empereur un secours de 6000 lansquenets. Le duc de Milan se mit en marche le 10 Février, traversa la Valteline sans éprouver la moindre résistance, & son armée venant d'être renforcée sur ces entrefaites par 2000 Grisons & autant de fantassins Lombards, il rentra dans le Milanais à la tête de 19000 hommes. Le marquis de Mantoue, le prince de la Mirandole & le seigneur de Carpi avaient amené à Louis le Maure ces 2000 Lombards. Côme, Milan, Pavie & Parme ouvrirent leurs portes à leur ancien souverain, qui recouvra en moins d'un mois la plus grande partie de ses états; Plaisance, Novarre & Lodi étant aussi rentrés sous sa domination.

1499.

Section XXXVI.

1500. Dès que Trivulce fut avisé de la marche de Louis le Maure, il rappella d'Alègre avec ses 8000 Suisses, & après avoir muni le château de Milan, aussi bien que les villes d'Aléxandrie, de Tortone & de Valence de fortes garnisons, il se replia sur le Montferrat avec le reste de ses troupes, en faisant demander à son maître de prompts & puissans secours. Le roi de France envoya d'abord Louis, duc de la Tremouille, à la tète de 6000 gens-d'armes & de 8000 fantassins, en Lombardie, en qualité de commandant suprême de ce pays; & un ordre à Trivulce de se réunir au duc en diligence avec ses troupes. Dans le même tems ce monarque dépècha Tristan de Salazar, archevêque de Sens, & Antoine de Bassey, bailli de Dijon, en Suisse, chargés de demander aux cantons, une nouvelle & nombreuse levée de troupes. Ces deux ministres s'intriguerent si bien à Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, qu'ils obtinrent les premiers jours de Mars à une diéte, convoquée à Zurich pour les entendre, une levée de 24 mille hommes, qui fut distribuée en 45 bandes ou enseignes; celles de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Zug, de Glarus, de Fribourg, de Soleure, de Bâle, d'Appenzell, de l'abbé & de la ville de St. Gall, eurent leurs rendez-

Suites de cette révolution.

vous à Fribourg & dans ses environs, où elles furent reçues par le bailli de Dijon, qui leur fit passer le St. Bernard & joignit l'armée Française avec ces troupes à Verceil. Les bandes d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden prirent une autre route & passerent le St. Gothard. Les habitans de Bélinzona, las de la domination Française, prierent le landammann d'Ury, Henri Troguer, de les prendre sous la protection immédiate de ces trois cantons. Troguer se rendit à leurs instances, & prenant possession de la ville & du comté de Bélinzona au nom de ces trois républiques, il laissa dans cette ville une garnison de 800 hommes, choisis sur ces trois contingens. Cette démarche singuliere, de faire garder une place enlevée à Louis XII par des troupes à sa solde, fut une des raisons, que ce monarque fit alléguer à juste titre, pour refuser la cession de Bélinzona à ces trois cantons. 1500.

Le duc de Milan ayant appris que les généraux Français rassemblaient aux environs de Verceil une armée formidable, pour le déposséder une seconde fois de ses états, dépêcha tout de suite son cousin, Jean Marie Sforze, archevêque de Genes, & Galéas Visconti, auprès des cantons, afin d'implorer leurs secours. Ces deux ministres,

Section XXXVI.

appuyés par les ambassadeurs impériaux, offri-
1500. rent à ces républiques (outre la confirmation du capitulat de Milan, sur le pied qu'il avait été renouvellé cinq mois auparavant, avec le roi de France,) la cession perpétuelle de la ville & comté de Bélinzona, aux cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden; & de céder sur le même pied, les bailliages de Lugano, de Locarno, de Mendrisio & de Vall-Maggio à tous les dix cantons en commun; mais ceux-ci, ayant les mains liées par leur derniere alliance avec Louis XII, consolidée par le dernier capitulat de Milan, refuserent sans hésiter ces propositions, quoique très-avantageuses. Touchés cependant de la triste situation de Louis le Maure, & inquiets de voir plus de 38 mille Suisses, répandus en Lombardie, & prêts à s'entre-égorger, ces républiques promirent à Visconti, d'envoyer une députation aux généraux Français, afin de négocier d'abord, entre les puissances belligérantes, une trêve, à la suite de laquelle, les mêmes médiateurs travailleraient à obtenir au duc de Milan, un sort & un dédommagement convenable par une pacification solide.

Voilà donc plus de 38 mille confédérés répandus en Lombardie; en grande partie, jeunesse

Suites de cette révolution.

belliqueuſe & habituée depuis huit mois à la vie des camps : cette énumération n'eſt point exagé- 1500.
rée, & cependant, la Suiſſe n'était point dégarnie au point que l'agriculture en ait ſouffert. Qu'on ſe ſouvienne enſuite, que le corps Helvétique réuniſſant toutes ſes forces en 1476, pour réſiſter au duc de Bourgogne, n'avait pu lui oppoſer à la bataille de Morat, qu'environ 38 mille hommes ; & l'on verra par cette preuve inconteſtable, à quel point étonnant la population de ce pays avait augmenté depuis 24 ans.

Revenons à Viſconti & à ſes négociations : il informa ſon maître de la réſolution de la diéte de Zurich, & ce prince abandonna Milan, quoiqu'il tint le château de cette ville bloqué, & qu'il fût ſur le point de s'en rendre maître. Louis le Maure prit ce parti, contre l'avis du cardinal Aſcagne ſon frere, contre celui des principaux ſeigneurs Milanais, attachés à ſon parti, & enfin contre l'opinion des capitaines Suiſſes de ſon armée ; tous, voyant le duc de Milan à la tête de 19000 hommes remplis d'ardeur, lui conſeillerent d'attendre les Français dans ſa capitale, & de preſſer plus vivement les attaques du château. Mais ce prince ne put éviter ſa deſtinée malheureuſe : au lieu de ſuivre ces conſeils ſalutaires,

1500. il quitta Milan le 1 Avril, avec son armée, passa le même jour le Tesin, & vint se renfermer dans Novarre; place mal approvisionnée, & dont le château était entre les mains des Français.

SECTION XXXVII.

PRISE DE LOUIS LE MAURE.

S'ÉTANT ainsi obstiné pour son malheur à cette démarche imprudente, le duc de Milan perdit par sa retraite, toutes les villes qui lui avaient ouvert leurs portes, de même que la plupart de ses troupes Lombardes, qui dans cette marche déserterent par bandes; ce qui découragea beaucoup ce prince, résolu d'attendre dans Novarre l'arrivée des députés Suisses, & le succès de leurs négociations. La diéte de Zurich avait la pacification de la Lombardie si fort à cœur, qu'elle écrivit aux généraux Français une lettre très-pressante, pour les prier de suspendre toute hostilité, jusqu'à l'arrivée de ses députés. La Tremouille & Trivulce, n'ayant pas encore été renforcés par l'armée Vénitienne, non plus que par les 24 mille Suisses, conduits à leurs secours par le bail-

Prise de Louis le Maure.

li de Dijon, déférerent volontiers à la demande
des cantons; mais dès qu'ils eurent reçu au bout de 1500.
quelques jours ces deux augmentations, qui porterent leur armée à 50 mille hommes, ces généraux n'eurent aucun égard à la demande des députés Suisses, arrivés le 6 Avril à Verceil, & qui tenterent vainement de négocier une suspension d'armes entre ces puissances belligérantes.

La Tremouille voulant profiter de la supériorité de ses forces, pour terminer sans coup férir cette guerre, par la prise de Novarre & celle de Louis le Maure, feignit d'avoir reçu de nouveaux ordres du roi son maître, de pousser cette guerre avec plus de vigueur, & sans accorder aucun délai aux instances des médiateurs, décampa le 8 Avril de Verceil, & fit investir Novarre le lendemain. Aux approches de l'armée Française, les capitaines Suisses conseillerent derechef au duc de Milan, de sortir de Novarre & de repasser le Tesin, comme l'unique moyen de mettre sa personne & ses troupes en sûreté; mais les irrésolutions de ce prince ayant rendu cette retraite impraticable, ces mêmes chefs de bandes lui déclarerent, qu'ils ne se battraient pas contre leurs compatriotes. Sommés d'ailleurs, le 10, par les députés des cantons, qui, très-mécontens de la

Section XXXVII.

Tremouille, avaient néanmoins pris le parti de le
1500. ſuivre, d'évacuer Novarre, en acceptant tous les honneurs de la guerre, que le général Français leur offrait, les capitaines Suiſſes ſe virent obligés d'obéir à cette ſommation, & ne purent faire autre choſe en faveur de Louis le Maure, que de le conduire en lieu de ſûreté : ils propoſerent pour cet effet à ce prince, de le traveſtir comme ſimple ſoldat, & de le placer dans leurs rangs. Cet arrangement pris, les Suiſſes & les lanſquenets défilerent à travers deux haies de l'armée Françaiſe, en ſortant de Novarre, dans l'après midi du 10 Avril. Averti par des Lombards du traveſtiſſement de Louis le Maure, le bailli de Dijon parcourant à cheval les rangs Suiſſes, précédé d'un hérault d'armes, fit faire par ce dernier une proclamation, portant, *qu'il donnerait 200 écus d'or, à qui lui découvrirait le duc de Milan.* Un traban de ce prince, nommé Thurmann, du canton d'Ury, ébloui par cette ſomme, découvrit le duc traveſti, qui fut enlevé, malgré les proteſtations, & même la réſiſtance des Suiſſes ; ce qui occaſionna un tumulte, dans lequel d'autres trabans de Louis le Maure perdirent la vie, en le couvrant de leurs perſonnes, lorſque les ſatellites du bailli de Dijon ſe mirent

Prise de Louis le Maure.

en devoir de l'arracher au milieu d'eux. Le duc de Milan fut conduit en France, & au château de Loches, où il fut traité & servi avec toutes sortes d'égards; ayant même un équipage de chasse à ses ordres, avec liberté entiere de s'en servir & de parcourir ces contrées à son gré; il essuya une captivité fort douce, dans laquelle il mourut en 1510. 1500.

Ce tumulte ayant pensé mettre les troupes Suisses des deux partis, aux prises avec l'armée Française, le bailli de Dijon y courut risque de la vie; & ce ne fut pas sans peine que les députés des cantons parvinrent à contenir leurs bandes, fort irritées de cette affaire, tandis que le duc de la Tremouille se donnait les mêmes soins auprès de la gendarmerie, sur le point de charger nos ancêtres. Le traître Thurmann, s'étant tiré pendant cette rumeur des mains de ses camarades qui, indignés de sa perfidie, chargerent ce misérable de coups; & pour éviter leur fureur & la mort, il se réfugia auprès du bailli de Dijon, qui lui fit payer les 200 écus d'or, & le retint pendant quelques mois auprès de sa personne, afin de ne pas l'exposer au premier ressentiment de ses concitoyens. Ce fut en vain, que pour soustraire Thurmann à la juste punition de son crime,

1500. le général Français le renvoya avec une lettre de juſtification, adreſſée au conſeil d'état d'Ury; cette république ayant une telle trahiſon en horreur, fit trancher la tête à ce miſérable dont les parens demanderent à changer de nom, afin d'effacer dans leur famille, juſqu'aux traces de cette perfidie.

SECTION XXXVIII.

JUSTIFICATION DE NOS ANCÊTRES.

TOUS les détails de cette expédition, tels que nous venons de les expoſer, ſont conſtatés; de même que l'indignation générale de nos ancêtres, au ſujet de la trahiſon de Thurmann & du châtiment de ce traître, par toutes nos annales, qui ne varient à cet égard, que ſur le tumulte occaſionné par la priſe de Louis le Maure. Néanmoins, Paul Jove, & divers auteurs Allemands & Français, qui l'ont copié ſervilement, ont imputé cette trahiſon aux chefs de cette levée, compoſés de la premiere nobleſſe Suiſſe. Paul Jove, Milanais d'extraction, ayant été dépoſſédé dans le cours de cette expédition, ſur les ordres

de Louis le Maure, d'une terre qu'il venait d'usurper, par Rodolphe de Salis, surnommé le long, cité avec éloge dans la guerre de Suabe, & qui se couvrit de gloire dans celles de la Lombardie, comme l'on verra dans la suite de cet ouvrage. Paul Jove, disons-nous, expulsé du Milanais, se retira à Venise, & cherchant à se venger de cet officier Grison, commit l'indignité de l'accuser d'avoir trempé dans cette perfidie. Mr. le baron de Salis de Marschlin, ministre de France auprès des Ligues-Grises, possede une lettre originale de Paul Jove, dans laquelle se plaignant, avec beaucoup d'aigreur, de Rodolphe de Salis, il menace de s'en venger dans l'histoire qu'il compose. C'est ainsi que les passions de l'homme influent souvent sur les récits de l'historien. Si Maximilien Sforze, fils de Louis le Maure, avait eu les moindres soupçons contre Rodolphe de Salis au sujet de cette perfidie, l'aurait-il honoré de la confiance sans bornes, dont cet illustre militaire jouit auprès de ce prince, depuis qu'il rentra en possession des états de son pere, jusqu'à la bataille de Marignan, où de Salis périt comme un des héros d'Homere? Enfin, cette accusation, dénuée de toutes preuves, & qui plus est, de toute espece de fondement, est

Section XXXVIII.

aussi absurde que le serait celle de rendre des provinces entieres responsables des atrocités de quelques scélérats qu'elles auraient vu naître.

Après avoir vu l'innocence des Suisses & des Grisons constatée au sujet de cette trahison, devait-on imaginer que cette calomnie serait renouvellée & perpétuée de nos jours, par Mr. de Voltaire, tandis qu'il ne se lasse pas de nous répéter dans ses écrits: *combien tout historien doit être en garde contre ces bruits populaires, qui, à la suite des tems, sont cités comme des vérités. Que l'histoire ne doit jamais devenir les archives de la calomnie: & que tout auteur ne doit avancer, qu'avec les plus grandes précautions, toutes anecdotes injurieuses à un souverain ou à une nation.* N'est-il pas, en effet, incompréhensible, qu'à la suite de ces maximes & des mensonges imprimés, où Mr. de Voltaire s'éleve avec force contre cette foule de compilations, remplies de faussetés & d'anecdotes scandaleuses, cet écrivain célebre se soit exprimé, dans son essai sur l'histoire générale, édition de Geneve, 1756, second volume, page 324, sur nos ancêtres, de la maniere suivante.

Quelques capitaines de cette nation, c'est-à-dire Suisses, *si ressemblante jusqu'alors aux Lacédémo-*

Justification de nos ancêtres.

tiens par la liberté, la pauvreté, l'égalité & le courage; flétrirent sa gloire pour l'amour de l'argent. Ils gardaient dans Novarre le duc de Milan, qui leur avait confié sa personne, préférablement aux Italiens. Mais loin de mériter cette confiance, ils composerent avec les Français. Tout ce que Louis le Maure put en obtenir, ce fut de sortir avec eux habillé à la Suisse & une hallebarde à la main. Il paraît ainsi à travers les haies des soldats Français, mais ceux qui l'avaient trahi, le firent bientôt reconnaître. Il est pris, &c.

Le même auteur insulte notre nation tout aussi gratuitement, page 340 du même volume de cette édition, en disant: *On sait que les Suisses avaient contribué à la conquête du Milanais. Ils avaient vendu leur sang & jusqu'à leur bonne foi, en livrant Louis le Maure. Les cantons demanderent au roi une augmentation de pension; Louis le refuse. Le pape profite de la conjoncture, il les flatte & leur donne de l'argent,* &c. Il est fâcheux pour Mr. de Voltaire, que cette tirade soit destituée de toute vérité. Il n'accusait, page 324, que quelques capitaines Suisses de cette trahison, quoique très-injustement, comme nous venons de le prouver; ici, il n'hésite pas d'imputer cette perfidie à toute notre nation. La rupture des can-

Section XXXVIII.

tons avec le roi de France, ne provint assurément pas du refus de ce prince d'augmenter les pensions ou subsides à ces républiques, mais de leur indignation de l'attentat commis le 10 Septembre 1510, par les généraux Français, sur les messagers d'état de Berne, de Schweiz & de Fribourg, ainsi que de la hauteur du duc de Némours dans cette occasion. Le pape Jules II mit, à la vérité, ces circonstances à profit; il flatta les Suisses; mais il ne les gagna pas à force d'argent, comme le prétend Mr. de Voltaire. Le titre fastueux de défenseurs de l'Eglise, *Defensores Ecclesiæ*, plusieurs bannieres, qui ornerent les principales églises de la Suisse, consacrées, de même qu'une barrette & une épée, par les mains fumantes de sang de ce pontife guerrier; beaucoup d'absolutions plénieres, distribuées par la cour de Rome aux familles les plus illustres & les plus accréditées en Suisse; voilà le prix de tout le sang que nos ancêtres prodiguerent, en favorisant l'ambition de Jules II & de Léon X.

Mr. de Voltaire accuse les cantons d'avoir vendu leur sang à Louis XII, parce qu'ils lui fournirent des troupes, pour faire la conquête du Milanais, & qu'ils en reçurent des subsides ou pensions. Il est inconcevable, que Mr. de Voltaire fasse

Justification de nos ancêtres.

faſſe un crime à nos ancêtres de ces ſubſides, qui, dès les tems de Louis XI, furent en uſage parmi les ſouverains de l'Europe méridionale, vu que ce monarque donna une penſion à l'archiduc Sigiſmond, que l'empereur Maximilien en reçut tour-à-tour des rois de France & d'Angleterre, & que nous pourrions encore citer divers exemples de cette nature, de ſouverains penſionnés par d'autres, dans le courant du ſeizieme ſiecle. D'ailleurs, que ſont tous les traités de ſubſides, conclus depuis 1620 juſqu'à nos jours, par les rois de France, d'Eſpagne & d'Angleterre, avec la plupart des puiſſances de l'Europe, ſinon une penſion donnée par un de ces monarques à un autre ſouverain moins opulent, afin de pouvoir diſpoſer au beſoin des troupes de ce dernier? Pourquoi Mr. de Voltaire ne fait il pas les mêmes reproches à Guſtave-Adolphe & aux ſucceſſeurs de ce grand monarque, qui cependant ont tous reçu des ſubſides ou penſions de la France? Eſt-ce que le grand Frédéric, l'ornement de notre ſiecle, n'a pas reçu, depuis 1742 juſqu'en 1755, des ſubſides de Louis XV? L'impératrice de Ruſſie, Eliſabeth, n'en a-t-elle pas auſſi reçu de l'Angleterre pendant la même époque? Eſt-ce que les rois de Danemarck ſont des mercenaires, pour

avoir reçu des subsides de Louis XIV & de son successeur? Et enfin, est-ce que les maisons de Brunswik & de Hesse-Cassel ont essuyé des reproches de cette nature, pour avoir sonclu, en 1756, un traité de subside avec l'Angleterre? Tout auteur qui oserait apostropher ces puissances, comme Mr. de Voltaire apostrophe les Suisses, serait regardé comme un censeur bien févere, souvent injuste, peut-être ignorant. Aussi nous espérons avoir éffacé, chez tout lecteur judicieux, les impressions désavantageuses que cet écrivain célebre cherche à donner de nos ancêtres, qui, ne se lassant pas de lancer contr'eux les sarcasmes les plus mordans, ajoute dans le même volume, page 344.

Les Suisses descendent aussi tôt de leurs montagnes contre les Français qui, au tems de la ligue de-Cambrai, en 1508 & 1509, *avaient l'Europe pour alliée, & qui maintenant*, en 1512, *l'avaient pour ennemie. Ces montagnards se faisaient un honneur de mener avec eux le fils de ce duc de Milan, Louis le Maure, & d'expier, en couronnant le fils, la trahison qu'ils avaient faite au pere.*

Il eût été à desirer, pour la gloire de ce littérateur célebre, dont les lumieres presqu'universelles produisirent des chefs-d'œuvres en divers

Justification de nos ancêtres.

genres de littérature, qui lui valurent les acclamations de son siecle, qu'en nous traçant ce tableau de l'esprit & des mœurs des nations, il eût toujours été guidé par l'esprit de justice & de vérité. Au lieu que ses récits, fondés la plupart du tems, sur les assertions les plus hasardées (ce dont nous venons de fournir des preuves sans repliques) ne justifient que trop les critiques sans nombre, que ces licences intolérables lui ont attiré, de son vivant même, qui toutes se réunissent à traiter son essai sur l'histoire générale (ouvrage d'ailleurs admirable & unique dans son genre) de roman historique à bien des égards, dans le goût de ceux de l'abbé de Vertot & de Mlle de Lussan.

SECTION XXXIX.

DÉMÊLÉS SUR BÉLINZONA.

REVENONS (à la suite de cette digression justificative de nos ancêtres,) aux événemens provenus des trois dernieres révolutions du Milanais. Les députés que la diéte de Zurich envoya le 1 Avril 1500, au duc de la Tremouille, à Ver-

ceil, afin d'en obtenir une ſuſpenſion d'armes pour Louis le Maure, furent auſſi chargés de négocier la ceſſion perpétuelle de la ville & du comté de Bélinzona, en faveur des cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden: mais ils ne purent réuſſir dans aucun des objets de leur miſſion. L'archevèque de Sens, ambaſſadeur de Louis XII en Suiſſe, preſſé dans le courant de 1500 & de 1501 à pluſieurs diétes, de reconnaître, au nom de ſon maître, la ſouveraineté de ces trois cantons ſur Bélinzona, ne répondit à ces inſtances, qu'en déduiſant les droits de ce monarque ſur ce pays, comme une dépendance du Milanais; & quoique le corps Helvétique fût très-mécontent de voir ſes demandes ainſi éludées par ce miniſtre de France, il continua néanmoins d'accorder des levées conſidérables à ce prélat, dans l'eſpoir d'obtenir, par cette complaiſance envers Louis XII, ſa renonciation ſur Bélinzona; mais ce monarque ne donna aux cantons que des refus polis, & congédia, les premiers jours d'Avril 1502, la garniſon Suiſſe de
1502. Bélinzona, & la remplaça par 4000 Français. Outrés d'être ainſi joués, les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden demanderent, au milieu de Juillet, une réponſe cathégorique à

Démêlés sur Bélinzona.

l'archevêque de Sens, au sujet de leurs prétentions sur Bélinzona, en menaçant ce prélat, ministre de Louis, de rompre avec le roi, s'il continuait, dirent-ils, à ne point entendre leurs justes réclamations. Les cantons neutres, afin de prévenir cette rupture, envoyerent les premiers jours de Septembre, une ambassade à Paris, qui reçut, par ordre de Louis, la réception la plus honorable; ce monarque lui ayant offert de remettre la décision de ses droits sur Bélinzona, au prononcé de Zurich & de Berne. Il congédia ces ambassadeurs, après leur avoir fait rendre les mêmes honneurs qu'à ceux des têtes couronnées. 1502.

Les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, ayant de leur côté choisi ceux de Lucerne, de Zug & de Glarus pour arbitres, ces cinq cantons médiateurs indiquerent à Lucerne, de nouvelles conférences, dans lesquelles ils conjurerent ces trois états démocratiques, parties adverses du roi de France, de préférer les voyes de la négociation à celles des armes: ils promirent néanmoins à ces républiques de les soutenir de toutes les forces confédérées, au cas que l'on ne pût parvenir à conclure un accommodement avec le monarque Français sur leurs prétentions. L'archevêque de Sens & l'évêque de Rennes ayant

Section XXXIX.

comparus en Décembre, devant la diéte de Lucerne, y déduisirent les droits du roi leur maître, sur la ville & le comté de Bélinzona, en prouvant que ce pays avait été incorporé dès 1396, au Milanais; que les trois cantons avaient renoncé en 1426, par le traité de Bélinzona, très-solemnellement, à toutes leurs prétentions sur cette ville & ce comté; que les dits cantons avaient confirmé cette renonciation, dans le traité de 1479, & qu'enfin ces trois républiques n'avaient fait aucune mention de leurs droits sur Bélinzona, en signant le 8 Novembre 1499, le dernier capitulat de Milan avec le roi leur maître; lequel néanmoins, malgré des droits aussi incontestablement prouvés sur la ville & le comté de Bélinzona, consentait à remettre ses intérêts entre les mains de Zurich & de Berne, & la décision de ce différend au prononcé des cinq cantons arbitres.

1502.

En échange, les représentans d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden firent valoir, pour soutenir leurs prétentions, les promesses de Louis XII, comme duc d'Orléans, de leur abandonner Bélinzona, Lugano & Locarno, avec leurs districts respectifs, s'ils lui aidaient à faire la conquête du Milanais; les services rendus à ce prince, dans

Démêlés sur Bélinzona.

ses expéditions en Lombardie, qui méritaient plus de reconnaissance de sa part; & enfin la soumission volontaire de la ville & du comté de Bélinzona, dont les habitans avaient imploré leur protection d'une voix unanime. Ces députés terminerent l'apologie de leurs souverains, qui parût très-faible aux arbitres de Zurich & de Berne, par la déclaration suivante: *que si le roi de France continuait à leur disputer Bélinzona, ils auraient recours à Dieu & à leurs hallebardes.* 1502.

Cette diéte s'étant ainsi terminée, les cantons arbitres en indiquerent une seconde pour le 21 Février, à Lucerne, où ils firent de nouveaux & d'inutiles efforts, pour arranger une transaction amiable entre les deux parties: tous les expédiens qu'ils proposerent à cet effet, comme celui d'une cession conditionnelle ou d'un équivalent en argent, ayant été rejettés hautement par les trois cantons, qui insisterent sur une cession absolue & perpétuelle de la ville & du comté de Bélinzona, ce dont les ambassadeurs de France ne voulaient pas entendre parler; de sorte que les soins pacifiques des cantons médiateurs ne purent prévenir cette rupture. Les représentans d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden déclarerent le 24 Février la guerre au roi de France, & rompirent 1503.

Section XXXIX.

le même jour les conférences de Lucerne. Ces
1503. trois états confédérés avaient du reste pris la précaution d'envoyer dans le courant de Janvier, une députation auprès des sept autres cantons, chargés de leur représenter : qu'ayant reçu le serment d'hommages des habitans de Bélinzona, & leur ayant promis, en échange, de les maintenir sous leur domination, ils étaient obligés en conscience & en honneur de remplir cet engagement sacré envers leurs nouveaux sujets ; qu'ainsi ces trois cantons espéraient, que leurs anciens confédérés ne les abandonneraient pas dans cette concurrence périlleuse ; & que selon la teneur des articles fondamentaux de la confédération Helvétique, ils soutiendraient leur honneur & leurs intérêts envers & contre tous, & dans ce moment, de préférence à ceux du roi de France.

Heureusement pour nos ancêtres, que pour lors ils n'avaient pas encore faits de distinctions subtiles, sur la nature des engagemens que leur imposait respectivement ce pacte perpétuel envers les autres états confédérés, comme ils le firent en 1515, à la honte du nom Suisse. Ils trouverent ce raisonnement sans replique, & les cantons neutres, après avoir satisfait à leurs devoirs de médiateurs, n'hésiterent pas à secourir

Démêlés sur Bélinzona.

ceux d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden. Ceux-ci se mirent en campagne à la fin de Février, 1503. après avoir envoyé leurs lettres réquisitoires aux autres membres du corps Helvétique, dont les troupes arrivant à la file, dans l'espace de quinze jours, formerent une armée de 14000 hommes; ses chefs en déclarant la guerre aux généraux Français, les avertirent que les Suisses garderaient, selon leur ancien usage, les croix blanches sur leurs pourpoints, qui formaient aussi la marque distinctive de l'infanterie Française. Sur quoi, le seigneur de Chaumont, qui commandait pour Louis XII, sur ses frontieres du Milanais, donna pour marque distinctive à ses troupes, une fleur de lis orange sur chaque épaule. L'armée Suisse s'empara en peu de jours de toutes les places du lac Majeur, & détacha deux corps, d'environ 2000 hommes chacun, pour faire les siéges des châteaux de Locarno & de Masoccio; en attendant de nouveaux renforts, qui devaient mettre cette armée en état de pénétrer dans le Milanais, & d'en faire la conquête.

Dans cet intervalle, le baron Ulrich de Hohensax & Matthieu Schiner, évêque de Sion, se rendirent à l'armée confédérée, campée auprès d'Arona, & ayant offert leur médiation aux cantons

1503. d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, ceux-ci l'accepterent par le conseil des cantons neutres. Le bailli de Dijon, muni des pleins pouvoirs du roi son maître, suivit ces deux médiateurs au bout de quelques jours, & conclut sous leur arbitrage, le 10 Avril, au camp d'Arona, un traité de pacification entre Louis XII & le corps Helvétique, par lequel ce monarque cédait à perpétuité, aux cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, la ville & le comté de Bélinzona en toute souveraineté. Le roi de France ratifia ce traité à Lyon le 24 Avril, & les états Helvétiques contractans, renouvellerent à Lucerne le 16 Juin de cette année, le capitulat de Milan, avec ce monarque, sur le même pied qu'en 1499.

SECTION XL.

Basle admis dans la confédération Helvétique.

Les domaines qui forment de nos jours le canton de Bâle, étaient habités un siécle avant l'ére chrétienne, en partie par les Ambrons & en partie par les Rauraques; ces derniers ayant été

Sect. XL. Bâle admis dans la conféd. Helvét.

incorporés avec les premiers, après la cinquieme & derniere expédition des Helvétiens & des Cimbres contre les Romains, le pays des Rauraques fut enclavé dans le *Pagus Ambronicus*, lors de la premiere répartition de l'Helvétie, dont nous avons rendu compte dans la XIVe. section du premier volume, dans lequel on a vu, que sur la fin du régne d'Auguste, l'Helvétie augmentée, par ordre de cet empereur, d'un cinquieme *Pagus*, fut repartie différemment, & qu'alors le *Pagus-Verbigenus* substitué au *Pagus Ambronicus*, le bourg de *Raurisca* fut entouré de murs, forma une des places les plus importantes de ce district, prit de son fondateur le nom *d'Augusta*, & pour la distinguer d'autres villes fondées par ce monarque, reçut la dénomination *d'Augusta Rauracorum*. Cette ville, dont on voit encore les ruines, située à l'orient, & à deux petites lieues de Bâle, sur les rives méridionales du Rhin, à l'endroit où l'Ergolz se jette dans ce fleuve, devint selon diverses traditions, l'an 230, un siége épiscopal, dont St. Pantalon fut le premier évêque, fut détruite & rasée par les Allémaniens, sous le régne de Constance I, en 360. Rebâtie par ordre de Julien, au bout de quelques années, cette ville essuia en 450, une seconde dévastation de la part d'Attila,

dont elle ne put jamais se relever. Les habitans d'*Augusta Rauracorum*, qui avaient mis leurs familles & leurs effets les plus précieux à l'abri des Huns, comme on l'a vu dans la XIX[e] section du premier volume; revenus dans leur patrie, après la défaite d'Attila, dans les plaines de Châlons, abandonnerent les ruines de leur ancienne capitale, & choisirent de préférence l'emplacement avantageux, où se trouve la grande ville de Bâle, pour y rebâtir leurs habitations; le Rhin, augmenté dans ce district par les petites rivieres de Birs, d'Ergolz & de Wiesen, offrant à cette colonie toutes sortes de commodités pour ses moulins, & le transport de ses vivres.

Bâle, construite de cette maniere, sur les bords du Rhin, & dans un angle, sur les frontieres de l'Helvétie, entre celles de la France & de l'empire d'Allemagne, fut nommée *Basilia* & *Basiléa*; dans le premier idiome allemand, *Basil*, & depuis quelques siecles, dans cette derniere langue, *Basel*; elle formait dès 510, une bourgade assez peuplée, qui reçut au milieu du huitieme siecle, des accroissemens considérables, lorsque Wallo, évêque des Rauraques, y transporta son siége épiscopal. Quelques annales Helvétiennes prétendent, que *Basilia* fut détruite & ses contrées derechef dévas-

dans la confédération Helvétique.

:s par les Huns, en 917, ſous le regne de Rodolphe II, roi du troiſieme royaume de Bourgne. D'autres hiſtoriens placent avec plus de idement cette ſeconde invaſion des Huns dans contrées, en 954, & ſous le regne de Conrad, & ſucceſſeur du dit Rodolphe. Quoi qu'il en : de l'époque de ces ravages des Huns, Bâle tarda pas à ſe relever de ſes ruines, & s'agranmême conſidérablement en moins d'un ſiecle, ſque l'empereur Henri II fit rebâtir la cathéle en 1210, & entourer cette bourgade de rs, fortifiés par des tours & un foſſé, tandis la conſtruction de la cathédrale s'achevait. npereur Conrad II, dit le Salique, créa Bâle impériale, ſans que l'on ſache préciſément quelle année Bâle obtint cette faveur de rad; mais il eſt très-probable, que ce fut nt les ſanglantes guerres, que ce monarque ſoutenir, pour s'emparer du troiſieme royaule Bourgogne, afin que cette ville pût lui r de place d'armes contre le duc d'Allémanie : comte de Champagne, qui diſputaient à :ad cette riche ſucceſſion; ce qui tombe de ée 1026 à 1037.

'un autre côté, les évêques de Bâle acquirent lomaines conſidérables, de la libéralité des

empereurs Carlovingiens, & sur-tout de celle de l'imbécile Rodolphe III, dernier roi du troisieme royaume de Bourgogne; domaines qui formerent dès l'onzieme siecle l'évêché de Bâle, & qui en forment encore de nos jours la majeure partie, ayant été augmentés dès-lors par diverses acquisitions assez importantes.

Les démêlés sanglans que les empereurs des maisons de Franconie & de Suabe, eurent consécutivement à soutenir contre les papes, ayant engagé ces monarques à favoriser les villes impériales, celle de Bâle fut soustraite peu à peu de la domination épiscopale par les successeurs de Conrad II. Bâle formait déja en 1061, une ville assez considérable, pour que l'impératrice douairiere Agnès, veuve d'Henri III, (dont nous avons parlé avec éloges dans la vingt-cinquieme section du premier volume,) & mere régente d'Henri IV, choisit Bâle pour y convoquer un concile. L'origine du gouvernement municipal de Bâle, est tout aussi incertaine, que la date de sa création comme ville impériale, & l'élection de ses magistrats dépendait encore dans l'onzieme siecle, en grande partie, de ses évêques. Le premier bourguemaître de Bâle fut élu en 1252, & choisi parmi la noblesse; à cette derniere époque, le petit Bâle n'é-

dans la confédération Helvétique.

tait qu'une bourgade, qui, en 1226, communiquait avec la ville par un pont, & qui, en 1270 fut à son tour entourée de murs ; il s'établit dès-lors dans la ville du petit Bâle, beaucoup de noblesse du voisinage, qui sous l'autorité des évêques, y forma un corps de magistrats. L'empereur Charles IV, s'étant rendu en 1348 à Bâle, accorda diverses immunités très-importantes au corps municipal de cette ville, qui racheta celle du petit Bâle, en 1392, de la domination de l'évêque, pour la somme de 29800 florins du Rhin. Les deux villes réunies avec leurs domaines, (depuis cette transaction conclue par Frédéric des barons de Blankenheim, évêque de Strasbourg, & administrateur de l'évêché de Bâle, par ordre du chapitre & conjointement avec lui, en date du samedi, veille des rameaux,) se créerent une nouvelle constitution qui, après avoir éprouvé divers changemens, est composée de la maniere suivante.

Les deux bourguemaîtres & les deux chefs des tribuns, sont les principaux magistrats de cette aristocratie démocratique ; élus par le conseil souverain, leur charge est à vie, quoiqu'ils soyent obligés d'être confirmés annuellement ; & lorsqu'une place de bourguemaître vient à

Section XL. Bâle admis

vaquer, elle est remplie le lendemain des funérailles du défunt, & d'ordinaire par un des chefs ou premiers tribuns. Chaque année, un bourguemaître & un chef des tribuns, en allemand *Oberst-Zunft-Meister*, entrent conjointement en fonction le jour de la St. Jean Baptiste, après avoir été confirmés au préalable par les conseils réunis, sont, durant le cours de cette année, les deux premiers magistrats de cette république, & président tour à tour au conseil d'état. Les deux chefs des tribuns sont élus indifféremment du corps des tribuns, ou de celui des conseillers d'état. Le sénat ou conseil d'état, est composé, outre les deux bourguemaîtres & les deux chefs des tribuns, de soixante membres, pris des quinze tribus de la grande ville, dont chacune fournit quatre assesseurs à ce tribunal. Trente membres du conseil d'état portent le nom de tribuns, en allemand *Meisters*, & les trente autres celui de sénateurs. Chaque année, quinze tribuns & quinze conseillers entrent le jour de la St. Jean Baptiste en fonction, avec un des bourguemaîtres & le premier tribun, pour une année; dans cet intervalle, l'autre moitié du sénat hors de fonction, ne jouit de la voix active & délibérative dans les séances de ce tribunal qu'avec certaines réserves.

Le

dans la confédération Helvétique.

Le grand conſeil eſt composé de 216 membres, élus par les magiſtrats de leurs tribus, lorſqu'il vient une place à vaquer ſur la dite tribu. Le grand conſeil réuni avec les deux moitiés du conſeil d'état, qui toutes les deux y ont voix active, forme le conſeil ſouverain de 280 membres, dans lequel réſide la ſouveraineté de la république; s'aſſemble à l'ordinaire, le premier & troiſieme lundi de chaque mois, eſt convoqué extraordinairement, par la moitié du conſeil d'état en fonction, lorſque des affaires d'état ou des élections l'exigent, les conſeillers & ſénateurs étant élus en conſeil ſouverain, & choiſis parmi les douze membres du grand conſeil de leur tribu. Le bourguemaître en fonction, & en ſon abſence, le premier tribun qui lui eſt adjoint, préſide au conſeil ſouverain.

Toute la bourgeoiſie de la grande ville de Bâle eſt repartie en quinze tribus, dont chacune fournit à la régence, deux tribuns, deux ſénateurs & douze membres du grand conſeil. La bourgeoiſie du petit Bâle eſt repartie de ſon côté en trois tribus, dont chacune fournit auſſi douze membres au grand conſeil, élus de même par les magiſtrats de leur tribu, lorſqu'une de ces places vient à y vaquer; avec cette différence, néan-

moins, qu'ils ne peuvent parvenir au conseil d'état.

Bâle acquit, vers le milieu du quinzieme siecle, beaucoup de célébrité par le second concile dont nous avons rendu compte dans la sixieme section du volume précédent. Le pape Pie II, si connu dans l'histoire de ce concile, dont il rédigea les actes, de même que dans la république littéraire, sous le nom d'Ænéas Silvius, fonda en 1459, une université à Bâle, qui se soutint avec une grande réputation jusqu'au commencement de ce siecle.

La ville de Bâle, ayant contracté en 1441, avec Berne & Soleure, un traité d'union pour 20 ans, témoigna dès-lors beaucoup d'attachement aux états confédérés & à leurs troupes, sur-tout pendant la campagne de 1444; & cette ville s'étant liguée en 1474, pour dix ans avec les cantons, les sécourut de toutes ses forces durant la guerre de Bourgogne. En 1493, Bâle conclut avec ces républiques une nouvelle alliance, dont la durée fut fixée à quinze ans. Obligée, comme ville impériale, de garder la neutralité pendant la guerre de Suabe, la régence de Bâle rendit néanmoins divers services très-essentiels aux troupes confédérées, dans le cours de cette

dans la confédération Helvétique.

ıglante campagne, ſur-tout aux combats du *ʼuder-Holz* & du *Leimen-Thal.* Le chapitre de le tenait ouvertement le parti de la ligue de ıbe durant cette guerre; ce que les Bâlois ne ıvaient empêcher; mais leurs deux bourguemîtres, Jean d'Andlau & Jean Immer de Gilıberg, ayant voulu embraſſer le même parti, régence & la bourgeoiſie de Bâle les dépoſa déférence pour les cantons. Peu de tems après événement, la nobleſſe de Bâle continuant à ntrer beaucoup d'animoſité contre le corps lvétique, le gouvernement de cette ville, ıjours guidé par les mêmes principes, prit conıtement avec la bourgeoiſie, le parti de donà ces familles nobles une ſorte d'excluſion ır les premieres charges de la magiſtrature; qui porta cette nobleſſe, domiciliée depuis un :le & demi dans les deux villes, à ſe retirer grande partie ſur ſes terres dans le Suntgäw, pour ſe venger de cette excluſion, commit ı-lors toutes ſortes d'hoſtilités contre ſes anns concitoyens, même après la concluſion de paix de Bâle. La régence & la bourgeoiſie de te ville, après avoir battu & diſſipé ces détaːmens ennemis à pluſieurs repriſes, ſaccagé ʼerſes terres, & détruit quelques châteaux,

demanda aux cantons avec beaucoup d'inſtances, d'être reçues dans la confédération Helvétique: ce qui leur fut accordé le 9 Juin 1501, par ces républiques, dans une diéte convoquée pour cet effet à Lucerne. Les cantons ne mirent d'autre reſtriction à cette faveur, ſinon, que Bâle ne pourrait entreprendre aucune guerre, ni contracter aucune alliance, ſans leur conſentement. L'acte d'admiſſion de Bâle, à la confédération Helvétique, par la diéte de Lucerne, eſt inſéré littéralement dans le ſecond volume du dictionnaire Helvétique de Lew, page 164-175. Fribourg & Soleure, ayant bien voulu accorder la préſéance à cette nouvelle république confédérée, celle-ci obtint, au moyen de cette ceſſion, la neuvieme place parmi les cantons, leſquels envoyerent une députation à Bâle, où elle fit ſon entrée ſolemnelle le 12 Juillet, au ſon de toutes les cloches & des acclamations publiques. Ces députés, ayant aſſemblé le 13 dans la cathédrale, les bourgeois & les habitans de cette ville, de même que les prépoſés de toutes les paroiſſes ſoumiſes à la domination Bâloiſe, le chancelier de Zurich leur lut les articles de la confédération Helvétique, & ceux de leur acte d'admiſſion; & Marx Rouſt, bourguemaître de Zurich, reçut le

dans la confédération Helvétique.

serment de cette assemblée sur l'observation de ce pacte perpétuel.

Le canton de Bâle ayant secouru le corps Helvétique dans les guerres du Milanais, avec le même zele que dans celle de Bourgogne, fut admis par les dix autres cantons, en 1512, à la corrégence des quatre bailliages Italiens de Lugano, de Locarno, de Mendrisio & de Vall-Maggio.

SECTION XLI.

SCHAFFHAUSEN REÇU DOUZIEME CANTON.

NOUS avons rendu compte dans le volume précédent, section XXII, §. 11, de l'origine de Schaffhausen & des diverses révolutions qu'éprouva cette ville jusqu'en 1454, qu'elle parvint à s'allier pour 25 ans avec les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Zug & de Glarus. Schaffhausen s'allia plus étroitement encore avec Zurich, le mardi gras de 1460, & aussi pour 25 ans. Ainsi devenue ville co-alliée des cantons, Schaffhausen entra dès-lors dans toutes les guerres du corps Helvétique, & envoya son con-

tingent aux armées confédérées. Pendant la guerre de Suabe, la ville de Schaffhausen, qui, en 1478, avait renouvellé son traité d'union avec Zurich, Berne & Lucerne, séconda ces cantons très-vigoureusement dans leurs expéditions contre la noblesse du Hégäw & du Klekgäw, & s'étant affermie par son zele pour les armes Helvétiennes, dans la bienveillance des états confédérés, Schaffhausen leur demanda très-instamment la même faveur que Bâle venait d'obtenir. Cette admission à la confédération Helvétique fut accordée à la ville de Schaffhausen le 10 Août 1501, par la même diéte, toujours rassemblée à Lucerne, aux conditions qui avaient été prescrites à la ville de Bâle. L'acte de concession, expédié par les autres cantons à la ville de Schaffhausen & à ses domaines, comme douzieme canton, se trouve inscrit littéralement dans le seizieme volume du dictionnaire helvétique de Lew, page 189-194. La même députation, envoyée de la part de cette diéte à Bâle, pour assermenter ce neuvieme canton, se rendit, pour le même objet, le 16 Août à Schaffhausen, où ayant été reçue avec les mêmes honneurs, elle fit prêter ce serment d'observation, le 17, aux magistrats, aux bourgeois & aux sujets de cette ville.

Schaffhausen reçu douzieme canton.

La constitution de Schaffhausen est une aristocratie démocratique, dont les deux bourguemaîtres sont les chefs, qui, élus par les conseils réunis, possédent leur charge à vie, en alternant ensemble chaque année, étant au surplus obligés d'être confirmés annuellement, aussi bien que le reste de la régence, le second jour de la Pentecôte. Le proconsul, ou *Statt-halter*, élu par les deux conseils réunis, auxquels il préside en l'absence des deux bourguemaîtres, est le troisieme magistrat de cet état; sa charge est à vie, de même que celle des deux trésoriers & du banneret, qui le suivent immédiatement en rang, & alternent annuellement le second jour de la Pentecôte, & qui sont aussi élus par les conseils réunis. Suit le banneret, sixieme personne de cette régence, élu tout comme les trésoriers, & jouissant de cette charge à vie. Ces six principaux magistrats, connus sous la dénomination de *Standes-Hæupter*, peuvent être choisis indifféremment des deux conseils, mais sont tirés pour l'ordinaire du conseil d'état, qui est composé de 26 membres, y compris les deux bourguemaîtres; & réuni avec le grand conseil, qui est de 60 membres, il forme le conseil souverain de ce canton, dont la souveraineté réside dans ce tribunal de 86 membres;

obligé, néanmoins, de communiquer toutes les affaires d'état, changement de loix fondamentales, impositions nouvelles, &c. tout comme à Zurich, aux tribus, où elles sont mûrement discutées, & d'avoir égard à leurs opinions, avant que de prononcer définitivement sur ces objets. Toute la bourgeoisie de Schaffhausen est répartie en douze tribus, chacune desquelles fournit deux membres au conseil d'état & cinq membres au grand conseil, & confirme annuellement les uns & les autres. Chaque membre du conseil d'état, (dont une partie est appellée *Ob.Herren*, & l'autre, tribuns,) élu par sa tribu, est choisi parmi les cinq membres du grand conseil de cette même tribu, après avoir siégé au moins cinq ans dans ce dernier tribunal. Les cinq membres du grand conseil, sont élus par les autres membres de leur tribu, & doivent avoir l'âge de 25 ans révolus pour être éligibles. Toutes les places de cette régence sont remplies, dès qu'elles viennent à vacquer.

La ville de Schaffhausen ayant secouru les états confédérés en 1460, avec beaucoup de zele, dans la guerre de la Thurgovie, & surtout au siege de Diessenhofen, les huit cantons l'admirent, sur la fin d'octobre, à la corrégence de cette

Schaffhausen reçu douzieme canton.

ville. Par la même raison, le canton de Schaffhausen participe, depuis 1512, à la corrégence des quatre bailliages Italiens de Lugano, de Locarno, de Mendrisio & de Vall-Maggio.

SECTION XLII.

CONDUITE DES CANTONS JUSQU'EN 1510.

QUELQUES auteurs contemporains, en décrivant les démêlés du corps Helvétique avec Louis XII, au sujet de Bélinzona, & l'expédition ultramontaine de nos ancêtres, qui en résulta au printems de 1503, ont blâmé les Suisses de n'avoir pas franchi les monts avec des forces plus considérables, qui les auraient mis en état de s'emparer, sans coup férir, de toutes les conquêtes Françaises en Lombardie, ces contrées étant déja fort lasses de cette domination. Mais les cantons neutres, & surtout les cantons arbitres, auraient cru manquer à leur honneur, de même qu'à la confiance que Louis XII leur témoigna à cette occasion, s'ils s'étaient refusés à un traité, qui accordait à leurs confédérés toutes leurs prétentions. Jetons un coup-d'œil impartial sur la

Section XLII.

conduite du corps Helvétique, depuis le traité d'Arona jusqu'en 1510, il répandra beaucoup de jour sur les expéditions de Varese & de Galéran; & pour cet effet, revenons un peu sur nos pas.

Après la paix de Bâle, les cantons de Zurich & de Berne reprirent pour l'empereur Maximilien, l'attachement qu'ils croyaient devoir, en retour de la bienveillance la plus marquée, dont ce monarque ne cessait de leur donner des preuves. Sans se laisser éblouir par les largesses immenses, distribuées par les ambassadeurs Français en Suisse, ces deux républiques punirent sévérement ceux de leurs magistrats, convaincus d'avoir accepté des dons. Décidés à ne jamais embrasser aveuglément les intérêts de la France, ni ceux d'aucune autre puissance étrangere, mais de consulter auparavant le bien de la patrie, cette marche systêmatique des deux cantons, aussi remplie de patriotisme que de dignité, dont ils ne s'écarterent presque jamais, leur valut une considération infinie de la part de ces souverains. Louis XII leur en donna une preuve bien flatteuse, en les choisissant pour arbitres dans ses différends avec Ury, Schweiz & Underwalden. La Suisse jouissant d'une paix profonde, depuis celle de Bâle jusqu'en 1510, toutes les puissan-

ces voisines n'épargnerent rien pour obtenir des cantons diverses levées de troupes, & les diétes Helvétiques devinrent pour cet effet le rendez-vous des ambassadeurs Impériaux, Français, Espagnols & Vénitiens, de même que des nonces des papes, dont on trouvera les négociations dans les volumes suivans; l'on y vit même des ambassadeurs d'Angleterre. Si, d'un côté, les demandes & les sollicitations de tous ces ministres flattaient les cantons, elles les mettaient, d'un autre côté, souvent dans de très-grands embarras, pour concilier leurs engagémens avec ces diverses puissances; chacune desquelles cherchait à se les concilier aux dépens de sa rivale : embarras que le St. Hermite de Flue prédit sagement à nos ancêtres, lorsqu'il les conjura à la diéte de Stanz, d'éviter cet écueil.

L'empereur Maximilien I envoya toutes les années, depuis 1499 jusqu'en 1516, des ambassades en Suisse, soit pour détourner les cantons de leur alliance avec Louis XII, soit encore pour obtenir de ces républiques des levées de troupes, qui lui furent souvent refusées, & quelquefois accordées, surtout depuis 1512. Les états confédérés se faisaient néanmoins une certaine peine de choquer ainsi ce monarque par des refus

Section XLII.

continuels ; mais ayant, d'un autre côté, les mains liées par leur derniere alliance avec le roi de France, & le capitulat de Milan, renouvellé en 1503, ils ne pouvaient faire autrement. Les cantons accorderent cependant à l'empereur, en 1507, une levée de 6000 hommes, dans l'intention de ſoutenir ce monarque dans ſa tournée d'Italie, nommée *Römer-Zug*. C'était le prétexte, dont les miniſtres impériaux s'étaient ſervis pour obtenir ces troupes : mais leur véritable deſtination devait être d'attaquer le Milanais, & de le ſouſtraire à la domination Françaiſe. L'évêque de Riez & le ſieur de Roquebertin, ambaſſadeurs de Louis XII en Suiſſe, ayant d'abord démêlé le but de cette levée, engagerent les cantons d'inſérer dans la capitulation de ce corps, la clauſe, que ces troupes ne pourraient être employées contre celles de France. Cette réſerve ayant détruit les projets de l'empereur, il ne jugea pas à propos de ſe ſervir de cette levée.

Les cantons prirent, dans d'autres occaſions, un parti encore plus ſage ; ce fut de refuſer leurs troupes indiſtinctement à l'empereur & au roi de France. Cependant, malgré ces refus & la vigilance de ces républiques, pour empêcher leurs ſujets de prendre part dans les guerres d'Italie,

Conduite des cantons jusqu'en 1510.

ils ne purent prévenir diverſes levées illicites, dont il y en eût de très-nombreuſes. L'humeur belliqueuſe & l'eſprit de licence, qui en réſulte quelquefois, dominant plus que jamais parmi la jeuneſſe Helvétienne, facilitait ces levées beaucoup plus que les largeſſes immenſes, répandues pour cet effet en Suiſſe, de la part de quelques miniſtres étrangers. Auſſi vit-on quelquefois les troupes confédérées ſervir dans les deux partis, malgré les défenſes les plus ſévères de leurs ſouverains, qui ne manquaient pas de punir rigoureuſement les réfractaires, à leur retour en Suiſſe, ſelon le témoignage de toutes nos annales. Ainſi c'eſt très-injuſtement, que divers auteurs Allemands & Italiens, ont rendu les cantons reſponſables de ces levées illicites. Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, ne voyant qu'avec chagrin les profuſions immenſes de l'évêque de Riès & du ſieur de Roquebertin, les obligerent, en 1508, à quitter la Suiſſe, après leur avoir fait les reproches les plus ſanglans, ſur les déſordres que leur prodigalité venait d'occaſionner dans divers états confédérés. Ce mécontentement de pluſieurs cantons contre les intrigues des miniſtres Français, fut fomenté, en 1509, par Matthieu Schiner, évêque de Sion, qui n'omit rien pour

Section XLII.

animer ces républiques de plus en plus contre Louis XII, comme l'on verra dans la notice de ce prélat, insérée dans la sixieme section du volume suivant.

Les chefs de quelques cantons, attachés par systême au roi de France, & craignant une rupture entre le corps Helvétique & ce monarque, voulurent la prévenir par un moyen qui ne fit que la hâter. L'alliance de Louis XII avec le corps Helvétique étant sur le point d'expirer, ces premiers magistrats firent proposer au roi, qu'au lieu de prodiguer des sommes immenses, afin de corrompre les familles les plus accréditées de la Suisse, & obtenir par ce moyen des levées illicites de nos ancêtres, ce qui indisposerait les cantons de Zurich & de Berne de plus en plus contre la France, ce monarque devait augmenter les pensions ou subsides très-modiques des cantons & co-alliés : subsides, qui effectivement allaient à peine au dixieme des sommes prodiguées en Suisse par l'évêque de Riez & le sieur de Roquebertin, en moins de huit mois. Louis XII ayant beaucoup de hauteur dans le caractere, effacée à la vérité par un fond de bonté, qui lui valut le surnom de *pere du peuple*, s'imagina mal-à-propos que nos ancêtres voulaient lui faire la loi, &

Conduite des cantons jusqu'en 1510.

rejetta ſans ménagement cette propoſition ; ce qui choqua ſes partiſans les plus zélés en Suiſſe. Ce refus imprudent du roi, blâmé par tous ſes miniſtres, & ſur-tout par ceux qu'il avait employé auprès du corps Helvétique, dont l'évêque de Sion, ennemi implacable de ce monarque depuis 1504, ſçut tirer grand parti, acheva d'aliéner la plupart des cantons de la France.

SECTION XLIII.

EXPÉDITION DE VARÉSE.

LE pape Jules II, parvenu en 1503, à la thiare, avait des vues toutes différentes d'Alexandre VI, ſon prédéceſſeur. Jules, né Génois, voulait libérer ſa patrie de la domination Françaiſe, & aggrandir les domaines de l'état eccléſiaſtique, en s'emparant de toutes les conquêtes du duc de Valentinois ; & comme ce dernier était fortement protégé par Louis XII, le pape s'intrigua dès-lors avec tous les ſouverains de l'Italie, pour chaſſer les Français de ce pays, & rétablir dans le Milanais, Maximilien Sforze, fils aîné de Louis le Maure, qui venait de mourir dans ſa

Section XLIII.

captivité ; ce pontife espérant d'obtenir de la reconnaissance de ce jeune prince, le Parmésan ou le Crémonais. Enfin, Jules II voulait faire des divers états de l'Italie un corps d'empire, dont le souverain pontife serait le chef ; système dont il s'écarta néanmoins pendant quelque tems, pour satisfaire sa haine contre les Vénitiens. Après avoir formé la fameuse ligue de Cambrai contre ces républicains, le pape les vit à peine humiliés, que jaloux de la puissance de Louis XII, qui depuis la victoire d'Agnadel dominait dans toute l'Italie, Jules reprit son premier projet, & ayant entamé dès la St. Martin 1509, des négociations secrettes avec Venise, il fit le 10 Février 1510, sa paix particulière avec cette république. Le pape s'étant brouillé par cette démarche avec Louis & Maximilien, toujours ligués contre Venise, & craignant le ressentiment de ces deux monarques, il ne vit d'autre moyen de s'en garantir, que l'alliance des cantons. Averti par l'évêque de Sion, du refroidissement entre ces républiques & le roi de France, ce pontife se hâta d'en profiter, revêtit pour cet effet Schiner du caractere de légat à latere, & l'envoya dans les premiers jours de 1510, en cette qualité, auprès du corps Helvétique.

L'esprit

Expédition de Varése.

L'esprit souple du légat, né pour les intrigues, 1510.
lui ayant gagné de longue main la confiance de diverses familles des plus considérées en Suisse, & sur-tout de celles qui étaient mécontentes de la France, il n'eut pas de peine à obtenir la convocation d'une diéte à Schweiz pour l'entendre. Ce prélat comparut le 4 Février devant cette assemblée, & lui remit un bref de Jules II, rempli des expressions les plus capables de remuer la piété de nos ancêtres, & de flatter leur amour propre. Le titre fastueux de *défenseurs du saint siége*, précédait les louanges du pontife, prodiguées aux Suisses sur leurs vertus chrétiennes & militaires, en les exhortant de ne pas s'en écarter, ni d'abandonner le saint pere, sur le point d'être la victime, ainsi que les autres états d'Italie, des projets ambitieux de Louis XII. Le légat appuya ces ouvertures du pape, par une longue récapitulation des griefs du corps Helvétique contre le roi de France, en faisant valoir en échange, & même sonner fort haut, les avantages que les cantons retireraient d'une alliance avec le saint siége. A la suite de cette harangue, le légat fit part à la diéte des propositions du pape, concernant le traité d'union qu'il désirait conclure avec le corps Helvétique. Cette diéte ainsi

1510. Savoye, allié de Louis XII, avait ſur la réquiſition de Villeneuve, fermé ce paſſage des Alpes par des retranchemens garnis de troupes & d'artillerie, qui le rendit inexpugnable ; de ſorte que le légat fut obligé de ſe replier avec ſes troupes ; de leur faire traverſer une partie du canton de Berne, celui d'Ury & le comté de Bélinzona, afin de chercher un autre paſſage pour pénétrer dans le Milanais, le long de la Treyſa qui ſe jette dans le lac Majeur. Le ſeigneur de Chaumont, qui commandait ſur ſes frontieres, avait ſi bien fortifié les bords de cette riviere, & les avait garni de tant de troupes, qu'il paraiſſait impoſſible de les forcer. Cependant les Suiſſes, animés par les exhortations & l'exemple de leurs chefs, de même que par celui du légat, qui marchait une pertuiſane à la main, à la tête du corps de bataille, ſe jettent dans la Treyſa, forcent ces retranchemens, mettent en fuite les troupes chargées de les défendre, & pénétrent juſques ſur les hauteurs auprès de Varéſe, à la ſuite d'une marche auſſi longue que pénible, dans laquelle ils furent conſtamment côtoyés & harcelés par la gendarmerie Françaiſe, ſous les ordres de Chaumont. Varéſe était une place bien fortifiée, munie d'une nombreuſe garniſon, qu'il fallait em-

Section XLIII.

1510. rent reprendre à cette armée la route de Bélinzona, par où ils retournerent avec leurs contingens respectifs dans leur patrie. Le pape très-irrité de cette retraite, qui détruisait pour le moment ses projets ambitieux, chargea son légat de remettre, au milieu de Novembre, un bref fulminant aux cantons, dans lequel il osait les menacer de l'excommunication. Nos ancêtres, fort scandalisés du procédé de ce pontife altier, qui s'intitulant, *le pere commun des fidéles*, voulait, malgré les devoirs sacrés de ce titre, lancer les foudres de l'église contr'eux, pour avoir refusé de participer à une guerre très-injuste; en témoignerent leurs ressentimens au légat, & prirent la chose *ad referendum.*

1511. Le corps Helvétique s'étant rassemblé à Lucerne, les premiers jours de Janvier, pour se concerter au sujet de ses démêlés avec le pape, résolut de lui envoyer une députation, afin de les terminer par ce moyen à l'amiable avec ce pontife. Ces députés reçurent à Bologne, le 2 Février, leur premiere audience de Jules II, qui leur fit les reproches les plus vifs sur la retraite de l'armée Suisse à Varése, avec laquelle il comptait donner la loi à l'Italie. Les cantons fort mécontens du pape, sentant toute l'impru-

Expédition de Varése.

dence des engagemens qu'ils venaient de contracter avec lui, & ne demandant pas mieux que de les rompre, avaient fait rédiger les inſtructions de leurs députés en conſéquence, au cas que ce pontife continuât ſon ton menaçant à leur égard. De ſorte que cette députation répondit très-ſéchement aux reproches de Jules, que les cantons étaient prêts à biffer & annuller leur alliance avec ſa ſainteté, dont ils craignaient auſſi peu les armes ſpirituelles que les temporelles. Le pape ne s'attendait pas à cette replique, & dans l'eſpoir d'obtenir de nouvelles levées Suiſſes, dont il comptait tirer meilleur parti, il prit ſagement celui de ſe radoucir, & cela au point, qu'il chercha à raccommoder ſes expreſſions emportées; mais les coffres de ce pontife ſe trouvant pour lors vuides, il perſiſta, dans les audiences ſuivantes, à leur refuſer un mois de ſolde, qui était dû à cette levée. Le rapport des députés à la diéte de Zurich, du peu de ſuccès de leur négociation, acheva d'aigrir nos ancêtres contre Jules II, & d'ôter à ſon légat tout crédit en Suiſſe, du moins pour quelque tems. 1511.

SECTION XLIV.

EXPÉDITION DE GALÉRAN.

1511. EXTRÊMEMENT dégoûtés de l'alliance du pape, les cantons paraissaient très-portés à renouveller celle qu'ils avaient contractée le 16 Mars 1499, avec Louis XII, & qui, depuis plus de deux ans était expirée, lorsqu'un attentat contre le droit des gens, commis par les troupes Françaises, & autorisé par leurs généraux, occasionna une rupture entre ce monarque & ces républiques. Tandis que le seigneur de Chaumont négociait avec les capitaines Suisses auprès de Varése, trois messagers d'état de Berne, de Schweiz & de Fribourg, chargés de porter de nouveaux ordres aux contingens de ces trois cantons, furent enlevés le 10 Septembre 1510, par le même corps Français, qui, quelques jours auparavant, avait été défait au passage de la Treysa, dont les chefs voulant se venger de cette déroute, firent conduire ces trois messagers au château de Lugano, où après avoir essuyé mille indignités, ceux de Schweiz & de Fribourg furent décapités, & celui de Berne eut le bonheur d'échapper à cette captivité au bout de dix mois. Il parait par nos annales, que les cantons ignorant le sort de ces trois

Sect. XLIV. Expédition de Galéran.

messagers, n'en furent instruits que par le retour de celui de Berne, arrivé sur la fin d'Août 1511, dans cette ville. La régence de Berne écrivit tout de suite au duc de Némours, gouverneur général pour Louis XII en Italie, afin d'en obtenir une satisfaction proportionnée à l'offense; & exigerent une punition exemplaire des troupes & de leurs officiers, qui avaient trempé dans ce crime. Ce jeune prince rempli de valeur & de fierté, choqué d'ailleurs de l'alliance des cantons avec le saint siége, avait autorisé cette barbarie contre l'avis du maréchal Trivulce, & répondit avec autant de hauteur que de mépris aux plaintes de Berne. Cette république ne voulant pas entraîner les autres cantons trop légérement dans une guerre avec la France, s'adressa au marquis de Röthelin, & lui demanda en vain justice de cet attentat. Ce seigneur avait été envoyé par Louis XII en Suisse, pour mettre la derniere main à l'alliance de ce monarque avec les Ligues-Grises & le Vallais. Le roi de France mécontent des cantons, & croyant pouvoir se passer de leurs troupes, depuis qu'il venait de s'assurer de celles des Grisons & des Vallaisans, se décida contre l'avis de tous ses ministres, à soutenir les attentats de ses troupes en Lombardie, & ordonna

Expédition de Galéran.

rétablir le pont de la Treysa, & attendre dans cette position les contingens des autres états confédérés; celui de Berne y arriva le 25, au nombre de 4600 hommes, sous les ordres de Benoit de Weingarthen & de Gaspard Wiler. L'armée Suisse ayant reçu ce renfort, laissa un détachement pour garder le pont de la Treysa, & s'avança jusqu'à Varése, où les autres troupes confédérées la joignant à la file, la porterent à 18 mille hommes. 1511.

Le duc de Némours n'ayant pas des forces suffisantes pour tenir tête à cette armée, la côtoya à la tête de sa gendarmerie, & chercha à lui couper les vivres, après avoir distribué l'infanterie Française dans les places fortes, les plus exposées aux attaques des Suisses. Avant que de quitter Varése, l'armée confédérée forma son ordre de bataille de la maniere suivante. L'avant-garde fut composée des troupes de Berne; celles de Zurich, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, de Schaffhausen, d'Appenzell, de l'abbé & de la ville de St. Gall, de Bienne, des comtés de Baden & de Sargans, des bailliages médiats de l'Argäw, de la Thurgovie & du Rhinthal, formerent le corps de bataille, & les contingens de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwal-

Section XLIV.

1511. den, de Zug & de Glarus, réunis à ceux d'Uznacht, de Gaſter & de Bélinzona, furent réſervés pour l'arriere-garde. L'armée confédérée s'avança dans cet ordre juſqu'à Galéran, qui était pour lors une place d'importance, détruite dans les guerres ſuivantes du Milanais, & qui fut évacuée par la garniſon Françaiſe. Le duc de Némours ſe répentit alors trop tard, de n'avoir pas donné tout de ſuite ſatisfaction à nos ancêtres, ſelon les ſages conſeils du maréchal Trivulce. Ce dernier ayant fait mine d'attaquer les confédérés, ils ſortirent de Galéran, & ſe mirent en bataille; mais les ennemis s'étant retirés à leur approche, ils rentrerent dans cette place & y reſterent trois jours. Les Suiſſes quitterent Galéran le 8 Décembre, & s'avancerent ſur Buſti, qui fut abandonnée le même jour par la garniſon Françaiſe, & dont les confédérés prirent poſſeſſion; les aventuriers de leur armée, au nombre de 2400 hommes, firent une excurſion ſur Milan, & pillerent un des fauxbourgs de cette ville, où la frayeur fut d'abord ſi grande, que nos ancêtres auraient pû s'en rendre maîtres ſans coup férir, ſi leurs chefs avaient ſû profiter de ce premier moment de conſternation de la garniſon Françaiſe, auſſi bien que de l'envie témoi-

Expédition de Galéran.

gnée par les habitans de cette capitale, de secouer le joug de la France. 1511.

Les instances réitérées du baron Ulrich de Hohensax, qui, à la tête de 300 de ses sujets, venait de renforcer l'armée confédérée, détournerent les commandans de ce coup de main décisif, en les engageant à rappeller leurs aventuriers, & à se replier sur Galéran, sans néanmoins évacuer Busti. Convaincu qu'une paix honorable serait plus avantageuse aux cantons, que toutes les conquêtes qu'ils pourraient faire en Lombardie, le baron de Hohensax accepta les fonctions de médiateur dans cette querelle, après en avoir été requis par le duc de Némours & le maréchal de Trivulce, qui, l'un & l'autre n'ignoraient pas toute la considération, dont ce seigneur jouissait en Suisse. Cependant, les chefs de l'arriere-garde confédérée, ne se rendirent pas d'abord aux sollicitations du baron de Hohensax, voulant se porter sur Milan, dont ils n'étaient qu'à quatre lieues, & après s'être emparés de cette ville, y attendre les troupes du pape & de Venise, desquelles le cardinal de Sion leur avait promis la jonction, du moment qu'ils auraient pénétré dans le Milanais. Mais, n'ayant reçu aucune nouvelle de ces deux puissances, ni de la

marche de leurs troupes, ces chefs de l'arriere-
511. garde Suisse, se rendirent aux représentations de leurs compatriotes, & se replierent aussi le 24 Décembre, sur Galéran, où par les soins du baron de Hohensax, les parties belligérantes conclurent le 21 Décembre, un traité de pacification, par lequel le duc de Némours accorda aux cantons de Berne, de Schweiz & de Fribourg, toutes les satisfactions qu'ils demanderent; ce prince s'obligeant de plus, de payer à l'armée Suisse, un mois & demi de solde pour les frais de cette expédition, à raison de 8 florins par mois, pour chaque soldat, & aux officiers le double, triple & quadruple, selon leurs grades. Cette rétribution, (établie depuis plus de deux siecles dans l'Europe méridionale, où le vaincu payait à son adversaire une certaine somme pour ses frais de guerre) monta pour ces 18 mille confédérés, à la somme exorbitante de 216000 florins du Rhin, dont une partie fut payée comptant aux chefs de l'armée Suisse, auxquels le maréchal Trivulce & le baron de Hohensax firent donner des sûretés pour le reste. L'armée confédérée revint la veille de Noël à Bélinzona, & se sépara le sur-lendemain, vivement blâmée par les cantons démocratiques, de ne s'être pas em-

parée de Milan, & de n'y avoir pas ſigné ce traité, où, ſelon leur avis, elle aurait pû obtenir des conditions plus avantageuſes.

SECTION XLV.

TABLEAU DE L'EUROPE MÉRIDIONALE.

AVANT que d'entrer dans le détail de la guerre que nos ancêtres ſoutinrent depuis 1512, juſqu'à la fin de 1515, pour rétablir & maintenir Maximilien Sforze dans ſon héritage paternel, nous tracerons à nos lecteurs un tableau politique des puiſſances de l'Europe méridionale, plus ou moins impliquées dans cette guerre; en décrivant leur poſition & leur conduite pendant cette époque, de même que leurs négociations auprès du corps Helvétique, de 1500 à 1512.

§. I.

Ayant rendu compte dans la trente-cinquieme ſection de ce volume, ainſi que dans les quatre ſuivantes, de l'expédition de Louis XII en Italie, lorſqu'en 1499, il enleva le Milanais à Louis le Maure, des ſuites de cette révolution, & de la conduite de ce monarque envers les cantons, de-

puis lors jusqu'au traité d'Arona ; & comme nous nous proposons encore de traiter dans le volume suivant, les campagnes de Louis XII en Italie, contre les Génois en 1507, & contre les Vénitiens en 1509, nous n'ajouterons ici que quelques remarques sur les unes & les autres, avec le précis des négociations Françaises auprès des cantons, depuis 1512 jusqu'à la mort de ce monarque.

Le roi de France s'était emparé en 1501 d'une grande partie du royaume de Naples ; mais cette conquête ayant été perdue au bout de deux ans, par la conduite imprudente des généraux Français ; & la hauteur de Louis, de même que celle des seigneurs qui gouvernaient le Milanais, ayant aliéné ses nouveaux sujets & mécontenté ses alliés, comme Venise, Florence & le duc de Ferrare ; le pape Jules II, ennemi implacable de Louis XII, profita habilement des imprudences de ce monarque, pour animer & liguer toute l'Italie contre lui, à la réserve du duc de Savoye, qu'il ne put jamais détacher des intérêts de la France. Génes s'étant révoltée contre la domination Française, Louis passa les monts en 1507, défit les Génois & les punit avec plus de faste que de rigueur ; mais ce faste déplut aux Italiens, & contribua à

les

Tableau de l'Europe méridionale.

les éloigner des Français. Une autre faute beaucoup plus essentielle de ce monarque, fut de se liguer en 1508, avec ses ennemis secrets, contre les Vénitiens ses anciens alliés, & de détruire les forces de cette république, le 14 Mai 1509, à la célebre & sanglante journée d'Agnadel. Et quoique le roi de France abandonnât les dépouilles Vénitiennes à ses autres alliés, avec autant de générosité que de désintéressement, ne se réservant que le Bergamasque, le Bresçan & le Crémonais, que les Vénitiens avaient enlevé à Louis le Maure, ce monarque n'en excita pas moins la jalousie de l'empereur, du roi d'Espagne & du pape, ses nouveaux alliés, qui ne devaient leurs conquètes qu'à la générosité du roi de France, lorsqu'à la tète de son armée victorieuse, il pouvait donner la loi à toute l'Italie.

Gaston de Foix & d'Armagnac, duc de Némours, fut établi, par le roi son oncle, gouverneur général de la Lombardie Française. Ce jeune prince, descendant de Clovis & neveu par sa mere de Louis XII, avait acquis, dès l'âge de 23 ans, la réputation d'un des plus grands capitaines de son siecle, par diverses belles actions & par des opérations militaires d'une habileté consommée. Et quoique le maréchal Trivulce fut commis,

Tableau de l'Europe méridionale.

Italie, provint de plusieurs causes; ce monarque était éloigné, ses ordres arrivaient la plupart du tems trop tard, & quelquefois se contredisaient; les maréchaux & de la Palisse, souvent désunis, ne purent retenir, sous leurs drapeaux, les lansquenets rappellés du service de France, par les avocatoires impériaux; mais ce qui, sans contredit, porta au roi le coup le plus funeste en Italie, ce fut sa rupture avec le corps Helvétique. Quelques mois avant cette rupture, ce monarque, excédé des irrésolutions continuelles de l'empereur, auxquelles Louis attribuait, avec raison, le peu d'utilité qu'il retirait depuis trois ans de l'alliance de Maximilien; & ayant appris, en Février, que les ambassadeurs impériaux allaient signer, au nom de leur maître, un traité de paix particuliere avec Venise & le pape, le roi songea enfin aux moyens d'appaiser les cantons; qui étaient extrêmement irrités contre lui, au sujet de divers propos remplis de hauteur, qu'il avait tenu sur leur compte.

En conséquence de cette résolution, l'on vit paraître, les premiers jours de Mars, devant une diéte convoquée à Zurich, dans ces conjonctures critiques, & qui fut prorogée jusqu'à la St. Michel, une ambassade composée du bailli

d'Amiens, Robert de Boisset, & du président de Bourgogne, Imbert de Villeneuve, ayant à leur tête Louis, duc de Longueville & comte de Dunois, prince souverain de Neufchâtel, du chef de sa femme, Jeanne d'Hochberg, fille & unique héritiere de Philippe, margrave d'Hochberg & de Röthelin. Ces ambassadeurs s'efforçant d'abord d'excuser la conduite du roi leur maître envers les cantons, firent d'inutiles efforts pour engager ces républiques à renouveller, moyennant une augmentation de subsides, leur alliance avec ce monarque. Ce fut en vain que le duc de Lorraine, Antoine, fils & successeur de Réné, cet ancien ami & fidele allié de nos ancêtres, dont le souvenir leur était toujours très-précieux, appuya de ses recommandations cette ambassade; elle ne put obtenir une réponse satisfaisante de la diéte, qui voulait attendre le succès de ses négociations avec Jules II & Venise, avant que de se décider sur les propositions du duc de Longueville & de ses collegues, lesquels furent fortement contrecarrés par les ambassadeurs impériaux, qui sollicitaient, de leur côté, les cantons de conclure une alliance offensive & défensive avec l'empereur. Ils étaient fortement appuyés par les conseils du cardinal de Sion. Le duc de

Tableau de l'Europe méridionale.

Longueville, impatienté des réponſes ambigues & des délais conſécutifs de la diéte ſur ſes demandes, quitta, le 18 Avril, avec ſes collegues, Zurich & la Suiſſe, ſans prendre congé de cette aſſemblée, dès qu'il eût reçu la nouvelle de la bataille de Ravenne; comptant qu'à la ſuite de cette victoire décisive, le roi de France ſubjuguerait aiſément ſes ennemis en Italie, ſans être réduit à ſolliciter davantage les ſecours des cantons. La diéte choquée de ce bruſque départ, que le cardinal de Sion, les ambaſſadeurs Impériaux & le nonce du pape ne manquerent pas de leur faire enviſager comme une bravade, ſe raſſembla le 19 Avril, & ſe décida, dans cette ſéance, d'accéder à la Ste. Ligue, ſauf l'approbation des cantons.

§. 2.

Maximilien I, nâquit le 22 Mars 1459, fut élu roi des Romains le 16 Février 1486, ſuccéda, le 22 Août 1493, à ſon pere Frédéric III, au trône impérial, & mourut le 12 Janvier 1519. Ce monarque, rempli de grandes qualités, ayant un fond de bonté inépuiſable, aurait joué un rôle très-brillant ſur le théâtre de l'Europe, ſi ſes irréſolutions continuelles ne l'avaient fait échouer dans la plupart de ſes entrepriſes. En-

Tableau de l'Europe méridionale.

Maximilien & Louis firent céder, en 1508, leur animosité mutuelle, à celle qu'ils ressentaient l'un & l'autre contre Venise, & s'allierent même, par la ligue de Cambrai, contre cette république, afin de l'opprimer d'autant plus sûrement. L'empereur donna pour lors au roi de France l'investiture des états que ce dernier avait conquis sur Louis Sforze, moyennant 100 mille écus d'or, que le monarque Français paya à Maximilien pour cette condescendance. Les fils du duc de Milan, élevés sous les yeux de l'empereur, semblaient devoir reclamer contre un traité qui leur ôtait tout espoir d'être rétablis dans leur succession paternelle. Mais des motifs d'intérêt prévalurent, dans ces conjonctures, sur ceux qui auraient dû engager l'empereur à ne pas sacrifier ainsi ses neveux. Maximilien avait envoyé fort peu de troupes à l'armée liguée contre Venise, & se tenant prêt avec le reste de ses forces à profiter de l'événement, il se jetta sur son partage d'abord après la bataille d'Agnadel. Les Vénitiens, revenus de leur premiere consternation, débarrassés de l'armée Française qui s'était retirée dans le Milanais, & parvenus à faire leur paix avec le pape, attaquerent l'armée impériale, lui firent lever le siege de Padoue, & reprirent la

Section XLV.

plus grande partie des places que l'empereur avait conquis sur eux.

Outré de la défection du pape, & lui attribant tous les revers qu'il venait d'essuyer, Maximilien se ligua pour lors avec Louis XII, contre Jules II, envoya le cardinal de Gourc au concile national de Tours, & engagea une partie des prélats d'Allemagne à se rendre au concile général de Pise, qui s'ouvrit le 16 Mars 1511, en présence de quelques cardinaux ennemis du pape, pour y procéder à sa déposition. Ce pontife commençant à craindre un concile, convoqué & protégé par le chef de l'empire, n'omit rien pour regagner Maximilien & le détacher de l'alliance & des intérêts de Louis XII; & pour y parvenir, Jules engagea les Vénitiens à céder le Frioul, Trieste, Véronne & Vicence à l'empereur, & à lui payer 200 mille florins du Rhin, pour les frais de cette guerre. Ce traité ayant été conclu en Avril 1512, Maximilien abandonna dès-lors les intérêts de Louis XII & le concile de Pise, & adhéra à celui de St. Jean de Latran, auquel alors tous les prélats d'Allemagne se rendirent.

§. 3.

Ferdinand le catholique, roi d'Espagne, nâ-

Section XLV.

Trivulce, du royaume de Naples, dont le roi, déja fort âgé, mourut en 1497. Le roi d'Espagne laissa succéder Frédéric, prince de Tarente, à ce trône chancellant, & s'empara de la Sicile. Ferdinand s'unit, en 1501, avec Louis XII, pour dépouiller ce même Frédéric du royaume de Naples, retenant pour lui la Pouille & la Calabre, & cédant le reste à la France. Le pape Alexandre VI entra dans cette ligue, & donna aux deux rois l'investiture de Naples, qu'il avait déja accordée à Frédéric son feudataire, quoique celui-ci n'eût pas donné le moindre sujet de mécontentement à ce pontife. Gonsalve de Cordoue passe le détroit de Messine à la tête de ses troupes, sous prétexte de défendre Frédéric, parent de son maître, mais en effet pour l'accabler. Les Français arrivent dans le même tems par mer & par terre, & de concert avec le général Espagnol, s'emparent sans peine du royaume de Naples. Frédéric, trahi par le roi d'Espagne, pressé par les armées Françaises, & dénué de toutes ressources, préféra de se remettre entre les mains de Louis XII, qu'il savait généreux, que de se remettre entre les mains de Ferdinand, qui le traitait avec autant de perfidie. En conséquence de cette résolution, le roi

de Naples demanda au duc de Némours un passeport pour se rendre en France, s'embarque avec cinq galeres, aborde à Marseille, où il fut reçu, par ordre de Louis XII, en prince souverain, obtint de ce monarque le duché d'Anjou, sa vie durant, avec une pension annuelle de 30 mille ducats, & mourut à Tours le 9 Novembre 1504.

Gonsalve de Cordoue, qui mérita la dénomination de grand capitaine, à tant de titres, mais qui pour lors était obligé de se conduire selon les ordres de son perfide maître, trompa & chicana tellement les généraux Français, en 1502, qu'il les dépossséda d'une grande partie de leurs conquêtes. Le duc de Némours, beau-frere de Louis XII, & pere du jeune héros, cité dans le premier paragraphe de cette section, appella Gonsalve en duel, qui répondit à ce défi, en battant trois fois l'armée Française, durant la campagne de 1503, & surtout le 28 Avril, où le duc de Némours fut tué avec plus de 5000 Français & Suisses. Il ne périt dans cette journée mémorable que neuf Espagnols, au rapport de Paul Jove; assertion à la vérité peu croyable, mais qui n'en forme pas moins une preuve de la position avantageuse, choisie par Gonsalve, & du parti qu'il sut en tirer, ainsi que de la supériorité de ses

Section XLV.

talens militaires, sur ceux des généraux Français. En vain, le célebre chevalier Bayard soutint seul, sur un pont étroit, l'effort de deux cents ennemis, qu'il empêcha de le passer: ce miracle de bravoure n'eut aucune influence sur les armes Françaises, obligées d'abandonner la même année le royaume de Naples, dont Ferdinand le catholique reçut, en 1510, l'investiture pleine & exclusive du pape Jules II. Les ambassadeurs du roi d'Espagne parurent, depuis 1496, devant plusieurs diétes Helvétiques, soit pour détacher les cantons de leur alliance avec Louis XII, soit aussi pour en obtenir des levées de troupes, sans pouvoir réussir jusqu'en 1512, dans aucun de ces deux objets de leur mission.

§. 4.

Le pape Jules II, dont nous avons décrit les négociations auprès du corps Helvétique, de même que les projets ambitieux, s'étant ligué, en 1510, avec le roi d'Espagne & les Vénitiens, contre Louis XII, n'épargna dès-lors ni peines, ni argent, ni intrigues, pour chasser les Français d'Italie. Ce pontife, faisant la guerre en personne, affronta plus d'une fois la mort avec beaucoup d'intrépidité. Dès que le roi de France fut averti de la ligue que le pape venait de for-

Tableau de l'Europe méridionale.

mer contre lui, il fit assembler un concile national à Tours; où l'archevêque de Gourc se trouva de la part de l'empereur, & dans lequel l'on convint de convoquer un concile général à Pise, pour y procéder à la déposition du pape, qui poussait, sur ces entrefaites, la guerre avec beaucoup de vigueur contre les généraux Français, & risqua deux fois d'être pris par eux, l'une dans Boulogne, par le maréchal de Trivulce, & l'autre dans la petite ville de St. Félix, par le chevalier Bayard. Il paraît assez singulier, que le pape, cassé de vieillesse, fût sous les armes, assiégeât la Mirandole en Janvier 1511, s'exposât, pendant ce siege, aux rigueurs de la saison & au feu, autant & plus même que ses soldats; qu'il entrât le 15 Février par la brèche de cette place, le casque en tête & l'épée à la main; & enfin qu'il animât la chrétienté de l'Europe méridionale, par son exemple, à prendre les armes contre le roi de France, tandis que ce monarque, encore dans la vigueur de l'âge, ne combattit ce pontife belliqueux qu'avec des armes spirituelles, & en convoquant des conciles. Celui de Pise ne fut qu'un vain fantôme, dès qu'il ne fut plus avoué par l'empereur, & que les prélats Allemands le quitterent pour se rendre à celui de St. Jean de

Latran, convoqué par le pape dès qu'il fut réconcilié avec Maximilien, & où étant parvenu à rassembler la plus grande partie des prélats de l'Europe, le souverain pontife excommunia les adhérans du concile de Pise, transféré le 11 Octobre 1511 à Milan, & le 1 Juillet 1512 à Lyon. Le pape jetta même un interdit sur tout le royaume de France, & particuliérement sur la ville de Lyon.

§. 5.

La maison de Savoye, constamment alliée avec la France, avait, dès cette époque, toujours ouvert le passage des Alpes aux armées de Charles VIII & de Louis XII, & continua jusqu'en 1529, à rendre ce service aux troupes Françaises. Le duc de Savoye, Charles III, le seul allié qui resta en 1512, au roi de France, dans toute l'Italie, était à peu de chose près aussi puissant que ses successeurs le sont aujourd'hui. Car si ce prince ne possédait pas les marquisats de Montferrat & de Saluces, l'Alexandrin, le Novarèse & d'autres districts du Milanais, cédés par la maison d'Autriche à celle de Savoye, dans le courant de ce siecle, ni le royaume de Sardaigne; en échange, la Bresse, le Bugey & Valromey, le pays de Gex, une grande partie du canton de Fribourg

les VIII en Italie, tous les ſouverains de ce pays craignaient Veniſe, qui en échange ne redoutant qu'une invaſion de ce monarque, ſe ligua avec d'autres princes Italiens contre lui, & fut battue le 5 Juillet 1495 par l'armée Françaiſe à Fortnoue. Voyez la troiſieme ſection du volume ſuivant ſur cette bataille. Cette république s'allia en 1499 avec Louis XII, partagea la même année avec ce monarque les dépouilles de Louis le Maure, obtint par ce moyen le Breſçan, le Crémonais & le Bergamaſque, & devint ſi redoutable depuis cette augmentation de ſes domaines, que l'empereur, les rois de France & d'Eſpagne, ſuſpendirent, de même que le pape, leurs querelles, pour s'unir enſemble en 1508, à Cambrai, afin d'abattre cette puiſſante république.

Il eſt très-remarquable, que l'ennemi naturel de Veniſe, le ſultan Bajazet II, qui pour lors était en paix avec elle, fût le ſeul qui ne l'attaqua pas. Veniſe, auſſi riche que tous les princes enſemble ligués contr'elle, ſe confia en cette reſſource & ſur-tout en la déſunion qu'elle prévit devoir naître bientôt entre tous ſes ennemis. Dédaignant de demander grace au pape, principal promôteur de cette ligue, Veniſe oſa attendre l'orage, & fut pour cette ſeule fois téméraire, les excommuni-

catior

Tableau de l'Europe méridionale.

cations de Jules II ne l'effrayerent pas, mais la défaite totale de son armée le 14 Mai 1509, à la bataille d'Agnadel, abattit sa fierté. Venise implora la clémence du souverain pontife, qui lui pardonna, après avoir rempli son premier projet, d'agrandir les domaines du saint siége à ses dépends. Cette république, débarrassée en 1510 de quelques-uns de ses ennemis, tint tête aux autres, & finit en 1512, par se liguer avec eux tous contre le roi de France, sur lequel les Vénitiens reprirent une grande partie des domaines, que ce monarque leur avait enlevé après la bataille d'Agnadel. Nous rendrons compte dans la suite de ce volume, de la part que prit Venise aux guerres du Milanais, depuis 1512 jusqu'en 1515; & dans le quatrieme livre du septieme volume, tout ce qui concerne cette république, par rapport à l'histoire militaire des Suisses jusqu'en 1719.

§. 7.

Génes, autrefois si florissante & qui avait soutenu neuf guerres contre Venise, flottait depuis un siecle d'esclavage en esclavage Cette république s'était donnée en 1401 à Charles VI, roi de France, s'était révoltée en 1409 & remise en 1458, sous la domination de Charles VII, contre lequel elle se révolta encore. Elle voulut se don-

Tableau de l'Europe méridionale.

cette nation policée, ayant d'abord accumulé par le commerce des richeſſes, qui, dès 1460, les rendaient auſſi opulens que les ſouverains les plus puiſſans de l'Europe. Aucune maiſon n'acquit la ſouveraineté à tant de titres & d'auſſi juſtes, l'ayant obtenue à force de bienfaits & de vertus. Les deux freres Laurent & Julien de Médicis, maîtres de la république de Florence, furent en 1478, les victimes d'une conſpiration horrible, préparée par le pape Sixte IV, & exécutée par un Salviati, archevêque de Piſe. Ils furent aſſaſſinés à Florence, dans l'égliſe métropolitaine, au moment où cet indigne prélat élevait l'hoſtie, comme le ſignal de l'exécution. Le même jour de cet aſſaſſinat ſacrilége, qui coûta la vie à Julien, de Médicis, ſon frere Laurent ayant pu échapper au poignard de ces bandits, & ſe réfugier dans la ſacriſtie, s'y barricader, juſqu'à ce que ſes ſerviteurs vinſſent à ſon ſecours ; les Florentins maſſacrent les conjurés, ſe ſaiſiſſent de cet archevêque, le pendent aux fenêtres du palais public, & lui font ſubir la juſte punition de cet attentat exécrable. Le pape informé de l'iſſue de cette conjuration, excommunie d'abord les Florentins & les Médicis; puis ayant beſoin d'eux contre la maiſon Sforze, Sixte IV ſe réconcilie avec cette

Diéte de Zurich.

dit. Le cardinal de Sion arrangea dans quelques conférences, soit les différends, qui depuis 1510 existaient entre le pape & nos ancêtres; soit aussi les articles préliminaires de l'alliance, qui devait se renouveller entre le corps Helvétique & le saint siége. Ces deux objets réglés, les ambassadeurs Suisses firent, conjointement avec le cardinal légat & les ministres du roi d'Espagne, les fonctions de médiateurs entre sa majesté impériale & Venise. Néanmoins les uns & les autres ne purent parvenir, malgré tous leurs soins pacificateurs, qu'à arranger une trêve d'un an, entre ces deux puissances, en place d'une paix solide & permanente, dont ils avaient dressé les articles. Nous avons rendu compte des cessions que Venise fit à l'empereur dans cette trêve, par condescendance pour Jules II. L'ambassade Suisse quitta Venise le 5 Avril, arriva le 13 à Zurich, & fit le lendemain son rapport à la diéte du succès de ses négociations. 1512.

Sur ces entrefaites, des ambassadeurs impériaux parurent, le 8 Avril, devant cette diéte, chargés de la remercier des soins pacificateurs de la députation Helvétique à Venise; & de requérir les cantons, d'envoyer une ambassade à Trèves, où l'empereur venant de convoquer une diéte d'em-

1512. pire, propofait de fe rendre depuis Infpruck; afin que ces républiques puffent arranger avec ce monarque un traité d'union offenfif & défenfif, & fe concerter enfemble fur les moyens, ainfi que fur les conditions préliminaires, pour rétablir Maximilien Sforze, dans fon héritage paternel. Cette propofition fortement appuyée par Zurich, Berne, Ury, Schweiz & Underwalden, fut mife en délibération & accordée par la diéte; néanmoins fous les deux réferves fuivantes. Que l'empereur rappellât au préalable & fans aucun délai, par fes avocatoires, tous les lanfquenets du fervice de France: & qu'au cas que l'on pût convenir des conditions préliminaires, pour rétablir Maximilien Sforze dans le Milanais, fa majefté impériale ouvrirait à l'armée Suiffe, chargée de cette expédition, les paffages du Tirol, fi elle trouvait ceux des Alpes fermés & inexpugnables: qu'enfin elle s'engagerait à pourvoir la dite armée confédérée, d'un train d'artillerie de 20 pieces, avec des munitions fuffifantes, & de lui faire fournir les vivres gratis, durant le tems que ces troupes pafferaient fur les terres de ce monarque.

Il eft conftaté par le troifieme article de ces conditions préliminaires, de même que par le train

Diéte de Zurich.

d'artillerie, réſervé de la part des cantons dans leur alliance du 16 Mars 1499, avec Louis XII, 1512.
que Zurich, Berne & Bâle, quoique ſuffiſamment pourvus d'artillerie & de munitions, comme on l'a vû dans la troiſieme ſection, évitaient, autant qu'il était poſſible, leur tranſport très-diſpendieux, au-delà des limites naturelles de la Suiſſe, & ſur-tout de s'expoſer à la perdre dans les précipices affreux, dont tous les paſſages des Alpes, pour lors très-étroits & à peine praticables, étaient bordés.

Ces deux articles ayant été accordés tout de ſuite par les miniſtres impériaux, parmi leſquels ſe trouvait le baron Ulrich de Hohenſax, les cantons députerent à l'empereur Marx Roult, bourguemaître de Zurich, Ulrich de Hunguen, landammann de Schweiz, & Pierre d'Offenbourg, bourguemaître de Bâle, qui reçurent, le 20 Avril, leur premiere audience de ce monarque, par ordre duquel on leur rendit tous les honneurs, uſités pour lors envers les repréſentans des têtes couronnées. Sa majeſté aſſura ces ambaſſadeurs que tous les lanſquenets, ſervant dans l'armée Françaiſe, avaient reçu leurs ordres de rappel, ſous peine d'être traités comme rebelles, en cas de déſobéiſſance; qu'elle pourvoirait au paſſage de

1512. l'armée Suisse, par le Tirol & le Trentin, avec tout le soin possible; que cette armée serait fournie d'un train d'artillerie & de munitions suffisantes, & de plus soutenue par 3000 gens-d'armes & chevaux légers, qui s'y réuniraient dans le Tirol. Maximilien ajouta à ces assurances, les protestations les plus flatteuses pour le corps Helvétique, dont les ambassadeurs convinrent, au bout de trois conférences, avec le chancelier de l'empereur, des conditions suivantes, pour l'établissement de Maximilien Sforze, dans les états de son pere.

1°. Que si les troupes Suisses parvenaient à reconquérir le Milanais & ses dépendances, pour Maximilien Sforze, il payerait aux cantons & à leurs états co-alliés, 300 mille ducats pour les frais de cette expédition, & de plus 50 mille ducats de subsides annuels aux douze cantons.

NB. Le ducat était pour lors évalué à deux florins & demi du Rhin.

2°. Que le duc Maximilien ratifierait au préalable, le traité d'Aronna, de même que le capitulat de Milan, sur le pied que cette derniere convention avait été renouvellée avec Louis XII, le 25 Juillet 1503.

3°. Que les troupes Suisses, qui feraient ac-

cordées au duc Maximilien après ſon établiſſement, pour la défenſe de ſes états, feraient payées ſur le même pied qu'elles l'avaient été par le roi de France depuis 1499; c'eſt-à-dire à raiſon de huit florins du Rhin par ſoldat, & les officiers & bas-officiers à proportion. 1512

4°. Que le duc Maximilien céderait aux douze cantons, pour toujours & en toute ſouveraineté, les villes & diſtricts de Lugano, de Locarno, de Mendriſio & de Vall-Maggio, avec leurs dépendances.

Ce traité fut ſigné le 22 Avril, de la part de l'empereur, tant en ſon nom, qu'en celui de Maximilien Sforze; & par les ambaſſadeurs Suiſſes, qui l'envoyerent le même jour à la diéte de Zurich. Ulrich de Hunguen, landammann de Schweiz, chargé de cette commiſſion par ſes deux collégues, & eſcorté par un eſcadron de chevaux légers impériaux, juſqu'à Rhinfelden, fit une telle diligence, qu'il arriva le 29 à Zurich; & ayant rendu le lendemain compte à la diéte des négociations de cette ambaſſade, ce traité fut ratifié le 30 dans la même ſéance. Et le landammann de Schweiz étant reparti tout de ſuite avec cette ratification, rejoignit ſon eſcorte à Rhinfelden, vint le 16 Mai à Tréves, & reçut avec ſes collégues, qui dans cet intervalle avaient

Section XLVI.

1512. été fêtés par les électeurs & les princes d'Allemagne, leur audience de congé le 7 Mai, de l'empereur. Cette députation arriva le 16 Mai à Rhinfelden, avec la même escorte de 150 chevaux légers; elle se rendit le 17 à Zurich, & ayant rendu compte à la diéte de tous les honneurs, dont elle avait été comblée par ordre de l'empereur, de même que par les électeurs & les princes d'Allemagne, ce rapport contribua beaucoup à raffermir les cantons, dans leur attachement pour sa majesté impériale & dans l'alliance qu'ils venaient de contracter avec elle.

La diéte de Zurich, sans attendre l'issue de cette négociation importante, ayant accédé le 19 Avril, à la Ste. Ligue, comme on l'a vu dans la section précédente, cette assemblée s'occupa du 19 au 30 Avril, à stipuler le contingent de chaque membre du corps Helvétique, à l'armée confédérée, destinée à chasser les Français du Milanais. Les Ligues-Grises & le Vallais ayant été obligés, dès que les cantons eurent pris ce parti, d'annuller leur alliance particuliere avec Louis XII, de le déclarer sans aucun délai à ce monarque, & de fournir leurs contingens à l'armée Helvétienne, dont le rendez-vous fut désigné dans les environs de Coire, pour le 10 Mai,

Diéte de Zurich.

de la part de la diéte, qui composa l'état major de cette armée, de la maniere suivante. 1512.

Le baron Ulrich de Hohensax fut nommé général, ou commandant en chef de cette armée. Jaques Stapfer de Zurich, & Gaspard Wyler de Berne, chefs des contingens de ces deux cantons, furent mis à la tête du corps de bataille. Jacob de Hertenstein, commandant des Lucernois, fut choisi conjointement avec Jean Puntiner, pour chefs de l'avant-garde. Benoît de Weingarthen, qui commandait les troupes Bernoises en second, fut nommé avec Rodolphe de Salis, dit le long, commandant de l'arriere garde. Les aventuriers furent mis sous les ordres de Louis d'Erlach & de Rodolphe Nägelin, tous les deux Bernois. Jean de Lauthen, dit Heid, Fribourgeois, fut nommé grand maître de l'artillerie, & Sébastien de Diesbach, commandant des arquebusiers; & la charge de grand prévôt, réunie à celle de grand waguemestre, fut remplie par Christophe Schmid de Winterthur. A l'égard des chefs & autres officiers des divers contingens, leur nomination fut laissée à leurs états respectifs. Néanmoins, la diéte décida, que ces chefs des contingens, réunis aux membres de l'état major que nous venons de citer, formeraient le conseil de guerre permanent

1512. de cette armée, qui devait être consulté par son commandant en chef, sur les opérations militaires.

SECTION XLVII.

CONQUÊTE DU MILANAIS PAR L'ARMÉE DE LA SAINTE LIGUE.

CETTE armée confédérée s'étant rassemblée du 1 au 10 Mai, au nombre d'environ 20 mille hommes, dans la ville de Coire & ses environs, y trouva le baron de Hohensax, qui avec 360 de ses sujets, l'avait précédée de quelques jours, dans ces contrées, afin de se mettre à sa tête & de préparer ses quartiers. Informé que le train d'artillerie promis par l'empereur aux cantons, n'était pas encore prêt, ce général engagea les Ligues-Grises, à pourvoir l'armée Suisse d'une quinzaine de pieces de campagne ou demi coulevrines, qu'elles avaient conquises dans la guerre de Suabe; & cette précaution prise, les troupes confédérées se mirent en marche le 14 Mai, arriverent le 19 à Trente, & le 21 à Vérone, qui avait été évacuée la veille par les troupes impériales. Les magistrats de Vérone étant venus por-

par l'armée de la sainte ligue.

ter les clefs de cette ville au baron de Hohenſax, il y ſéjourna juſqu'au 30, avec l'armée Suiſſe, & y fut joint le 23 par le cardinal de Sion. 1512.

Ce prélat ayant reçu ordre du pape, de ſe rendre auprès de cette armée, & de la ſuivre durant ſon expédition, en qualité de légat du ſaint ſiége, comparut le 24 devant le général & le conſeil de guerre, aſſemblé pour l'entendre; & après avoir fait aux chefs de ces troupes, les promeſſes les plus magnifiques au nom de Jules II, le légat leur remit de la part de ce pontife, une épée à poignée & à lance d'or, avec un fourreau de velours cramoiſi, garni en perles, de même que la poignée; une barrête ou toque ducale, de velours cramoiſi, brodée en perles & fourrée d'hermine, & deux grandes bannieres aux armes des douze cantons, ſurmontées des clefs de St. Pierre en ſautoir. Ces préſens bénis & ſanctifiés par les mains de ce pontife guerrier, encore dégoutantes de ſang, & deſtinés pour les cantons, devaient, ſelon les préjugés de ce ſiecle d'ignorance, ſervir de palladium à l'armée Suiſſe, & la rendre invincible. Le cardinal Schiner accompagna ces dons d'un bref de Jules II, dans lequel ce pape confirmait pour toujours aux cantons, le titre de *Défenſeurs de l'égliſe*, en comblant ces ré-

1512. landammann d'Ury. Le maréchal de la Palice ayant été obligé de retirer la garnison de Bergame & d'en renforcer son armée, cette ville se rendit le 14 Juin à un corps de 2400 Suisses, commandés par Louis d'Erlach, qui prit avec sa troupe possession de cette place jusqu'à nouvel ordre du baron de Hohensax, lequel taxa Bergame à une rançon de 40 mille ducats, qui ayant été employée, de même que les précédentes, à soudoyer l'armée Suisse, celle-ci reçut par ce moyen sa solde pour quatre mois, y compris celle que Pavie fut contrainte de lui payer, sans que l'empereur ni le pape fussent obligés de débourser un sol pour cet effet; ce qui les arrangea beaucoup l'un & l'autre, & sur-tout l'empereur, dont les coffres toujours vuides, ne lui permettaient pas, la plupart du tems, de remplir ses promesses magnifiques, dont en échange, ce monarque n'était point avare.

Le grand-maître passa l'Adda à Pizzighitone & se retira à St. Angélo, où il fut joint par la garnison de Bologne, qu'il avait rappellée, & par quelque infanterie Italienne, levée par Frédéric de Bozzolo. Le général Français resta dans cette position jusqu'au 18, qu'ayant appris, que l'armée combinée avait passé l'Adda la veille, à trois lieues de Pizzighitone, il se jeta dans Pavie avec

par l'armée de la sainte ligue.

die Française, dont les peuples aigris depuis longtems par l'extrême licence des troupes Françaises, chasserent à l'imitation de Milan, les officiers civils & militaires de Louis XII, & composerent avec le baron de Hohensax, pour leurs rançons respectives. De sorte que les premiers jours de Juillet, il ne resta dans toute l'Italie, au roi de France, que les citadelles de Milan, de Novarre & de Crémone, avec les châteaux de Lugano & de Locarno. 1512.

L'armée combinée se reposa pendant quelques jours à Pavie, & quitta cette place le 4 Juillet, après que le baron de Hohensax l'eût pourvue d'une garnison de 2500 hommes, dont il donna le commandement à Rodolphe de Salis, surnommé le Long. Baglioné prit le même jour la route de Creme, avec l'armée Vénitienne, dans l'intention de s'emparer de cette ville, ainsi que de Bresscc & de Legnage. Le général Suisse se trouva, malgré cette séparation, à la tête de plus de 20 mille hommes, ayant ordonné à Louis d'Erlach, d'évacuer Bergame, & de le joindre à Pavie avec son corps, ce que celui-ci exécuta le 3 Juillet. Le baron de Hohensax se rendit maître du 5 au 15 Juillet, de Valence, d'Alexandrie, de Tortonne, d'Asti, de Novarre,

Sect. XLVIII. Suites de cette révolution.

chement à Louis le Maure, mais qui, depuis la prise de ce prince, s'était laissé gagner par les largesses de Louis XII; & par tous les autres ministres & officiers civils de ce monarque, lesquels se retirerent en France par le Piémont. 1512.

Le cardinal Jean de Médicis, pris le 11 Avril de cette année, à la bataille de Ravenne, en qualité de légat du St. siége auprès de l'armée liguée, profita du trouble des prélats fugitifs, qui le traînaient à leur suite, pour se mettre en liberté: enlevé par ses domestiques à ses gardes, le cardinal de Médicis revint à Milan au bout de quelques jours, fut reçu par la bourgeoisie de cette ville, comme en triomphe, & élevé l'année d'après à la thiare; il prit le nom de Léon X.

Le duc d'Urbin, neveu de Jules II, & général de son armée, profitant de la retraite des maréchaux de la Palice & de Trivulce, soumit toutes les places fortes de la Romagne, dont les troupes Françaises s'étaient emparées quelques mois auparavant. Le duc de Ferrare fut obligé de se rendre à Rome & d'implorer la clémence du pape, qui voulut d'abord saisir cette occasion de dépouiller ce prince de ses états, & d'en enrichir le duc d'Urbin; mais Venise alliée d'Alphonse d'Este, duc de Ferrare, s'opposa avec

Section XLVIII.

1512. tant de vigueur à ce projet, que le souverain pontife se vit contraint d'y renoncer; Baglioné ayant fait déclarer au duc d'Urbin, qu'il le chargerait, du moment qu'il entrerait avec son armée sur les terres de Ferrare, à quoi ce dernier n'eut garde de s'exposer avec d'aussi mauvaises troupes que celles du St. siége. Obligé de dissimuler cet affront, le pape tourna ses vues de conquêtes sur Parme, Plaisance & Modéne; ayant engagé les deux premieres de ces places à se soumettre à sa domination, il fit solliciter la bourgeoisie de Modéne à suivre cet exemple; & y étant parvenu, Jules s'empara encore de Reggio, dans le dessein de réunir pour toujours le Parmésan, le Plaisantin & le Modénois aux domaines du St. siége; comme une ancienne dépendance de l'exarchat de Ravenne, qui en avait été démembrée.

L'armée Suisse fut conduite par son général, le 18 Juillet, à Milan, où le cardinal de Sion venait, sur ces entrefaites, de convoquer les états de ce duché, en ayant été établi gouverneur général par l'empereur, en attendant l'arrivée de Maximilien Sforze; ce prélat se fit prêter en cette qualité le serment d'usage par cette assemblée. Le cardinal ne s'oublia pas durant sa régence, s'étant fait adjuger par les états du Mila-

Suites de cette révolution.

nais, les terres du maréchal de Trivulce, de même que celles de Jean Galéas Visconti, lesquelles devaient, selon les loix de ce duché, être confisquées au profit de Maximilien Sforze, & non à celui du cardinal légat. Le baron de Hohensax convint avec le régent, de répartir 12000 Suisses dans les places les plus importantes du Milanais, pour la sûreté & la défense de ce duché; & ce général reconduisit, à la suite de cet arrangement, le reste de son armée, d'environ 14000 hommes, payés jusqu'au 1 Septembre, en Suisse. Chemin faisant, le baron de Hohensax s'empara de tous les districts qui avaient été cédés aux 12 cantons, par le quatrieme article du traité de Trêves, sans éprouver aucune résistance de la part des habitans de ces contrées; mais connoissant leur inconstance naturelle, ce général prit la précaution de laisser 2500 hommes dans ces contrées, sous les ordres de Jean Rodolphe Nägelin, Bernois, tant par cette raison, que pour bloquer les châteaux de Lugano & de Locarno, munis de garnisons Françaises. D'un autre côté, les Ligues-Grises, profitant de ces conjonctures favorables, s'emparerent de la Valteline & du comté de Chiavenna, qui, jusqu'à cette époque, avaient fait partie du duché de Milan, & qui de-

1512.

Section XLVIII.

1512. puis lors en furent démembrés pour toujours. Le baron de Hohenſax licencia l'armée Suiſſe, le 4 Août, à Coire, & ſe rendit, avec les principaux chefs de ces troupes, à la diéte de Baden; mais avant que de rendre compte de ce qui ſe paſſa à cette aſſemblée, nous ſommes obligés de revenir ſur nos pas.

Le duc de Longueville, après avoir choqué la diéte de Zurich au ſuprême degré par ſon bruſque départ, dédaigna dans ces conjonctures, de prendre pour ſa principauté de Neufchâtel les mêmes précautions que le margrave de Hochberg, grand-pere de ſa femme, avait priſes durant la guerre de Bourgogne, en mettant cette principauté ſous la protection de Berne. Ce canton très-mécontent du duc de Longueville, & craignant qu'il n'ouvrit le chemin de la Suiſſe aux armées de Louis XII, en leur donnant paſſage par Neufchâtel, ſe crut obligé, pour la ſûreté commune du corps Helvétique, de s'emparer de ce comté, dont la régence de Berne fit prendre poſſeſſion au milieu de Mai, par Louis de Diesbach, à la tête d'un corps de 1200 Bernois. La bourgeoiſie de Neufchâtel ſe ſoumit ſans murmurer, de même que les habitans des autres mairies de cette principauté, à Diesbach, & tous lui prêterent, ſans

Suites de cette révolution.

aucune difficulté, le ferment d'hommage qu'il
exigea des uns & des autres, au nom des quatre cantons combourgeois de Neufchâtel; Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure; lesquels ayant d'abord pourvu la ville & le château de Neufchâtel d'une garnison de 600 hommes, y établirent le dit Louis de Diesbach pour premier gouverneur, & reçurent, au milieu de Juillet, les onze autres cantons à cette co-régence. Les instances réitérées de la duchesse de Longueville auprès des cantons, pour la restitution de son patrimoine, furent inutiles, même après la conclusion de la paix perpétuelle, malgré l'intercession de François I, en 1516, en faveur de cette maison. Ce ne fut qu'après la mort du duc de Longueville, survenue en 1529, que les 12 cantons consentirent à restituer Neufchâtel à la veuve de ce prince, malgré les oppositions du canton d'Ury, après avoir fait régir la ville & le comté de Neufchâtel durant 17 ans, par des gouverneurs, dont Jean de Gougelberg, Fribourgeois, fut le dernier. Si l'on a lieu de s'étonner des protestations du canton d'Ury, contre une restitution fondée sur toutes les loix de l'équité, & que les états confédérés auraient dû faire dès 1515, l'on sera sans doute beaucoup plus sur-

1512.

Section XLIX. Diéte de Baden.

n'a cessé & ne cessera de nous guider dans tout le cours de cet ouvrage, aussi éloigné de toute espece de fiel que d'adulation, afin de remplir notre tâche, notre but, & de mettre sous les yeux du public impartial, la conduite de nos ancêtres, dans tous les tems, dans leur véritable jour. Le baron de Hohensax, accompagné de Jacques Stapfer, de Gaspard Wyler, de Benoît de Weingarthen, de Jacob de Hertenstein, de Jean de Lanthen, dit Heidt, & de quelques autres commandans de l'armée Suisse, licenciée à Coire, se présenta, le 12 Août, devant la diéte de Baden, qui, après avoir siégé jusqu'à la fin de Juin à Zurich, se sépara pour lors, afin de recevoir de nouvelles instructions de ses souverains respectifs, en s'ajournant pour les premiers jours d'Août à Baden. Cette diéte ayant reçu, des mains du baron de Hohensax, les présens faits par Jules II au corps Helvétique, décrits dans la section pénultieme, & ayant ouï le rapport de ce général & de ses adjoints, sur leurs opérations militaires en Lombardie, leur témoigna sa satisfaction sur la bravoure & la sagacité qu'ils avaient déployé dans cette campagne, si glorieuse à nos ancêtres. La diéte prit le parti de déposer au château de Baden, l'épée, la toque ducale, les ban- 1512.

Section XLIX.

1512. nieres, avec la bulle de Jules II, & reçut plus de 200 mille ducats, que le baron de Hohensax lui remit du surplus des rançons & des contributions Milanaises, après que l'armée Suisse eût été largement payée, comme on l'a vu, du restant. Cette somme énorme fut partagée, selon la convention de Stanz, entre les douze cantons, par portions égales, après que ceux-ci en eurent prélevé, pour les états co alliés, le tiers, lequel fut distribué entre ces derniers, au prorata de leurs contingens dans cette expédition.

L'on vit aussi comparaître devant cette diéte, devenue, depuis la conquête de la Lombardie, l'objet des empressemens de toutes les puissances voisines, les ambassadeurs de l'empereur, de Ferdinand le catholique, d'Henri VIII, roi d'Angleterre, & de la seigneurie de Venise, le nonce du pape, & les députés d'Antoine, duc de Lorraine, de Charles III, duc de Savoye, & de Maximilien Sforze, duc de Milan. Nous ne rendrons compte ici, que des négociations d'Octavien Sforze, évêque de Lodi, au nom du duc de Milan; celles des autres ministres de ces puissances se trouveront décrites, du moins en grande partie, dans les introductions aux divers services, contenus dans les tomes VII & VIII de cet ouvrage.

L'évêque

Diéte de Baden.

L'évêque de Lodi conclut & signa, le 3 Octobre, un traité d'alliance, entre le corps Helvétique & le duc Maximilien Sforze, dans lequel l'on fit divers changemens & amplifications à celui de Trêves, qui lui servit néanmoins de base. Le traité de Baden, ainsi arrêté par les parties, fut composé des articles suivans. 1512.

1°. Le duc payera aux cantons 200 mille ducats, pour lui avoir reconquis ses états. Cette somme sera payée aux cantons, en quatre termes, à trois mois de distance l'un de l'autre.

N. B. Cette diéte, venant de partager 200 mille ducats, des contributions Milanaises, excédentes la solde de ses troupes, eût l'équité de rabattre au duc de Milan, le tiers de la gratification de 300 mille ducats, & le cinquieme des subsides annuels, stipulés, pour ce prince, dans le traité de Trêves, de la part de l'empereur.

2°. Ces quatre payemens se feront à Altorf, chacun de 50 mille ducats, depuis la chandeleur 1513, jusqu'à cette fête en 1514.

3°. Le duc payera en outre aux douze cantons, un subside annuel de 40 mille ducats, qui courra depuis la St. Jacques de cette année, & qui sera payé de la part de ce prince à pareil jour, dans Altorf, la premiere fois en 1513.

Diéte de Baden.

en avoir obtenu l'agrément des cantons; & à soudoyer ces troupes sur le pied fixé dans le troisieme article du traité de Trêves, c'est-à-dire, à raison de huit florins du Rhin par mois pour chaque soldat, & les officiers à proportion. 1512.

9°. Au cas que les cantons soient attaqués, le duc s'engage à les sécourir avec 500 lances ou gendarmes, entretenus à ses frais & dépens, & à tripler ses subsides pendant le cours de cette guerre.

10°. Ce traité durera pendant toute la vie du duc de Milan, & cinq ans après sa mort.

Ce dernier article ayant essuyé beaucoup de contradictions de la part du corps Helvétique, empêcha les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden & de Glarus, de même que le pays d'Appenzell, l'abbé & la ville de St. Gall, d'accéder d'abord à ce traité; & ils ne prirent ce parti que le 15 Janvier 1513, soit qu'ils se rendissent aux sollicitations des autres cantons, soit aussi qu'ils voulussent avoir leur part de la gratification & des subsides Milanais.

A peine l'évêque de Lodi eût-il conclu ce traité, conjointement avec les ambassadeurs Impériaux; après que ceux-ci eurent fait, selon quelques-unes de nos annales, par l'ordre précis de leur

Diéte de Baden.

vembre, par ordre de ces républiques, pour les représenter de leur part, le bourguemaître Félix Schmidt & le sénateur Henri Winkler, de Zurich; l'avoyer Jacques de Watteville, de Berne, qui se fit accompagner par Guillaume de Bonstetten & Bourkard d'Erlach; le landammann Hans Schwarzmaurer, de Zug; le bourguemaître Henri Meltinguer, de Bâle; Thierri d'Entlisberg & Daniel Babenberg, avoyers de Fribourg & de Soleure; & Hans Ziegler, bourguemaître de Schaffhausen. Le rendez-vous de cette ambassade fut désigné pour le 2 Décembre à Altorf, où le baron de Hohensax devait se mettre à sa tête, en ayant été nommé le chef par cette diéte, qui se sépara le 23 Novembre. 1512.

SECTION L.

INSTALLATION DE MAXIMILIEN SFORZE.

CETTE ambassade quitta Altorf le 5 Décembre, & arriva le 10 à Milan, où le cardinal de Sion & l'évêque de Lodi leur firent rendre les mêmes honneurs qu'au vice-roi de Naples & à son frere, ambassadeurs de Ferdinand le catholique, en attendant l'arrivée de Maximilien Sforze, le-

Section L.

quel élevé à la cour de l'empereur son oncle,
1512. partit avec lui le 25 Octobre de Bonn, où ce monarque avait passé l'été & l'automne; il arriva le 2 Décembre à Véronne, & le 12 à Crémone, où ce prince fut joint par le cardinal de Gourc. Ce prélat prétendit installer le duc de Milan, au nom de l'empereur, seulement, en lui remettant ses états, comme un fief de l'empire; & que les représentans des cantons ne devaient assister à cette cérémonie que comme simples spectateurs. Le cardinal de Sion & l'évêque de Lodi s'opposerent très-vivement à l'affront, que l'orgueil du prélat Allemand, jaloux de la gloire de nos ancêtres, leur préparait. Le duc de Milan était assez porté à soutenir le cardinal de Gourc dans cette prétention; sa qualité de *locum tenens* de l'empereur en Italie, lui donnant en effet le pas sur tous les souverains de ce pays, à la réserve du pape & du duc de Savoye, dont la maison jouissait depuis 1311, de la dignité & des prérogatives de vicaire général du saint empire dans toute l'Italie. L'on contesta pendant quelques jours à Crémone, dans le conseil de Maximilien Sforze & devant lui, sur cette affaire; mais dès que le baron de Hohensax en fut informé, il trancha d'abord la question, en faisant déclarer au duc

Installation de Maximilien Sforze.

de Milan, *que s'il refusait de tenir ses états de la main des ambassadeurs Suisses, après les avoir fait inviter expressément pour cet effet, lui, baron de Hohensax, remettrait au duc l'alliance de Baden bissée & annullée, & retirerait à l'instant toutes les troupes Suisses du Milanais, après y avoir levé des contributions suffisantes, pour le payement des sommes que le duc devait aux cantons.* Cette menace, dont l'exécution aurait mis Maximilien Sforze à la merci de Louis XII, obligea le duc de ratifier tout de suite, ce que les deux vice-régens du Milanais avaient arrangé avec le baron de Hohensax, au sujet de son installation par cette ambassade. C'est ainsi, que la fierté allemande fut encore réduite à plier devant la fermeté helvétique, & le cardinal de Gourc, contraint, malgré toute sa hauteur, à ne jouer que le second rôle dans cette cérémonie, que ses apprêts retarderent jusqu'au 29 Décembre. 1512.

Maximilien Sforze, qui dans cet intervalle était resté à Crémone, se rendit le 23, incognito à Milan, & s'aboucha dans le palais du cardinal de Sion avec le baron de Hohensax & ses collégues. Le duc leur fit ses remerciemens, dans les termes les plus obligeans, sur le service essentiel que le corps Helvétique venait de lui rendre, en lui

1512. restituant son patrimoine ; leur témoigna beaucoup d'inquiétudes sur les négociations, que la diéte de Lucerne allait entamer avec les ambassadeurs de Louis XII, & les pria d'engager les cantons à lui faire obtenir du pape, la restitution du Parmesan, du Plaisantin & du Modenais. Le baron de Hohensax répondit à ce discours du duc, tenu en présence du cardinal de Sion & de l'évêque de Lodi, en témoignant à ce prince, combien lui & ses collégues avaient été choqués, de ce qu'il avait paru favoriser les prétentions révoltantes du cardinal de Gourc, qui ne tendaient à rien moins qu'à prostituer les cantons aux yeux de toute l'Italie, après avoir arraché au prix de leur sang, tous ses états des mains du roi de France ; que lui duc de Milan ne pouvait pas ignorer, & encore moins l'évêque de Lodi, les efforts des ambassadeurs impériaux à la diéte de Baden, pour faire tomber tout le Milanais à l'archiduc Charles ; que ce prince voyait encore les efforts impuissans du cardinal de Gourc auprès du pape, pour lui faire obtenir justice sur la restitution du Parmesan, du Plaisantin & du Modenais, & le peu d'influence de ce prélat auprès de Jules II, puisque le corps Helvétique serait obligé de se charger de cette affaire. Après avoir ainsi fait

Installation de Maximilien Sforze.

sentir à Maximilien Sforze toute l'étendue de ses torts, le baron de Hohensax continua sur le même ton de dignité, & lui dit : *prince, soyez sans inquiétudes, le corps Helvétique, inébranlable dans les engagemens qu'il contracte, saura résister aux offres & aux sollicitations qui lui seront faites à votre détriment ; vous maintenir dans vos états envers & contre tous, après vous les avoir reconquis ; & enfin obliger le saint Pere, à vous restituer les domaines qu'il vous retient contre toute justice : pourvu que vous, prince, vous continuiez à vous tenir inviolablement attaché aux cantons, qui sont dans le cas d'attendre d'autant plus ce retour de votre part, que vous voyez clairement, à quel point votre sort dépend d'eux. Auquel cas, moi & mes collégues promettons solemnellement à votre Altesse, d'embrasser ses intérêts avec le plus grand zele auprès du corps Helvétique.* 1512.

Tel fut le précis de cette premiere audience, trop remarquable pour ne pas entrer dans ses détails. Cette ambassade tint parole au duc de Milan, en dépêchant le lendemain un de ses messagers d'état à Lucerne, avec une missive pour la diéte assemblée dans cette ville ; où rendant compte de toute sa conduite, elle joignit ses

Section L.

1512. sollicitations les plus fortes à celles dont le duc & ses deux vice-régens avaient chargé le même messager par une autre lettre, pour engager cette diéte à rejetter les propositions de Louis XII, & à faire obtenir justice à Maximilien Sforze des usurpations du pape. Ces dépêches eurent tout l'effet désiré, en faisant échouer les négociations de la France, & en engageant les cantons d'envoyer, sur la fin de Janvier 1513, une ambassade à Rome, dont Marx Roust, bourguemaitre de Zurich, fut le chef, qui prit un ton si ferme sur la restitution de Parme, Plaisance, Modéne & Reggio, que le pape fut obligé d'évacuer ces quatre places avec leurs districts respectifs, dans le courant de Février, & de les retrocéder au duc de Milan.

Ce fut en vain que le cardinal de Sion voulut, au sortir de cette premiere audience, engager le baron de Hohensax & ses collégues, à lui remettre le soin de cette restitution, & à n'en pas faire mention dans leurs dépêches; ceux-ci ayant rejeté cette proposition, le cardinal fit une tentative tout aussi infructueuse auprès de la diéte, pour être chargé de cette négociation. Le zele de ce prélat pour Jules II, commençait à le rendre très-suspect aux cantons, d'autant plus que dans le

Installation de Maximilien Sforze.

citadelle de Novarre, bloquée depuis la fin de Juillet, par les habitans de cette ville & un corps de 2000 Suisses, dont la garnison Françaises capitula le 28 Décembre. 1512.

Le duc de Milan donna le 5 Janvier 1513, son audience de congé à l'ambassade Suisse, en la priant de le recommander & de le maintenir dans la bienveillance des cantons. Ce furent les propres termes de ce prince, qui fit escorter par un détachement de 200 chevaux le baron de Hohensax & ses collégues jusqu'à Bélinzona, d'où ils se rendirent à la diéte de Lucerne, laquelle ayant ouï le rapport de cette députation, approuva pleinement sa conduite.

SECTION LI.

DIÉTE DE LUCERNE.

Le roi de France voulant regagner à tout prix, l'attachement que le corps Helvétique lui avait témoigné autrefois, & dont il commençait à sentir toute l'importance, depuis la derniere révolution en Lombardie, ordonna à ses officiers d'évacuer les châteaux de Lugano & de Locarno, & de les remettre à Rodolphe Nägelin, chargé

de leur blocus, ainsi que du commandant de ce
1512. pays. Cette cession, faite les premiers jours de Décembre aux cantons, engagea ceux-ci à faire expédier aux ambassadeurs de Louis XII, un sauf-conduit, daté du 23 Décembre, pour se rendre à Lucerne, où les représentans des cantons étaient assemblés depuis trois semaines, pour arranger le renouvellement de leur alliance avec la maison de Savoye. Louis, duc de la Tremouille & prince de Tallmont, comparut les premiers jours de
1513. Janvier, avec Claude de Seissel, évêque de Marseille, & Imbert de Villeneuve, président de Bourgogne, devant cette diéte; & n'ignorant pas l'alliance qu'une partie des cantons & des états co-alliés venaient de contracter avec Maximilien Sforze, le duc de la Tremouille parla d'abord, du désir sincere qu'avait le roi son maître, de renouer l'union qui avait subsisté depuis tant d'années entre la couronne de France & le corps Helvétique; & après s'être étendu sur tous les avantages, qui résulteraient pour ces deux puissances de cette réconciliation, il se réduisit à demander les secours des cantons, afin d'aider au roi son maître à reconquerir le marquisat d'Asti & la seigneurie de Génes; ces deux états n'étant pas stipulés dans les traités de Trêves & de Baden, pour être restitués à Maximilien Sforze.

Diéte de Lucerne.

Afin d'appuyer cette négociation, le maréchal de Trivulce fit solliciter dans le même tems la diéte, de lui accorder un sauf-conduit, pour obtenir l'intercession des cantons auprès du duc de Milan, par rapport à la restitution de ses terres envahies, comme on l'a vu ci-dessus, par le cardinal de Sion. Trivulce obtint ce sauf-conduit, sous la reserve positive de n'avoir aucune communication avec les ambassadeurs de France. Obligé de se soumettre à des conditions aussi dures, & gardé à vue, Trivulce n'obtint qu'une réponse vague & peu satisfaisante sur sa requête. Et les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden & de Glarus ayant accédé sur ces entrefaites au traité de Baden, de même que le pays d'Appenzell, l'abbé & la ville de St. Gall, la diéte de Lucerne fit signifier, le 22 Janvier, aux ambassadeurs de France & au maréchal de Trivulce, de quitter la Suisse. 1518.

SECTION LII.

Négociations diverses.

Louis XII ayant perdu tout espoir de se reconcilier avec les cantons, & justement irrité des hu-

1513. miliations, que ses ambassadeurs & Trivulce venaient d'essuyer à pure perte en Suisse, ne s'occupa plus que des moyens de reconquérir la Lombardie en dépit de nos ancêtres; & tandis que ses troupes se rassemblaient dans les environs de Lyon, ce monarque tourna ses vues d'alliance sur Venise, qui choquée des hauteurs continuelles du cardinal de Gourc, dans les conférences tenues à Rome, pour terminer les différends de cette république avec l'empereur, reçut avec beaucoup d'empressement les premieres ouvertures, que le roi de France lui fit faire à ce sujet par le maréchal de Trivulce. La seigneurie convint avec le secretaire de Trivulce, qu'elle quitterait la Sainte-Ligue, s'allierait avec le roi de France, & assisterait ce monarque de toutes ses forces, pour reconquerir la Lombardie, à condition qu'après avoir remis ce pays sous sa domination, le roi céderait la seigneurie pour toujours & en toute souveraineté, le Crémonais, le Bresçan & la Ghiavraddada. Cet agent secret de Louis XII ayant stipulé, que ce traité n'aurait lieu qu'au cas qu'il fût ratifié dans un mois par le roi son maître, l'on agita dans le conseil de ce monarque, si l'on préférerait l'alliance des Vénitiens à celle de l'empereur qui, guidé par son incons-

tance

Négociations diverses.

tance innée, venait de faire des propositions d'accommodement au roi de France. Cette question vivement débattue dans diverses séances de ce conseil d'état, fut enfin décidée en faveur de Venise. 1513.

Le provéditeur, André Gritti, & Barthelémi l'Alviane, commandans de l'armée Vénitienne à la bataille d'Agnadel, & prisonniers de guerre en France, depuis cette journée mémorable, furent mis en liberté; & ayant reçu des pleins-pouvoirs de la seigneurie, ils signerent en son nom, le 14 Mars, à Blois, cette ligue avec la couronne de France, par laquelle Venise s'engageait d'aider Louis XII à reconquérir ses possessions en Italie: le tout avec une armée Vénitienne de 800 lances, de 1500 chevaux légers, & de 10 mille hommes d'infanterie Albanaise, bien pourvue d'artillerie, de même que de munitions, & entretenue, durant toute la guerre, aux frais & dépens de cette république, moyennant la cession perpétuelle de Crémone & de son district, de Bresce & du Bresçan, & de la Ghiarradadda, de la part de ce monarque à la seigneurie. Nous remarquerons à ce sujet, que la cavalerie légere Albanaise était la plus estimée en Europe, & que l'infanterie de cette nation passait, avec les lans-

Section LII.

quenets, pour la meilleure, après celle des Suisses; la facilité qu'avait la seigneurie de former
1513. ses armées de troupes Albanaises, rendait cette république & ses forces redoutables aux autres états d'Italie.

Dans le même tems, Ferdinand le catholique, mécontent de l'empereur & du pape, conclut une trêve d'un an avec le roi de France, qui venait d'être défait, le 21 Février, de son ennemi le plus implacable, par la mort du pape Jules II. Le cardinal de Médicis lui succéda, le 11 Mars, par une élection unanime du conclave, & prit le nom de Léon X, lequel, amateur des lettres & fort adonné à ses plaisirs, avait les mœurs douces & remplies d'humanité; de plus, il était à peine âgé de 37 ans. Ce jeune pontife donna d'abord beaucoup d'espérances à Louis XII, d'une réconciliation avec le St. Siege; les cardinaux Français, venus à Rome pour élire le nouveau pape, ayant entâmé quelques négociations à ce sujet, avec le cardinal Julien de Médicis, frere cadet de Léon X; celui ci favorisa d'abord ces ouvertures de paix; mais sa famille, ennemie déclarée du roi de France, changea ces dispositions pacifiques, & engagea le pape à se mettre, comme son prédécesseur, à la tête de la Ste. Ligue. Les

Négociations diverses.

Médicis furent secondés dans ce projet, par la légéreté naturelle de Léon X, qui, pour voiler ce défaut de caractere, prit peu à peu le parti de le couvrir de cette duplicité Italienne, envisagée dans tout ce pays, comme une qualité essentielle à un grand politique. 1513.

SECTION LIII.

IRRUPTION FRANÇAISE EN ITALIE.

Le roi de France avait fait rassembler, sur ces entrefaites, dans le Dauphiné, une armée de 25 mille hommes, parmi lesquels on distinguait 3000 gendarmes & autant de chevaux légers; l'on y voyait aussi 8000 lansquenets, que Robert de la Mark, prince souverain de Sédan & duc de Bouillon, avait levé dans les contrées du bas Rhin, malgré les défenses de l'empereur. Cette infanterie Allemande avait les deux fils du duc de Bouillon à sa tête. Louis XII confia le commandement de cette armée aux ducs de la Tremouille & de Bouillon, en leur adjoignant le maréchal de Trivulce. Ces chefs ayant obtenu le passage des Alpes du duc de Savoye, firent entrer ces troupes, les premiers jours d'Avril, en Piémont,

Section LIII.

1513. & s'emparerent, sans coup férir, de Tortone, de Valence, d'Alexandrie & d'Asti; ces quatre places se trouvant absolument dégarnies de troupes Suisses, & très-mal gardées par de faibles garnisons Italiennes, qui les évacuerent aux approches de l'armée Française. Dans le même tems, une flotte de Louis XII s'empara de Gênes, & remit cette république sous sa domination.

Le Milanais, entiérement épuisé par les rançons & les contributions énormes qu'il avait été obligé de payer au baron de Hohensax, comme on l'a vu dans les sections précédentes, se trouvait hors d'état de fournir en même tems à l'entretien des 12000 Suisses, répartis dans les places les plus importantes de ce duché, & aux dépenses excessives de leur souverain. Et comme ce prince, uniquement adonné à ses plaisirs, ne voulait rien se retrancher à cet égard, il prit, malgré les représentations de ses ministres, le parti de licencier, au milieu de Mars, 8000 Suisses, & de n'en garder que 4000, y compris sa compagnie des gardes, qui furent distribués à Milan, Côme & Novarre, en abandonnant la défense de ses autres places à ses sujets & à Don Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples, qui, à la tête d'une armée Espagnole, était cantonné

Irruption Française en Italie.

entre Pavie, Lodi & Crémone. Maximilien Sforze vivait dans une sécurité parfaite, lorsque apprenant l'entrée de l'armée Française en Piémont, il envoya en diligence son cousin, Jean-Marie Sforze, archevêque de Gênes, à la diéte de Lucerne, afin d'implorer les secours des cantons. Ceux-ci firent défiler tout de suite un corps de 5000 hommes par Bélinzona; dont les principaux chefs étaient, Benoît de Weingarthen & Hans Frisching, Bernois, avec le landammann Puntiner d'Ury. Ce corps joignit le duc de Milan auprès de sa capitale, au moment que ce prince venait d'apprendre la retraite du vice-roi de Naples, qui par ordre de Ferdinand le catholique, se retira dans le Plaisantin. 1513.

Les commandans Suisses, assurés d'un prompt & puissant renfort de la part des cantons, encouragerent Maximilien Sforze à rassembler toutes les troupes de leur nation, à la réserve de la garnison de Côme, & de se mettre à leur tête pour aller au-devant de l'armée Française jusqu'à Valence; & quoiqu'ils ne fussent qu'environ 8300 hommes, ils espéraient pouvoir arrêter les Français au-delà du Pô, en leur disputant les passages de cette riviere, jusqu'à l'arrivée de l'armée Suisse. Ayant passé Mortarra, ils inviterent le vice-roi

Irruption Française en Italie.

garnison de 7000 hommes, par un serment solemnel, de défendre cette place importante, à toute extrêmité, en attendant l'arrivée du seçours des cantons. 1515.

Les généraux Français ayant muni Alexandrie, Tortone, Valence & Asti de garnisons suffisantes, vinrent investir Novarre le 27 Avril. Cette ouverture de campagne si brillante des ducs de la Tremouille & de Bouillon, la retraite du viceroi de Naples, avec les troupes Espagnoles, & les progrès rapides de l'Alviane, à la tête de l'armée Vénitienne, paraissaient assurer à Louis XII, le recouvrement de la Lombardie, changea subitement les dispositions des états d'Italie, & même celles des principaux membres de la ligue. Le pape & les Médicis n'osant espérer, qu'après la retraite de Cardonne, les troupes Suisses fussent en état de résister à l'armée Française, songeaient déja à faire leur paix particuliere avec le roi de France. L'empereur & Ferdinand le catholique resterent dans l'inaction, comptant se décider par l'évenement. Le duc de Savoie, sans aucun égard au traité d'alliance qu'il venait de renouveller avec les cantons, ouvrit le passage des Alpes à l'armée Française, lui fournit des vivres, des munitions; & pour mettre le comble

Section LIII.

1513. à ses infractions, ce prince permit à ses sujets d'attaquer deux détachemens Suisses à leur passage du St. Bernard; ceux-ci repousserent à la vérité les Savoyards, quoique trois fois plus nombreux qu'eux, de maniere à leur faire perdre toute envie de revenir à la charge. Les marquis de Montferrat & de Saluces commirent la lâcheté de faire arrêter, dépouiller & massacrer les messagers d'état d'Underwalden & de Soleure, qui portaient les ordres de ces cantons à leurs contingens respectifs, quelques jours avant qu'ils se fussent jettés dans Novarre. Toutes les villes du Milanais, désespérant du salut de leur souverain, & voulant faire leur cour aux généraux Français, se souleverent, après la retraite de ce prince, contre ses commandans, & les chasserent de leurs murs. Les habitans de Milan se distinguerent surtout par leur perfidie envers Maximilien Sforze; non contens de lever le blocus de la citadelle de Milan, dont ils étaient chargés, ils inviterent le commandant Français de cette place, à prendre possession de leur ville, & à recevoir leurs hommages au nom du roi de France; ils pillerent le palais du duc, & traînerent son effigie & ses écussons dans la boue. Le duc de la Tremouille se croyait même si assuré de la prise de Novarre,

Irruption Françaiſe en Italie.

qu'il écrivit, les premiers jours de Mai, au roi ſon maître : „ qu'avant la fin du mois, il lui 1513.
„ livrerait Maximilien Sforze, tout comme il
„ avait {fait} Louis, le Maure, treize ans au-
„ paravant. "

SECTION LIV.

Siége de Novarre.

Telle était la ſituation politique de l'Italie, & les diſpoſitions des peuples du Milanais, pendant le ſiége de Novarre. Les batteries Françaiſes commencerent à jouer, dès le 29 Avril, avec tant de vivacité contre les murs de cette place, que le 15 Mai, elles en avaient déja abattu un pan de 20 toiſes de largeur, qui, par ſes décombres, avait preſque comblé le foſſé dans cet emplacement; de ſorte qu'un corps pouvait entrer à 80 hommes de front, par cette brêche, dans Novarre : ſur quoi les lanſquenets demanderent à grands cris d'être conduits à l'aſſaut. Le maréchal de Trivulce les mena, le 21, au pied de la brêche, derriere laquelle les commandans de Novarre avaient fait élever un nouveau retranchement, ſur lequel cette infanterie Allemande fut

Section LIV.

1513. reçue par les Suisses, de façon qu'elle fut obligée de se retirer, au bout de deux heures, d'un combat très-sanglant, après avoir perdu plus de 800 hommes, & les confédérés environ 150. Les deux commandans en chef de Novarre, ayant pris le parti d'alterner, avec leurs adjoints, d'un jour à l'autre, dans le commandement de cette place, étaient occupés à perfectionner ce retranchement à la tête de 3400 hommes, & à défendre la brêche, lorsqu'ils étaient de jour; ayant pris la précaution de partager cette moitié de la garnison en trois corps, chacun de 1100 hommes, qui, au bout de quatre heures, se relevaient dans ce travail pénible. Ces quatre chefs, assurés par cet arrangement, à ne pas périr à la fois, dans le premier assaut qu'ils auraient à soutenir, & parvenus, par ce moyen, à ménager les forces de leurs troupes, fort incommodées des chaleurs de ce climat, qui, dans cette saison, commençaient à devenir excessives, gagnerent tellement la confiance du soldat, que les portes de Novarre furent laissées nuit & jour ouvertes, & que les assauts livrés par l'armée assiégeante, du 21 Mai au 5 Juin, à cette place, furent constamment repoussés par les Suisses; de maniere que les généraux Français auraient été obligés de lever ce

Siége de Novarre.

ſiége, ſi leurs pertes journalieres & conſidérables n'avaient été réparées par les renforts continuels qu'ils recevaient du Dauphiné. 1513.

Les lanſquenets ayant braqué une coulevrine vis-à vis d'une des portes ouvertes de Novarre, Hans Friſching raſſembla tout de ſuite un détachement de 800 volontaires, ſe mit à leur tête, & tomba avec tant de furie ſur ce détachement ennemi, qu'après en avoir tué 600 hommes & diſſipé le reſte, il amena cette coulevrine dans la place, de même que deux autres canons avec leurs munitions. C'eſt ainſi que cette garniſon, animée par les exemples continuels de bravoure de tous ſes officiers, & conduite avec autant de valeur que de ſagacité par ſes chefs, oppoſa, pendant cinq ſemaines, la défenſe la plus ſoutenue, aux attaques journalieres de l'armée aſſiégeante.

SECTION LV.

MESURES DES CANTONS.

Dès que la diéte de Lucerne fut informée par Benoit de Weingarthen, du parti pris par le duc de Milan de ſe renfermer dans Novarre avec les troupes Suiſſes, les cantons raſſemblerent tout de

1513. fuite une armée de 16 mille hommes, pour marcher au fecours de ce prince, dont le commandement en chef fut confié au baron Ulrich de Hohenfax, auquel cette diéte adjoignit, Barthelémi May, chevalier & fénateur de Berne, feigneur de Strättliguen, Toffen & Blumiftein, en qualité de commandant des piquiers; le landammann Schwarzmaurer de Zug, comme chef des hallebardiers; Nicolas Conrad, avoyer de Soleure, comme capitaine des arquebufiers; Henri Meltinguer, bourguemaître de Bâle, en qualité de capitaine des arbalêtriers; Jean de Lauthen, dit Heid, de Fribourg, comme grand-maître de l'artillerie; & Louis d'Erlach, Bernois, en qualité de capitaine des aventuriers.

Cette armée fe mit en marche le 24 Mai, & fe partagea, en fuivant deux routes différentes, afin de pouvoir fubfifter plus commodément. Les contingens de Berne, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug, de Fribourg, de Soleure, de Bienne & du Vallais prirent leur route par le St. Gothard, & ces 8000 confédérés fe trouverent, pendant cette féparation, fous les ordres de Barthelémi May, commandant en chef du contingent Bernois & en fecond de l'armée confédérée; du landammann Schwarzmau-

Siége de Novarre.

rer & de l'avoyer Conrad de Soleure. Le baron de Hohensax conduisit lui-même, les contingens de Zurich, de Glarus, de Bâle, de Schaffhausen, d'Appenzell, de l'abbé & de la ville de St. Gall, de Mullhausen, de Rothweil, des Ligues-Grises, du comté de Baden, de la Thurgovie & du Rhinthal, au nombre de 8000 hommes, par Coire & le Vogelsberg. La diéte avait indiqué Varése pour rendez-vous général de cette armée, en ordonnant néanmoins, qu'au cas que l'une des deux divisions arrivât plusieurs jours avant l'autre à ce poste, elle continuerait sa marche vers Novarre, après avoir attendu l'autre division jusqu'au surlendemain. C'est ce qui arriva aux 8000 hommes qui avaient passé le St. Gothard; s'étant rendus le 1 Juin à Varése, ils y attendirent le baron de Hohensax & son corps pendant deux jours, au bout desquels n'ayant reçu aucune nouvelle de cette division, & leurs troupes remises des fatigues de cette route par ce séjour, & remplies d'ardeur, ayant demandé à grands cris d'être conduites au secours de leurs compatriotes, leurs chefs partirent le 3 de Varése, & arriverent le 5, en vue de Novarre.

1513.

SECTION LVI.

BATAILLE DE NOVARRE.

1513. LES chefs de cette premiere division de l'armée confédérée s'étant concertés le même soir du 5 Juin, avec les deux commandans de Novarre, leurs adjoints, & Arnold de Winkelried, résolurent d'attaquer le lendemain, à l'aube du jour, l'armée Française, & arrangerent, pour cet effet, l'ordre de bataille suivant. La garnison de Novarre, à la réserve de 1000 hommes, partagée en deux corps, chacun d'environ 3500 hommes, devait former l'avant & l'arriere-garde, en choisissant sur ces deux divisions une troupe d'aventuriers de 800 hommes, dont Hans Frisching fut nommé capitaine. L'avant-garde ou l'aile droite, fut mise sous les ordres de Benoît de Weingarthen & de l'avoyer Conrad de Soleure. L'arriere garde ou l'aile gauche fut commandée par Rodolphe de Salis & le landammann Puntiner. Et comme le conseil de guerre prévoyait que ces deux divisions auraient la cavalerie Française en tête, il prit le parti de garnir leurs premiers rangs d'une vingtaine de demi-coulévrines, dont le feu soutenu & bien dirigé sous la direction de Jean de Lanthen, tiendrait cette cavalerie en respect & rallentirait

ſes attaques. Le corps de bataille, composé du
renfort qui venait d'arriver, formant une diviſion 1513.
de 7200 hommes & de 800 aventuriers, ces derniers ayant leur capitaine Louis d'Erlach à leur tête, fut mis ſous les ordres de Barthelémi May & du landammann Schwarzmaurer. Cette diviſion (devant ſe porter ſur le centre de l'armée ennemie, formé par les lanſquenets & défendu par une artillerie nombreuſe, & ayant, ſelon toute apparence, quelques décharges à en eſſuyer, avant que de pouvoir en venir aux mains avec cette infanterie Allemande,) fut rangée en deux colonnes, qui devaient ſe réunir & ſe former en ordre de bataille par un quart de converſion, dès qu'elles ſeraient à la portée des ennemis. Les deux troupes d'aventuriers ou de *Freye-Knecht*, devaient ſe placer à la droite & à la gauche du corps de bataille, en rempliſſant les intervalles laiſſés entre cette diviſion & ſes deux ailes.

Le duc de Milan, préſent à cette délibération, fit mine de vouloir partager avec nos ancètres les périls de cette bataille, en combattant au centre & à la tête de ſes gardes. Mais ce prince ſe rendit ſans peine aux repréſentations des commandans Suiſſes, de ne pas expoſer ſa perſonne ſi précieuſe à la cauſe commune, aux décharges meurtrieres

1513. de l'artillerie Françaiſe & au feu de leurs arquebuſiers, qui l'une & l'autre ſeraient dirigées de préférence ſur lui. Maximilien ſe renferma donc le lendemain dans Novarre, en ſe chargeant néanmoins de pourvoir aux beſoins de l'armée confédérée, pour qu'elle trouvât à ſon retour toutes ſortes de rafraichiſſemens ; & ſes bleſſés, tous les ſoulagemens & les ſecours néceſſaires. Le conſeil de guerre ayant pourvu avant toutes choſes à la ſureté de Novarre, avait chargé Arnold de Winkelried, capitaine des gardes du duc de Milan, de commander dans cette place à la tête de cette compagnie, & outre cela, d'un corps de 1000 hommes, mis en réſerve pour cet effet. Cette compagnie des gardes de Maximilien Sforze, fut levée par Arnold de Winkelried, au nombre de 300 hommes, trois mois auparavant, avec l'agrément des douze cantons ; & choiſie ſur les 8000 Suiſſes, renvoyés, comme on l'a vu, par ce prince, au milieu de Mars dans leur patrie.

Le plan d'attaque ainſi formé, le conſeil de guerre ſe ſépara vers les ſix heures du ſoir ; tous les officiers & bas-officiers eurent ſoin de reſtaurer leurs troupes, & de leur faire prendre quelque repos, en attendant que l'on prit les armes. Le ſoldat, rempli de confiance envers

ſes

Bataille de Novarre.

ses chefs & de joie d'être conduit à l'ennemi, songea bien moins à se reposer, qu'à mettre ses armes en bon état. Les commandans sur pieds dès la minuit, commencerent à faire défiler les troupes vers les deux heures du matin; il en était trois, avant que l'armée fût rangée en bataille, & l'artillerie traînée à force de bras sur les deux aîles. Les Suisses s'étant jetés à genoux, selon leur louable habitude, afin d'implorer la protection divine, s'avancerent en silence & dans l'ordre convenu, sur l'armée ennemie, sans faire entendre ni les tambours, ni les clairons. 1513.

Les généraux Français se trouvant encore à la tête de plus de 26000 hommes, malgré 3 à 4000 qu'ils avaient perdu au siége de Novarre, n'avaient pas songé à faire fortifier leur camp, ne croyant pas les Suisses assez hardis pour les attaquer avant l'arrivée du baron de Hohensax; tant le maréchal de Trivulce était bien instruit par ses espions, de tout ce qui se passait dans Novarre. Le duc de la Tremouille, averti par ses gardes avancées, de la marche des troupes Suisses, fit ranger promptement en bataille les lansquenets, renforcés depuis trois jours par 5000 des leurs, par les deux fils de Robert de la Mark, qui les commandaient, & fit placer l'artillerie à

1513. la tête de leurs premiers rangs; tandis que le duc de Bouillon formait la gendarmerie en escadrons sur l'aîle droite; que Trivulce rangeait de son côté les chevaux légers sur la gauche, & que l'infanterie Française était placée dans les deux intervalles, laissés pour cet effet entre les lansquenets & la cavalerie.

Ces dispositions faites à la hâte, l'artillerie Française foudroya les Suisses, dès qu'ils furent à sa portée, & la leur joua de son côté avec beaucoup de vivacité contre la cavalerie Française, & la tint en respect. L'on vit dans ce moment l'utilité d'avoir fait marcher le corps de bataille Suisse, en deux colonnes, qui, obligées d'essuyer quatre décharges du gros canon, avant que de pouvoir en venir aux mains avec les lansquenets, ne perdit, au moyen de cette précaution, & de celle de se jeter ventre à terre, au moment que l'on mettait le feu aux canons, qu'une centaine d'hommes, au lieu de mille peut-être qu'il leur en aurait coûté sans cela. Les Suisses se déployerent alors avec une promptitude, qui excita la surprise & même l'admiration de leurs ennemis, & sans donner le tems à l'artillerie Française de les foudroyer de nouveau, les piquiers & les halebardiers du corps de bataille s'avançant à pas

Bataille de Novarre.

redoublés, ſans néanmoins rompre leurs rangs, & ayant leurs flancs couverts par les aventuriers, ils tomberent avec une furie ſans égales, ſur les lanſquenets, dont ils furent reçus avec la plus grande bravoure; de ſorte que cette mêlée devint d'abord très-ſanglante, & ſe ſoutint pendant quelques heures, plutôt à l'avantage de l'armée Françaiſe qu'à celle des Suiſſes, dont les deux aîles avaient joint ſur ces entrefaites le corps de bataille: obligées de traîner leur artillerie à force de bras, afin d'en avoir ſes premiers rangs couverts, ces deux aîles ne purent ſe porter que lentement au ſecours de leurs camarades, malgré leur ardeur à les ſoutenir. 1513.

Les lanſquenets revêtus de caſques & de corcelets, étaient preſque tous armés de ces grands eſpadons, dont on ſe ſervait avec les deux mains; & cherchant à couper d'un revers, la hampe de la pique, ils tombaient pour lors ſur les piquiers Suiſſes, en partie déſarmés, & leur tuaient beaucoup de monde. May & Schwarzmaurer voyant leurs premiers rangs du corps de bataille, pour ainſi dire, à la boucherie, leur crierent: *Amis! bas les piques! la hache d'armes à la main! & ouvrez vos rangs!* Cet ordre, répété à l'inſtant de bouche en bouche, par les officiers & les bas-of-

1513. ficiers de cette division, malgré le tumulte & les cris des combattans, fut exécuté avec une promptitude admirable; les piquiers, la hache d'armes à la main, & entremêlés d'hallebardiers, furieux du carnage de leurs camarades, & soutenus par les aventuriers, avec la plus grande valeur, tomberent, à forces réunies, avec une telle impétuosité sur les lansquenets, que ceux-ci furent obligés de reculer pour refermer leurs rangs, entiérement rompus de ce choc. Les Suisses profitent de ce moment décisif, & parviennent, malgré la résistance des lansquenets, à s'emparer de l'artillerie Françaiſe, qui fut à l'instant tournée contre ses premiers défenseurs. Il faut rendre justice à cette brave infanterie Allemande, malgré tous les désavantages de ce second combat, où ses files entieres étaient emportées par des volées de ce canon, qui venait de leur être enlevé, elle ne songea qu'à vendre chérement sa vie. Presque tous ces lansquenets périrent glorieusement sur le champ de bataille, sans tourner le dos à l'ennemi, ni reculer d'un seul pas, & après avoir vengé leur mort sur plus de 1200 Suisses.

Si, durant cette mêlée sanglante, la cavalerie Française avait suivi l'exemple de ces valeureux lansquenets, nos ancêtres auraient eu certaine-

Bataille de Novarre.

ment du dessous, & ne seraient parvenus qu'avec peine à se battre en retraite vers Novarre. Mais 1513. bien loin de soutenir cette réputation de bravoure, qu'elle avait acquise dans les guerres précédentes, la gendarmerie ne fit, de même que la cavalerie légere, que des charges très-faibles contre les deux ailes de l'armée Suisse, malgré les prieres & les menaces de Robert de la Mark, & du maréchal de Trivulce, qui ne purent engager ces escadrons, à fondre dans ce moment critique, sur l'armée Suisse, tant l'artillerie de ces derniers leur en imposait; son feu très-vif faisait alors un carnage terrible des archers & arquebusiers Gascons, postés vis-à-vis de ces deux batteries.

Les deux ailes de l'armée Suisse, voyant l'inaction de la cavalerie Française, s'ébranlent & chargent l'infanterie Gasconne, avec une telle furie, que celle-ci, ne pouvant, malgré la supériorité de son nombre, soutenir ce choc impétueux, réuni aux décharges foudroyantes d'une artillerie servie avec une promptitude étonnante, fut enfoncée au bout d'une heure, & mise en fuite. Les commandans de l'avant & de l'arriere-garde, ayant terminé ce combat à-peu-près en même tems, prirent sans pouvoir se consulter, comme de concert, le même parti. Sans s'amuser à la pour-

Section LVI.

1513. ſuite des fuyards, ces quatre chefs partagent ſans délai leurs diviſions reſpectives en deux corps, chacun d'environ 1700 hommes. Le landammann Puntiner ſe chargea ſur la gauche, de garder avec ſon détachement, la batterie dé l'arriere-garde, & de contenir les gendarmes, tandis que l'avoyer Conrad obſervait ſur la droite, avec ſon corps, le maréchal de Trivulce & les chevaux légers qu'il avait en tête, en leur envoyant pour les tenir en reſpect, de tems en tems, des volées de la batterie qu'il avait ſous ſa garde. Dans le même tems, Benoît de Weingarthen, ſe réuniſſant avec la moitié de l'avant-garde, aux aventuriers de la droite, & Rodolphe de Salis, joignant ceux de la gauche avec ſa moitié de l'arriere-garde, ces deux chefs réunis à Louis d'Erlach & à Hans Friſching, foncerent de concert ſur les deux flancs des lanſquenets, & acheverent de les tailler en pieces.

La tendreſſe paternelle engagea pour lors le duc de Bouillon, à faire les derniers efforts pour dégager ſes deux fils, portés par terre & percés de coups dans les premiers rangs des lanſquenets. Ce ſeigneur, décidé à périr ou à ſauver ſes enfans, ſe mit à la tête d'un gros eſcadron de gendarmes, avec leſquels il fit une charge ſi furieuſe,

Bataille de Novarre.

qu'il parvint à retirer ces deux jeunes princes du champ de bataille, d'où ils furent emportés sans connaissance. L'aîné de ces guerriers, devint en 1516, capitaine colonel des cent Suisses, & très-célebre sous le nom du maréchal de Fleuranges, ayant laissé des mémoires en forme de journal, sur les guerres d'Italie & les faits les plus mémorables de son tems. 1513.

La déroute de l'armée Française devint générale, après les neuf heures & demi du matin; les Suisses s'étant mis à la poursuite des Gascons, les atteignirent à une lieue du champ de bataille, & au passage d'une petite riviere, dans laquelle ils furent précipités en grande partie, & le reste massacré par les vainqueurs. La cavalerie s'étant sauvée à toute bride, perdit très-peu de monde dans cette sanglante journée. Nos ancêtres, revenus à midi sur le champ de bataille, y tomberent d'abord à genoux, & rendirent leurs actions de graces à l'Etre suprême, de cette victoire signalée. Néanmoins leur joie fut bien troublée par la vue de plus de 2000 de leurs compatriotes, étendus sur le champ de bataille, parmi lesquels ils regretterent surtout Benoît de Weingarthen. Sans parler de plusieurs centaines de blessés, qui, par ordre du duc de Milan, furent transportés

SECTION LVII.

CITATIONS ET REMARQUES SUR CETTE BATAILLE.

TELLE fut l'iſſue de cette mémorable & ſanglante bataille, ſi glorieuſe pour nos ancêtres, qui ſe livra le 6 Juin, & coûta plus de 16000 hommes à l'armée Françaiſe. Le baron de Hohenſax, obligé d'attendre pluſieurs jours à Coire les contingens de Schaffhauſen, d'Appenzell, du Rhinthal & de la Thurgovie, ne put arriver avec ſes 8000 hommes ſur le champ de bataille, malgré quelques marches forcées, qu'après que les troupes victorieuſes eurent pris poſſeſſion du camp ennemi. Ce général ayant reçu le matin du 4, à ſon départ de Varéſe, par un prêtre de Lugano, & quelques *Weltſches* de ce bailliage, diſent nos annales, l'avis très-allarmant, que l'armée confédérée venait d'être totalement défaite par celle de France, prit, ſans héſiter, avec ſes troupes, le parti de marcher ſans délai au ſecours de leurs compatriotes, comme on a vu que l'avoyer Féer, de Lucerne, & le landammann de Zug, Werner Steiner, firent en pareil cas, à la bataille de Dornach. Du reſte, il eſt auſſi remarquable qu'avéré, que la nouvelle de cette vic- 1513.

Citations & remarques sur cette bataille.

Louis Schwinkhard, du grand conseil de Berne, qui servait en 1512, dans l'expédition d'Italie, comme lieutenant, qui suivit l'année suivante, Benoît de Weingarthen, au siége & à la bataille de Novarre, aussi comme lieutenant, nous a transmis des mémoires très-intéressans sur cette guerre du Milanais; que Stettler cite souvent avec éloges, & qu'il parait avoir suivi de préférence dans ses annales Helvétiennes durant cette époque. Schwinkhard fut un des capitaines Bernois au siége de Dijon, & pendant la campagne de 1515; il fut en 1522, un des chefs de bande Bernois de la levée Suisse, accordée à François I, & fut tué le 25 Avril de cette année, à la bataille de la Bicoque. C'est des mémoires de Schwinkhard, & de la relation de Barthelémi May sur cette expédition, envoyée de sa part à la régence de Berne, & que l'on trouve tout au long dans la grande chronique manuscrite de Stettler, que nous avons tiré la plupart des détails du siége & de la bataille de Novarre, décrits dans les deux sections précédentes. 1513.

En consultant Paul-Jove & Guichardin, sur cette campagne, nous avons trouvé le dernier mal informé des opérations de ce siége, de même que de cette bataille, & induit en diverses er-

au nombre de 8000 hommes, arriva le 5 Juin, vers le midi, auprès de Novarre, les généraux 1513. Français ayant levé le même matin le siége de cette place. Et en troisieme lieu, que la bataille ne se donna que le lendemain de l'arrivée de ce secours.

Cette inexactitude paraît au surplus très-surprenante, dans un ouvrage aussi intéressant qu'instructif, & fait pour être consulté sur les événemens de cette guerre, d'autant plus que cet auteur rend toute la justice possible à nos ancêtres, en assurant, tout comme Paul-Jove, que la valeur & la discipline de l'armée Suisse dans cette bataille, peut être comparée à tout ce que l'histoire ancienne nous a transmis des Grecs & des Romains, dans des combats de cette nature. Si l'on considere du reste les savantes manœuvres exécutées par les Suisses, à cette journée mémorable, dans un tems où l'on n'avait que des notions très-imparfaites de la tactique, avec une promptitude qui décida la victoire en leur faveur, du moins en grande partie, l'on ne trouvera pas cet éloge exagéré.

Pour cet effet, récapitulons un moment les opérations de cette armée. Ses chefs prévoyant & jugeant d'abord les dispositions des généraux

1513. Français, font marcher le corps de bataille en deux colonnes, qui se déployent par un quart de converſion à la vue des ennemis. Les piquiers ſur le point d'être repouſſés avec beaucoup de perte, par les lanſquenets, malgré leur valeur & les diſpoſitions admirables de leurs commandans, exécutent à l'inſtant les ordres de ces derniers, au milieu d'une mêlée très-ſanglante, où l'on ſe battait corps à corps; & en ouvrant leurs rangs, changent tout de ſuite la face du combat. Enfin, Benoît de Weingarthen & Rodolphe de Salis, ſans avoir pu ſe concerter enſemble, tombent avec la plus grande valeur dans ce moment décisif, à la tête de leurs diviſions, ſur l'infanterie Françaiſe, & après l'avoir totalement défaite, exécutent, comme de concert, cette ſavante manœuvre, au moyen de laquelle ils achevent de tailler les lanſquenets en pieces & de décider la victoire. Tous les détails de cette bataille, avérés par les mémoires de Schwinkhard, & la grande chronique de Stettler, ne peuvent qu'exciter l'admiration des militaires, en même tems que leur ſurpriſe, de ce que la plupart de nos annales ont ſi fort négligé cette partie intéreſſante de l'hiſtoire Suiſſe; & c'eſt en partie leur ſtérilité ſur les opérations militaires de nos ancêtres, qui nous a excité à faire cet ouvrage.

SECTION LVIII.

SUITES DE CETTE BATAILLE.

REVENONS aux suites de la bataille de Novarre. La journée du 7 Juin fut employée par les vainqueurs, à partager les dépouilles ennemies, & à rendre les derniers devoirs à leurs compatriotes. Benoît de Weingarthen reçut des obséques magnifiques, les officiers & les bas-officiers reçurent une sépulture honorable dans les églises, les cimetieres de Novarre, & les soldats dans ceux des villages limitrophes de cette place. A l'égard de cette foule de cadavres Français & Allemands, dont les plaines de Novarre furent couvertes, au nombre d'environ 16000, les habitans de ces contrées se hâterent de les enterrer pêle & mêle dans de grandes fosses, crainte d'infection, & par ordre du duc de Milan, après s'être payé de leurs peines en les dépouillant. 1513.

Les ducs de la Tremouille & de Bouillon, découragés par cette défaite totale, & dénués d'infanterie qui venait d'être détruite, évacuerent, contre l'avis du maréchal Trivulce, Alexandrie, Tortonne, Valence & Asti, & se retirant par le Piémont, ils repasserent les Alpes avec beaucoup de précipitation, avec les débris de leur armée,

Section LVIII.

1513. Toutes les villes du Milanais, révoltées en faveur de la France & consternées de cette retraite précipitée de la Tremouille, implorerent la clémence de Maximilien Sforze & du baron de Hohensax, & ne purent obtenir leur pardon, qu'en payant des rançons immenses. La ville de Milan seule fut taxée à 200 mille ducats, & les autres villes à proportion. Toutes ces rançons furent appliquées à la solde de l'armée Suisse, & aux subsides arriérés, qui étaient dûs au corps Helvétique de la part du duc de Milan.

Dans le même tems, le duc de Savoye cherchant, ainsi que les marquis de Montferrat & de Saluces, à détourner de leurs états les armées victorieuses de nos ancètres, prètes à les ravager pour punir ces princes de leur mauvaise foi, envoyerent, au baron de Hohensax, des mémoires justificatifs de leur conduite; ce qui n'empècha pas ce général de se mettre, le 10 Juin, en marche avec 14 mille hommes & un train d'artillerie de 16 pieces de canons; & ayant pris la route de Verceil, il fut joint le même jour par Prosper Colonna, à la tète de 400 gendarmes Espagnols & autant de chevaux légers Albanais, envoyés par le vice-roi de Naples au baron de Hohensax; lequel s'empara le 11 Juin, de Verceil, en exigea une

Suites de cette bataille.

une rançon de 15 mille ducats, pourvut cette place d'une garniſon de 1000 hommes, & s'avança le 13 ſur Ivrée, où il trouva encore une partie de l'arriere-garde Françaiſe, qui s'enfuit aux premieres nouvelles de ſon approche, & cela avec une telle précipitation, qu'il s'en noya 400 dans la Dora Baltéa. Une députation du duc de Savoye attendit le général Suiſſe à Ivrée, & convint avec lui, que moyennant une rançon de 80 mille ducats pour les frais de cette expédition, ſon armée ſe replierait ſur le Milanais. Cette rançon ayant été payée le 15, de la part du duc de Savoye, au baron de Hohenſax, celui-ci évacua le 17 Verceil, & revint le 18 à Novarre. 1513

Dans cet intervalle, le baron de Hohenſax avait détaché Rodolphe de Salis, Louis d'Erlach & Hans Friſching, à la tête de 4000 hommes, pour rançonner Alexandrie, Tortonne, Valence & Aſti; ils revinrent le 19 à Novarre avec 90 mille ducats de contributions.

D'un autre côté, les marquis de Montferrat & de Saluces avaient écrit au baron de Hohenſax, pour le prier d'épargner leurs états, & de leur envoyer quelques chefs de ſon armée à Caſal, afin de régler leurs rançons avec eux. Barthelémi May & le landammann Schwarzmaurer s'étant

Section LIX.

1513. *Suisses ayant seuls défendu & reconquis le Milanais sur les armes Françaises, aux dépens de leur sang & par leur valeur héroïque, retirerent, comme il était juste, avec la gloire, tout le fruit de cette entreprise.*

SECTION LIX.

TROUBLES EN SUISSE.

TANDIS que cette brillante campagne de Novarre mettait le comble à la gloire que nos ancêtres avaient acquis la campagne précédente, aux yeux de l'Europe méridionale; tandis que ces deux campagnes enrichissaient la Suisse, presque autant que la guerre de Bourgogne, en répandant près de quatre millions de florins du Rhin dans ce pays, dont le numéraire quadrupla de 1500 à 1516, au moyen des sommes immenses qui, durant cette époque, furent prodiguées au corps Helvétique, par les puissances qui en étaient les alliées, tant pour la solde de ses troupes qu'en subsides & en profusions de leurs ministres, ayant évalué le tout à cent millions de livres Françaises, au taux actuel des monnoies, après avoir combiné ce calcul avec toute l'exactitude possible, d'après les annales de Stumpf, de Bullinguer,

moitié de sa quote-part, & en remit l'autre moitié aux trois communautés de Baar, d'Ægeri & de Menzignen; & dans les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Bâle, de Fribourg, de Soleure & de Schaffhausen, le partage des susdites sommes, se fit à raison de leurs constitutions plus ou moins aristocratiques, entre le gouvernement & la bourgeoisie de ces sept villes; mais dans toutes, à l'exclusion de cette populace, qui, en s'attroupant ainsi de tous côtés, espérait d'être désarmée & renvoyée chez elle à force d'argent, comme cela était arrivé, en 1477, à la troupe extravagante. 1513.

Le cardinal de Sion ne jouissant plus auprès de Léon X, de la considération que Jules II avait eue pour lui, & ne trouvant pas le Vallais un théatre assez brillant, pour y donner l'essort à son génie ambitieux, il vint, pour le malheur de la Suisse, établir, au milieu de Juillet de cette année, son domicile à Zurich. Et s'appercevant de la diminution de son crédit auprès des principaux magistrats de la Suisse, qui commençaient à ouvrir les yeux sur son caractere & les motifs qui le faisaient agir; ce prélat, altier & vindicatif, chercha à s'en venger & à recouvrer la vénération qu'il avait su imprimer à nos ancê-

& à Zug, où, fort heureusement, les mêmes médiateurs vinrent à bout d'étouffer, en employant les mêmes voyes, ces commencemens de révolte. 1513.

Les paysans des environs de Berne s'attrouperent un dimanche, & entrant, après vêpres, dans la ville, commencerent à piller la maison du banneret Hezel de Lindach, dont le fils, baillif de Nidau, avait abandonné furtivement cette place, après avoir levé, sous main, une bande de 450 hommes, qu'il conduisit en France. L'avoyer, Jacques de Watteville, fit sonner le tocsin, & déployer la grande banniere de Berne, au carrefour, en face de l'hôtel-de-ville, nommé la *Creuz-Gass*; la bourgeoisie de Berne s'étant armée tout de suite, se rangea auprès de la banniere, & allait, sous les ordres de son chef, charger cette troupe de séditieux, lorsque ceux-ci ayant cessé tout désordre, demanderent pardon de leur insolence, & l'obtinrent par l'intercession de l'avoyer Guillaume de Diesbach, vénérable par son grand âge, & chéri de la bourgeoisie, aussi bien que du peuple, qui, pour éviter toute effusion de sang, voulut bien se charger d'appaiser la régence, justement irritée; sur quoi ces paysans s'en retournerent paisiblement dans leurs villages, dont les préposés qui avaient excité en

Se[illegible] IX.

tres, particulier[illegible] [illegible]nt mandés le lendemain
1513. sonne & ses vi[illegible] ils y furent admonestés à
timens, le c[illegible] connurent coupables, en im-
mences de r[illegible] [illegible]e de leur souverain, qui leur
facile, dan[illegible]
Lucerne [illegible] [illegible]t de plus déplorable dans ces
cier avec [illegible] que Gaspard Hezel de Lindach,
mais, [illegible] Berne, vieillard respectable par son
en fais[illegible] services, fut saisi à Olten, par les
res, [illegible] [illegible]belles du canton de Soleure, à cause
qu'à [illegible] [illegible]ion de son fils, dont il avait néanmoins
tice [illegible] [illegible]nu entiérement innocent. Ces forcénés,
éga[illegible] [illegible]specter sa qualité de député Bernois, ni ses
ses [illegible]eux blanchis au service de sa patrie, mirent
fa[illegible] [illegible]nneret à mort, après lui avoir fait souffrir
[illegible] tourmens de la torture la plus affreuse, sans
[illegible] les fauteurs de cet assassinat horrible reçus-
sent, sur la roue, leur juste salaire. La régence
de Soleure, parvenue, avec beaucoup de pei-
nes, à faire rentrer ses sujets révoltés dans leur
devoir, eut, malgré les justes réclamations de
Berne, la faiblesse de n'oser faire rechercher &
punir les scélérats qui avaient commis ce meur-
tre. Au lieu de faire marcher des troupes & des
bourreaux contre cette tourbe révoltée, les prin-
cipaux magistrats de Soleure s'amuserent à con-

...ardinal de Sion, pour lors dans leur ...x qui leur représenta, qu'ils risquaient ...ter un nouveau soulévement, en faisant ...ir ces misérables. Le fait était, que le ban...eret Hezel de Lindach, excellent patriote, & employé, par ses souverains, à diverses diétes, ayant souvent contrecarré les intrigues du cardinal de Sion, surtout en 1510; ce prélat sanguinaire, à qui rien ne coûtait, lorsqu'il était question de satisfaire sa vengeance ou son ambition, saisit cette occasion pour se défaire de ce magistrat respectable, en faisant animer, par ses agens, la populace d'Olten & de ses environs, contre l'infortuné banneret Bernois. 1513

SECTION LX.

IRRUPTION EN BOURGOGNE.

Le cardinal Schiner parvenu à dérober aux cantons la connaissance de ses cabales, eut encore l'habileté de leur faire envisager le duc de la Tremouille & ses collégues, comme les uniques promoteurs de ces soulévemens; & les ambassadeurs impériaux ayant appuyé ce soupçon autant qu'ils le purent, profiterent, conjointement

Section LX.

1513. avec l'intriguant prélat, de l'animosité de ces républiques contre la France, pour les porter à faire une irruption en Bourgogne, en réunissant pour cet effet leurs forces à celles de l'empereur. Les cantons se déciderent d'autant plus volontiers à cette expédition, qu'elle leur fournissait les moyens de se venger avec éclat de Louis XII, d'autant plus qu'il soutenait dans ce moment une guerre très-onéreuse contre Henri VIII, roi d'Angleterre; & qu'ils espéraient d'obliger le monarque Français par cette invasion, à renoncer pour toujours au Milanais, à Asti & à Gênes, & assurer de cette maniere le repos de la maison de Sforze, ainsi que la tranquillité de l'Italie. En conséquence de cette résolution, le corps Helvétique convint avec l'empereur, de fournir une armée de 20 mille hommes pour cette expédition, tandis que ce monarque ajouterait à cet armement pour sa quote part, 2000 lances, autant de chevaux légers, avec un train de 16 pieces de batterie, & autant de demi-coulevrines, pourvues de canoniers, de chevaux de traits & de munitions en quantité suffisante; le tout entretenu aux frais & dépens de sa majesté impériale, & commandé par le duc Ulric de Wurtemberg.

Irruption en Bourgogne.

La diéte toujours rassemblée à Lucerne, apres s'être séparée le 29 Juillet, & ajournée pour le 8 Août, confia le commandement en chef des troupes Suisses à Jacques de Watteville, avoyer de Berne, le baron de Hohensax alors malade, s'étant excusé d'accepter cette place. Le rendez-vous de divers contingens de cette armée, fut désigné par la diéte dans les environs de Berne, en décidant que l'on joindrait au général de Watteville un conseil de guerre, formé par les chefs des contingens, qui devaient lui aider à diriger les opérations de cette campagne. Ces chefs reçurent aussi, conjointement avec le général, plein-pouvoir, de conclure une paix avantageuse avec la couronne de France, si l'occasion s'en présentait, pourvu que l'empereur, le pape & le duc de Milan y fussent compris, & que Louis XII renonçât à perpétuité sur le Milanais & ses dépendances, de même que sur Asti & Gênes. 1513.

Ces arrangemens pris, l'armée Suisse se mit le 18 Août en marche & arriva le 20 à Neuchâtel, après avoir été renforcée pendant ces deux jours de marche par 6000 volontaires, qui furent distribués parmi les contingens de leurs états respectifs, & qui ne cherchaient dans ce moment, qu'à satisfaire leur animosité contre la France,

1513. n'étant assurés d'aucune solde. Mais telle fut pour lors la haine nationale, que le cardinal de Sion avait sçu inspirer aux Suisses contre les Français, qu'il fallut choisir ces 6000 volontaires, sur plus de 10 mille hommes qui se présenterent pour cet effet. L'armée décampa le 21 Août de Neuchâtel; arriva le 23 à Pontarlier, le 24 à Ornans, le 25 à Besançon où elle séjourna le 26, & se rendit le 27 à Gray, où elle fut jointe le même jour par le duc de Wurtemberg, avec la cavalerie & l'artillerie impériale.

Les deux généraux assemblerent le lendemain le conseil de guerre, auquel on adjoignit les principaux officiers Allemands; lequel régla l'ordre de bataille de la maniere suivante. Les troupes de Berne, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, de Schauffhausen & de Bienne devaient former l'avant-garde, & en cas d'une bataille l'aile droite. Après laquelle, devait suivre l'artillerie, qui dans un combat devait être placée entre les deux ailes & le corps de bataille, & être défendue par un corps de 2000 aventuriers. On destina pour le corps de bataille, les contingens de Zurich, de l'abbé & de la ville de St. Gall, du pays d'Appenzell, des Ligues-Grises, de Baden, de la Thurgovie, de Sargans & du Rhinthal. L'arriere-garde devait

Irruption en Bourgogne.

être composée des contingens de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug, de Glarus, du Vallais, d'Uznacht, de Galter, & des comtés de Werdenberg & de Bélinzona. La cavalerie impériale devait se partager entre l'avant & l'arriere-garde, & en cas d'une affaire, couvrir leurs flancs. Chacune de ces trois divisions de l'infanterie fut mise sous les ordres de deux commandans, auxquels on adjoignit deux commandans en second. Ces trois divisions devaient alterner journellement dans l'ordre de la marche, de façon que chacune d'elles aurait l'avant-garde le troisieme jour; soit pour n'exciter aucune jalousie sur ce poste d'honneur, soit aussi pour tenir les troupes toujours alertes & dans une discipline plus exacte. Ce conseil de guerre choisit, sur ces trois divisions, 2000 aventuriers, qui furent partagés en deux troupes, chacune de 1000 hommes, & commandées chacune par un capitaine & un lieutenant. 1513.

L'armée combinée ayant fait ces dispositions, quitta Gray le 28 Août à l'aube du jour, & arriva le 1 Septembre devant Dijon, après s'être emparée, chemin faisant, de quelques châteaux & petites villes, qui à la vérité ne firent aucune résistance. Les deux généraux, accompagnés des

1513. principaux officiers, allerent le 2, de grand matin, reconnaître Dijon, afin d'arranger la distribution de leurs quartiers, & de choisir des emplacemens convenables à leurs batteries. Après avoir bien examiné ces environs, ils en firent établir une le même jour derriere un retranchement à moitié ruiné, dont le feu fut dirigé contre un des boulevards de cette place, duquel les assiégés tiraient continuellement. Ce poste, défendu par un corps de 3500 hommes, commença le 3, à faire jouer cette batterie avec tant de vivacité, que le 7, il y eut une brêche très-considérable à ce boulevard, de même qu'aux murs dont il était flanqué des deux côtés. Les troupes de Zurich & de Berne étant campées de l'autre côté de la Saone, l'avoyer de Watteville prit son quartier au couvent des Chartreux, d'où il fit établir le 3 une autre batterie, qui faisant nuit & jour un feu continuel contre la place, fit, au bout de quatre jours, deux brêches assez larges; les divers quartiers de l'armée assiégeante, ayant été disposés de maniere à pouvoir se soutenir mutuellement, au moyen de deux ponts de bateaux, établis pour cet effet sur la Saone.

Le duc de la Tremouille, gouverneur de la Bourgogne, s'était jeté dans Dijon, avec toutes

les

Irruption en Bourgogne.

les troupes, qu'il avait pu ramasser à la hâte dans cette province, qui consistaient en 1000 chevaux & 6000 hommes d'infanterie. La cavalerie tenta les premiers jours de ce siége, diverses sorties sur les différens quartiers de l'armée assiégeante; mais elle fut rechassée dans la place, de maniere à perdre l'envie d'en ressortir de nouveau. Le duc fit abattre les fauxbourgs de Dijon, & tous les préparatifs pour s'y défendre à toute extrèmité, connoissant l'impossibilité où se trouvait le roi son maître de le secourir de si-tôt. Mais voyant au bout de cinq jours, les murs de cette place remplis de brèches & prêts à s'écrouler, son artillerie en grande partie démontée, sa garnison découragée, & l'infanterie Suisse, sur le point de lui livrer un assaut général, la Tremouille ne crut pas devoir exposer Dijon à être emportée d'assaut. Dans cette extrêmité, le duc saisit le seul moyen qui lui restait, pour délivrer des armes Helvétiennes, cette place & la province confiée à ses soins, en offrant aux généraux & aux autres chefs de ces troupes, des conditions de paix si avantageuses, que ceux-ci ne pussent les refuser; le tout au risque d'être désavoué par le roi de France. En conséquence de ce projet, le duc de la Tremouille, fit demander, le 8 Sep- 1513.

Irruption en Bourgogne.

par le préſent traité, pour lui & ſes ſucceſſeurs, au duché de Milan, au Breſçan, au Bergamaſque, au Crémonais, au Parméſan, au Plaiſantin, au Modénais & à la ſeigneurie d'Aſti. 1513.

4°. Le roi de France fera évacuer ſans délai, la citadelle de Milan, moyennant tous les honneurs de la guerre, qui ſeront accordés à la garniſon Françaiſe de cette place.

5°. Le roi payera au corps Helvétique, pour les frais de guerre, 400 mille écus d'or, dont la moitié ſera payée dans quinze jours, ou le 29 Septembre, & l'autre moitié à la St. Martin prochaine, dans la ville de Zurich.

6°. Le duc de la Tremouille payera tout de ſuite 8000 écus d'or au duc de Wurtemberg, & 2000 écus d'or à la ligue de Suabe.

7°. A l'égard des ſubſides arriérés, que la couronne de France doit au corps Helvétique, le roi s'engage à ſatisfaire aux demandes des cantons, juſqu'à la concurrence de 200 mille écus d'or, & à leur payer cette ſomme dans la ville de Zurich, & dans le courant de cette année.

Ce traité fut ſigné le 14 Septembre, par le duc de Wurtemberg, au nom de l'empereur & de la ligue de Suabe; par le duc de la Tremouille, au nom du roi de France; & par le général de Wat-

1513. teville, aussi bien que par tout le conseil de guerre, au nom du corps Helvétique. De Mézieres, bailli de Dijon, & neveu du duc de la Tremouille, fut remis par son oncle en ôtage aux chefs de l'armée confédérée, de même que quatre bourgeois de Dijon, qui, vêtus magnifiquement, passaient pour quatre seigneurs Bourguignons, pour servir de garans à ce traité. Et comme le duc de la Tremouille avait tout lieu de croire, que Louis XII ne ratifierait jamais une pacification de cette nature, il enjoignit à son neveu, de saisir la premiere occasion favorable pour s'évader.

L'armée combinée décampa le 18 Septembre, des environs de Besançon; arriva le 20 à Gray, où le duc de Wurtemberg s'en sépara avec la cavalerie & l'artillerie Allemande, fort mécontent de ce traité, aussi bien que la noblesse de Suabe, vû la modicité des frais de guerre, qui leur avaient été adjugés. De Gray, le général de Watteville conduisit les troupes Suisses, par Besançon, Ornans & Pontarlier, à Neuchâtel, où elles arriverent le 26, & où les contingens de Bâle, de Fribourg, de Soleure & de Bienne s'en séparerent. Le restant de cette armée étant revenu le 28, dans les environs de Berne, les

Irruption en Bourgogne.

contingens des autres membres & ſujets du corps Helvétique, prirent le 29 la route de leur patrie reſpective, & celui de Berne fut licencié le même jour. 1513.

On avait appris à Berne que le duc de Wurtemberg, en rejettant dans l'aſſemblée du conſeil de guerre, le parti de traiter avec les Français, avait fort inſiſté ſur l'avis de pouſſer le ſiége, de s'emparer de Dijon, & enſuite de toute la Bourgogne, ſoutenant, que moyennant ces ſuccès, le corps Helvétique parviendrait à pouvoir dicter la paix à Louis XII, & à affermir pour toujours le repos de l'Italie (*); l'on y fut informé de même, de la ſupercherie du duc de la Tremouille, & de la farce des ôtages, dont voici le dénouement: Mézieres, bailli de Dijon, & les quatre notables poſtiches, ayant été livrés comme ôtages par la Tremouille, le 13 Septembre, aux généraux de l'armée combinée, & conduits le lendemain, ſous l'eſcorte de 200 chevaux à travers du Suntgäw, par Bâle à Zurich, où par ménagement, ils n'eurent pour arrêt, que l'enceinte de la ville, Mézieres décampa le 30 du même mois: après ſon évaſion, les quatre au-

(*) Voyez les Annales Autrichiennes de Fougger, & l'Hiſtoire de Lauffer, Tome VIII, p. 154 & ſuiv.

1513. tres firent au sénat de Zurich, l'aveu qu'ils n'étaient rien moins que des notables, mais de simples bourgeois de Dijon.

Quant à Louis XII, il ne laissa pas longtems le corps Helvétique en suspens, sur le parti qu'il voulait prendre. François de Gingins, baron du Châtelard, ministre du duc de Savoye auprès des cantons, se trouvant à Berne, reçut le 1 Octobre, deux doubles de la lettre de ce monarque, pour le corps Helvétique, datée du 25 Septembre; l'une desquelles adressée au canton de Berne, fut remise au gouvernement, & l'autre envoyée à Zurich; par laquelle Louis s'expliqua, que, quoique le duc de la Tremouille, eût conclu la pacification de Dijon à son insçu & sans son aveu, il était néanmoins disposé à la ratifier, à l'exception du troisieme & du quatrieme article; mais en faisant le sacrifice du cinq & sixieme, quoique très-onéreux à ses peuples, à son désir sincere de rétablir l'ancienne harmonie entre sa couronne & le corps Helvétique.

Sur ceci, le sénat de Berne fit inviter incessamment les cantons de Fribourg & de Soleure, d'envoyer des députés à Berne, qui assistassent aux résolutions à prendre sur ces événemens, & au compte qu'on allait faire rendre à l'avoyer de

Irruption en Bourgogne.

Watteville, ſur ſa conduite & ſes expéditions, ajourné à cet effet à comparaître le 3 Octobre, devant le conſeil ſouverain. 1513.

Les nouvelles de l'iſſue déſagréable de l'irruption en Bourgogne, & de la mauvaiſe tournure qu'avait pris le traité de Dijon, déja en ſoi-même déſapprouvé preſque généralement en Suiſſe, exciterent dans quelques cantons une telle ſenſation, que les commandans des contingens coururent riſque à leur retour, d'être exterminés par le peuple.

L'avoyer de Watteville trouva de même à ſon arrivée à Berne, le public, & généralement, tous ceux qui ne jugent que d'après les événemens, fort prévenus contre lui; il y eut même bien des ſoupçons répandus ſur ſon compte (*).

Interrogé devant l'aſſemblée du conſeil ſouverain, pourquoi lui & ſes collégues, n'avaient eu aucun égard aux repréſentations & à l'oppoſition du duc de Wurtemberg, contre cette négociation précipitée; pourquoi après s'y être laiſſé entraîner, ils avaient négligé d'examiner les pouvoirs du duc de la Tremouille, avant de traiter, & après avoir conclu le traité, par quelle raiſon ils

(*) Voyez Stumpf, Bullinger, & la grande Chronique de Stettler.

Section LX.

monter les batteries: aprés qu'il eût remis le
1513. commandement à Trivulce, il se rendit à la cour, où pour sauver les apparences, Louis lui fit des reproches sanglans sur le traité qu'il s'était arrogé de conclure à son insçu avec les Suisses, & l'envoya en exil: mais cette simagrée ne fut pas de durée: quelques mois après, le duc fut de retour à sa cour, où on le vit dans la plus haute faveur.

La diéte de Zurich fut, pour ainsi dire, totalement dirigée par le cardinal de Sion, ses intrigues influaient par-tout: l'époque & l'occasion de frapper deux grands coups à la fois, étaient trop belles & trop favorables pour ne pas en profiter; assavoir, celui de tenir les accusés, pour la plupart premiers magistrats des divers cantons & états co-alliés, au moyen de son intercession, dans sa dépendance; & celui d'animer les cantons de plus en plus contre Louis XII. En quoi, l'ambitieux & intriguant cardinal réussit à tel point, que le baron du Châtelard ayant comparu, le 20 Octobre, devant la diéte de Zurich, avec des pleins pouvoirs du roi de France, pour ratifier en son nom, le traité de Dijon, à la réserve du troisieme & quatrieme article: cette ratification mitigée, fut rejetée hautement par la diéte, & le refus de celle-ci, confirmé par les cantons.

Irruption en Bourgogne.

A la ſuite de cet expoſé ſuccint, des ſuites de l'irruption en Bourgogne, nous laiſſerons au lecteur judicieux, le ſoin de démêler les cauſes véritables, qui firent manquer le but de cette entrepriſe.

SECTION LXI.

APPENZELL REÇU TREIZIEME CANTON.

PEU de tems après que les cantons eurent rejetté les propoſitions de Louis XII, une députation Appenzelloiſe parcourut ces républiques, & leur demanda la faveur d'être reçu dans la confédération Helvétique, comme treizieme canton; ſur quoi, celui de Zurich convoqua pour le jour de Sainte Lucie, dans cette ville, une diéte, par laquelle le pays d'Appenzell fut reçu le ſamedi d'après, 18 Décembre 1513, par les douze cantons, treizieme & dernier membre de la confédération Helvétique, aux mêmes conditions qui avaient été impoſées en 1501, aux cantons de Bâle & de Schaffhauſen, & en conſidération du zéle que les citoyens d'Appenzell avaient témoigné aux cantons dans les guerres de Suabe & du Milanais. Les cantons de Zurich, de Lucerne, de

Appenzell reçu treizieme canton.

formé & de Schaffhausen ; & de la part des communautés catholiques, les cantons de Lucerne, de Schweiz & d'Underwalden. Ces arbitres parvinrent à stipuler au bout de deux années, le 21 Août 1597, un traité de partage, qui ayant été accepté par les deux parties, forme, depuis cette époque, la loi fondamentale de la constitution d'Appenzell ; & se trouve insérée littéralement dans le premier volume du dictionnaire de Lew, page 255 à 266.

Selon ce traité, le canton d'Appenzell forme deux républiques absolument séparées, distinguées en *Rhoodes* ou communautés, extérieure & intérieure. Les *Rhoodes* extérieures professent la religion évangelique réformée, & sont reparties de nos jours en vingt paroisses ; dont les principales sont Troguen & Hérisau, ayant respectivement un arsenal & un hôtel de judicature. Chacune de ces paroisses fournit six membres au conseil d'état, ou *Land-Rath*, avec la prérogative de les élire, confirmer, destituer & suspendre. Ce tribunal, qui siége tour-à-tour à Hérisau & à Troguen, est de 120 membres, outre le landammann en charge, qui en est le président, & les anciens landammanns, parmi lesquels l'on choisit le *Statthalter*, le banneret &

Section LXI.

vice-banneret, le tréſorier, le capitaine des milices & le chef de l'artillerie.

Les *Rhoodes* intérieures profeſſent la religion catholique, & ſont reparties de nos jours en ſix paroiſſes, dont Appenzell eſt le chef-lieu; c'eſt là, où l'aſſemblée générale de cette corporation eſt convoquée le premier dimanche du mois de Mai, où réſide le conſeil d'état, où les communautés catholiques ont leur arſenal, de même que leurs archives; là enfin, que ſont dépoſées leur banniere avec leurs ſceaux. Chacune de ces ſix paroiſſes fournit 16 membres au conſeil d'état, avec les mêmes prérogatives que dans les *Rhoodes* extérieures; ce qui forme un tribunal de 96 membres, outre les premiers magiſtrats, cités dans l'autre corporation, & connus ſous la dénomination de *Standes - Häupter*; la conſtitution démocratique de l'une & de l'autre corporation étant abſolument la même.

L'aſſemblée générale, dans laquelle réſide l'autorité ſouveraine, eſt ſur le même pied dans les deux corporations; dans l'une & dans l'autre, l'âge de 16 ans révolus, étant preſcrit aux citoyens d'Appenzell, pour y jouïr de la voix active & délibérative. L'aſſemblée générale des *Rhoodes* ou communautés extérieures, eſt convoquée le

Appenzell reçu treizieme canton.

dernier dimanche d'Avril, à Hérisau une année, & à Troguen dans la suivante; & celle des *Rhoodes* intérieures se convoque le premier dimanche de Mai, à Appenzell. Chacune de ces assemblées élit à son tour dans sa corporation, le baillif du Rhinthal, lorsque c'est au canton d'Appenzell à le fournir. Les deux assemblées générales se réunissent quelquefois, soit pour prendre des engagemens avec une puissance étrangere, soit aussi pour se concerter ensemble sur les affaires du corps Helvétique; dans l'un & l'autre de ces cas, les résolutions sont prises dans ces assemblées réunies, à la pluralité des suffrages.

Chaque corporation envoye son député aux diétes Helvétiques, lesquels néanmoins n'ont qu'un seul suffrage. Les troupes de ces deux corporations, sont dans tous les cas commandées par leur landammann & officiers respectifs.

SECTION LXII.

NÉGOCIATIONS DIVERSES.

LÉON X avait des mœurs plus douces, & des vues moins ambitieuses que Jules II, & n'en 1514.
ayant pas hérité cette haine implacable contre la

Section LXII.

France, ce pape craignait beaucoup moins, de voir
1514. retomber la Lombardie sous la domination de Louis XII, que de la voir envahie par l'archiduc Charles, petit-fils de l'empereur Maximilien I, par son pere l'archiduc Philippe, surnommé le Bel, qui venait de mourir, & par sa mere Jeanne d'Arragon, petit-fils & unique héritier de Ferdinand le catholique. L'archiduc Charles, né en 1500, & connu depuis son avénement au trône impérial, sous le nom de Charles-Quint, sur le point de réunir sur sa tête, avec les états de la maison d'Autriche, ceux de la maison de Bourgogne, & de joindre à ces vastes possessions l'Espagne entiere avec les trésors de l'Amérique, devenait naturellement pour le St. siége un voisin beaucoup plus redoutable que le roi de France: d'autant plus, que possesseur des deux Siciles, Charles eût enclavé presque de tous côtés les domaines du St. siége, s'il fût parvenu à y joindre le Milanais, & le pape pouvait prévoir par la conduite inconséquente de Maximilien Sforze, qu'il ne resterait pas long-tems en possession de ses états.

Ces considérations engagerent Léon X, à négocier une réconciliation entre Louis XII & le corps Helvétique. Pour cet effet, ce pontife char-

gea

Négociations diverses.

gea son nonce en Suisse, Ennius Philonardus, évêque de Véroli, d'offrir la médiation du St. siége aux cantons, par rapport à leurs différends avec 1514.
ce monarque; en faisant insinuer par le nonce à ces républiques, que si elles voulaient se désister de la cession entiere du Milanais, lui pape engagerait en échange le roi de France, à ratifier le traité de Dijon dans ses autres articles. Et afin d'engager les cantons à se prêter de bonne grace à ses soins pacifiques, Léon X leur fit représenter, que s'ils poussaient Louis XII à bout, il formerait probablement une ligue contr'eux, avec l'empereur, le roi d'Espagne & l'archiduc Charles, en donnant à ce jeune sa fille, la princesse Rénée, en mariage. Cette derniere considération aurait dû d'autant plus frapper nos ancêtres, qu'ils avaient devant les yeux l'exemple très-récent de la ligue de Cambrai, & de ses suites funestes pour Venise. D'un autre côté, le pape fit sentir au roi de France, tous les avantages qu'il retirerait de sa réconciliation avec le corps Helvétique, en la lui faisant envisager comme l'unique moyen de recouvrer tôt ou tard la Lombardie. Louis XII, las de cette guerre, goûta les avis du pape, & se servit du duc de Savoye, pour faire parvenir ses propositions d'accommoda-

Négociations diverses.

que, pour toutes ses prétentions, soit au sujet des pensions arriérées, soit aussi par rapport au traité de Dijon. 1514.

4°. Il y aura une alliance durable, entre la couronne de France & le corps Helvétique, qui durera pendant la vie de sa majesté, & dix ans après sa mort.

5°. Le roi aura la liberté, comme par le passé, d'entretenir un corps de troupes Suisses à sa solde, à condition qu'à l'avenir sa majest é requerra, au préalable, les cantons, sur chacune de ces levées.

6°. Sa majesté n'entreprendra aucune guerre contre le St. Siége, ou le duc de Milan, Maximilien Sforze.

7°. En échange, le corps Helvétique obligera le susdit duc de Milan, à restituer à sa majesté, la seigneurie d'Asti & son territoire, (formant l'appanage de son ayeule, Valentine Visconti) l'Alexandrin & le Tortonais, c'est-à-dire, les villes d'Alexandrie & de Tortone, avec leurs districts, de même que la ville de Valence avec le sien.

8°. Les cantons s'engageront aussi à aider sa majesté à recouvrer la possession de la ville & seigneurie de Genes.

L'animosité du corps Helvétique contre la France, s'était accrue à tel point, depuis le refus

Section LXII.

1514. pût leur montrer, en persistant dans la Ste. ligue, un équivalent aux 1200 mille écus d'or, qu'ils venaient de refuser de la part de ce monarque; mais ce fut en excitant les clameurs de la jeunesse Helvétienne, toujours avide d'expéditions militaires, & desirant surtout avec passion, dans ce moment, de se venger du roi de France & de se signaler contre ses sujets, qu'il parvint à ce but.

Le cardinal proposa aux cantons, de se concerter avec l'empereur pour une nouvelle irruption en Bourgogne, qui serait exécutée par une armée de 35 mille hommes; & afin d'assurer d'autant plus le succès de cette expédition, ce prélat conseilla à la diéte de Zurich, de rechercher l'alliance d'Henri VIII, roi d'Angleterre, & de s'unir avec lui contre Louis XII. Cette résolution prise, les cantons députerent Maurice Huraus, de Zurich, & Jean Stolz, de Bâle, auprès du roi d'Angleterre. Tous les deux négocians très-riches, furent choisis par la diéte, de préférence, pour cette députation, parce qu'ayant demeuré l'un & l'autre plusieurs années à Londres, ils possédaient la langue anglaise à fond. Ces deux députés furent très-bien reçus d'Henri VIII, qui les fit accompagner en Suisse par deux de ses mi-

Négociations diverses.

niſtres, leſquels, étant arrivés à Zurich, propoſerent à la diéte, encore raſſemblée dans cette ville, une alliance offenſive & défenſive entre l'Angleterre & le corps Helvétique : les repréſentans à cette aſſemblée, ſe trouvant fort portés à hâter la concluſion de ce traité, s'occuperent tout de ſuite à en rédiger les articles, lorſqu'ils apprirent que Ferdinand le catholique, venant de conclure une trêve avec le roi de France, celui d'Angleterre s'était pareillement hâté de faire ſa paix particuliere, à Boulogne, avec Louis XII, qui épouſa Marie, ſœur cadette d'Henri VIII, jeune princeſſe d'une rare beauté. Les deux rois comprirent le corps Helvétique dans ce traité, avec la reſtriction, néanmoins, que les cantons ne mettraient aucun obſtacle à ce que le roi de France pût reconquérir le Milanais, la ſeigneurie d'Aſti & Genes. C'eſt ainſi que les eſpérances que nos ancêtres avaient conçue de leur alliance avec l'Angleterre, s'évanouirent; il en fut de même du projet d'une ſeconde irruption en Bourgogne, le duc de la Tremouille ayant raſſemblé dans cette province & dans le Dauphiné, dès la concluſion du traité de Boulogne, toutes les forces du roi ſon maître; ce qui mit ces contrées en état de ne redouter aucune invaſion Helvétienne.

1514.

Section LXII.

1514. L'on remarquera que les cantons, mécontens du duc de Milan, ne voulurent pas le comprendre dans cette alliance, quoiqu'ils eussent pourvu, par ce traité, à la défense de ses états. Maximilien Sforze était un prince faible & inconséquent au suprême degré, uniquement adonné à ses plaisirs, & se débarrassant absolument sur ses ministres, dont quelques-uns étaient vendus à Louis XII, du soin de gouverner ses états & de contribuer à leur soulagement : les villes les plus opulentes du Milanais, étant presque ruinées, de même que leurs districts, soit par les rançons énormes qu'elles avaient été obligées de payer les deux campagnes précédentes au baron de Hohensax, soit aussi par les impôts très-considérables, dont le duc de Milan continuait à les charger, tant pour satisfaire à ses folles dépenses, que pour payer au corps Helvétique ses subsides & la solde de ses troupes, qu'il fallait de toute nécessité entretenir pour la défense du Milanais. Les cantons craignant que cette conduite de Maximilien Sforze n'achevât de lui aliéner le cœur de ses sujets, & ne favorisât les projets de Louis XII sur ce pays, avaient chargé le baron de Hohensax, après la victoire de Novarre, de faire les représentations les plus fortes au duc de Mi-

Négociations diverses.

lan sur son luxe & ses dissipations; & prenant l'intérêt le plus vif au sort d'un prince, qu'ils avaient rétabli, à deux reprises, dans son patrimoine, ces républiques choisirent, au milieu d'Août 1513, l'avoyer Falk de Fribourg & le landammann Fleklé de Schweiz, pour résider, de leur part, auprès du duc de Milan, & avoir un œil attentif sur sa conduite. Mais ce prince sut si bien gagner ces deux résidens, par ses manieres affables, & peut-être par ses largesses, que bien loin de remplir leurs instructions, ils applaudirent à toutes ses fêtes & à ses profusions, par lesquelles le duc achevait d'épuiser ses états. Informés, par les commandans des troupes Suisses, distribuées dans le Milanais, de cette condescendance de leurs représentans, les cantons les rappellerent, au milieu de Juin 1514, & les remplacerent par Albert de Stein, sénateur de Berne, & Henri d'Erben, ancien landammann d'Ury. Ces derniers ayant reçu beaucoup de plaintes des officiers Suisses en garnison à Milan, sur les insultes continuelles qu'eux & leurs soldats essuyaient de la populace de cette ville, sans que le duc leur fit rendre la moindre justice à cet égard; indignés d'un tel procédé, Albert de Stein & son collégue, déclarerent à Maximilien 1514.

Négociations diverses.

républiques. *Combien il désirait éteindre le souvenir du passé, par une paix durable, & conclure avec le corps Helvétique une alliance perpétuelle, qui pût faire renaître cette union inaltérable, dont les deux puissances avaient été liées pendant tant d'années.* Les cantons ayant reçu cette lettre par Lambert, résident du duc de Savoye, auprès du corps Helvétique, ne jugerent pas à propos d'y répondre par écrit, mais donnerent à Lambert cette réponse verbale. *Que le prédécesseur de sa majesté avait conclu le 14 Septembre 1513, avec le corps Helvétique, un traité devant Dijon, qu'au cas que le roi fût dans l'intention de le ratifier dans tous ses articles, les cantons offraient de renouveller les anciens traités d'union avec la couronne de France; & de contribuer de leur côté dans tout ce qui pourrait dépendre d'eux, à rétablir une harmonie parfaite entre les deux puissances. Mais, que si sa majesté ne commençait pas ses démarches à l'égard du corps Helvétique, par ratifier entierement le traité de Dijon, elle ne devait pas prendre la peine de faire proposer d'autres articles de pacifications aux cantons, vu que toutes ses tentatives pour cette réconciliation seraient décidément inutiles.* 1515.

Sans se rebuter de cette réponse négative,

Section LXII.

1515. François I, employa derechet l'entremise du duc de Savoye son oncle, pour cette négociation ; Charles III, en chargea Jaques de Foresta, abbé de Payerne & de Nantua, le seigneur de Menthon & Lambert. Cette députation comparut les premiers jours de Mars à Berne, devant une diéte, convoquée pour l'entendre, & représenta à cette assemblée : que le duc de Savoye étant d'un côté, l'oncle du roi de France, & de l'autre, un des plus anciens alliés des cantons, il leur offrait sa médiation, pour les réconcilier avec son neveu. La diéte ayant accepté ces offres, l'on entra en matiere : François I proposa d'acquitter les 1200 mille écus d'or, que son prédécesseur avait fait offrir l'année précédente aux cantons, mais il ne voulait pas entendre parler de renoncer au Milanais ; & ces républiques ne voulant, ni ne pouvant abandonner Maximilien Sforze, l'on ne put convenir de rien, à la suite de diverses conférences.

Ici les cantons, en refusant cette offre immense du monarque Français, méritent autant d'éloges qu'ils avaient mérité de blâme, en rejettant l'année précédente celles de Louis XII. Ici ce refus de nos ancêtres formait une preuve frappante, de leur intégrité & de leur observation religieuse

Section LXIII.

1515. armement, envoyerent le 20 Mai un corps de 4000 Suiſſes, renforcer les 12000, diſtribués dans les places les plus importantes du Milanais; en conſéquence des engagemens pris, pour la défenſe de ce pays, par le corps Helvétique. Ces troupes furent encore renforcées le 19 Juin, par 15000 confédérés, & s'étant réunies le 29 auprès de Verceil, à la réſerve de quelques mille hommes, ſous les ordres de Marx Rouſt, bourguemaître de Zurich, Albert de Stein, ſénateur de Berne, de Jaques de Hertenſtein, avoyer de Lucerne, & des landammanns Puntiner d'Ury, & Schwarzmaurer de Zug, les députés des cantons & états co-alliés ſe rendirent le 2 Juillet à cette armée. Le premier objet de ces repréſentans du corps Helvétique, était, de former un conſeil de guerre, conjointement avec les divers chefs des contingens, & de diriger en cette qualité les opérations de ces troupes. Le ſecond objet de cette députation, était, de mettre la derniere main à la ligue de leurs ſouverains, avec l'empereur & le roi d'Eſpagne, citée ſur la fin de la ſection précédente, & qui tenant à quelques difficultés, ne fut ſignée définitivement que le 10 Juillet, à Verceil, par les ambaſſadeurs de ces deux monarques, par ceux du corps Helvétique, & par le chancelier

Campagne d'Italie.

chancelier Moroné, au nom du duc de Milan. 1515.
La diéte de Lucerne ratifia cette ligue le 18 Juillet, Léon X y accéda au milieu d'Août, lorsqu'il vit environ 47 mille Suisses répandus en Lombardie, & prêts à défendre ce pays contre les armes Françaises. Le camp de Verceil ayant été renforcé le 6 Août, par 10 mille hommes, de Berne, de Bâle, de Fribourg & de Soleure, conduits & commandés en chef par Jaques de Watteville, avoyer de Berne; & le 9 Août, par 6000 hommes de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug, de Glarus, de Schaffhausen & d'Appenzell. Toutes ces troupes s'étant réunies à Verceil & dans les environs de cette place, formerent une armée de 38 mille confédérés, après que le conseil de guerre eût porté les garnisons de Milan, de Lodi, de Côme, de Crémone, de Bresce & de Bergame, à 9000 hommes.

Tandis que le corps Helvétique employait pour la seconde fois ses forces à défendre Maximilien Sforze, & remplissait avec le plus grand zele les obligations qu'il venait de contracter envers ce prince & ses états, aucun des autres alliés de la sainte ligue ne songeait à remplir les siennes. L'empereur, qui s'était engagé à renforcer l'ar-

Campagne d'Italie.

gré l'orage qui grondait ſur ſa tête, il ne ceſſait de diſſiper en fêtes & en tournois, les ſommes qu'il aurait dû réſerver pour la défenſe de ſes états. Octavien Frégoſe, doge de Génes, venait de faire un accommodement ſecret avec François I, par l'entremiſe du connétable de Bourbon, & ſe remettant avec cette république ſous la protection de ce monarque, conſentit à recevoir garniſon Françaiſe. Le pape ſeul parut vouloir concourir au bien de la ligue, en envoyant le cardinal de Sion avec 100 mille ducats à l'armée Suiſſe, pour ſatisfaire à ſon contingent de la paye de ces troupes, en revêtiſſant ce prélat du caractere de légat du St. Siége. Julien de Médicis, frere de Léon X, qui venait de quitter le chapeau de cardinal, en épouſant la ſœur du duc de Savoye, devenu gonfalonier de l'égliſe, ſe mit en marche vers la Lombardie, à la tête des troupes du St. Siége & de celles de Florence; mais étant arrivé à Parme, & trouvant Don Raimond de Cardonne campé dans le Plaiſantin, il reçut ordre du pape de reſter dans ces contrées, & de ne ſe réunir à l'armée Suiſſe, que lorſque le vice-roi en aurait fait autant. 1515.

L'armée Suiſſe quitta, le 10 Août, Verceil, & ſe porta le même jour ſur Montcallier, où elle fut

Campagne d'Italie.

de la diéte de Zurich, à la suite de la paix de Dijon; outrés de plus contre le cardinal, de ce qu'il avait engagé les cantons à refuser, l'année précédente, les offres avantageuses de Louis XII, Watteville & les commandans Suisses de son parti, ne songerent qu'à contrarier ce prélat, & à faire échouer les opérations qu'il indiquait au conseil de guerre, dont il était président. Telle fut l'origine & la cause primitive de tous les désastres, que l'armée Suisse essuya dans cette malheureuse campagne; qui aurait dû & pû être aussi glorieuse, & même aussi avantageuse à nos ancêtres que celle de Novarre. 1515.

François I avait rassemblé sur la fin de Juillet toutes ses forces dans le Dauphiné, au nombre de 50 mille hommes; parmi lesquels on distinguait 4000 lances ou gendarmes, autant de chevaux légers, & 20 mille lansquenets. Ces derniers, levés par les ducs de Gueldres, de Boullion, dans les cercles de Westphalie & du bas-Rhin, commandés en chef par ces deux seigneurs, & sous eux par les deux fils de Robert de la Mark, duc de Boullion, cités avec éloges à la bataille de Novarre, étaient nommés *les Bandes noires*, à cause de leurs bannieres toutes noires, parsemées de têtes de mort, désignant par-là qu'ils ne vou-

Section LXIII.

1515. laient donner ni recevoir de quartier. Pierre de Navarre, qui, depuis quelques mois, avait passé par mécontentement du service d'Espagne à celui de France, se trouvait à la tête de 10 mille Basques & Gascons, qu'il venait de lever & discipliner, étant un des grands capitaines de ce siécle; soldat de fortune & Navarois de naissance; que le célebre Gonsalve de Cordoue avait pris plaisir à former, ayant découvert en lui les talens d'un général. Le reste de l'armée Française était composé de 12000 fantassins, la plupart archers, & levés dans les diverses provinces de ce royaume; elle était de plus pourvue d'un train d'artillerie formidable avec des munitions suffisantes, & de 4000 pionniers.

Le roi de France s'était rendu les premiers jours d'Août à Grenoble, avec le connétable de Bourbon; les ducs de Lorraine, de Gueldre, d'Albanie, de Vendôme, de Boullion & ses deux fils, de Montmorency & de la Tremouille; le bâtard de Savoye, les maréchaux de Chabannes & de Trivulce, le chevalier Bayard, d'Imbercourt, d'Aubigné & Bussi d'Amboise; lesquels, avec les seigneurs & généraux déja en Dauphiné, étaient les commandans & les principaux officiers de cette armée, la plus leste & la plus formidable

Campagne d'Italie.

qui ait jamais paſſé de France en Italie. François I ayant appris que les paſſages des Alpes, pratiqués juſqu'alors par les troupes Françaiſes, étaient gardés par les Suiſſes, aſſembla un conſeil de guerre à Briançon, compoſé des princes, ſeigneurs & généraux que nous venons de citer : on y diſcuta les moyens d'entrer en Piémont, ſans être réduit à forcer ces paſſages étroits, fortifiés par des retranchemens eſcarpés, & défendus par des troupes dont la valeur était reconnue ; ce qu'on ne pouvait faire ſans ſacrifier une grande partie de cette armée floriſſante à pure perte. Le connétable & quelques généraux furent d'avis de faire marcher la majeure partie de ces troupes en Provence, de les faire paſſer par détachemens à Génes, en prenant la route de Nice, Villefranche, Oneille, Final & Savonne, & de faire embarquer l'artillerie, les munitions & les gros bagages pour Génes. Cet avis ne put être ſuivi qu'en partie, à cauſe des longueurs de cette route, d'ailleurs fort étroite & impraticable d'elle-même. Le roi prit donc le parti d'envoyer les ducs de Vendôme & d'Albanie à la tête de 1000 lances, & Pierre de Navarre avec ſes 10 mille Baſques & Gaſcons, prendre la route de Génes, ſuivis de la groſſe artillerie ; de ſes munitions & de la plupart des gros 1515.

Section LXIII.

bagages, qui furent embarqués à Marseille. Quant
1515. au reste de l'armée, il fut décidé de lui frayer quelques passages dans les Alpes, inconnus aux Suisses & négligés par leurs troupes.

Le maréchal de Trivulce se chargea de découvrir un de ces passages, se fit suivre par le corps des pionniers & par quelques ingénieurs, & après avoir parcouru ces montagnes pendant plusieurs jours, il prit le parti de se frayer une route par le col de l'Argentiere, qui ayant été jugé impraticable par les commandans Suisses, n'étoit point gardé par leurs troupes, non plus que les vallées voisines. Trivulce mit tout de suite ses pionniers à l'ouvrage & fit informer le roi de cette découverte; sur quoi ce monarque fit transporter les demi-coulévrines avec leurs munitions, aussi bien que le restant des gros bagages, à force de machines & de bras, à travers les Alpes. Les Bandes noires, informées des services qu'un corps de troupes Suisses avait rendu à Charles VIII, au passage de l'Appennin, dont nous rendrons compte dans la troisieme section du volume suivant, & voulant prouver à François I, qu'il n'avait rien perdu au change, s'employerent volontairement & avec une ardeur incroyable, à transporter à force de bras cette artillerie, les munitions & les bagages, au

Section LXIII.

1515. vint à l'honneur de l'armée Suisse, appuyé par le bourguemaître Roust, Albert de Stein & Louis d'Erlach, l'avoyer de Hertenstein, les landammanns Imhof & Schwarzmaurer, le banneret Puntiner & d'autres chefs, ne fut pas suivi ; les avis du cardinal prévalurent dans ce conseil de guerre, & la pluralité de ce tribunal, entraînée par l'avoyer de Watteville & ses partisans, décida, qu'il fallait se replier sur Verceil, par Rivole, Chivas & Ivrée, après avoir rappellé les corps détachés à Suze, Saluces & Pignerol.

Au sortir de ce conseil de guerre, Albert de Stein, indigné, de même que d'autres patriotes, de cette retraite de l'armée Suisse, aussi préjudiciable à la gloire de nos ancêtres qu'à la conservation du Milanais, tint des propos très-vifs sur cette résolution honteuse de ce tribunal, à l'avoyer de Watteville, qui abusant de l'autorité que lui donnait sa place de commandant en chef des troupes Bernoises, fit mettre Albert de Stein aux arrêts dans son auberge à Montcallier. Sur quoi, le cardinal de Sion, le bourguemaître Roust, l'avoyer de Hertenstein, choqués de cette violence exercée contre un sénateur de Berne, représentant de ce canton, & résident du corps Helvétique auprès du duc de Milan, & voyant l'indignation qu'elle excitait chez

les chefs de bandes Bernois, s'entremirent tout de
suite, firent lever les arrêts de ce digne patriote 1515.
Bernois, & engagerent l'avoyer de Watteville à reconnaitre son tort, en faisant à ce sujet les réparations convenables à de Stein.

La relation de ce conseil de guerre & de ses suites, est tirée de la chronique manuscrite de Stettler, renfermant un mémoire très-détaillé d'Albert de Stein, sur cette affaire, envoyé de sa part à la régence de Berne, qui approuva hautement sa conduite; & des mémoires de Louis Schwinkhardt. Ces deux auteurs prétendent, que cette affaire occasionna le même jour 18 Août, un tumulte des officiers & des troupes Bernoises, qui prenant parti, les uns pour de Watteville, & les autres pour de Stein, furent sur le point de s'entr'égorger; & que le cardinal de Sion ne parvint qu'avec beaucoup de peines, de même que les autres commandans Suisses, à calmer cette rumeur.

L'armée Suisse décampa, le 20 Août, de Montcallier & de Carignan, après avoir été rejointe par les trois corps retranchés à Suze, Saluces & Pignerol; & arriva le même jour à Chivas, dont les habitans ayant fait mine de se défendre, cette ville fut prise par escalade, & pillée par les

Section LXIII.

confédérés. Ces derniers y ayant trouvé 22 de
1515. leurs camarades, renfermés dans des cachots affreux, saccagerent cette place de fond en comble & la livrerent aux flammes, après avoir massacré les auteurs & les fauteurs de cet attentat. Le 22, l'armée Suisse s'étant rendue devant Ivrée, une garnison de 2000 Piémontais, chargée de défendre cette place, l'évacua aux approches de l'avant garde confédérée, pour ne pas s'exposer avec la bourgeoisie d'Ivrée, au sort de celle de Chivas. Le roi de France, informé de la retraite de l'armée Suisse, & ravi de ce qu'elle favorisait par-là ses desseins, n'eût garde pour diverses raisons de l'inquiéter dans sa marche, mais prit en échange le parti, d'étendre, le 22, ses troupes en quartiers de rafraichissement aux environs de Turin. Néanmoins, pour se garantir de toute attaque imprévue, d'un ennemi toujours très-redoutable, ce monarque forma de sa cavalerie légere & de 12000 lansquenets, une avant-garde, commandée par le Connétable, & sous lui par les ducs de Boullion & de la Tremouille, ainsi que par les maréchaux de Chabannes & de Trivulce. Ce corps fut chargé de suivre & d'observer l'armée Suisse, à une marche de distance, sans néanmoins entamer de combat. Dans le

Campagne d'Italie.

même tems, le roi envoya des ordres aux princes & généraux, qui avaient pris la route de Gênes, de le joindre sans délai, avec leurs troupes, leur artillerie, leurs munitions & leurs bagages; ce qu'ils exécuterent le 27 Août, après s'être emparé, chemin faisant, de Valence, d'Alexandrie, de Tortonne & d'Asti, & avoir pourvu ces quatre places de garnisons, par le moyen desquelles toute la Lombardie en-deçà du Pô rentra sous la domination Françaife. 1515.

L'armée Suisse s'arrêta pendant trois jours à Ivrée, où elle fut jointe par Ennius Philonardus, nonce de Léon X, qui, ayant comparu le 23, devant le conseil de guerre, convoqué pour l'entendre, l'exhorta de persister dans la Ste. ligue, en promettant à cette assemblée, que l'armée Suisse serait renforcée au premier jour, par Don Raimond de Cardonne & Laurent de Médicis, qui, depuis trois jours venait de relever son frere Julien, à la tête des troupes Espagnoles, réunies à celles du St. Siége & de Florence. Là-dessus le cardinal de Sion opina, d'attendre ces renforts à Ivrée; mais quelques commandans Suisses ayant appris la veille par un député du duc de Savoye, que dans le même tems, le pape faisait négocier par l'entremise de Charles III, un

1515 accommodement particulier avec le roi de France, pour lui souverain pontife & la maison de Médicis, le conseil de guerre prit le parti de quitter Ivrée & de se rendre le 25 à Verceil. Le connétable de Bourbon s'étant mis à la tête d'un gros de chevaux légers, tomba pendant cette marche de l'armée Suisse, à l'improviste, sur son arriere-garde, lui tua 30 hommes, & lui enleva deux pieces de canons, avant que cette division pût se former en ordre de bataille; mais y étant parvenue à l'instant, elle attaqua à son tour la cavalerie Française, pénétra dans ses escadrons & reprit ses deux pieces d'artillerie, après avoir étendu 200 cavaliers sur le champ de bataille, & en avoir démonté pour le moins autant. Ce qui obligea le connétable à faire sonner la retraite, d'autant plus que le corps de bataille Suisse, se mettait en mouvement pour le charger, & achever sa défaite.

L'armée confédérée séjourna à Verceil jusqu'au 28, que ses chefs prirent le parti de se replier sur Novarre; & l'esprit de discorde continuant à prédominer dans toutes leurs délibérations, ils se séparerent le 3 Septembre, après avoir entendu le rapport des députés qu'ils avaient envoyé au roi de France. La plus grande partie

Campagne d'Italie.

de cette armée, au nombre d'environ 26 mille hommes, suivit le cardinal de Sion & se posta à Galéran; pendant que les contingens de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Bienne, du Vallais, de Neuchâtel & de Vallangin, & des bailliages de Schwarzebourg, Morat, Grandson & Echallens; faisant plus de 12000 hommes, prirent la route d'Aronna, afin de retourner de-là dans leur patrie, sans que les instances du cardinal de Sion, ni les représentations des autres commandans Suisses, qui allerent se poster à Galéran, pussent détourner l'avoyer de Watteville & ses partisans, de cette funeste séparation, laquelle réduisit le cardinal, à retirer les garnisons des villes de Crémone & de Pavie, que le maréchal de Trivulce fit tout de suite occuper par des troupes Françaises; néanmoins, ce prélat laissa 1200 hommes dans la citadelle de Crémone. Le connétable se posta le 8 Septembre, avec l'avant-garde Française à Marignan; il y fut joint le 10, par le roi, à la tête du corps de bataille; & par le duc d'Alençon, conduisant l'arriere-garde. François I, s'étant décidé à conserver cette position, jusqu'à la signature de la paix, que le maréchal comte de Lautrec & le bâtard de Savoye négociaient sur ces entrefaites avec les commandans 1515.

1515. Suisses, à Galéran, afin de n'être pas surpris par leur armée, si les négociations venaient à se rompre.

SECTION LXIV.

PROPOSITIONS D'ACCOMMODEMENT.

Pour ne pas couper le fil des opérations des deux armées, nous n'avons pas encore rendu compte des négociations entamées entre le roi de France & le corps Helvétique. Tandis que le cardinal de Sion & le nonce du pape, faisaient d'inutiles efforts pour ranimer le zèle des chefs & des représentans Suisses, en faveur de la Ste. Ligue, le duc de Savoye avait envoyé le seigneur de Longue-Combe, à Ivrée; afin de porter ces mêmes représentans du corps Helvétique & les chefs de ses troupes, à écouter les propositions d'accommodement de François I, & à faire expédier des sauf-conduits au maréchal comte de Lautrec & au bâtard de Savoye, choisis par sa majesté, pour traiter & conclure une paix durable avec les cantons. Ce sauf-conduit ayant été expédié, le conseil de guerre se décida, après beaucoup de débats, d'envoyer au roi des députés;

Section LXIV.

1515. de Trêves & de Baden, par Maximilien Sforze, de la Valteline & du comté de Chiavenna.

5°. Sa majesté payera au corps Helvétique, les 400 mille écus d'or, stipulés dans le traité de Dijon; item 600 mille écus d'or, pour subsides arriérés. Ce million d'écus d'or sera payé aux cantons à Lucerne, de six en six mois, par payemens de 200 mille écus d'or, dont le premier se fera à la St. Martin prochaine.

6°. Le corps Helvétique offre, moyennant ces conditions, de renouveller les anciens traités d'union avec la couronne de France, & si cela convient à sa majesté, la teneur de ce traité sera stipulée pour la vie du roi, & dix ans après sa mort.

7°. Les cantons & états co-alliés garantiront au roi le duché de Milan, la seigneurie de Génes & le marquisat d'Asti. Et toutes les fois, que le roi sera attaqué dans son royaume, ou dans ses états d'Italie, le corps Helvétique lui accordera des levées suffisantes pour les défendre.

8o. Si les cantons & états co-alliés se trouvaient en guerre avec d'autres puissances, ils ne seront pas tenus alors d'accorder une levée de troupes au roi. Mais, en échange, sa majesté leur fournira pendant toute la durée de cette guerre, un train d'artillerie de 20 pieces, avec des muni-

Propositions d'accommodement.

ons suffisantes ; le tout entretenu aux frais & épends du roi. 1515.

Les articles 9, 10, 11 & 12, stipulaient la olde des troupes Suisses, à raison de sept florins u Rhin, par mois, avec la paye des officiers & as officiers dans la même proportion ; & les subides annuels, que le roi payerait aux cantons & tats co-alliés.

13°. Enfin, le corps Helvétique se réservait lans ce traité, ses alliances antérieures, avec 'empereur & la maison d'Autriche, le St. Siége, es ducs de Savoye & de Wurtemberg.

Ces propositions furent acceptées sans aucune lifficulté, par François I, à la réserve des artiles 2, 3 & 4, ce monarque se faisant une peine nfinie, de démembrer ainsi le duché de Milan. Envisageant mal-à-propos les cessions, proposées lans ces trois articles, comme contraires à sa gloire, & ne voulant pas d'un autre côté rejeter ces ouvertures, le roi offrit aux cantons d'Ury, le Schweiz & d'Underwalden, un équivalent le 100 mille écus d'or, pour leurs droits sur la ville & le comté de Bélinzona; item 300 mille écus d'or, aux douze cantons corrégens des bailliages de Lugano, de Locarno, de Val-Maggio & Domo d'Oscella, pour les retrocéder à sa ma-

Hh 2

Sect. LXV. Suites de ces négociations.

Watteville; du moins au rapport de feu Mr. le baillif de Watteville de Nidau, dans son histoire de la confédération Helvétique; & cette jonction était prête à s'effectuer; Jean de Diesbach, capitaine des gardes du vice-roi de Naples, ayant même offert à ces chefs, suivant le même auteur, de les conduire à Galéran par Varése, en prenant une route beaucoup plus courte que le chemin ordinaire; lorsque les députés envoyés aux conférences de Galéran, arriverent le soir du 10 au camp d'Arona, avec le traité qu'ils avaient signé le matin du 9. Le conseil de guerre fut assemblé le 11, de grand matin, & satisfait du traité de Galéran, prit la résolution de décamper le lendemain, pour retourner en Suisse, en prenant la route de Bélinzona; d'autant plus qu'ayant beaucoup à souffrir de la disette, les Vallaisans s'étaient débandés la veille, au nombre d'environ 1000, & que les Fribourgeois menaçaient d'en faire autant. Ce qui ne put détourner Louis d'Erlach, Beat Guillaume de Bonstetten, Hugues d'Hallwyl, Gabriel de Diesbach, Jaques May & Louis Frisching, de joindre avec leurs bandes l'armée Suisse à Galéran. Ces valeureux capitaines Bernois se croyant obligés de vivre & de mourir avec leurs compatriotes, selon les statuts fon- 1515.

Suites de ces négociations.

fédérés fuccomberaient infailliblement, fans un prompt renfort. Ces confidérations déciderent les commandans de ces troupes à prendre la route de Milan, quoiqu'ils euffent figné la pacification de Galéran. Le cardinal de Sion, ainfi parvenu à réunir le foir du 11 Septembre, dans la ville de Milan & fes fauxbourgs, une armée Suiffe, d'environ 30 mille hommes, tint le même foir un confeil de guerre, avec les chefs de ces troupes & les repréfentans de leurs fouverains, dans lequel on décida, qu'on pourvoirait la citadelle de Milan d'une garnifon de 1500 hommes; qu'on laifferait outre cela 2000 confédérés dans cette capitale, afin d'en tenir les habitans en bride; & qu'avec le refte de l'armée, d'environ 26 mille hommes, on irait le lendemain 12 Septembre, fe pofter à St. Donato, entre Milan & Marignan. 1515.

Du refte, nos annales varient beaucoup fur le nombre des troupes Suiffes; fur leurs opérations, depuis que le maréchal de Trivulce eût ouvert le paffage des Alpes aux troupes Françaifes, jufqu'à la fanglante & mémorable journée de Marignan; de même que fur les dates, depuis le 1 Août au 13 Septembre. Dans cet embarras, nous avons fuivi Guichardin, à l'égard des troupes Françaifes & de la conduite de leur roi; &

Section LXV.

1515. les chroniques manuſcrites de Stettler & de Bullinguer, de même que les mémoires de Schwinkhard, par rapport aux troupes Suiſſes & leurs chefs, en prenant la précaution de confronter ces auteurs & de les rectifier les uns par les autres.

Sur les nouvelles que le vice-roi de Naples reçut des négociations de Galéran, il voulut les rompre, & ſollicita Laurent de Médicis, de venir le joindre dans les environs de Plaiſance, avec les troupes du St. ſiége & celles de Florence, afin de renforcer conjointement l'armée confédérée, ſelon les derniers ordres qu'il venait de recevoir de Ferdinand le catholique. La jonction du vice-roi & de Médicis s'effectua le 8 Septembre, & cette armée combinée ſe trouvant forte de 4000 chevaux & de 10 mille hommes d'infanterie, Don Raimond de Cordonne fut d'avis de marcher le 9 à Lodi & d'occuper cette place; ce qui aurait obligé le connétable de Bourbon d'abandonner Marignan & de ſe replier ſur Pavie, de crainte d'être mis entre deux feux. D'ailleurs le vice-roi aurait, en prenant cette poſition, coupé toute communication entre l'armée Françaiſe & celle de Veniſe, qui ſous les ordres de l'Alviane, s'était avancée juqu'à Crémone. Malgré tous les avantages que la ligue aurait retiré de cette poſi-

Suites de ces négociations.

tion, Laurent de Médicis s'y opposa; informé que Léon X faisait négocier avec le roi de France, 1515. un accommodement fort avantageux pour le St. siége & la maison de Médicis, il ne voulut pas se mettre par cette réunion avec les Suisses dans leur dépendance. Guidé par ces motifs, Laurent de Médicis engagea le vice-roi de temporiser encore quelques jours dans le Plaisantin, & d'y attendre l'issue des conférences de Galéran. Néanmoins ces deux généraux ne voulant pas pousser à bout le cardinal de Sion, qui depuis quelques jours leur envoyait couriers sur couriers, pour hâter leur marche, détacherent 500 lances sous les ordres de Ludovic des Ursins, comte de Pitigliano, avec ordre de joindre l'armée confédérée, & d'assurer le cardinal, que les troupes combinées de la ligue seraient le 12 à Lodi; ce que ce seigneur effectua le 10 à Milan. Par une autre fatalité, le cardinal ne songea pas à s'emparer de Lodi, ni à la pourvoir d'une nombreuse garnison; François I fit la même faute, mais le maréchal Trivulce la répara, en chargeant Pierre de Navarre, de se jeter le 12 Septembre dans cette place avec 5000 Basques. Ce fut un coup décisif, car dès-lors toute communication entre l'armée Suisse & celle de la ligue étant fermée,

1515. & en échange, ouverte entre les troupes Françaises & Vénitiennes, l'on pouvoit prévoir dès la prise de Lodi, l'issue de la bataille de Marignan:

François I, informé par Lautrec & le bâtard de Savoye, de toutes les manœuvres du cardinal de Sion, pour rompre & annuller la pacification de Galéran, fit fortifier son camp d'un bon retranchement, garni d'une nombreuse artillerie dont la garde fut confiée aux bandes noires; & fit avertir l'Alviane, de venir le joindre sans délai avec l'armée Vénitienne. Ces précautions prises avec toute la diligence possible, ce monarque ne pouvant douter du dessein de l'armée confédérée, de venir l'attaquer, depuis qu'elle était venue se poster à St. Donato, forma le même jour son ordre de bataille. L'aile droite composée de la cavalerie légere, de 5000 Basques & d'autant de franc-archers Français, fut commandée par le connétable, & sous lui par les maréchaux de Chabannes & de Trivulce, de même que par le bâtard de Savoye, qui la veille était venu joindre le roi avec Lautrec. Le corps de bataille formé par les bandes noires, avait pour commandans en chefs les ducs de Gueldres & de Bouillon, & ceux-ci avaient pour adjoints les ducs de Montmorency & de Chatellérault, avec les deux fils du duc de

Suites de ces négociations.

Bouillon. L'aile gauche, composée du reste de l'infanterie Françaife, & d'un corps de 2500 arquebusiers, était commandée par le duc d'Alençon, beau-frere du roi, par le duc de la Tremouille & le maréchal comte de Lautrec, lesquels étaient secondés par les comtes de Sancerre, de Lescut, & le chevalier Bayard. Outre ces trois divisions, le roi fit établir deux corps d'aventuriers, choisis sur toute l'infanterie Françaife, chacun de 2500 hommes, commandés par d'Imbercourt & Bussi d'Amboise. Ce monarque partagea sa gendarmerie en deux corps, se réserva le commandement du premier, formant une troupe d'élite & presque toute composée de noblesse, avec laquelle le roi se posta entre le corps de bataille & l'aile droite. Le second corps de la gendarmerie fut mis sous les ordres des ducs de Lorraine & d'Albanie, & placé entre le corps de bataille & l'aile gauche. Tous les princes & seigneurs, qui n'avaient pas de commandement, furent distribués par sa majesté dans le premier rang de la gendarmerie, & dans l'escadron qu'elle s'était réservée pour conduire à l'ennemi. 1515.

moment, n'avait fait qu'escarmoucher avec les lansquenets, en évitant, autant que possible, les décharges de l'artillerie Françaife, par la manœuvre de se jeter ventre à terre, au moment que l'on y mettait le feu; manœuvre pratiquée, comme on l'a vu, avec beaucoup de succès par nos ancêtres, aux batailles de Nancy, de Frastenz & de Novarre. 1515.

De Winkelried se trouvant pour lors sécondé par les landammanns Im-hoff & Puntiner d'Ury, Fleklé de Schweiz, Fruonz d'Underwalden, Schwarzmaurer de Zug & de Tschudi de Glarus, & par les freres Rodolphe & Dietegen de Salis; ils formerent de toutes ces troupes, qui pouvaient aller à 18 mille hommes, un corps de bataille, à la tête duquel, ils attaquerent les retranchemens ennemis avec beaucoup de valeur, non sans perdre bien du monde, par la résistance courageuse des bandes noires, & les décharges réitérées de l'artillerie Françaife, servie avec beaucoup de vivacité par cette infanterie Allemande. Dans cet intervalle, le cardinal de Sion courut à toute bride vers les troupes Suisses, qui venaient de prendre la route de Milan, & les conjura de sauver leurs compatriotes. Là-dessus les bourguemaîtres Roust de Zurich, d'Offenbourg de Bâle,

Section LXVI.

1515. & Ziegler de Schaffhausen, firent, de même que l'avoyer de Hertenstein de Lucerne, faire demi tour à droite à leurs contingens, & leur firent doubler le pas vers le champ de bataille, où ils arriverent vers les cinq heures du soir. Ce nouveau renfort de 9000 hommes, se partagea tout de suite en deux corps, qui formerent les deux aîles; Roust & Ziegler prirent le commandement de la droite, & de Hertenstein se mit avec d'Offenbourg à la tête de la gauche. L'armée Suisse, ainsi renforcée & encouragée par les acclamations de ses compatriotes, réforma ses rangs, fort éclaircis par le feu très-meurtrier de l'artillerie Françaife, & recommença son attaque avec une telle furie, qu'elle escalada & força les retranchemens ennemis, après une heure de combat très-sanglant.

Les Suisses parvenus à enfoncer les bandes noires, les firent reculer d'une portée de carabine du champ de bataille après leur avoir enlevé douze de leurs bannieres & quinze pieces de gros canons, qui furent à l'instant tournés contre cette infanterie Allemande. Dans ce péril imminent de l'armée Françaife, le roi fit d'un côté une charge terrible, à la tête de son escadron de lances, sur le corps de bataille Suisse, qui ayant dévancé ses

Bataille de Marignan.

ſes deux aîles, avait déja gagné beaucoup de ter- 1515.
rein, en tenant néanmoins ſes rangs extrêmement ſerrés & ſon front hériſſé de piques; tandis que les ducs de Lorraine & d'Albanie, tombant de leur côté, à la tête du ſecond eſcadron des gendarmes, avec la même impétuoſité, ſur le flanc droit de cette diviſion des Suiſſes, l'obligerent de s'arrêter tout court, juſqu'à ce qu'elle fut rejointe par ſes deux aîles. Profitant de cet intervalle, le roi fit mettre pied à terre à cette gendarmerie; & les bandes noires, ralliées par leurs commandans, ſe placerent des deux côtés de cette cavalerie démontée. Ces lanſquenets, ayant leur défaite à venger, & leurs drapeaux, de même que leur artillerie, à reprendre, recommencerent, conjointement avec les gendarmes, leur attaque en déſeſpérés, & ayant été reçus, avec la même valeur, par les Suiſſes, il s'éleva pour lors un combat ſi furieux entre les deux armées, que de mémoire d'homme l'on n'en avait vu de pareil. L'armée Françaiſe ayant l'avantage d'un front plus étendu, les chefs de ſes deux aîles en profiterent, en chargeant les Suiſſes des deux côtés en flanc; ſur la droite, le connétable & le bâtard de Savoye, à la tête de la cavalerie légere, & les maréchaux de Chabannes & de

Section LXVI.

1515\. Trivulce, avec les Basques & francs archers; tandis que sur la gauche, le duc de la Tremouille forma avec son corps d'arquebusiers, une attaque très-meurtriere pour les confédérés. Ceux-ci faisant face de trois côtés, se défendirent avec une bravoure héroïque, & parvinrent, à diverses reprises, à repousser leurs ennemis, même à pénétrer dans leurs rangs, dont ils faisaient, dans ces momens, un carnage affreux. Mais repoussés à leur tour l'instant d'après, ils perdirent des milliers de leurs camarades, surtout par le feu des arquebusiers, dirigé par les comtes de Sancerre & de Lescut, sous les ordres du duc de la Tremouille. Ce fut avec une vicissitude pareille, que cette sanglante mêlée continua, jusqu'à ce que la lassitude & les ténebres de la nuit séparerent les combattans, sans aucun ordre de leurs chefs.

La nécessité indispensable, où se trouvaient les deux partis, d'employer cet intervalle à réparer ses désastres de la journée, leur tint lieu d'une suspension d'armes; car on ne fit pas le moindre mouvement, jusqu'au lendemain, pour s'attaquer. L'armée Française se retira jusqu'au milieu de son camp, & celle des Suisses passa la nuit sur le champ de bataille. Le roi de France, comblé d'éloges, à juste titre, par tous les auteurs con-

Bataille de Marignan.

temporains, réunit dans cette journée toute la 1515.
ſagacité d'un grand capitaine, à la valeur du ſoldat le plus intrépide. Après avoir rétabli le combat à la tête de ſes gendarmes, ce monarque ſe trouvant au plus fort de la mêlée, expoſa ſa perſonne autant que le plus brave ſoldat de ſon armée, ayant eu un cheval tué ſous lui; il combattit à pied, reçut divers coups dans ſes armes, & vit tomber à ſes côtés pluſieurs ſeigneurs de ſa cour, qui périrent glorieuſement en défendant leur maître. Sans ſonger à ſe repoſer, ce monarque profita du reſte de la nuit, pour reformer l'ordre de bataille de ſon armée, de la maniere ſuivante.

Les bandes noires, diminuées de plus de 6000 hommes, furent placées au centre, & leurs flancs couverts par la gendarmerie, qui avait perdu beaucoup de monde, avec une grande partie de ſes officiers, & que le roi fit remonter à cheval, par le conſeil du connétable & du duc de la Tremouille. L'infanterie Gaſconne & Françaiſe, toute compoſée d'archers & d'arbalêtriers, fut rangée ſur les deux aîles, entremêlée d'arquebuſiers. La cavalerie légere fut partagée, & forma l'extrêmité des deux aîles. L'artillerie fut de nouveau placée au centre, les lanſquenets ayant demandé à grands cris

1515. d'être encore chargés de la servir & la défendre. Ces dispositions faites, le roi fit repaître les troupes, sans quitter leurs rangs & leurs armes, & pour leur en donner l'exemple, ce monarque ne quitta point les siennes, mais ayant pris quelque nourriture sur l'affut d'un canon, il passa le reste de la nuit sur ce siege, & dormit ainsi, pendant quelques heures, au milieu des bandes noires, & à 300 pas du corps de bataille Suisse.

Il faut rendre la même justice au cardinal de Sion. Après avoir ramené, vers les cinq heures du soir, ce renfort de 9000 hommes aux Suisses, il se plaça dans le premier rang de l'aîle droite, une pertuisanne en main, & y combattit avec la plus grande valeur. La nuit ayant interrompu cette sanglante mêlée, ce prélat, sécondé par les autres commandans Suisses, ne perdit pas un instant pour faire transporter les blessés à Milan, & fournir des vivres de cette ville à l'armée. Albert de Stein, qui, malgré deux marches forcées, n'avait pu arriver, avec ses 3500 Bernois, sur le champ de bataille, qu'au moment où la nuit venait de séparer les combattans, offrit d'abord, avec les autres capitaines & sa troupe, de se charger du transport des blessés à Milan, & de celui des vivres à leur retour de

Bataille de Marignan.

cette capitale; & ayant employé pour cet effet tous les chariots qui se trouverent au camp, ce corps Bernois se rendit en diligence à Milan, obligea ses habitans à lui fournir des provisions pour le soulagement de l'armée; & s'étant fait suivre par les 2000 confédérés, laissés en garnison dans cette capitale, il revint à minuit sur le champ de bataille, avec un transport de vivres & de rafraîchissemens de toute espece, à la grande consolation de leurs compatriotes, sur le point de périr d'inanition. 1515.

Pendant que les Suisses reprenaient ainsi des forces, leurs chefs arrangerent un nouvel ordre de bataille, pour le lendemain matin, en le disposant de façon, à profiter des avantages de la veille & à décider la victoire par de nouveaux efforts, mais aussi à pouvoir faire une retraite sûre & honorable vers Milan, au cas que l'armée Française fût renforcée dans la matinée par celle de Venise, ce dont le comte de Pitigliano venait d'être averti. Le corps de bataille, commandé par le cardinal de Sion & par le bourguemaître Roust, fut composé des contingens de Zurich, d'Underwalden, de Zug, d'Appenzell, de l'abbé & de la ville de St. Gall, de Mullhausen & de Rothweil, des Grisons, de Baden, de la

Ii 3

Section LXVI.

1515. Thurgovie & du Rhinthal; ce qui pouvait former une division d'environ 16000 hommes, dont les deux chefs furent sécondés par le landammann Fruonz d'Underwalden, & Schwarzmaurer de Zug, de même que par les deux freres de Salis. L'avant garde, qui devait en même tems former l'aîle droite, fut mise sous les ordres d'Albert de Stein, du landammann de Glarus, Henri, baron de Tschudi, & du bourguemaître Ziegler de Schaffhausen, & fut composée des troupes Bernoises, & de celles de Glarus & de Schaffhausen, qui allaient à 5000 hommes. L'arriere-garde, ou l'aîle gauche, de même force que la droite, fut commandée en chef par Jacques de Hertenstein, avoyer de Lucerne, & sous lui, par Puntiner & Stadler, chef des troupes d'Ury & de Schweiz, & par Pierre d'Offenbourg, bourguemaître de Bâle; les landammanns Imhoff, d'Ury, & Fleklé, de Schweiz, ayant été la veille, le premier tué, & le second blessé mortellement. On plaça dans cette division, les contingens de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & de Bâle, avec ceux de Sargans, des bailliages médiats, d'Uznacht & de Gaster. Le conseil de guerre prit de plus la précaution de choisir sur toute l'armée, deux corps d'aventuriers de 1200 hommes chacun,

Bataille de Marignan.

avec ordre de se porter au secours de la division
qui aurait le plus à souffrir de l'ennemi. L'un de 1515.
ces corps, placé entre l'aîle droite & le corps
de bataille, fut mis sous les ordres de Louis d'Erlach; & Arnold de Winkelried fut choisi pour capitaine des aventuriers placés entre le centre & l'aîle gauche. Toute l'artillerie fut placée au devant du corps de bataille.

L'armée Suisse s'étant formée dans ses différentes divisions, & ayant pris les postes qui venaient de lui être assignés par le conseil de guerre, voyant poindre l'aube du jour, tomba à genoux & implora l'assistance Divine: ce premier devoir rempli, ses chefs firent sonner la charge. On vit pour lors les troupes confédérées revenir au combat avec cette assurance intrépide, qui d'ordinaire présage la victoire & souvent la décide; sans être découragés par la perte de 3000 de leurs camarades tués la veille & étendus derriere leurs rangs, les Suisses recommencerent leur attaque avec une telle bravoure, & se servirent de leur artillerie avec tant de succès, que les bandes noires & les gendarmes furent contraints de reculer au bout d'une heure, malgré leur résistance très-opiniâtre. Pour lors, le roi secondé par les ducs de Lorraine, d'Albanie, de Gueldres, de

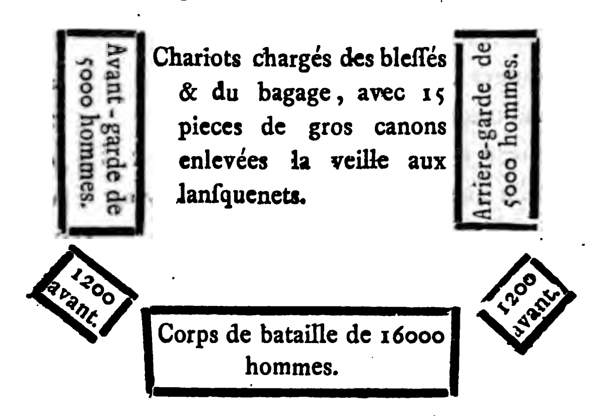
Section LXVI.

1515. Vendôme, de Bouillon, de Montmorency & de Châtellérault, ramena ces troupes au combat avec tant de furie, qu'il parvint à leur faire regagner une partie du terrein perdu. Les Suisses ayant soutenu ce choc avec leur valeur ordinaire, & redoublant d'efforts, ils étaient sur le point d'enfoncer les troupes Françaises, qui, malgré l'exemple & les exhortations de leur roi & de leurs généraux, n'opposaient plus cette résistance valeureuse aux attaques confédérées, lorsque ces derniers furent à leur tour attaqués en flanc par l'armée Vénitienne, qui, conduite par l'Alviane, arriva vers les 9 heures du matin sur le champ e bataille.

Dans ce péril imminent, le cardinal de Sion & les autres commandans Suisses, firent sonner la retraite, d'autant plus qu'ils avaient encore perdu près de 3000 hommes tués & blessés dans cette seconde bataille. Cette retraite se fit dans un ordre admirable, & de la maniere qu'elle avait été projettée par le conseil de guerre la nuit précédente. L'avant-garde formant une colonne à la droite du corps de bataille, & l'arriere-garde faisant la même manœuvre à sa gauche, on plaça dans cet intervalle, les chariots de bagages & ceux qui furent destinés au transport des blessés,

Bataille de Marignan.

qui tous avaient été attelés dès la pointe du jour, 1515.
& mis en ordre pour cette retraite ; de même que l'artillerie conquise la veille sur l'ennemi.



Dans cet ordre, l'armée Suisse prit la route de Milan, emportant douze bannieres aux bandes noires & 15 pieces de gros canons ; trophées très-glorieux, faisant de tems en tems face à l'ennemi, avec une contenance si fiere, que le roi défendit de la poursuivre. Le restant des lansquenets, furieux de ses pertes, qui montaient à près de 10 mille hommes, voulut entâmer les Suisses dans cette retraite, mais il fut reçu, par le corps de bataille & les avanturiers, de maniere à se répentir de cette tentative.

Les deux freres Rodolphe & Dietegen de Sa-

Section LXVI.

lis, firent dans ce moment des prodiges de valeur,
1515. à la tête des troupes Grisonnes, après s'être singuliérement distingués aux deux combats de Marignan. Doués l'un & l'autre d'une force de corps surnaturelle, ils s'en servirent comme les héros d'Homere. Rodolphe fut tué, après avoir vendu sa vie très-chérement, & avoir fait mordre la poussiere à une douzaine d'ennemis. Dietegen immola aux mânes de son frere 17 lansquenets, qu'il tua avec sa pertuisanne ou hallebarde. Ce fait est avéré par les mémoires de Schwinkhard, les annales de Sprecher & par d'autres auteurs contemporains.

Les bandes noires, ainsi repoussées dans cette poursuite, ternirent la gloire qu'ils venaient d'acquérir dans les deux combats de Marignan, par les barbaries les plus atroces, qu'ils commirent sur les cadavres de quelques officiers Suisses, & sur-tout sur ceux du banneret Puntiner & de Rodolphe de Salis; ayant hâché en morceaux les restes inanimés de ces deux vaillans capitaines, ils les mirent sur le gril & les dévorerent en vrais cannibales. Toutes nos annales, d'accord sur ce trait de férocité des bandes noires, citent leur valeur avec autant d'éloges, qu'elles se recrient sur cette barbarie.

1515. se trouva beaucoup d'officiers de marque. Entr'autres, Jaques Meiss, Jaques Escher chevalier, Jaques Schwenth, Jean & Nicolas Keller, tous de Zurich; Hugues d'Hallwyl & Louis Frisching de Berne; le landammann Imhof & le banneret Puntiner d'Ury; Nicolas de Warz, d'Underwalden; Thomas Schwarzmaurer, fils aîné du landammann de Zug, & Rodolphe de Salis, Grison. Il y eut encore un grand nombre d'officiers blessés mortellement, qui furent transportés à Milan.

SECTION LXVII.

SUITES DE CETTE BATAILLE.

L'ARMÉE Suisse arriva le 14 Septembre à Milan, vers les deux heures après midi: pendant que l'on distribua les blessés chez les bourgeois & dans les hôpitaux, & que les troupes se rafraîchissaient, il se tint un conseil de guerre chez le duc de Milan, composé du cardinal de Sion, des commandans de l'armée Suisse, des représentans des cantons, & des ministres de Maximilien Sforze. L'esprit de discorde, qui semblait être le partage de ces assemblées durant cette dé-

Sect. LXVII. Suites de cette bataille.

rucuse campagne, prédomina encore dans 1515.
te délibération. Le chancelier Moroné fit au
n du duc son maître, les instances les plus
es aux chefs & représentans confédérés, de
:er dans Milan avec leurs troupes, du moins,
qu'à ce qu'ils eussent reçu de nouveaux ordres
leurs souverains respectifs. Ces prieres, ap-
yées par les représentations les plus fortes du
dinal de Sion, trouverent beaucoup d'oppo-
ons de la part du bourguemaître Roust & de
'oyer de Hertenstein. Enfin, après bien des
ats, le conseil de guerre s'arrêta à un parti
oyen, & de toute maniere le plus mauvais
tous, ce fut de laisser 1500 volontaires pour
défense de la citadelle de Milan, & de laisser
is celle de Crémone la garnison de 1200 Suis-
; en promettant à Maximilien Sforze, de sol-
ter vivement & sans délai la diéte de Lucerne,
faire marcher promptement une puissante
née à son secours.

Le cardinal de Sion craignant les justes repro-
s de cette diéte, partit le 15 de Milan, &
enant avec lui François Sforze, duc de Barri,
frere cadet de Maximilien, ils se rendirent
emble à Inspruk, auprès de l'empereur. L'ar-
e confédérée quitta Milan le 16 Septembre,

Suites de cette bataille.

ſoin de faire panſer les bleſſés, & de faire 1515.
ıner la ſépulture aux morts, pour leſquels on
:bra par ſon ordre dans toute la Lombardie
ſieurs milliers de meſſes. On trouva beaucoup
Suiſſes, qui, confondus dans cette foule de
avres, reſpiraient encore, & qui reçurent, par
ordres du roi, les mêmes ſecours que ſes pro-
s troupes. C'eſt ainſi que ce monarque, dont
ne magnanime ſavait priſer de tels ennemis,
ı content de les avoir repouſſé par la force de
armes, voulut & parvint effectivement à les
ncre une ſeconde fois à force de bienfaits.
rre de Navarre, ayant pris le 18 Septembre,
ſeſſion de la ville de Milan, y trouva 1500
ıfédérés bleſſés, qui tous furent traités avec
t de ſoins, que réchappés pour la plupart
la mort, auſſi-bien que leurs compagnons
rés du champ de bataille, & renvoyés tous
ès leur guériſon, ſans rançon, en Suiſſe, avec
gent néceſſaire pour leur route, ils publierent
envi les uns des autres dans leur patrie, cette
ıérofité inouie de leur vainqueur magnanime.
Le roi de France croyant qu'il n'était pas de
dignité d'entrer dans une ville dont il n'était
s entierement le maître, ne voulut pas ſe ren-
e à Milan, que la citadelle n'eût capitulé, &

Suites de cette bataille.

avait renforcé le vice-roi, elle s'en sépara le 18, 1515.
& se jetta le 20 dans Vérone.

Pierre de Navarre avait investi le 19 Septembre la citadelle de Milan, & craignant de se voir au premier jour une armée Suisse sur les bras, pressait ce siége avec beaucoup de vigueur, s'étant emparé d'une casematte du fossé, il s'approcha par ce moyen de la muraille & y attacha le mineur, qu'il fit travailler en même tems en divers endroits, dont il avait ruiné les défenses. Et afin de rendre l'effet des mines plus terrible, le général Français se servit de la sappe, pour renverser un grand pan de murailles, qui couvrait un des flancs du château. Tel était l'état de ce siége, le 29 Septembre, lorsque le connétable de Bourbon s'y rendit & en prit le commandement; & ayant eu le 30 une entrevue avec Jean de Gonzague, frere du duc de Mantoue, ces deux seigneurs convinrent pour le 31 d'une conférence, à laquelle furent appellés, Gabriel de Diesbach & Arnold de Winkelried, commandans de la garnison, aussi-bien que le chancelier Moroné. On rédigea le 2 Octobre, au bout de trois conférences, la reddition de la citadelle & l'accommodement de Maximilien Sforze Ce traité, ratifié le même jour par le duc de Milan, & le

Section LXVII.

1515. 4 Octobre, par le roi de France, portait,

1°. Que le duc de Milan remettrait sans aucun délai, les citadelles de Milan & de Crémone entre les mains du roi.

2°. Que le duc ferait en outre à sa majesté, une cession entiere & perpétuelle de tous ses droits quelconques, sur le Milanais, le Breſçan, le Bergamasque, le Crémonais, le Parmésan, le Plaisantin, le Modénais, le marquisat d'Asti & la seigneurie de Génes.

3°. Le duc s'obligeait de quitter pour toujours l'Italie, & de passer le reste de ses jours en France.

4°. En échange, le roi s'engageait, à donner une pension annuelle de 30 mille ducats à Maximilien Sforze, en attendant que sa majesté ait procuré à ce prince un chapeau de cardinal, avec des bénéfices équivalens à cette pension.

5°. Le roi fera rendre à Maximilien Sforze, tous les honneurs dûs à son rang, soit à la cour, soit dans quelle ville de France qu'il choisisse pour son séjour.

6°. Le roi pardonnera à Galéas Visconti, qui changeait pour la quatrieme fois de maître, à Jérôme Moroné & aux autres ministres de Maximilien Sforze, de même qu'aux seigneurs Milanais, renfermés avec ce prince dans la citadelle de Mi-

Suites de cette bataille.

lan. Les uns & les autres seront maintenus par sa majesté dans la jouissance de leurs biens, & confirmés dans leurs charges. 1515.

7°. Le roi payera 60 mille ducats, aux commandans des citadelles de Milan & de Crémone, & à celui de la ville de Côme, à condition que ces officiers évacuent ces trois places avec leurs garnisons, & les remettent aux mains des généraux de sa majesté.

8°. Le roi payera au corps Helvétique, tous les subsides arriérés & solde de ses troupes, que le duc de Milan lui doit.

C'est ainsi que le caractere faible & inconséquent de Maximilien Sforze, le porta à préférer les douceurs d'une vie privée, qui lui permit de satisfaire son goût pour la mollesse & les plaisirs, aux agitations & aux peines attachées au gouvernement & à la défense de ses états. François I, ayant fait le 6 Octobre, son entrée à Milan, suivi de toute sa cour & de l'élite de ses gendarmes, reçut le 7 les soumissions du duc dépossédé, qui remercia ce monarque *de l'avoir délivré de l'arrogance des Suisses, des irrésolutions de l'empereur & des ruses Espagnoles.* Guichardin, en citant ce propos de Maximilien Sforze, parait indigné de son ingratitude envers nos ancêtres,

Section LXVII.

1515. qui, aux dépends de leur sang, l'avaient placé & maintenu dans ce haut rang. *D'où la Providence*, ajoute cet historien, *pour lors équitable, précipita ce prince, indigne de la souveraineté, par son incapacité, par la bassesse de ses mœurs, & par celle de ses sentimens.* Maximilien Sforze, partit le 8 Octobre, pour Lyon, où il attendit le retour du roi en France, & vécut dans ce royaume en simple particulier, jusqu'à sa mort arrivée en 1527.

Le roi de France, sans être énorgueilli par ce début brillant de son régne, donna tous ses soins à rétablir l'ancienne harmonie de ses prédécesseurs avec le corps Helvétique, & ayant chargé le duc de Savoye, de négocier une paix perpétuelle avec les cantons & leurs co alliés, ce monarque ne voulut pas s'éloigner de Milan, pendant cette négociation, afin d'être plus à portée d'envoyer de nouvelles instructions à son oncle, au cas qu'il eut des difficultés ultérieures à surmonter. Dans cet intervalle, le pape proposa une entrevue à François I, qui, l'ayant acceptée & choisi Bologne pour cet effet, s'y rendit le 10 Décembre, & deux jours après Léon X, par ordre duquel tous les honneurs imaginables furent rendus à ce monarque. Il resta durant trois

Suites de cette bataille.

jours avec le pape, dans le même palais, affectant de se donner mutuellement toutes les marques d'un attachement & d'une confiance sans bornes. Pendant cette entrevue, le sort de l'Italie fut réglé, & les ministres du roi & du pape rédigerent ensemble le fameux concordat, concernant l'église gallicane, qui ne fut cependant ratifié & signé que le 16 Août 1516. 1515.

Le roi revint, le 16 Décembre, à Milan, où il licencia la plus grande partie de son armée, & ne retint que 900 lances, 1500 chevaux légers & les bandes noires pour la défense du Milanais, dont il confia le commandement en chef au connétable de Bourbon, ayant placé sous lui les maréchaux de la Palice & de Trivulce. Ces dispositions faites, le roi prit la route de Turin, où il s'arrêta une dixaine de jours, & mit la derniere main au traité, dont les préliminaires venaient d'être signés à Geneve; après quoi, le roi repassa les monts.

SECTION LXVIII.

MOUVEMENS EN SUISSE.

LES troupes Suisses rentrerent sur la fin de Septembre, dans leur patrie, plus irritées qu'abat-

Section LXVIII.

1515. tues d'une disgrace, dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis la confédération Helvétique; imputant ce revers à l'abandon de leurs compatriotes campés à Arona, ils se répandirent contre les chefs de ces derniers en plaintes ameres dans la plupart des cantons; ceux-ci, ayant indiqué une diéte à Lucerne, pour le 24 Septembre, afin de prévenir toute mésintelligence entre les divers états confédérés, & prendre une résolution unanime dans ces conjonctures critiques. Les premieres séances de cette assemblée se passerent à entendre le rapport de tous les chefs de l'armée Suisse, qui avaient été cités pour y rendre compte de leur conduite. Ceux dont les troupes avaient combattu à Marignan, firent les reproches les plus sanglans à ceux qui les avaient honteusement abandonnés dans ce péril imminent. Ces derniers tâchant en vain d'excuser cette démarche très-blâmable, & par cette raison fortement blâmée dans presque toutes nos annales, se répandirent en invectives contre le cardinal de Sion, sur lequel ils rejetterent tous les désastres de cette campagne.

Le cardinal, qui continuait à jouir d'une considération infinie à la cour impériale, se doutant de ces imputations, envoya un mémoire justifica-

Mouvemens en Suisse.

tif de toute sa conduite à la diéte de Lucerne. Ce mémoire fut suivi au bout de quelques jours, d'une ambassade impériale, qui faisant de la part de l'empereur les promesses les plus magnifiques aux cantons, s'ils voulaient rompre toutes négociations avec le roi de France, & envoyer une armée puissante en Lombardie, au secours de la maison de Sforze. Ces propositions furent d'abord goûtées par Lucerne, Ury, Schweiz, Underwalden, Zug, Glarus & Appenzell, tant par la crainte de perdre les bailliages Italiens, que par le désir de prendre leur revanche de Marignan; l'abbé & la ville de St. Gall se rangerent à cet avis, de même que les Ligues-Grises; & Zurich, gagné aussi bien que Bâle & Schaffhausen par les sollicitations de ces sept cantons, adhérerent à cette résolution, qui fut en vain combattue par les représentans de Berne, de Fribourg & de Soleure. La diéte s'étant décidée sur la pluralité de 10 cantons contre trois, entra en conférence avec les ambassadeurs impériaux au sujet de leurs offres, & rédigea avec eux les articles d'une nouvelle ligue contre la France. Déja s'occupant de la levée d'une armée de 40 mille hommes, cette diéte songeait à lui donner le baron Ulrich de Hohensax pour commandant en chef; déja Jaques Stapfer, Barthelémi

1515.

Section LXVIII.

1515. May, Albert de Stein, Arnold de Winkelried, le landammann Schwarzmaurer, & Jean de Lanthen, dit Heid, avaient été désignés pour principaux adjoints de ce général, lorsqu'on apprit le 10 Octobre à Lucerne, l'accommodement de Maximilien Sforze, avec la reddition des citadelles de Milan & de Crémone, & celle de la ville de Côme.

Cette nouvelle rallentit beaucoup l'ardeur de ces républiques à reconquerir le Milanais, sur-tout lorsque la diéte apprit le 15 Octobre, que Léon X avait ratifié le traité de Pavie; dès-lors, la Ste. Ligue étant absolument rompue par l'accommodement du pape, qui en était le chef, & la soumission volontaire du duc de Milan, qui en était l'unique & principal objet, Berne, Fribourg & Soleure engagerent les autres cantons & états co-alliés à remettre leurs intérêts entre les mains du duc de Savoye, qui choisirait entre Lausanne & Geneve, pour y convoquer un congrès, où il se rendrait, de même que les députés de tous les membres du corps Helvétique, afin d'y arranger ensemble une paix solide & perpétuelle de ces états avec la couronne de France. Cette résolution prise & communiquée au duc de Savoye, ce prince choisit Geneve pour cette négociation, s'y

rendit sur la fin d'Octobre, & y trouva les ambassadeurs du roi de France, qui étaient, Tristan de Salazar, archevêque de Sens; Pierre de la Guiche; Antoine de la Ville, seigneur de Frène, & Antoine le Roi. Les députés des cantons étaient aussi arrivés pour la plupart, & les autres ne se firent pas attendre long-tems. Berne ayant fort à cœur de rendre la paix au corps Helvétique, & d'y rétablir l'ancienne harmonie entre ses divers membres, avait choisi ses deux avoyers Guillaume de Diesbach & Jaques de Watteville, pour assister de sa part à ce congrès, accompagnés du chancelier de cette république, Nicolas Schaller, tous les trois distingués par leur éloquence & leur habileté dans les négociations. 1515.

Mais ces trois magistrats déployerent vainement leurs talens, pour détruire la répugnance des cantons démocratiques à se réconcilier avec la couronne de France, & à s'allier avec François I; répugnance qui, depuis la bataille de Marignan, avait dégénéré en animosité nationale, même chez les cantons de Zurich & de Lucerne; & que le cardinal de Sion, arrivé, pour le malheur de la Suisse, depuis quelques jours, à Zurich, eut grand soin de fomenter. D'un autre côté, François I ne pouvant se résoudre par un faux point d'honneur à

1515. démembrer le Milanais, & continuant d'offrir aux douze cantons & aux Ligues-Grises, un équivalent en argent pour les quatre bailliages Italiens, la Valteline & comté de Chiavenna, était bien éloigné d'applanir ces difficultés; elles avaient déja occasionné les deux sanglantes journées de Marignan; & l'on aura de la peine à concevoir, que ce monarque & ses ministres ayent continué à chicaner sur ces deux articles, qu'ils furent néanmoins obligés d'accorder par la paix perpétuelle: car il est incontestable, que si François I avait signé le 28 Août à Turin, les préliminaires qui lui furent présentés, il n'y aurait pas eu, malgré les intrigues du cardinal de Sion, une goutte de sang répandue en Lombardie; préliminaires, qui néanmoins formerent la base de la paix perpétuelle, à la réserve du sort de Maximilien Sforze, que ce prince décida par lui même.

Le plan d'une paix perpétuelle entre la couronne de France & le corps Helvétique, dressé au congrès de Geneve, ne fut signé le 17 Novembre que par les cantons de Berne, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, de Schaffhausen, & par le Vallais & la ville de Bienne. Les autres membres du corps Helvétique prirent ce plan *ad referendum*, afin de le discuter à fond à une diéte, qui fut in-

Mouvemens en Suiſſe.

diquée pour cet effet les premiers jours de Décembre à Zurich. Tandis que cette aſſemblée était occupée à ſe décider ſur tous les articles de ce traité, elle reçut un bref de Léon X, qui ſe répandant en éloges ſur les diſpoſitions favorables du roi de France, tant à l'égard du St. Siége qu'à celui des cantons, conſeillait à ces républiques, d'applanir toutes les difficultés qui s'oppoſaient à la concluſion d'une paix ſolide & perpétuelle avec la couronne de France. Ce bref, d'un ſtyle tout différent de ceux qui l'avaient précédé, était accompagné d'un autre bref pour le cardinal de Sion, qui exhortait ce prélat, à contribuer de tout ſon pouvoir à une réconciliation ſincere entre ces deux puiſſances. Le cardinal Schiner ne pouvant étouffer ſon animoſité contre François I, bien loin de ſe rendre aux exhortations du pape, fit jouer tous les reſſorts imaginables, & employa tout ſon crédit dans les cantons démocratiques, pour faire échouer le traité préliminaire du congrès de Geneve. Traité, qui malgré les intrigues de ce prélat, fut néanmoins approuvé par la diéte de Zurich, à la pluralité des ſuffrages, dans tous ſes articles, depuis que François I vaincu par les repréſentations du duc de Savoye & de ſes propres ambaſſadeurs au congrès de Geneve, eut enfin

1515.

SECTION LXIX.

PAIX PERPÉTUELLE.

RÉNÉ, bâtard de Savoye, grand-maître de la mai-
on de François I, & gouverneur de Provence, 1516.
omparut ſur la fin d'Octobre devant la diéte de
ribourg, à la tête d'une ambaſſade Françaiſe,
ompoſée de Louis de Forbiniers, ſeigneur de Sal-
iere, & de Charles du Pleſſis. Ces miniſtres ayant
onjointement avec les députés du corps Helvé-
ique, expliqué & étendu par quelques nouveaux
rticles, le traité de l'année précédente, les uns
& les autres ſignerent le 27 Novembre de celle-ci,
a célebre alliance avec la couronne de France,
onnue ſous le nom de paix perpétuelle ; qui
yant toujours ſervi de baſe à tous les traités
onclus, depuis cette époque, avec les rois de
rance par le corps Helvétique, nous avons cru
ar cette raiſon devoir l'inſérer ici.

1°. Toute inimitié & rancune ſera pour tou-
ours éteinte entre la couronne de France & le
orps Helvétique, & ſera place à l'union la plus
incere entre les puiſſances contractantes, qui re-
nettront leurs priſonniers mutuels en liberté,
ans en exiger de rançon.

2°. L'on comprendra dans ce traité, outre les
reize cantons, l'abbé & la ville de St. Gall, la

Section LXIX.

1516. soit en son royaume de France, soit aussi dans ses états d'Italie.

11°. Les sujets des puissances contractantes pourront passer & repasser librement dans les états respectifs l'un de l'autre, sans être inquiétés, ni chargés d'aucun nouvel impôt ou péage.

12°. Sa majesté pardonnera, en considération du corps Helvétique, à tous ses sujets du duché de Milan & autres états d'Italie, qui pourront avoir suivi le parti de Maximilien Sforze.

13°. Les priviléges & immunités, accordées par les ducs de Milan, aux habitans de Lugano, Locarno, Vall-Maggio & Mendrisio, de même qu'à ceux de la Valteline & comté de Chiavenna, leur seront confirmés par sa majesté; au cas que les cantons corrégens de ces quatre bailliages, & les Ligues-Grises, comme possesseurs de la Valteline & comté de Chiavenna, prennent le parti de restituer ces pays au roi, moyennant l'équivalent stipulé dans les deux articles suivans.

NB. Le bailliage de Mendrisio avait été échangé pour la seconde fois, au printems de 1515, avec l'agrément des douze cantons corrégens, par Maximilien Sforze, contre la ville & vallée de Domo d'Oscella.

14°. Les cantons corrégens de ces quatre bail-

Paix perpétuelle.

iages Italiens désignés dans l'article précédent, 1516.
uront une année de tems, à compter de la latte du présent traité, pour se déterminer, si elles préferent de garder les susdits quatre bailliages, à perpétuité, ou de les restituer à sa majesté, en recevant d'elle un équivalent de 300 mille écus d'or.

15°. Il sera de même accordé aux Ligues Grises le terme d'une année, en leur qualité de souverains de la Valteline & comté de Chiavenna, pour se déterminer, si elles veulent garder ces deux districts démembrés du Milanais, ou les restituer à sa majesté, moyennant un équivalent de 150 mille écus d'or.

16°. La puissance, qui restera en possession de ces quatre bailliages Italiens, de même que de la Valteline & comté de Chiavenna, recevra de l'autre tous les titres, documens & archives qui les concernent.

NB. Les douze cantons corrégens des quatre bailliages Italiens, préférerent, de même que les Ligues Grises, la possession souveraine & perpétuelle de ces quatre bailliages, de la Valteline & comté de Chiavenna, aux équivalens qui leur furent offerts dans le 14 & 15e article.

17°. Les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Un-

1516. derwalden, conserveront pour toujours & en toute souveraineté la ville & comté de Bélinzona, selon le traité d'Arona de 1503.

18°. En confirmant le traité d'Arona, le roi confirmera de même & sans aucune restriction, les capitulats de Milan, érigés en 1499 & en 1503, entre le prédécesseur de sa majesté & le corps Helvétique.

19°. Le roi payera les subsides ou pensions annuelles au corps Helvétique, à raison de 2000 florins du Rhin pour chaque canton, autant pour les Ligues-Grises & Caddée, autant pour le Vallais, autant à partager entre l'abbé & la ville de St. Gall, & enfin la même somme à partager entre les villes de Bienne & de Mullhausen.

20°. Ce traité d'alliance & d'union doit durer perpétuellement entre la couronne de France & le corps Helvétique.

21°. Le roi se réserve dans ce traité, le pape Léon X & le St. Siége; les rois d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse & de Navarre; la seigneurie de Venise; avec les ducs de Savoye, de Lorraine & de Gueldres; & la maison de Médicis & Florence.

22°. Les cantons & leurs co-alliés se réservent de leur côté, l'empereur & le St. empire d'Alle-

magne, le pape Léon X & le St. Siége, la maifon d'Autriche, avec les ducs de Wurtemberg & de Savoye. 1516.

Le refte des articles renferme des réglemens de précaution, fur les différends à furvenir entre les puiffances contractantes, & fur lefquels les parties s'engagent à prononcer, fans compromettre leurs jurifdictions mutuelles. Ils rappellent à cette occafion dans un plus grand détail, ce qui avait été ftipulé, fous Louis XII, dans le traité d'Arona, fur le choix des quatre arbitres, & en cas de befoin du fur-arbitre, fur le lieu du congrès & le terme prefcrit pour s'y raffembler, afin de terminer tout de fuite & à l'amiable, toute efpece de point de litiges avenir entre ces deux puiffances.

Nous avons traduit & rédigé ce traité, fur la piece originale, inférée dans le dictionnaire Helvétique de Lew, tome VII, page 221-239; qui ne contient proprement que treize articles principaux, mais dont plufieurs font expliqués à la fin du traité par d'autres articles féparés. Voulant préfenter le contenu de ce traité avec plus de clarté & felon l'efprit de cette alliance, à nos lecteurs, en leur évitant la peine de retrograder à chaque article, nous avons pris le parti d'en faire

Section LXIX.

1516. une répartition différente, & de suivre pour cet effet l'exemple de Mr. Vogel qui, dans son excellent traité des alliances entre la France & le corps Helvétique, a réparti les divers articles de la paix perpétuelle, à-peu-près dans le même ordre qu'ils se trouvent ici.

Ce traité, signé le 27 Novembre à Fribourg, fut juré (le 28 dans la cathédrale de cette ville, avec toute la pompe requise, pour donner plus de solemnité à cette cérémonie) par les ambassadeurs de France, cités au commencement de cette section, & par les représentans des membres du corps Helvétique, spécifiés dans le second article. Et sa majesté ayant desiré, que pour donner plus de poids à cette alliance, elle fut encore jurée en sa présence, le corps Helvétique choisit le landammann Schwarzmaurer de Zug & l'avoyer Falk de Fribourg, pour les représenter dans cette occasion. Arrivés le 15 Décembre à Paris, ces deux ambassadeurs reçurent le 16 leur premiere audience de François I, qui ratifia le 18 la paix perpétuelle, laquelle fut jurée le 20, avec beaucoup de pompe dans l'église de Notre Dame, par le roi & les ambassadeurs Suisses. Ces derniers reçurent le 24, leur audience de congé de ce monarque, qui leur fit rendre les

Paix perpétuelle.

mêmes honneurs qu'aux repréſentans des têtes couronnées, & les combla d'honnêteté. La famille royale & les principaux ſeigneurs de la cour de France, régalerent à l'envi ces ambaſſadeurs, qui revinrent le 4 Janvier 1517, en Suiſſe.

SECTION LXX.

RÉFLEXIONS SUR LES TROUPES SUISSES.

LES ſuites & les influences heureuſes qu'eut la paix perpétuelle pour les puiſſances contractantes, feront décrites dans le volume ſuivant. Et ayant rendu compte dans la préface, des raiſons qui nous ont décidé à finir l'hiſtoire militaire de la Suiſſe à cette derniere époque, nous terminerons ce volume par quelques réflexions ſur les troupes Suiſſes.

Les guerres du Milanais, & ſur-tout la campagne de 1513, porterent la gloire, que nos ancêtres avaient acquiſe dans les guerres de Bourgogne & de Suabe, au plus haut degré; & ſi l'eſprit de diſcorde, qui s'empara des commandans de leurs troupes pendant la déſaſtreuſe campagne de 1515, leur fit perdre les fruits des précédentes, ils n'en déployerent pas moins aux céle-

Réflexions ſur les troupes Suiſſes.

cus de la néceſſité abſolue, de cultiver les talens militaires par un exercice journalier, les cantons ne virent d'autres moyens, pour ne pas laiſſer dégénérer leurs citoyens de la valeur de nos ancêtres, que d'accorder des troupes aux puiſſances alliées du corps Helvétique, en vertu des traités conclus avec elles; traités, que les cantons ont obſervé dans tous les tems, avec la fidélité la plus ſcrupuleuſe. Nous pouvons donc avancer hardiment, que guidée par des motifs auſſi louables, la nation Suiſſe eſt la ſeule qui puiſſe enviſager les ſervices étrangers, comme un objet de patriotiſme; car ce ſont autant d'écoles, où nous apprenons à défendre notre patrie; objet toujours eſſentiel pour un vrai citoyen.

C'eſt en ſuivant ces maximes, que divers cantons ſont parvenus à mettre leurs milices ſur un très-bon pied. Auſſi, tout lecteur ſenſé ne voit qu'avec mépris les inſinuations odieuſes de quelques écrivains Français & Allemands, qui, ne pouvant conteſter aux Suiſſes cet eſprit de bravoure, ſoutenu dans toutes les occaſions, ont affecté de l'avilir, en le ſubordonnant à l'eſprit d'intérêt. Inſinuations d'autant plus déplacées chez tout auteur Allemand, que pluſieurs princes d'Allemagne ont mérité ces reproches à beau-

Section LXX.

coup plus juste titre, en vendant leurs sujets aux souverains les plus à même de les payer. En effet, quel trafic révoltant pour l'humanité, s'est fait tout récemment en Allemagne, dont quelques princes avides d'argent n'ont pas eu honte de vendre leurs sujets à l'Angleterre, après avoir marchandé leur sang avec un général Faucit, objet d'exécration pour les contrées Allemandes qui furent les victimes de ces marchés. Vainement le grand Frédéric, & le tolérant chef de l'Empire se sont-ils élevés contre ces capitulations odieuses, des époux & peres n'en ont pas moins été arrachés à leurs foyers, à leurs familles éplorées, conduits garottés à Stade, & embarqués avec violence pour l'Angleterre, & de-là, pour l'Amérique, où ces infortunés furent employés dans les armées Anglaises, contre les États-Unis, & d'où la moindre partie est revenue dans leur patrie. On remarquera au surplus, que tandis que les contrées Allemandes les plus florissantes, tout-à-coup dévastées par Faucit, & les princes qu'il venait de gagner, retentissaient des clameurs du désespoir, & offraient à chaque pas des scènes d'oppression; le cinique Schlöchzer, qui se permet continuellement les déclamations les plus insolentes, contre les Etats Généraux & diverses

républiques Helvétiennes, a eu la baſſeſſe de prodiguer ſes adulations à quelques-uns des princes, qui ſe ſont déshonorés par cet odieux trafic.

Qu'un voyageur ami des hommes, Anglais même, un Coxe par exemple, parcourant l'Allemagne de 1776 à 1781, & frémiſſant d'indignation en voyant les ſcènes réſultantes du trafic de Faucit, ſe rende de-là en Suiſſe, & y ſoit témoin de la maniere que l'on y recrute les troupes, entretenues aux ſervices de nos puiſſances alliées, il y verra par-tout & pourra ſe convaincre; que les régences éclairées des états Helvétiques, ont non-ſeulement obvié aux violences de toutes eſpeces, mais même à toutes ſortes de ſéductions, par les établiſſemens & ordonnances les plus ſages. Telle eſt, par exemple, l'érection d'un comité permanent, établi dans pluſieurs cantons, & devant lequel tous les recruteurs ſont obligés de préſenter au préalable leurs recrues; afin que ce tribunal puiſſe approfondir, ſi dans leur enrôlement il n'y a eu, ni violence, ni ſéduction; ſi leurs billets d'engagemens ſont dans les régles preſcrites, c'eſt-à-dire pour deux, quatre & tout au plus pour ſix ans; & afin qu'en conſignant les dites recrues dans ſes rôles, ce tribunal puiſſe rendre le capitaine de l'homme en-

Section LXX.

tant la tactique perfectionnée de nos ancêtres, nous avons fait voir qu'ils furent les restaurateurs de celle des Romains. Nous continuerons à démontrer cette assertion, en constatant, que les troupes Suisses ont non-seulement puisé leur science militaire, dans les maximes & la méthode des Romains, mais qu'ils ont conservé la sévérité de leur discipline & de leurs mœurs dans un tems où la corruption, la mollesse & la débauche la plus effrenée, introduites parmi les troupes de l'Europe méridionale, en avaient banni jusqu'aux moindres traces.

Les Suisses commencerent à imiter les Romains dans la division de leur infanterie, qui avait beaucoup de rapports avec celle des légions & des cohortes. Les bandes ou enseignes Suisses, de 3, 4 à 500 hommes, étaient une imitation des cohortes. Douze, quinze & jusqu'à vingt de ces bandes, formaient sous le regne de Louis XII & de François I, un bataillon, nommé en allemand *Schlacht-Hauffen*, de 4, 6, 8, 10, 12 & jusqu'à 16 mille hommes. Ce corps, encore formé sur le modele de la légion Romaine, en avait suivi les manœuvres, pour se ranger en bataille, pour attaquer l'ennemi, & pour se secourir mutuellement. Les commandans en chef de ces levées,

Section LXX.

Les arquebusiers distribués sur les aîles de ces corps, en couvraient les flancs, les piquiers en formaient les trois ou quatre premiers rangs, les hallebardiers les soutenaient sur deux à trois rangs d'hauteur; le surplus était placé au centre pour la garde des drapeaux. A l'égard des arbalêtriers, ils furent mêlés avec les arquebusiers dans l'infanterie Suisse, diminués peu-à peu depuis 1528, & remplacés à mesure par des arquebusiers, jusqu'à ce qu'ils furent entierement réformés. La seconde ligne était, comme l'on voit, disposée de maniere à pouvoir avancer sans aucune difficulté, & à soutenir la premiere au besoin, sans risquer de la heurter. L'arriere-garde, ou la troisieme ligne, ne se mettait en mouvement, que pour tomber sur l'ennemi en déroute, ou lorsqu'elle voyait une des deux autres divisions ébranlée ou trop pressée par l'ennemi.

Cependant les Suisses changeaient quelquefois cet ordre, surtout lorsqu'ils avaient une armée de beaucoup supérieure en tête, qui, soutenue par une cavalerie nombreuse, leur faisait craindre d'être enveloppés de toutes parts. Pour se tirer de cette position dangereuse, l'on joignait les différentes divisions, & l'on n'en formait qu'un seul bataillon en quarré long. Cette manœuvre s'exé-

cutait

Réflexions sur les troupes Suisses.

cutait de la maniere suivante : on plaçait les hallebardiers au centre avec les drapeaux ; les arquebusiers occupaient les quatre angles du bataillon, dont les piquiers formaient les flancs, sur quatre à cinq rangs de hauteur, en se couvrant de leurs piques. Dans cet état, l'on attendait en rase campagne, toute armée ennemie, sans la moindre crainte. Cette ordonnance reçut d'abord la dénomination du hérisson, semblable à une citadelle mouvante, dans laquelle il était impossible de pénétrer, même à la meilleure cavalerie. Il n'y avait qu'une troupe soutenue par une artillerie nombreuse & bien servie, qui pût combattre cette masse avec succès. On verra dans le volume suivant, Charles IX, la famille royale & la cour de France, sauvée par le régiment de Pfiffer, au moyen de cette manœuvre & de la retraite de Meaux. On a pratiqué de nos jours, avec succès, la manœuvre du bataillon quarré, surtout dans les armées Russes contre les Turcs & les Tartares ; le feld-maréchal, comte de Munich, ayant remporté, selon les mémoires de Mannstein, divers avantages décisifs sur ces barbares, durant ses campagnes de 1736, de 1737 & de 1738, au moyen de cette manœuvre.

Dans toutes ces évolutions, les officiers Suis-

Section LXX.

ses avaient grand soin d'accoutumer leurs soldats à la discipline la plus sévere ; il leur était défendu sous les peines les plus rigoureuses, de sortir de leurs rangs & de leurs files, ou de donner seulement le moindre signe de crainte, tandis que le bataillon était foudroyé par l'artillerie ennemie. Tout le corps restait dans tous les tems ferme & réuni, sans s'ébranler; les rangs & les files bien serrées, même au milieu de la mêlée la plus sanglante : avait-il ordre de s'avancer sur l'*ennemi*, il marchait d'un pas assuré, sans s'embarrasser du nombre de ceux qu'il aurait à combattre. Nous avons cité, dans la seizieme section de ce volume, en décrivant la guerre de Suabe, un trait frappant de cette discipline admirable, qui fit dans tous les tems, nous osons l'assurer avec vérité & sans prévention, le caractere distinctif des troupes Suisses. L'histoire de France nous apprend, par l'exemple suivant, qu'un régiment de notre nation n'était pas à mépriser, lors même qu'il servait dans une armée battue.

Henri le grand ayant vaincu, le 14 Mars 1590, à Ivry, les forces réunies de la ligue & de l'Espagne, leurs troupes mises en fuite, après un combat très-opiniâtre, avaient abandonné le champ de bataille; ce qui n'empêcha pas les deux ré-

Section LXX.

ses bons comperes, les treize cantons, & par l'intercession des colonels & capitaines de leur nation. Ces deux capitaines étant arrivés auprès des chefs de ces corps, pour leur apprendre la clémence du roi & les engager à s'y soumettre, ces deux régimens ne voulurent pas accepter cette grace, quoiqu'ils ne pussent se dissimuler, qu'après la résistance la plus valeureuse, ils n'éviteraient pas le triste sort d'être taillés en pieces, à moins que sa majesté ne daignât y ajouter celle de leur faire expédier un certificat de leur conduite irréprochable dans cette bataille. Ce que ce grand prince, juge si éclairé de la valeur, & qui avait admiré l'intrépidité de leur manœuvre, voulut bien accorder à ces deux régimens, & dans lequel il rendit le témoignage le plus flatteur à leur bravoure. Ce certificat se trouve tout au long, dans un recueil de divers mémoires, *servant à l'histoire de notre tems*, Paris 1623, in-4°. page 231. Le roi ajouta à cette générosité, celle de faire rendre à ces deux régimens leurs drapeaux, & de les faire escorter jusqu'aux frontieres du comté de Bourgogne, par des commissaires, qui furent chargés de leur faire fournir des vivres.

Cette discipline admirable, qui régnait généralement parmi les troupes de notre nation, n'au-

rait pas subsisté long-tems, si elle n'avait été soutenue par des ordonnances très-séveres, dont nous avons cité quelques-unes dans ce volume, ainsi que dans le précédent, & que les diétes Helvétiques ont jugé convenable de renouveller à diverses reprises depuis 1515. D'ailleurs, lorsque les cantons levaient des troupes, bien éloignés d'enrôler indistinctement tout ce qui se présentait, ils étaient fort attentifs à choisir, pour ces levées, les hommes les plus propres au service militaire, & à n'admettre aux postes d'officiers, que des personnes d'une naissance distinguée & d'un mérite reconnu, qui ayant exercé des charges sans reproches, garantissaient par-là, leur attachement pour la patrie, & leur zele à maintenir ses ordonnances.

En 1522, les cantons ordonnerent à ce sujet: *Que dans les levées à faire dorénavant, l'on aurait une attention particuliere, à n'y admettre que des hommes qui promissent de la valeur & de la vertu; qu'ainsi l'on éviterait autant qu'il était possible d'enrôler des valets, ou gens employés aux plus vils métiers.* Il était tout naturel, que des officiers choisis avec autant de soin, donnassent à leurs soldats un bon exemple, & s'appliquassent à leur inculquer les maximes suivantes: *Craindre Dieu,*

Section LXX.

aimer leurs ſupérieurs, leur obéir & s'abſtenir de toute injuſtice & de toute cruauté. C'eſt dans ces principes, que les troupes Suiſſes, lorſqu'elles entraient en campagne, prêtaient le ſerment ſuivant. *Qu'elles ſerviraient leur patrie, ſeraient ſoumiſes à leurs ſupérieurs; n'incendieraient ni égliſes, ni hôpitaux, ni monaſteres, ni moulins; n'inſulteraient jamais les prêtres, les religieuſes, les vieillards, les femmes ni les enfans; n'entreprendraient aucun pillage, ſans être autoriſés par leurs chefs; & qu'enfin elles auraient ſans ceſſe la crainte de Dieu devant les yeux.*

C'eſt principalement à ce dernier article, que les cantons croyaient devoir apporter la plus grande attention, perſuadés que l'on introduit aiſément la ſubordination & la diſcipline dans une troupe, quand la religion a jetté de profondes racines dans le cœur de l'officier & du ſoldat. Strada, qui, en nous tranſmettant les guerres de Flandres, s'eſt arrêté ſur la diſcipline militaire du ſeizieme ſiecle, cite avec admiration, l'exactitude des Suiſſes à remplir les devoirs religieux, tandis que les troupes des autres nations s'en embarraſſaient fort peu. *C'eſt delà qu'eſt parti,* dit il à ce ſujet, *ce courage intrépide des officiers & des ſoldats Suiſſes, à la vue des armées innom-*

Réflexions sur les troupes Suisses.

brables d'ennemis avides de leur sang, & qui avaient juré leur perte ; cette présence d'esprit au milieu des plus grands périls, & qu'aucun revers ne fut capable de leur faire perdre ; enfin, ce dévouement généreux à la mort, dès que le service de la patrie l'exigeait. Ce dont l'histoire de ce peuple fournit un si grand nombre d'exemples. D'Avila, en décrivant les guerres civiles de France, parle en divers endroits avec beaucoup d'éloges des troupes Suisses & de divers officiers de notre nation.

Les mémoires de Michel de Castelnau rendent aussi un témoignage très-avantageux, à la modération & à la discipline du régiment de Frölich, qui servit sous les ordres d'Antoine, roi de Navarre & du duc de Guise, en 1562, au siége de Rouen. Cette ville, prise d'assaut le 26 Octobre, ayant été pillée huit jours de suite par les troupes Françaises de l'armée royale, malgré les défenses très-séveres du duc de Guise, publiées le 27 au son de trompe : *Que soubs peine de la vie,* disent ces mémoires, *chaque compagnie ou enseigne, de quelle nation qu'elle fut, eût à se retirer au camp, & à sortir de la ville. A quoi fort peu obéirent*, continue cet auteur, *hormis les Suisses, lesquels ont toujours gardés & gardent encore grande discipline & obéissance ; qui n'emporterent que quelque peu de*

Section LXX.

pain & de victuailles. Mais les Français se fussent fait tuer plutôt, que de partir, tant qu'il y eut quelque chose à prendre.

Nous terminerons ces témoignages glorieux aux troupes de notre nation, par celui d'un officier Allemand, ennemi de nos ancêtres durant la guerre de Suabe, & témoin oculaire de leur valeur & de leur discipline. C'est celui de Wilibald Pirkheimer, patricien de Nuremberg, & commandant du contingent de cette ville, à la ligue de Suabe pendant cette guerre, dont il nous a transmis une relation détaillée, qui parait très-impartiale. L'on ne saurait, par ces raisons, révoquer en doute le récit de cet auteur, & encore moins suspecter les éloges qu'il donne à la conduite des cantons, à la sagacité de leurs entreprises, à la bravoure de leurs troupes, & sur-tout à la discipline qui couronnait cette valeur. Pirkheimer exhorte les princes & les états de l'empire, à former & discipliner leurs troupes sur le modele de celles des Suisses; & soutient que l'infanterie Allemande ne devait attribuer ses défaites réitérées pendant la guerre de Suabe, qu'à son esprit d'insubordination & d'indiscipline, qui la rendait arrogante au moindre succès & lâche au premier revers. Au lieu de se battre en retraite & de se

replier avec ordre, dit cet historien, à l'imitation des troupes Suisses, les lansquenets se trouvaient, du moment que leurs rangs étaient rompus, dans une déroute totale, & y perdaient pour l'ordinaire beaucoup plus de monde que sur le champ de bataille.

Nous insérerons ici deux passages de cet auteur, qui étaient d'abord destinés, de même que cette citation, à terminer la guerre de Suabe, que Mr. le baron de Zurlauben a choisi & traduit avec autant de discernement que de justesse, & placé dans le quatrieme volume de son histoire militaire des Suisses, page 98 & 99.

Après la mort de Charles le hardi, les Suisses cessérent de faire la guerre. En effet, il n'y avait point de puissance assez considérable, qui osât les attaquer depuis la défaite du Bourguignon. Ceci fut écrit en 1511. *Tous les Allemands viennent de recevoir des Suisses les armes & la discipline militaire, dont ils se servent maintenant, & depuis cet instant ils ont abandonné les boucliers qu'ils portaient auparavant, de même que toutes les nations.* NB. L'infanterie Allemande avait abandonné les boucliers avant la guerre de Suabe. *L'expérience leur ayant fait connaître, que les boucliers ne pouvaient résister en aucune façon à la phalange & à l'impétuosité des pi-*

Réflexions sur les troupes Suisses.

ıt la ſolde d'un mois, & ſe payant aux troupes iſſes, le lendemain d'un combat, ou d'un aſſaut ré à une place. Si l'on ajoute à cette évaluation s-exacte, le rehauſſement prodigieux des den-s de toute eſpece, la multiplication, non moins ›digieuſe des beſoins de l'homme, & l'entretien .ucoup plus compliqué du ſoldat, auſſi bien que ſon armement, l'on trouvera que le ſoldat ſſe tirait ſous les regnes de François I & Ienri II, une paye au moins ſix fois plus forte, e celle qu'il reçoit de Louis XVI.

Malgré ce traitement avantageux & les profits il pouvait faire dans ces expéditions, le ſoldat .ſſe ne ſe laiſſa point entraîner par les mauvais :mples, qu'il voyait journellement dans les nées où il ſervait, & continua ſa maniere de re auſſi ſimple que frugale; vu que la plupart ntr'eux étaient ſuivis en campagne de leurs ımes, qui leur faiſaient leur petit ménage, & bien loin de les amollir ou décourager, les aient excité à la bravoure, ſi cela avait été eſſaire. De cette maniere, l'on avait abſolument hibé parmi les levées Suiſſes, le jeu, la dé-che & les autres ſuites de la licence du ſoldat. te méthode de conduire les femmes en cam-ne, qui ſerait aujourd'hui intolérable, était

son du tambour ; le pas redoublé, qui allait du double plus vîte que le précédent ; & enfin, le pas forcé, ou le *Marsch-Marsch* des troupes Allemandes d'aujourd'hui, qui demandait toute la force & l'agilité du soldat, exercé à rendre ce pas égal, & à ne pas courir. Le second avantage des armes blanches, était celui d'employer un jour de combat, toute la vigueur & les forces corporelles d'une troupe ; ce qui contribua en partie à rendre les Suisses si redoutables à leurs ennemis. Cependant, l'usage des lances s'étant perdu parmi la cavalerie dans le siecle précédent, les piques furent abolies, de même que les hallebardes, peu à peu dans l'infanterie, & remplacées par les mousquets.

Les Suisses furent les derniers à réformer leurs piquiers & leurs hallebardiers, & paraissant être privés de la plus grande partie des avantages que nous venons de citer, par ce changement total dans la façon de combattre, ils auraient dû par cette raison perdre leur ancienne réputation, & cette supériorité qu'ils avaient acquise depuis la guerre de Bourgogne sur l'infanterie des autres nations. Néanmoins, les troupes Suisses furent depuis cette époque, aussi recherchées des puissances alliées du corps Helvétique, qu'aupara-

Section LXX.

vant; vû que l'esprit de bravoure & de discipline, inculqué par nos ancêtres à leurs enfans, avec tant de soin, s'était tellement inculqué parmi leurs descendans, qu'il fut envisagé dès-lors dans tous les régimens Suisses, & l'est encore de nos jours, comme le seul moyen de se distinguer depuis que l'usage des armes blanches s'est entierement perdu. Une preuve incontestable de cette assertion, est le service des troupes Suisses en Hollande, établi depuis lors; de même que la levée des régimens de notre nation, dans les services de France, d'Espagne, de Sardaigne & de Naples, créés depuis le commencement de ce siecle, & par conséquent depuis l'abolition des armes blanches. Le tableau suivant des troupes Suisses dans les différens services de l'Europe, en 1748, ne laissera aucun doute sur l'empressement des puissances alliées du corps Helvétique, d'être servies par des régimens de cette nation.

Réflexions sur les troupes Suisses.

Services.	*Régi-mens.*	*Batail-lons.*	*Compa-gnies.*	TOTAL *des troupes.*
				Hommes.
De France.......	10	31	124	22095
D'Espagne.......	6	17	68	13606
De Sardaigne..	6	15	61	10600
D'Hollande.....	9	24	104	20400
De Naples.......	4	12	48	9600
Du Pape..........	Gardes du corps 4			345
D'Autriche......	Gardes du corps 1			100
Dans tous les services......	35	101	412	76746

L'on verra dans les introductions aux divers services, traités dans les trois derniers volumes de cet ouvrage, que les troupes Suisses n'ont pas démenti la bonne opinion des puissances alliées qu'elles servaient; & que ses troupes se distinguent par-tout, même dans les expéditions les moins heureuses pour les souverains qu'elles servent, elles n'ont point dégénéré de cette valeur innée & toujours soutenue de nos ancêtres. De sorte, que si jamais le corps Helvétique se trou-

vait attaqué, l'on verrait à l'inſtant tous nos concitoyens & nos compatriotes manifeſter le même eſprit de bravoure & ce dévouement héroïque pour la patrie, qui fit triompher les confédérés de leurs ennemis.

Puiſſent les régens éclairés de nos heureuſes républiques, animés ſans ceſſe de cet eſprit de patriotiſme, qui, pour le bonheur de la Suiſſe, les guide depuis tant d'années, parvenir à effacer juſqu'aux moindres traces de ces *malheureuſes* diſſenſions, qui, plus d'une fois, ont été ſur le point de cauſer la ſubverſion totale du corps Helvétique! Puiſſent nos chers concitoyens & compatriotes, ſe regarder tous comme membres d'une même famille, & graver dans le cœur de leurs enfans, cette maxime auſſi ſage que néceſſaire au bonheur de notre patrie commune & au maintien de ſa liberté, *l'union fait notre force!* La protection décidée que les dignes magiſtrats des divers états Helvétiques, daignent accorder à leurs conſtitutions militaires reſpectives, en cherchant à les porter au degré de perfection, dont les milices peuvent être ſuſceptibles, forme une preuve inconteſtable de la ſagacité de leur régence. Bien loin de s'endormir au ſein de cette longue paix, dont notre patrie a le bonheur de

jouir

SECTION LXXI.

CITATIONS SUR CE VOLUME.

LA justice & la vérité la plus exacte, n'ayant cessé de guider l'auteur dans tout le cours de cet ouvrage, il n'a pas cru devoir refuser aux états & aux troupes confédérées, les éloges dûs à la valeur, aux vertus & aux talens militaires, que les uns & les autres déployerent dans les guerres de Bourgogne, de Suabe & du Milanais, de même que dans leurs expéditions antérieures. Ces trois époques, aussi mémorables qu'intéressantes, dans les fastes militaires de la Suisse, ayant paru à l'auteur mériter d'être traitées dans le plus grand détail, il n'a omis aucun de ceux qui pouvaient intéresser les officiers de notre nation, curieux d'approfondir la tactique de nos ancêtres, depuis 1468, qu'elle attira l'attention de leurs voisins, jusqu'en 1520, qu'elle excita leur admiration. Et si nous sommes peut-être parvenus à satisfaire cette partie de nos lecteurs, par des descriptions plus suivies & plus intéressantes que celles des diverses annales Helvétiennes, c'est qu'après avoir lu, approfondi & combiné très attentivement leurs récits, pour for-

Section LXXI.

nera ces citations, en rendant compte du tribut offert aux mânes révérées de cet excellent patriote, dans une de nos feuilles périodiques, qui s'exprime ainsi à ce sujet.

„ Les amis de la patrie & de la littérature Helvétienne, n'apprendront qu'avec douleur, la perte irréparable que nous venons d'essuyer le 9 Avril 1786, dans la personne de Mr. Amédée Emanuel de Haller, du conseil souverain de Berne & baillif de Nyon, à tous égards, le digne fils aîné du grand Haller, & dans la cinquante & unieme année de sa carriere, aussi utile à sa patrie, qu'à la république littéraire. Il n'y avait assurément que le patriotisme toujours actif de ce magistrat éclairé, & son zele infatigable pour enrichir la littérature Helvétienne, qui pût le soutenir, depuis vingt années, dans ses savantes & immenses recherches, entreprises durant les fonctions très-pénibles de diverses charges du gouvernement, que le défunt ne cessa de remplir avec une approbation générale. Recherches dont il vient de publier les trois premiers volumes, se proposant de livrer de six en six mois les quatre volumes restants de ce catalogue raisonné des auteurs Suisses, le quatrieme étant actuellement sous presse. L'on admire, à juste titre, dans cette

Citations sur ce volume.

bibliothéque Helvétique, les lumieres infinies de l'auteur, de même que la critique judicieuse, au moyen de laquelle il fait apprécier une immensité d'ouvrages, dont il rend un compte d'autant plus satisfaisant, qu'il évite cette monotonie si ordinaire aux critiques. L'on nous assure, que feu Mr. de Haller, ressentant les premieres atteintes de la maladie qui le mit au tombeau, & le surprit à Berne, où les tems de Pâques, de même que les affaires de son bailliage l'avaient appellé, envoya ses manuscrits à un de ses amis intimes, patriote révéré de longue main en Suisse, soit comme un des premiers magistrats d'un canton aristocratique, soit comme auteur de divers ouvrages très-estimés, en le priant de les livrer à son défaut & après sa mort, au public impatient. Ce continuateur respectable, auquel nous devrons la suite de cette bibliothéque Helvétique, se fera connoître, nous dit-on, à la tête du quatrieme volume, & augmentera ainsi les droits légitimes qu'il s'est déja acquis sur la réconnoissance, non-seulement de ses concitoyens, mais encore de ses compatriotes ".

Quoique, selon toute apparence, ce digne ami de feu Mr. de Haller, doive remplir de toute maniere l'attente du public sur cette annonce,

TABLE & REPARTITION

DU TOME IV.

CHAPITRE IV. Pag.

Fin de la Table du Tome IV.

ERRATA POUR LE TOME IV.

Pag.	*lig.*		*lisez.*
16	4	Meuse & s'y noya.	Meuse s'y noya.
. .	18	Chrinay.	Chimay.
41	13	Harwey.	Hanwey.
. .	20	l'invitation.	l'imitation.
59	2	l'harmonie entre.	l'harmonie rétablie entre.
65	8	cantons de Berne.	cantons de Zurich, de Berne.
69	10	de garnison.	de garnisons.
71	2	Segistorf.... Freinisberg.	Jegistorf.... Frienisberg.
75	24	n'épargnerent.	n'épargnant.
81	2	vingt & unieme.	vingt-unieme.
88	9	des valeureux défenseurs.	du valeureux défenseur.
114	2	soixante, élu le 22.	soixante, dont les places vacantes sont remplies le 22.
121	7	Couvent-Herren.	Convent-Herren.
125	5	& finirent.	& finit.
127	1	& uvrant.	& ouvrant.
157	26	Truns.	Trans.
159	23	du second volume.	du troisieme volume.
167	19	de Salz & barons.	de Sulz & des barons.
169	17	fournit tous.	fournit à son tour.
171	11	forment presque.	forme presque.
175	25	Schullenberg.	Schallenberg.
178	15	Fussnach.	Fussach.
194	4	Tribolcinguen.	Triboltinguen.

*

8

Pag.	lig.		lisez.
195	9	le § 3 de la.	la page 290 dans la
199	2	compagnons.	camarades.
212	16	prit le parti.	prirent le parti.
220	22	cette derniere.	cette derniere république.
227	20	& voulant.	& voulut.
228	7	mais furent.	mais ils furent.
254	2	qui devenait.	devenant.
263	8	qu'environ 38 mille.	qu'environ 28 mille.
269	10	Marſchlin.	Marſchlinz.
313	6	& exigerent.	& exigea.
323	4	les maréchaux & de la.	les maréchaux de Trivulce & de la.
344	1	propoſait.	ſe propoſait.
351	12	lance d'or.	lame d'or.
369	8	200 mille ducats.	300 mille ducats.
371	21	qu'ils vouluſſent.	que ces états co-alliés vouluſſent.
382	1	du commandant.	du commandement.
410	2	leur défaite totale.	la défaite totale de nos ancêtres.
440	17	formeraient pas.	effacez *pas*.
449	14	à ce jeune.	à ce dernier.
508	6	Warz.	Wurz.
554	16	dans les campagnes.	dans les camps.
564	13	ne ſe démontrent.	ne ſe démentent.